

Olivier
Le Cour
Grandmaison

« Ennemis mortels »

Représentations
de l'islam et politiques
musulmanes en France
à l'époque coloniale

La Découverte

Olivier Le Cour Grandmaison

« Ennemis mortels »

Représentations de l'islam et politiques musulmanes en France à l'époque coloniale

2019



Présentation

Pour mieux comprendre la place singulière de l'islam aujourd'hui en France, cet ouvrage étudie les représentations de cette religion et des musulmans élaborées de la fin du XIXe siècle jusqu'à la guerre d'Algérie par les élites académiques, scientifiques, littéraires et politiques.

S'appuyant sur des sources diverses, parfois ignorées ou négligées, Olivier Le Cour Grandmaison analyse la façon dont ces élites ont, pendant des décennies, conçu et diffusé un portrait pour le moins sombre des colonisés musulmans. Pendant qu'Ernest Renan, par exemple, soutient que l'islam « n'a été que nuisible », Guy de Maupassant se passionne pour la sexualité prétendument débridée et « contre nature » de ses adeptes.

Conçues par des personnalités souvent célèbres, diffusées par des institutions prestigieuses, ces représentations sont rapidement incluses dans de multiples ouvrages de vulgarisation. Jugé rétif au progrès, le « musulman » est décrire comme un danger protéiforme et existentiel qui menace les bonnes mœurs, la sécurité sanitaire, celle des biens et des personnes, l'avenir de la nation et de la civilisation occidentale.

Ces représentations éclairent également les « politiques musulmanes » mises en œuvre par la France. Enfin, comme le montre l'auteur, ce passé affecte toujours notre présent et alimente les obsessions islamophobes de beaucoup de nos contemporains.

L'auteur

Olivier Le Cour Grandmaison enseigne les sciences politiques et la philosophie politique à l'université Paris-Saclay-Évry-Val d'Essonne. Il est l'auteur, notamment, de *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial* (Fayard, 2005), *La République impériale. Politique et racisme d'État* (Fayard, 2009), *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'empire français* (Zones/ La Découverte, 2010) et *L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies* (Fayard, 2014).

Collection

SHS

DU MÊME AUTEUR

Les Citoyennetés en Révolution 1789-1794, PUF, Paris, 1992.
*Haine(s). Philosophie et Politiqu*e, avant-propos d'É. Balibar, PUF, Paris, 2002.
Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial, Fayard, Paris, 2005.
La République impériale. Politique et racisme d'État, Fayard, Paris, 2009.
De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique. Le droit colonial en Algérie et dans l'empire français, La Découverte/Zones, Paris, 2010.
L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies, Fayard, Paris, 2014.

Direction d'ouvrages

Les Étrangers dans la Cité. Expériences européennes, avec C. Wihtol de Wenden, préface de M. Rebérioux, La Découverte, Paris, 1993.
Le 17 octobre 1961 : un crime d'État à Paris, La Dispute, Paris, 2001.
Passions et sciences humaines, avec C. Gautier, PUF, Paris, 2002.
Le Retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo…, avec G. Lhuilier et J. Valluy, Éditions Autrement, Paris, 2007.
Douce France. Rafles, rétention, expulsions, Seuil/Resf, Paris, 2009.

Copyright

Création graphique de la couverture : Valérie Gautier

© Éditions La Découverte, Paris, 2019.
9 *bis* rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris.

ISBN papier : 978-2-7071-9067-3
ISBN numérique : 978-2-3480-5510-2

En couverture : Feuille d'études de personnages orientaux et de nus féminins Eugène Delacroix (1798-1863), Paris, musée du Louvre, D.A.G. © RMN

Composition numérique : Facompo (Lisieux), septembre 2019

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur et strictement réservée à l'usage privé du client. Toute reproduction ou diffusion au profit de tiers, à titre gratuit ou onéreux, de tout ou partie de cette œuvre est strictement interdite et constitue une contrefaçon prévue par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'éditeur se réserve le droit de poursuivre toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle devant les juridictions civiles ou pénale

S'informer

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit de vous abonner gratuitement à notre lettre d'information sur notre site **www.editionsladecouverte.fr** où vous retrouverez l'ensemble de notre catalogue.



Nous suivre sur





Table

Introduction

> « J'ai beaucoup étudié le Coran à cause surtout de notre position vis-à-vis des populations musulmanes en Algérie et dans tout l'Orient. Je vous avoue que je suis sorti de cette étude avec la conviction qu'il y avait eu dans le monde, à tout prendre, peu de religions aussi funestes aux hommes que celle de Mahomet. Elle est, à mon sens, la principale cause de la décadence aujourd'hui si visible du monde musulman… »
>
> Alexis de Tocqueville (1843).

> « Le fanatisme pour l'islam est devenu comme le chameau et le palmier pour l'Algérie : il fait partie de la couleur locale. Quand on n'a rien à dire de notre Religion, parce qu'on ne sait rien d'elle, on affirme que les Indigènes musulmans sont des fanatiques, réfractaires au progrès… »
>
> Ferhat Abbas (1931).

> « Contre la meute on ne peut rien. Elle vous condamne sans sommation. "Musulman tu as été, musulman tu es !" Ainsi elle me nomma. »
>
> Zahia Rahmani (2005).

21 février 1862. Collège de France. « Depuis le XVIe siècle, un fait immense, jusque-là indécis, se manifeste avec une frappante énergie : c'est la victoire définitive de l'Europe […]. Jusque-là le sémitisme était maître encore sur terre. L'Orient musulman battait l'Occident. […] Désormais les rôles sont changés », déclare un professeur célèbre lors de sa leçon inaugurale. Pour illustrer cette affirmation, il précise : « Le génie européen se développe avec une grandeur incomparable ; l'islamisme, au contraire, se décompose lentement ; de nos jours, il s'écroule avec fracas. À l'heure qu'il est, la condition essentielle pour que la civilisation européenne se répande, c'est la destruction de la chose sémitique par excellence, la destruction du pouvoir théocratique de l'islamisme, par conséquent la destruction de l'islamisme. » Quels sont les moyens préconisés par l'auteur pour y parvenir ? Nous l'apprenons immédiatement puisqu'il ajoute ces considérations martiales et claires qui tendraient à prouver qu'il ne s'agit pas

seulement pour lui d'apporter une contribution à l'histoire des civilisations et des religions mais d'intervenir aussi dans le champ politique en lançant un appel aux hommes qui président aux destinées de l'Europe. « Là est la guerre éternelle, la guerre qui ne cessera que quand le dernier fils d'Ismaël sera mort de misère ou aura été relégué par la terreur au fond du désert, affirme-t-il. L'islam est le fanatisme […], le dédain de la science, la suppression de la société civile. » La somme de ces défauts essentiels imputés au mahométisme[1], destinée à en révéler la nature depuis toujours et pour toujours rétrograde, souligne davantage la précellence indéniable du Vieux Continent. Contribution significative, mais peu originale en fait, apportée par ce professeur à l'invention d'un Orient islamisé réputé par nature obscurantiste, hostile au progrès et ennemi d'un Occident pensé comme l'unique moteur de l'histoire universelle.

Suite à ce tableau historique singulier de la religion musulmane et à cette adresse belliqueuse, le même interpelle ceux qui l'écoutent. Plus que jamais, la leçon devient harangue prophétique et apologie d'une civilisation à nulle autre pareille en raison de la supériorité de ses principes qui l'autorise à soumettre les peuples et les races arriérés pour les soustraire à leur stagnation multiséculaire. « L'avenir, Messieurs, est donc à l'Europe, et à l'Europe seule, déclare le professeur. L'Europe conquerra le monde et y répandra sa religion, qui est le droit, la liberté » et le « respect des hommes »[2]. Lumineux plaidoyer en faveur d'un impérialisme européen légitimé par les bienfaits qu'il est supposé apporter au reste du genre humain ? Assurément.

Qui est l'auteur de ces propos tenus dans l'enceinte prestigieuse du Collège de France ? Les spécialistes auront reconnu le discours d'ouverture de la chaire de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque prononcé par Ernest Renan. Les autres découvriront quelques-unes de ses thèses majeures. Elles ont longtemps fait florès auprès de ceux qui, par la suite, se sont consacrés à l'étude de l'islam et des colonies mahométanes françaises conquises par une République toujours plus impériale, suite à la conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) au cours de laquelle les puissances du Vieux Continent se sont accordées sur le partage de l'Afrique[3].

Depuis que la religion musulmane, en raison de l'actualité nationale et internationale, est pensée par beaucoup comme un problème majeur posé à la

France, à l'Europe et à l'Occident, les thèses d'Ernest Renan sont fréquemment invoquées. L'universitaire Jean Balcou nous invite ainsi à méditer son œuvre pour mieux comprendre les temps présents et nous y orienter plus sûrement[4]. Soucieux de conférer à leurs diatribes islamophobes une certaine légitimité académique, des chroniqueurs pressés et des militants d'extrême droite citent également certains de ses textes.

Islam, islamisme, islamophobie

Avant de poursuivre, précisons, afin d'éviter des lectures hâtives et de possibles confusions, que le terme « islamisme », tel qu'il est employé par Renan et ses contemporains depuis longtemps et pour de nombreuses années encore, désigne la « religion des musulmans[5] », non un courant politico-religieux, radical et parfois terroriste, comme c'est le cas aujourd'hui. De plus, contrairement à la vulgate forgée, répétée et diffusée par des essayistes peu scrupuleux, qui s'affranchissent des règles élémentaires de la recherche, l'utilisation du vocable « islamophobie » ne date pas de la révolution iranienne en 1979 lorsque des « mollahs » l'ont employé pour disqualifier le combat de femmes opposées au port du voile[6]. Stupéfiante négligence où les textes et les faits susceptibles de contredire cette affirmation péremptoire sont ignorés ou traités en chiens crevés. Confusion également entre les origines d'un mot, son histoire et ses évolutions contemporaines qui, déterminées par des événements aussi multiples que divers, révèlent la polysémie de ce terme. Nous le verrons, il est d'usage courant chez les orientalistes et les spécialistes des colonies musulmanes à la fin du XIXe et au début du XXe siècle lorsque certains d'entre eux s'élèvent contre la politique appliquée en Afrique-Occidentale française (A-OF) et en Algérie, par exemple. Nécessaire, cette précision demeure partielle et doit donc être complétée.

À l'époque, l'adjectif « islamophobe » sert à qualifier et à critiquer soit des ouvrages qui se signalent par l'imputation aux musulmans de nombreuses caractéristiques négatives liées à l'essence supposée de leur religion et de leur civilisation[7], soit les orientations coloniales fondées sur la peur de l'islam et des mahométans, tous deux pensés comme autant de menaces extrêmement graves pour la stabilité et la « mise en valeur » de ces possessions. De là, entre autres,

l’adoption de dispositions d’exception jugées indispensables pour conjurer ces périls et mieux défendre l’ordre imposé par la métropole. « Islamophiles », rétorquent les partisans d’une telle politique à l’adresse de ceux qui les accusent d’être islamophobes, et donc irresponsables parce que inconscients des dangers que représentent les adeptes du Prophète. Le fanatisme des musulmans et leur haine à l’endroit des chrétiens et des Européens, que les multiples résistances et insurrections surgies en terre d’islam sont supposées attester, exigent d’accorder au détenteur du pouvoir politique et administratif, gouverneur général ou résident dans les protectorats, des prérogatives exorbitantes, et de faire de l’État colonial un État de surveillance et de police.

Parce que c’est essentiel également, ajoutons ceci : l’objet de ce livre n’est pas l’*islam*, comme civilisation et religion, son histoire et celle des musulmans vivant dans les possessions françaises à l’époque coloniale. Il s’agit d’étudier les *représentations* savantes, communes parfois aussi, qui ont été élaborées au cours de cette période. Représentations que l’on découvre dans les livres, les articles et les revues de spécialistes aussi nombreux que divers : orientalistes, historiens, géographes, juristes, sociologues, ethnologues, psychiatres, hygiénistes, médecins légistes et fonctionnaires coloniaux. S’y ajoutent des écrivains célèbres, parfois oubliés, qu’ils appartiennent ou non au champ de la littérature coloniale aujourd’hui disparu lors même qu’il fut florissant pendant l’entre-deux-guerres, et des ouvrages de vulgarisation, destinés aux étudiants et aux écoliers. Les représentations d’origines diverses, qui font de l’islam une religion inférieure et dangereuse, ont ainsi favorisé l’avènement d’un « régime de vérité[8] » puissant et longtemps persistant puisqu’il a perduré, dans des disciplines comme la psychologie ethnique et la démographie, jusqu’aux années 1960. Enfin, l’islamophobie la plus contemporaine réactive nombre de ces représentations en s’en inspirant parfois ; les références mobilisées par certains chroniqueurs et essayistes le prouvent. Quelles furent la genèse de ce « régime de vérité », les évolutions de celles et ceux qui ont contribué à sa construction comme à sa pérennité, et leur influence sur les politiques « musulmanes » de la France ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous entendons répondre. L’exploration et l’analyse exhaustives du vaste corpus précité ne

relèvent pas d’un travail solitaire ; toutes deux exigeraient des plumes multiples, venues de différentes disciplines, et complémentaires. De là une conséquence : nous n’en avons parcouru qu’une partie.

« Pour la raison humaine, l’islamisme n’a été que nuisible »

En 1883, alors qu’il est devenu le « dieu de la IIIe République[9] », loué par une majorité qui le considère comme l’un des pères fondateurs du régime politique établi en 1870 pour lequel il a proposé une audacieuse *Réforme intellectuelle et morale* puis forgé une conception célèbre et toujours influente de la nation[10], Renan prononce une nouvelle conférence intitulée « L’islam et la science ». « Toute personne un peu instruite des choses de notre temps voit clairement […] la nullité intellectuelle des races qui tiennent uniquement de cette religion leur culture et leur éducation. Tous ceux qui ont été en Orient ou en Afrique sont frappés de ce qu’a de fatalement borné l’esprit d’un vrai croyant, de cette espèce de cercle de fer qui entoure sa tête, la rend absolument fermée à la science, incapable de ne rien apprendre ni de s’ouvrir à aucune idée nouvelle. » Quelles sont les causes de cette situation ? La religion musulmane, qui a « toujours persécuté la science et la philosophie » et entravé le libre exercice de la raison en inculquant à ses adeptes la « haine » de la connaissance et de la « recherche ». De là cette conclusion sans appel, qui confirme l’infériorité essentielle et la puissance maligne de cette religion : « Pour la raison humaine, l’islamisme n’a été que nuisible. […] Il a fait des pays qu’il a conquis un champ fermé à la culture rationnelle de l’esprit[11]. »

Remarquable expression de la force des préjugés à l’endroit des musulmans, de leur religion, de leur civilisation et de leur histoire, constitutifs d’une islamophobie savante parée des atours de la recherche érudite ? Pour beaucoup de contemporains, nullement. Lorsque Renan s’exprime, ce sont le « juste sentiment du devoir intellectuel[12] », la poursuite courageuse de la vérité et la *Science* incarnée qui parlent. Mieux, l’aura du professeur comme l’autorité de ses connaissances sont renforcées par le prestige du Collège de France, « ce grand établissement » voué à la « complète indépendance de la critique », à la quête « désintéressée du vrai » et à la « discussion impartiale »[13], qui réunit la

fine fleur de l'élite savante du pays. Plus encore, en ce XIXe siècle bientôt finissant, l'auteur de *Qu'est-ce qu'une nation ?* jouit d'une triple légitimité. Scientifique d'abord, depuis longtemps acquise grâce à ses travaux et à son entrée, en 1862, au sein de l'institution précitée. Politique ensuite, en raison du soutien que les fondateurs puis les dirigeants de la IIIe République lui ont apporté. Littéraire enfin depuis qu'il a été élu à l'Académie française, le 13 juin 1878. Prestigieuse reconnaissance institutionnelle à laquelle ont succédé de nombreux honneurs qui renforcent la place éminente que les dirigeants du pays lui ont accordée[14]. Un jour après son décès, le 3 octobre 1892, Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, célèbre son œuvre scientifique et l'un des « maîtres » de la « langue française »[15]. Autant de positions qui assurent au regretté professeur une autorité peu commune dans de nombreuses disciplines.

Selon Léon Daudet, qui ironise sur la célébrité exceptionnelle de ce savant-écrivain, les « cochers de fiacre du quartier des Écoles célébraient Renan chez les marchands de vin et de tabac[16] ». Est-ce vrai ? Je l'ignore. Il est établi en revanche que, dès 1869, les lecteurs désireux de s'informer sur l'islam en consultant un ouvrage de référence peuvent le faire grâce au *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse, lequel ambitionne d'en faire une nouvelle encyclopédie populaire et accorde la plus grande attention aux écrits de Renan. Remarquable et très rapide consécration. À l'article « Coran », on découvre plusieurs citations de Renan, une courte synthèse des controverses qui opposent certains spécialistes de l'époque puis ces lignes qui décrivent ce texte sacré comme le produit d'un « songe » et d'une « hallucination » : « voilà l'origine de Mahomet, l'origine du Coran », soutient le rédacteur anonyme qui, de façon implicite mais claire, donne raison à Renan, défend ses thèses et les diffuse[17]. Dix-sept ans plus tard, en 1886, un autre pas, également significatif, est franchi en matière de vulgarisation. Les pouvoirs publics soutiennent officiellement, et recommandent aux bibliothèques et aux instituteurs, un ouvrage publié près de trente ans plus tôt par le professeur Théodore Bachelet et réédité à titre posthume. Suite à des considérations communes sur l'« imagination exaltée » de Mahomet, cet homme « cruel » et violent qui n'a cessé de prôner le pillage et la guerre, l'auteur conclut par cette formule propre à frapper l'imagination et la mémoire des élèves : « L'islamisme n'est par lui-

même qu'une sentence de mort[18]. » Concernant cette religion, tel est donc l'enseignement promu par la République et certains manuels consacrés par l'institution scolaire.

Dans quelques disciplines comme la philosophie, l'œuvre de Renan fut assez tôt remise en cause[19] ; il en va différemment pour beaucoup de ceux qui étudient l'islam et les musulmans. Qu'ils soient historiens, juristes, ethnologues, spécialistes de psychologie ethnique, médecins ou romanciers, ils sont nombreux, nous le verrons, à souscrire aux travaux du professeur au Collège de France portant sur la religion mahométane et ses adeptes. Pour être divers, les auteurs de cette vaste constellation intellectuelle, soutenue par une société savante fondée pour promouvoir les études religieuses dans le prolongement de l'œuvre du maître, ont donné naissance à ce que nous nommons renanisme. Le terme désigne ici le courant de pensée constitué par ceux qui, soutenant la démarche et certaines thèses de l'historien, s'en inspirent pour penser les réalités propres à leur champ disciplinaire même s'ils peuvent parfois être critiques lorsqu'ils les jugent dépassées par le progrès des connaissances ou les changements intervenus en terre mahométane. À preuve, parmi beaucoup d'autres possibles qui seront étudiées, l'ouvrage de l'ethnologue Arnold Van Gennep consacré aux « indigènes » d'Algérie, publié en 1914. Suite à des considérations sur leur « tempérament plus nerveux », réputé être la cause d'une « sexualité excessive » elle-même à l'origine de leur « dégénérescence physique » et de leur « stagnation intellectuelle », il écrit, à l'instar de nombreux observateurs et spécialistes : « C'est évident, l'islam est une force de mort […]. Je ne vois aucune utilité de répéter Renan et tous ceux qui depuis ont dit moins de choses que lui en plus de mots[20]. » Cette affirmation témoigne de la permanence de ses analyses, pérennisées par ses nombreux épigones dont les recherches pourtant diverses confirment, sur des points essentiels, la justesse de ses travaux. Mieux, certaines des conclusions majeures auxquelles le professeur au Collège de France est parvenu sont désormais jugées à ce point incontestables qu'il n'est plus nécessaire d'y revenir sauf à verser dans une vulgate itérative et dénuée d'intérêt, laisse entendre Arnold Van Gennep. Intéressante critique. Elle confirme l'influence durable de Renan et révèle l'existence d'un double renanisme. L'un, académique, est défendu par cet ethnologue qui s'en réclame et

par la société savante précitée ; l'autre, que l'on dira profane et qu'il condamne, est à l'origine d'une doxa bavarde mais bien réelle qui atteste la diffusion des thèses du « sage de Tréguier[21] ».

Si quelques voix discordantes se sont élevées, elles sont demeurées sans effet notoire sur les travaux de Renan et de ses successeurs. En réponse à la conférence « L'islamisme et la science », le texte du réformateur musulman et franc-maçon Djemâl ad-Dîn al-Afghâni est connu puisqu'il a été publié dans le *Journal des débats* dès le 18 mai 1883[22]. Trop souvent oublié, en revanche, est l'article du surprenant Charles Mismer qui se livre à une critique autrement plus radicale de la méthode, du contenu et des possibles conséquences politiques de cette même conférence. Si méthode il y a, elle n'est pas déterminée par la volonté de savoir car les arguments de Renan relèvent moins de la science que de la « rhétorique », objecte-t-il. De là « une œuvre de pure éloquence, échafaudée sur des pointes d'aiguilles, semblable à ces plaidoyers d'avocats et à ces discours parlementaires qui charment » certes, mais qui offensent d'autant plus la « raison » qu'ils ignorent trop souvent la « rigueur de la logique » et la démarche exigeante des « savants ». Quant au fond, et ceci découle de cela, il se caractérise par un manque de « précision » des « faits » mobilisés par le professeur au Collège de France pour soutenir ses affirmations. De là, des généralisations hâtives et sans autre fondement que son « imagination » qui se substitue aux réalités évoquées. Enfin, conscient que son adversaire dispose d'un pouvoir d'influence à la mesure de son prestige et de sa notoriété, Charles Mismer alerte ses contemporains sur les usages qui pourraient être faits de cette conférence. « Si la condamnation de l'Islam, prononcée par Renan, demeurait sans appel, […] si ses idées obtenaient force de loi », la politique musulmane de la France deviendrait, « en Algérie, de plus en plus méprisante, vexatoire et spoliatrice, au point de rendre la vie impossible aux Arabes et de nous faire considérer par eux comme des ennemis mortels »[23].

Vaines critiques. S'en prendre ainsi à l'auteur de *Qu'est-ce qu'une nation*, c'est attaquer une divinité républicaine et ceux qui, fort nombreux dans le monde académique, littéraire et politique le soutiennent. Triomphe de l'islamophobie savante ? À n'en pas douter mais déjà Charles Mismer redoute que celle-ci influence rapidement le champ politique en raison de l'autorité dont jouit Renan

auprès de responsables importants de la République comme Paul Bert, Paul Cambon et Jules Ferry[24]. Vingt-sept ans plus tard, c'est chose faite pour diverses raisons qui excèdent évidemment la seule aura du professeur au Collège de France. En 1910, dans un contexte depuis longtemps bouleversé par la « course à l'Afrique », l'ancien administrateur des Colonies Maurice Delafosse dénonce, dans une étude consacrée à la religion mahométane en A-OF, l'« islamophobie » devenue « principe d'administration indigène »[25] et les dangers d'une telle orientation pour la stabilité des possessions où vivent de nombreux musulmans.

La France en terre d'islam

Entre 1881 et 1912, les républicains ont fait de l'Hexagone la deuxième puissance impériale du monde[26], et les recommandations de Renan, qui a contribué à donner ses lettres de noblesse à l'expansion nationale, sont devenues réalités. Après avoir vanté les mérites de l'impérialisme européen, il s'est fait le chantre, dès 1871, des conquêtes coloniales françaises qu'il juge indispensables au redressement du pays et à la lutte contre le « socialisme »[27]. Celui-là même qui, au lendemain de la Commune de Paris et pour beaucoup de contemporains, si soucieux de clore enfin l'ère des révolutions et des guerres civiles, n'est pas un spectre lointain mais une réalité qui les hante. Influence et convergence des analyses liées à des préoccupations communes, sûrement.

Avant de poursuivre, une remarque à l'attention de ceux qui s'étonneraient de l'importance que nous accordons à l'œuvre de Renan. Leur étonnement aurait beaucoup surpris les hommes de son époque et leurs successeurs, qui savaient combien ils lui étaient redevables dans le champ des études portant sur l'islam et les musulmans, et en matière d'orientations coloniales.

Eu égard aux spécificités des populations « indigènes » que la République impériale administre à la fin du XIXe siècle – plus de 10 millions de mahométans, selon certains –, elle est aussi la troisième « puissance musulmane[28] », notent fièrement beaucoup d'acteurs et d'observateurs. Souvent les mêmes estiment nécessaire de poursuivre la politique de conquête vers le Maroc pour sanctuariser les frontières algériennes, l'emporter sur des rivaux européens, l'Allemagne en particulier, et constituer un solide bloc français au Maghreb qui

permettra de mieux contrôler les possessions d'Afrique subsaharienne. Selon le géographe Ernest Fallot, la réalisation de ce projet, qu'il soutient, porterait le nombre de « sujets » et de « protégés » mahométans à 20 millions. De plus, en raison d'un taux de natalité élevé en Afrique du Nord, et des progrès de l'hygiène publique et de la médecine, il affirme : dans quelques dizaines d'années la population musulmane pourrait égaler celle de la « métropole »[29]. Sombres perspectives. Une telle évolution est susceptible d'accentuer le déséquilibre entre musulmans et européens, et de porter atteinte à la stabilité de l'ordre colonial. Cette situation est liée, entre autres, à l'atonie de la démographie française, qui ne laisse pas d'inquiéter observateurs avisés et responsables politiques, et au faible nombre de métropolitains désireux de s'installer outre-Méditerranée. Pour le commandant Raymond Peyronnet, en 1930, l'une des solutions réside dans la « venue constante, en Afrique du Nord, d'un flot d'immigrants européens » et dans l'assimilation rapide des Juifs dont la « souplesse d'esprit » et le « désir de s'élever » les « pousse[nt] à vouloir s'identifier à l'homme occidental »[30]. Preuve qu'à cette date les problèmes perdurent en dépit des efforts des autorités pour inciter les Français à s'établir dans les possessions du Maghreb. Source d'orgueil national, la construction impériale est aussi pour beaucoup une cause d'appréhensions diverses. Conquérir de vastes territoires est une chose, être capable de s'imposer durablement aux musulmans en est une autre qui requiert des hommes formés et des orientations politiques adéquates.

À lire les contemporains, ces hommes ont longtemps fait défaut en raison de l'ignorance, régulièrement dénoncée, du personnel appelé à servir en terre d'islam, comme le déplore l'officier Jules Sicard en 1919. De là des « difficultés inextricables » qui sont à l'origine de « graves conflits » nuisibles aux colonies concernées, aux Européens qui y vivent et aux pouvoirs publics contraints de mobiliser des moyens matériels et humains coûteux. Cruel constat qui jette une lumière singulière sur la « pacification » tant vantée par les responsables politiques. La réitération de cette critique en 1928, souvent formulée par des militaires et des spécialistes, tendrait à prouver qu'au cours des neuf années écoulées la situation a peu évolué. Trop lentement en tout cas pour résoudre les problèmes dénoncés qui intéressent la « solidité de notre domination dans tous

les pays » mahométans administrés par la France[31]. Les causes de cette situation ? Sans doute, la paucité des étudiants qui suivent les études spécialisées dispensées par l'École coloniale (1889), les facultés de droit de l'université d'Alger puis de Paris (1895) et l'École libre des sciences politiques. En 1919, celle-ci crée une « section » *ad hoc* destinée à former les cadres de l'empire cependant que des conférences thématiques y sont organisées en présence de hauts fonctionnaires de l'outre-mer et de professeurs connus pour leurs travaux consacrés à l'islam, aux mahométans et au Maghreb français. Sept ans plus tard, la priorité officielle est la « mise en valeur » des colonies mais les progrès, selon le doyen de la faculté de droit d'Alger Louis Milliot[32], demeurent en deçà des besoins engendrés par cette conjoncture nouvelle qui nécessite un personnel capable de gouverner au mieux des musulmans toujours plus nombreux.

La construction de l'empire et ces mutations académiques ont aussi contribué à l'évolution de plusieurs disciplines comme l'ethnologie[33], le droit colonial, la sociologie, la géographie, la psychologie ethnique, l'hygiène publique et privée, et la médecine légale. Non contentes de consacrer recherches, articles et ouvrages à l'islam et à ses adeptes, elles se sont également développées en tant que sciences pratiques destinées à offrir, à ceux qui sont confrontés à la religion, à la culture et aux coutumes des mahométans, des connaissances utiles leur permettant d'accomplir leurs missions de façon optimale. Le gouvernement général de l'Algérie et la résidence générale de Tunis ont ainsi décidé, en 1902, d'« organiser à la Sorbonne un enseignement » consacré à la « Géographie » et à la « Colonisation de l'Afrique du Nord »[34]. De plus, nombreux sont les professeurs et les personnalités de l'administration coloniale ayant contribué à ces évolutions[35] qui ont intégré des institutions destinées à sceller l'alliance, depuis longtemps souhaitée, des savoirs et du pouvoir.

Parmi plusieurs exemples possibles, citons les cas emblématiques de René Maunier, fondateur de la sociologie coloniale, de Paul Bourdarie, professeur d'histoire et de sociologie africaines, et de Maurice Delafosse, tous trois devenus membres de l'Académie des sciences coloniales et de divers comités *ad hoc*[36]. À cela s'ajoutent des organismes spécialisés : le Conseil supérieur des colonies (1883), la Commission interministérielle des affaires musulmanes (1911), dont le secrétaire général est le géographe Augustin Bernard[37], qui a occupé cette

fonction de 1918 à 1936, et le Haut Comité méditerranéen et de l'Afrique du Nord (1935) que dirige, un an plus tard sur proposition de Léon Blum, l'historien Charles-André Julien, passé du Parti communiste à la SFIO. L'ensemble est complété par le Centre des hautes études et d'administration musulmane (1936), dirigé par l'ethnologue Robert Montagne[38], destiné, entre autres, à renforcer la formation des fonctionnaires appelés à servir en terre d'islam française. En dépit de leur diversité, ces « dispositifs[39] », au service de la République impériale, poursuivent des missions communes, stratégiques et urgentes : convertir des *connaissances académiques* ou jugées telles en *savoirs experts* et, *in fine*, en pouvoir, d'autant plus légitimes que leurs producteurs appartiennent au champ universitaire ou sont des acteurs importants de l'administration coloniale, connus pour le sérieux de leurs travaux et leur longue expérience. Tous participent ainsi à l'élaboration puis à la mise en circulation de connaissances utiles au développement des possessions mahométanes et au gouvernement des populations qui s'y trouvent. Connaissances doublement coloniales, en raison de leurs objets et de leur finalité : défendre la « Plus Grande France[40] », même si les personnalités concernées se divisent parfois sur les moyens d'y parvenir, et établir la politique ultramarine et musulmane du pays sur des fondements solides puisqu'ils ont été conçus par des spécialistes et des acteurs de terrain.

Quelle « politique musulmane » ?

Former les hommes qui, en métropole et en terre d'islam, sont appelés à diriger des mahométans, est nécessaire mais insuffisant. Encore faut-il définir une « politique musulmane » efficace, c'est-à-dire apte à servir les intérêts coloniaux et internationaux du pays[41]. La majorité de ceux qui exercent des responsabilités, dans l'Hexagone, au Maghreb ou en A-OF, sont convaincus que les adeptes de Mahomet sont inférieurs et dangereux pour la stabilité de la domination française. Leurs nombreuses résistances, qui ont souvent débouché sur des émeutes voire sur des insurrections, en attestent. Ajoutés à un passé marqué, dit-on, par la confrontation multiséculaire entre l'islam et la chrétienté, ces événements ont contribué à faire du « mahométan » un « ennemi naturel et

irréconciliable[42] » de l'Europe, et de la France plus encore eu égard aux particularités de son empire. De là une politique jugée par certains outrageusement répressive à l'endroit des mahométans, et de nombreuses controverses sur les orientations qu'il convient d'appliquer en Afrique musulmane puis en Syrie et au Liban, au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Également présentes dans le champ académique, ces controverses ont nourri, parmi les spécialistes de l'islam, de l'Afrique du Nord et du Levant, de nombreux articles, revues et ouvrages jusqu'à la dernière guerre d'Algérie (1954-1962) où la variable religieuse, comme on l'écrit maintenant, est mobilisée de nouveau pour rendre compte des violences commises par les combattants du Front de libération nationale (FLN). Dans le champ politique, des débats vifs, durables et importants se sont donc développés. Ils opposent parfois fonctionnaires coloniaux, parlementaires, anciens ministres et membres du gouvernement. Impossible d'oublier les militants « indigènes » favorables à des réformes démocratiques qui, à l'instar de l'émir Khaled[43], ont exigé, dès 1919, l'abrogation des mesures d'exception, racistes et islamophobes, établies contre les autochtones algériens. Pour la majorité des contemporains, les causes des mouvements divers provoqués par les musulmans sont imputables à leur fanatisme, à leur haine des Français, à la guerre sainte louée dans le Coran et encouragée désormais par des marabouts exaltés qui incitent leurs coreligionnaires à la révolte. Pour conjurer ces menaces, il faut rester l'arme au pied, défendre l'État colonial, surveiller, sanctionner et réprimer promptement les « apôtres enflammés », qui « centralise[nt] les mécontentements », et leurs nombreux soutiens[44].

Vives querelles des interprétations. Pour le député Albin Rozet, par exemple, les troubles survenus en Algérie, à Margueritte (1901) notamment[45], sont au contraire favorisés par un « pouvoir dictatorial » permettant aux fonctionnaires comme au gouverneur général d'user et d'abuser du « régime de l'indigénat », ce qui exacerbe la colère des musulmans, écrit-il en 1914. À cela s'ajoutent l'« opinion systématiquement hostile[46] » des colons, entretenue par la presse locale, et le mépris qu'ils éprouvent à l'endroit des autochtones auxquels ils font subir de multiples violences physiques et symboliques (insultes,

tutoiement, etc.). Ces pratiques sont à l'origine de discriminations diverses et d'une situation qui voit l'« indigène » et l'« Européen » s'affronter au lieu d'œuvrer de concert au développement de cette possession prometteuse. Dangereux errements d'une politique souvent qualifiée d'« islamophobe[47] » par ceux qui la réprouvent en raison des représentations qui la légitiment, de ses effets délétères pour les mahométans et la réputation de la France. Aussi plaident-ils en faveur d'autres orientations et de réformes propres à réconcilier, selon eux, autochtones et colons. Version algérienne de la « conquête des cœurs », mise en œuvre par le général Lyautey au Maroc suite à sa nomination comme résident général, le 27 avril 1912, et chère à Auguste Pavie qui l'a exposée quelques années plus tard dans un ouvrage célèbre[48] ? Assurément.

Les ressorts comme les enjeux nationaux et internationaux de cette autre politique seront étudiés et l'on découvrira la postérité surprenante des sages enseignements de Machiavel. Ils portent sur la conduite que doit tenir le Prince qui vient de s'emparer de nouveaux territoires où vivent des populations d'autant plus hostiles à sa personne comme à son pouvoir qu'ils sont étrangers, qu'elles viennent de subir les affres d'une guerre de conquête et de connaître l'humiliation de la défaite. Mobilisées par quelques responsables comme Albin Rozet, les thèses du Florentin les aident à défendre leurs positions destinées à mettre un terme à l'animosité des musulmans en faisant droit à certains de leurs intérêts et revendications, et à répondre aux arguments de leurs adversaires. Au principe de ces orientations, qui ne sont pas islamophiles, contrairement à ce qu'affirment les contemporains qui s'y opposent, mais réalistes, une conception différente et utilitariste de la religion du Prophète pensée comme animée de tendances diverses. Certaines de ces tendances sont susceptibles de progresser et d'être alliées de l'Hexagone dès lors que les libertés, les fêtes religieuses et les chefs traditionnels des mahométans seront respectés. En s'engageant dans cette voie et en jouant de ces divisions politico-religieuses, le pays et les autorités coloniales favoriseront l'émergence d'un « islam français[49] » qui aidera à combattre l'influence d'un islam étranger jugé hostile à la métropole.

Irresponsable « islamophilie » et nuisible « arabomanie », rétorque, dès 1913, le député Maurice Ajam qui fustige l'une et l'autre, et qualifie la seconde de « maladie fâcheuse » susceptible d'« influencer défavorablement la politique

islamique » du pays[50]. À l'instar de beaucoup d'autres, il s'oppose à toute réforme majeure, dénoncée par avance comme une concession irresponsable à un islam toujours conquérant. Autant de preuves qui confirment, à ses yeux, la dangerosité essentielle de cette religion rétive à toute évolution et dont les sectateurs s'enhardissent dangereusement dès qu'on leur lâche la bride. Quant aux orientations de Lyautey au Maroc, qui espérait pouvoir infléchir celles de la France au Maghreb, et les coordonner enfin, elles sont vite abandonnées. En 1926, consterné et impuissant, il observe que son « œuvre » est désormais soumise à un « dépeçage[51] » en règle au profit d'une administration toujours plus directe.

Dans les années qui suivent la victoire de la Révolution russe et la fin de la Première Guerre mondiale, de nombreux spécialistes et responsables politiques estiment être confrontés à une conjoncture nouvelle et inquiétante : montée des revendications nationalistes, mobilisations des mahométans et irruption du panislamisme soutenues par l'Union soviétique. Face à ces menaces jugées existentielles, l'heure est à la contre-offensive pour défendre les possessions françaises, la métropole et la supériorité de l'Europe dans un contexte où leurs ennemis se coalisent pour tenter d'« abattre les pilotis sur lesquels reposent la plupart des grands pays[52] » du Vieux Continent, affirme l'ancien ministre des Colonies, Albert Sarraut, en 1931.

Dangereux islam ; dangereux aussi sont ses adeptes soumis à une religion parfois qualifiée de « totalitaire » car elle « subjugue l'individu et le rend incapable de s'adapter à notre civilisation individualiste », écrivent en 1959 Antoine Porot et Charles Bardenat, deux spécialistes éminents de psychologie ethnique et de psychiatrie[53]. L'antienne est classique même si elle est formulée en des termes qui semblent nouveaux grâce à l'usage du concept de totalitarisme, employé ici de façon particulièrement triviale. Quoi qu'il en soit, la puissance prêtée au mahométisme permet de rendre compte des caractéristiques personnelles et collectives des musulmans, et de la permanence de ces dernières, transmises presque sans changement de génération en génération. Comme au premier jour, celles-ci combattent la civilisation chrétienne, européenne et occidentale, ou lui résistent pied à pied. À preuve l'histoire de l'Algérie, de 1830 aux « événements » du 1er novembre 1954. Dans cette colonie comme en

métropole, tous confirment que les mahométans sont inassimilables. Conséquence pratique de ce constat depuis longtemps établi : l'abandon de la politique d'assimilation jugée dangereuse dès les premières années du XXe siècle[54].

Petit portait de l'« Arabe musulman » en barbare

Sauvages, les musulmans ? Non, barbares[55]. À la différence du « Noir » qui, réputé sans histoire, sans civilisation et sans religion propre, est relégué au plus bas de la hiérarchie du genre humain, les sectateurs de Mahomet jouissent des unes et des autres. Aussi occupent-ils une position intermédiaire : supérieure au premier mais inférieure à l'Européen, estiment beaucoup de contemporains. Altérisés de façon radicale[56], c'est-à-dire anéantis en tant que semblables égaux en droit comme en dignité, puis infériorisés, les musulmans se voient imputer une dangerosité polymorphe d'autant plus inquiétante qu'elle affecte, à cause de cela, tous les registres de la vie. Dans l'intimité, la sphère privée, l'espace public des colonies et celui de la métropole, relativement aux Nord-Africains venus en France y trouver un travail, les mahométans ne sont que troubles et menaces graves pour l'intégrité physique et morale des populations du Vieux Continent et les institutions établies au Maghreb et à Paris. Nommons *barbarisation* le processus au terme duquel « le musulman » devient ainsi un *tout-Autre* dangereux en raison de ses caractéristiques civilisationnelles et religieuses. L'ensemble le différencie du « sauvage » dont la figure emblématique est le « Noir » qui peut être bon, « apprivoisé[57] » et domestiqué. Sans doute est-il parfois menaçant mais il ne l'est pas constamment parce qu'il ne l'est pas essentiellement.

Au-delà de la diversité de leurs analyses, la majorité des spécialistes s'accordent sur ceci : rendre compte, de façon adéquate, des caractéristiques des Arabes mahométans et de cette situation exige de ne pas s'en tenir à leurs seuls traits ethnico-raciaux. L'islam doit être impérativement pris en compte, comme religion et civilisation, l'une et l'autre favorisant, pense-t-on alors, des rapports singuliers et paradoxaux au monde : fatalisme, paresse légendaire, incapacité à se rendre maître et possesseur de la nature et à « mettre en valeur » les contrées

occupées, mais aussi fanatisme avec son cortège de violences extrêmes, de pillages et de destructions. Rapports particuliers aux autres également. Avec les femmes d'abord, en raison d'une misogynie supposée radicale fondée sur le Coran et toujours perpétuée, ce qui explique la condition de la « mahométane » tenue pour une bête de somme, une « bête à plaisir[58] » et un pur instrument de reproduction. Avec les étrangers ensuite, en raison d'une violente xénophobie et de la haine multiséculaire du *roumi*, c'est-à-dire du chrétien et de l'Européen[59]. Plus encore, l'islamisme est souvent conçu comme un véritable déterminisme qui subjugue races et origines[60], façonne ses adeptes et les condamne à persévérer identiques à eux-mêmes, rétifs à toute évolution significative.

De façon concomitante au racisme scientifique, fondé sur l'anthropologie physique, la phrénologie puis la biologie, et contrairement à certaines analyses et chronologies établies[61], l'islamophobie savante de la fin du XIXe siècle et ses avatars ultérieurs peuvent s'analyser comme une forme spécifique de racisme différentialiste et inégalitaire qui essentialise et éternise les traits réels ou supposés imputés aux musulmans. La traduction langagière de ces opérations diverses est la substitution classique du singulier – le musulman – au pluriel afin de faire entendre ceci : au-delà de l'apparente diversité ethnique, linguistique et géographique des adeptes de Mahomet, tous partagent des caractéristiques propres à leur religion qui sont beaucoup plus importantes que ce qui les distingue. De même qu'il est parfaitement légitime alors d'évoquer le « Noir », pour en révéler la nature liée à ses origines raciales, et la « femme », en raison d'un déterminisme sexuel supposé fonder son infériorité physique et intellectuelle[62], il est adéquat de recourir au syntagme « le mahométan » pour signifier son essence et la permanence multiséculaire de celle-ci. De plus, les concepteurs de cette islamophobie savante, qui font du musulman un *tout-Autre* incapable de progrès significatifs et durables[63], en déduisent son animosité voire sa haine inextinguible envers l'Européen et l'Occidental. Ce trait de caractère ayant déjà été évoqué, précisons. Si l'intensité de cette exécration et ses manifestations individuelles et collectives varient en fonction de la conjoncture, cette passion mauvaise, encouragée par le Coran soutiennent de nombreux

contemporains, et moralement disqualifiante pour celui qui l'éprouve, est jugée constante et propre au « mahométan ». Il devient ainsi une menace permanente pour les hommes du Vieux Continent, leur civilisation et leurs colonies[64].

Les motifs de crainte voire de peur sont multiples. À la différence de la religion chrétienne qui réprime les pulsions sexuelles, l'islam, jugé sensualiste, exalte les activités génésiques, à l'image du Prophète depuis longtemps accusé de luxure. De là des maux aussi divers que graves comme la polygamie, ce « cloaque immonde[65] » qui favorise l'hypersexualité des hommes et des femmes, l'homosexualité masculine pour ceux qui ne peuvent trouver une âme sœur, l'adultère pour celles qui sont délaissées par un mari occupé à honorer d'autres épouses voire, pire encore, le saphisme parmi celles qui, depuis longtemps frustrées des plaisirs de la chair, se livrent à des amours « contre-nature ». Terrible corruption des mœurs à laquelle s'ajoute l'exacerbation de passions qui contribuent à ruiner plus encore les doux liens conjugaux et familiaux propres, pense-t-on alors, aux unions monogames et européennes : suspicion, jalousie souvent maladive suivie de violences propres à la tyrannie domestique exercée par l'« indigène » mahométan sur sa femme, ses épouses lorsqu'il en a plusieurs, et sa progéniture. L'ensemble affecte aussi les enfants, et particulièrement les garçons dont l'immoralité est jugée plus dangereuse que celle des filles en raison des délits et des crimes qu'elle favorise. Tôt confrontés à ces pratiques maritales et sexuelles, ils s'adonnent très vite à la masturbation puis, devenus adultes, perpétuent des traditions délétères pour la société coloniale, et pour la métropole lorsqu'ils s'y établissent. Favorisant la prostitution féminine et masculine, ils se livrent à des sexualités d'autant plus répréhensibles qu'elles sont réputées alimenter la chronique des faits divers et des tribunaux. Quant à leur « vice » qualifié d'« africain[66] » – remarquable expression sur les origines supposées de ce mal, laquelle entretient les représentations stigmatisantes de saison –, il expose les hommes de l'Hexagone à une féminisation synonyme de dégénérescence pour la société tout entière. Cette dernière caractéristique est commune à une autre minorité racisée, barbarisée et elle aussi victime de représentations homophobes : les Juifs[67].

La somme de ces mœurs et de ces pathologies physiques et morales confirme la dangerosité des musulmans, l'infériorité et la nocivité de l'islam, comme

religion et civilisation. Ces mœurs alimentent la hantise d'un péril sanitaire qui obsède les autorités coloniales puis métropolitaines lorsque l'immigration nord-africaine se développe pendant l'entre-deux-guerres. Son nom ? La syphilis « arabe[68] », connue pour sa virulence et ses conséquences dramatiques pour les « indigènes » des deux sexes et leurs enfants. Les Français·e·s d'Algérie et de l'Hexagone sont également menacés lorsqu'ils ont des relations sexuelles avec des autochtones ou des travailleurs arabes présents sur le vieux territoire national. Hantise du péril vénérien, de la corruption des sangs et de la décadence que l'un et l'autre sont susceptibles de provoquer. Longtemps, ces conceptions racistes, islamophobes et hygiénistes ont légitimé une mixophobie défendue par de nombreux praticiens pour préserver la santé de la population française et favorisé, le 4 avril 1928, l'adoption de mesures mettant un terme à la libre circulation des « indigènes » vers la métropole[69]. En 1946, le spécialiste des migrations Louis Chevalier s'inquiète, dans un article publié par l'Institut national d'études démographiques (INED), des « multiples infiltrations » en provenance d'Afrique du Nord qui risquent de « changer les valeurs physiques, spirituelles et morales auxquelles nous tenons », et d'« abâtardir » un « héritage » national essentiel à la préservation de l'« humanité française ». Menace existentielle, encore et toujours.

Un an plus tard, alors que les dispositions discriminatoires limitant les déplacements de ceux qu'on appelle désormais les « Français musulmans d'Algérie » (FMA) ne sont plus, Chevalier revient sur les causes de ces dangers multiples. Elles se trouvent dans l'islam qui détermine « un tempérament » et « un profond refus de toute assimilation »[70]. À preuve, les Nord-Africains créent dans les « rues » du XVIIIe et du XIXe arrondissement, dans les « cafés » traditionnels et jusqu'aux quartiers centraux de Paris, l'« ambiance » et l'« odeur des lointaines médinas »[71]. D'où la nécessité, pour défendre l'identité et la santé de la population métropolitaine, de promouvoir une (bio)-politique fondée, entre autres, sur le rétablissement de mesures restrictives à l'encontre des Maghrébins. De l'islamophobie savante à la mixophobie, le chemin est ici fort court, et l'ensemble légitime les propositions de Louis Chevalier.

À ces périls sanitaires et moraux s'ajoute un péril sécuritaire en partie lié aux caractéristiques psychologiques et pathologiques que de nombreux psychiatres et

praticiens de médecine légale imputent au « musulman ». Soumis à l'instinct de conservation et de reproduction, ce dernier étant jugé particulièrement puissant en raison du sensualisme de l'islam, et à une passion propre au « sexe masculin », l'orgueil, le « mahométan » est la cause d'une criminalité trois fois supérieure en Algérie à celle de la métropole. Pis encore, les actes qu'il commet sont plus violents, et les meurtres souvent précédés ou suivis d'outrages sexuels provoqués par son « ivresse érotique » et sa « fureur homicide »[72]. Aussi est-il indispensable que la peine de mort soit appliquée dans cette colonie selon des formes et une publicité propres à frapper l'esprit des « indigènes », et à manifester de façon spectaculaire la puissance souveraine de la France et de sa justice implacable mais juste, affirment la majorité des contemporains.

Analyse des représentations, écrivions-nous. Analyse des pratiques coloniales et métropolitaines que ces représentations légitiment dans les champs politique, juridique, judiciaire, médical et hygiéniste, faut-il ajouter. L'un des fondements majeurs de ces pratiques diverses : la peur du « musulman » barbarisé car, « dans tout adepte du Coran […], il y a l'étoffe d'un révolté[73] » contre lequel il faut mobiliser un État colonial d'exception et une législation de même nature qui le visent en tant que tel, le privent de nombreux droits fondamentaux et déterminent son statut de « sujet » ou de « protégé » français assujetti à un ordre politico-juridique discriminatoire, raciste et islamophobe, jusqu'en 1945. De plus, et pour des raisons similaires, les sectateurs de Mahomet, les confréries et les marabouts font l'objet d'une surveillance spécifique permettant de les sanctionner promptement, de les interner voire de les déporter, dans les cas les plus graves. Si ces mesures disparaissent à la Libération, de nombreuses discriminations demeurent. Quant à la guerre d'Algérie, elle va justifier le recours à des dispositions et des pratiques d'exception, une fois encore. « Ce contre quoi je réagis, écrivait Michel Foucault, est cette rupture qui existe entre l'histoire sociale et l'histoire des idées. Les historiens des sociétés sont censés décrire la manière dont les gens agissent sans penser, et les historiens des idées, la manière dont les gens pensent sans agir. Tout le monde pense et agit à la fois[74]. » Rappel nécessaire et précieux.

1. Au XIXe siècle, le terme mahométisme, pour désigner la religion musulmane, est d'usage courant parmi les spécialistes. De même celui de mahométan, souvent employé dans les pages qui suivent pour éviter de

multiples répétitions.

2. E. Renan, « De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation », in *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, textes choisis et présentés par J. Roman, Paris, Presses Pocket, 1992, p. 197-198 et 188. En 1851, dans la *Revue des Deux Mondes*, Renan écrivait déjà : « L'islamisme est évidemment le produit d'une combinaison inférieure et, pour ainsi dire, médiocre des éléments humains. […] Sa trop grande simplicité a été partout un obstacle au développement vraiment fécond de la science, de la grande poésie, de la délicate moralité », *in* « Mahomet et les origines de l'Islamisme », *Études d'histoire religieuse* (1857), Paris, Gallimard, 1992, p. 217-218.

3. Au terme de cette conférence, la France dispose de territoires immenses (670 000 kilomètres carrés) sur la rive nord du Congo et de l'Oubangui – aujourd'hui Congo-Brazzaville –, le Gabon, le Tchad et la République centrafricaine. Voir Ch. de Gemeaux et A. Lorin (dir.), *L'Europe coloniale et le grand tournant de la Conférence de Berlin (1884-1885)*, Paris, Le Manuscrit, 2013. Dès 1881, la République étend ses possessions en Tunisie, en Afrique-Occidentale française (1895) et au Maroc (1912). Le 19 août 1920, la Syrie et le Liban sont placés sous mandat français en vertu du traité de Sèvres.

4. En 1992, lors du centenaire de la disparition de Renan, J. Balcou écrivait que cette date était l'« occasion de relire et de reméditer Renan, ce Renan qui, en ces retours d'intégrismes religieux, de nationalismes sanglants, en cette fin de siècle qui est crise de civilisation, redevient d'une urgente actualité » (J. Balcou, *Renan, un Celte rationaliste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997). Sur les usages politiques et contemporains de Renan, voir Remarque 1. De l'islamophobie savante à l'époque coloniale à l'islamophobie contemporaine, p. 84.

5. Article « Islamisme », *in* P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* (1869), Genève-Paris, Slatkine, 1982, tome IX, p. 809.

6. Voir C. Fourest et F. Venner, « Islamophobie ? », in *ProChoix*, nº 26-27 (automne-hiver 2003). Pour une étude synthétique, voir A. Hajjat et M. Mohammed, « "Islamophobie" : une invention française », <https://islamophobie. hypotheses.org>, 23 mai 2012. Sur les analyses de Pascal Bruckner, voir Remarque 1. De l'islamophobie savante à l'époque coloniale à l'islamophobie contemporaine, p. 85-86.

7. En 1930, Étienne Dinet (1861-1929), peintre orientaliste converti à l'islam, distingue une « islamophobie pseudo-scientifique » et une « islamophobie cléricale » propre aux missionnaires. Présents dans les possessions musulmanes françaises, et soutenus par les autorités coloniales, ils redoublent d'« ardeur prosélyte », écrit-il, pour convertir les mahométans et les arracher à leur religion jugée inférieure et nuisible (É. Dinet, *Le Pèlerinage à la maison sacrée d'Allah* (1930), Paris, Adrien-Maisonneuve, 1962, p. 176 et 183).

8. M. Foucault, « Entretien avec M. Foucault », in *Dits et Écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 158 et suivantes. « Il y a un combat pour la vérité, ou du moins autour de la vérité – étant entendu, précise Foucault, que par vérité je ne veux pas dire l'ensemble des choses vraies qu'il y a à découvrir ou à faire accepter, mais l'ensemble des règles selon lesquelles on démêle le vrai du faux et on attache au vrai des effets spécifiques de pouvoir » (*ibid.*, p. 159).

9. L. Daudet, *Le Stupide XIXe siècle*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1922, p. 99. « Certes, il y a de belles pages […] chez Renan, ajoute Daudet, notamment dans *La Réforme intellectuelle et morale* et dans les *Dialogues philosophiques* » mais « son influence » a « été très supérieure à sa rigueur intellectuelle » (*ibid.*).

10. Voir E. Renan, *La Réforme intellectuelle et morale et autres écrits* (1871), Paris, Albatros éditeur, 1981, et *Qu'est-ce qu'une nation ?* (1882). En 1987, le texte final de la Commission de la nationalité, présenté par Marceau Long au Premier ministre Jacques Chirac, cite à plusieurs reprises ce second texte de Renan et

place en exergue d’une partie consacrée à des propositions de réforme cette citation fameuse : « L’existence d’une nation est un plébiscite de tous les jours » (M. Long, *Être Français aujourd’hui et demain*, tome 2, Paris, UGE, 10/18, 1988, p. 81).

11. E. Renan, *L’Islamisme et la science* (1883), avec la réponse de Djemâl ad-Dîn Al-Afghânî, préface de Fr. Zabbal, Montpellier, L’Archange Minotaure, 2003, p. 22, 41 et 40. Prononcée à la Sorbonne suite à l’invitation de l’Association scientifique de France, le 29 mars 1883, cette conférence est publiée le lendemain dans *Le Journal des débats politiques et littéraires.* Intellectuel musulman célèbre alors, homme politique et publiciste, Djemâl ad-Dîn al-Afghâni (1837-1897) fut, semble-t-il, conseiller de l’émir de Kaboul avant de gagner l’Égypte.

12. A. France, « Discours à l’inauguration de la statue de Renan à Tréguier » (13 septembre 1903), <www.lexilogos.com/document/renan_france.htm> (non paginé).

13. E. Renan, « De la part des peuples sémitiques dans l’histoire de la civilisation », in *Qu’est-ce qu’une nation ? et autres essais politiques*, *op. cit.*, p. 184.

14. Commandeur de la Légion d’honneur (1884), Renan est élevé au grade de grand officier en 1888.

15. *Le Temps*, 3 octobre 1892, p. 1 et *Le Figaro*, 8 octobre 1892, p. 2.

16. L. Daudet, *Le Stupide XIXe siècle* (1922), *op. cit.*, p. 99.

17. P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, *op. cit.*, tome V, p. 100 et 101. Consacrées à l’islam, les analyses du philosophe et homme politique Jules Barthélemy-Saint-Hilaire (1805-1895), auteur de *Mahomet et le Coran* (1865), sont ainsi réfutées.

18. Th. Bachelet, *Les Arabes. Origines. Mœurs. Religion. Conquêtes*, Bibliothèque morale de la jeunesse, Rouen, Mégard & Cie, 1886, p. 77 et 215 (le titre original était *Mahomet et les Arabes*, Rouen, Mégard & Cie, 1853). Tirés à près de 200 000 exemplaires, certains de ses ouvrages pour la jeunesse ont eu un succès remarquable. De plus, Théodore Bachelet (1820-1879) est l’auteur d’un *Cours d’histoire à l’usage des établissements d’instruction publique* (1880) qui a fait l’objet d’au moins six éditions successives.

19. « Les philosophes techniques sont, en général, sévères pour Renan et ils n’ont pas tort, écrit le professeur René Durand en 1921. La pensée proprement métaphysique de Renan […] n’est guère qu’une vulgarisation à l’usage des gens du monde du panthéisme de Hegel et du “scientisme” de Berthelot. » De plus, sur le « terrain exégétique », son travail « est depuis longtemps dépassé, complété et quelquefois même rectifié », ajoute-t-il (« À propos du centenaire d’Ernest Renan », in *Annales de Bretagne et des pays de l’Ouest*, 1921, 35-4, p. 597 et 596).

20. A. Van Gennep, *En Algérie*, Paris, Mercure de France, 1914, p. 152 et 156. Professeur à l’université de Neuchâtel, auteur de nombreux ouvrages et directeur de la *Revue d’ethnographie et de sociologie*, Van Gennep (1873-1957) demeure célèbre pour son livre *Rites de passage* (1909). Pierre Bourdieu a salué cette étude qui a permis de décrire un « phénomène social de grande importance » (*Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1986, p. 121). Comme le linguiste Émile Benveniste, le philosophe Alexandre Koyré et l’orientaliste Maurice Gaudefroy-Demombynes, notamment, Van Gennep est membre de la société Ernest Renan fondée, le 10 novembre 1919, pour promouvoir les études d’histoire religieuse. Henry Laurens note : la « grille d’interprétation » de Renan s’est imposée « pour plusieurs décennies à la pensée européenne car elle lui donne la caution de sa scientificité » (H. Laurens, J. Tolan et G. Veinstein, *L’Europe et l’islam. Quinze siècles d’histoire*, Paris, O. Jacob, 2009, p. 333).

21. Expression courante alors pour désigner Renan, né à Tréguier.

22. Voir E. Renan, *L’Islamisme et la science* (1883), avec la réponse d’Al-Afghânî, *op. cit.*, p. 48 et suiv.

23. Ch. Mismer, « L'Islamisme et la science », *La Philosophie positive*, n° 6, mai-juin 1883, p. 437, 438 et 440. Plusieurs personnalités égyptiennes ont été formées dans des universités et des établissements français réputés, rappelle Charles Mismer qui ajoute : « tous les professeurs » de l'« École de médecine du Caire » ont « pris leur grade en Europe » et « plusieurs » d'entre eux sont d'« anciens lauréats de nos Facultés ». Aussi peut-il conclure : « le cercle de fer dont parle Renan n'existe que dans son imagination. La vérité est que, sauf de rares exceptions […], les élèves musulmans sont affamés de savoir » (*ibid.*, p. 444). Militaire puis homme de lettres célèbre alors, Charles Mismer (1832-1904) collabore avec Émile Littré à la revue précitée.
24. Membre du Cercle Saint-Simon, créé en 1883 pour promouvoir la « langue » et la « présence » françaises, Renan y côtoie l'ancien ministre de l'Instruction publique, Paul Bert (1833-1886), qui fut résident supérieur de l'Annam-Tonkin, et Paul Cambon (1843-1924), ministre résident en Tunisie. De plus, Renan à l'oreille de Jules Ferry qui s'en est inspiré pour concevoir certains aspects majeurs de sa politique impériale. Voir O. Le Cour Grandmaison, *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique. Le droit colonial en Algérie et dans l'empire français*, Paris, La Découverte, 2010, p. 38.
25. M. Delafosse, « L'état actuel de l'Islam dans l'Afrique-Occidentale française », *Revue du Monde musulman*, mai 1910, vol. XI, n° 5, p. 46. Gouverneur honoraire des colonies et professeur à l'École nationale des langues orientales, Delafosse (1870-1926) est l'auteur de plusieurs livres considérés comme des classiques. Avec Paul Bourdarie, il est à l'origine de la création, le 8 juillet 1922, de l'Académie des sciences coloniales. Sur l'histoire et les usages contemporains de l'islamophobie, voir H. Asal, « Islamophobie : la fabrique d'un nouveau concept. État des lieux de la recherche », *Sociologie*, 2014/I, vol. 5, p. 13-39.
26. « L'œuvre de la colonisation française a été l'œuvre de la III[e] République ! Nous devons l'affirmer bien haut », déclare le sénateur Marcel Saint-Germain en 1907 (« Allocution d'ouverture », in *Congrès colonial français de 1907*, Paris, 1908, p. 42). Saint-Germain (1853-1939) fut également député de l'Algérie française.
27. « *Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre* », écrit-il avant d'ajouter : « La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant. L'Angleterre pratique ce genre de colonisation dans l'Inde, au grand avantage de l'Inde, de l'humanité en général, et à son propre avantage » (E. Renan, *La Réforme intellectuelle et morale et autres écrits*, *op. cit.*, p. 67. Souligné par nous).
28. Forgé pour rendre compte des succès de la République impériale en terre d'islam, ce syntagme est critiqué par Ferhat Abbas. « On s'est habitué à appeler "puissances musulmanes" les États européens qui ont assujetti des populations musulmanes, écrit-il. C'est là une expression erronée […]. En réalité, ne sont "puissances musulmanes" que les puissances où les Musulmans sont libres » et « participent […] à la vie nationale » (*De la colonie vers la Province. Le jeune Algérien*, Paris, Éditions de la Jeune Parque, 1931, p. 135).
29. E. Fallot, « L'Islam et la politique musulmane de la France dans l'Afrique du Nord », *Revue Politique et Parlementaire*, tome XL, n° 119, mai 1904, p. 307-308. Le nombre d'habitants en France métropolitaine est alors de 41 millions. Auteur de nombreux ouvrages sur l'Afrique du Nord, Fallot (1855-1929) fut membre de l'administration du protectorat français à Tunis.
30. R. Peyronnet, *Le Problème Nord-Africain*, Paris, J. Peyronnet, 1930, tome 2, p. 409.
31. J. Sicard, *Le Monde musulman dans les possessions françaises. Algérie-Tunisie-Maroc-Afrique-Occidentale française*, Paris, Larose, 1928, p. II. Réédition revue et augmentée d'un *Vade mecum en terre d'Islam* élaboré, en 1919, sous l'autorité du ministre de la Guerre, Georges Clemenceau, pour l'instruction des « cadres des troupes indigènes ». Outre des éléments historiques sur l'islam, Sicard livre des conseils

aux Français qui vivront « au contact des musulmans ». Respect des lieux de culte et des principales obligations et fêtes religieuses, telles sont les règles essentielles qui doivent être impérativement observées pour établir de bonnes relations avec ces derniers.

32. La « science française » doit « trouver la clef de l'énigme politique nord-africaine », affirme-t-il (*Notre politique musulmane*, Paris, J. Gamber, 1926, p. 43). Milliot (1885-1961) fut également directeur des Affaires indigènes du gouvernement général d'Algérie (1935-1940).

33. En 1927, dans un ouvrage préfacé par Joseph Chailley-Bert, qui loue « un beau travail […] utile » aux « nations colonisatrices », le professeur Johan Christiaan Van Eerde écrit : l'ethnologie, « science théorique jusqu'à présent », doit devenir une science pratique pour aider les « fonctionnaires coloniaux », les « étudiants », les « officiers », les « missionnaires » et les hommes d'affaires présents outre-mer (*Ethnologie coloniale. L'Européen et l'Indigène)*, Paris, Éditions du Monde nouveau, 1927, p. 18 et 1. Et p. XVIII, pour la préface de J. Chailley-Bert). Après avoir servi aux Indes-Orientales néerlandaises, Van Eerde (1871-1936) devint enseignant d'ethnologie à l'université d'Amsterdam puis directeur du Musée colonial de cette ville.

34. M. Larnaude, « Nécrologie – A. Bernard (1865-1947) », *Annales de Géographie*, 1948, 305, p. 56.

35. « Il y a de nos jours un rajeunissement de toutes les sciences » par l'« introduction du point de vue colonial », écrit le sociologue R. Worms (« Rapport général », *Congrès colonial français de 1905*, Paris, 1905, p. 290). Worms (1869-1926) a fondé la Société de sociologie de Paris, la Société internationale de sociologie et la *Revue internationale de sociologie.*

36. Professeur à l'École royale de droit au Caire (1911-1918), à la faculté de droit d'Alger puis à l'université de Paris, Maunier (1887-1951) est aussi l'un des représentants français à l'Institut colonial international. De plus, il intègre la Commission interministérielle des affaires musulmanes en 1925 et le Conseil supérieur de la France d'outre-mer en 1938. Enfin, il collabore à plusieurs publications prestigieuses : la *Revue internationale de sociologie* et *L'Année sociologique*. Bourdarie (1864-1950) est le fondateur (1906) et le directeur de la *Revue indigène*. Il fut délégué général de l'Association cotonnière coloniale (1917-1921), membre du Conseil supérieur des Colonies (1920) et le premier secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences coloniales (1922). De plus, il a siégé au Comité d'études du chemin de fer transsaharien (1929) et au Comité supérieur scientifique de l'Institut français d'Afrique noire (1938).

37. Géographe connu, A. Bernard (1865-1947) fut professeur à l'École des lettres d'Alger, à la Sorbonne, où il occupe (1902-1935) la chaire de Géographie et de la Colonisation de l'Afrique du Nord, à l'École coloniale et à l'École des hautes études commerciales. Membre actif du Comité de l'Afrique française, il fut un contributeur régulier de son bulletin *L'Afrique française*. En 1938, il est élu à l'Académie des sciences morales et politiques.

38. Robert Montagne (1893-1954), ancien conseiller de Lyautey au Maroc puis professeur au Collège de France (1948), est assisté à la direction de ce Centre (CHEAM) par A. Bernard et M. Gaudefroy-Demombynes.

39. « Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, écrit Michel Foucault, c'est […] un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques », destiné à « répondre à une urgence » et à remplir une « fonction stratégique dominante » (« Le jeu de Michel Foucault », in *Dits et Écrits II*, *1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001, p. 299).

40. Cette expression commune alors désigne l'empire colonial français.

41. « La politique musulmane, note Henry Laurens, n'est pas une politique en faveur des musulmans mais la prise en compte des réalités musulmanes dans l'action [de] la France. » *Orientales II. La III*e *République*

et l'Islam, Paris, CNRS Éditions, 2004, p. 57. Voir également J. Sbaï, *La Politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam ? 1911-1954*, préface de Henry Laurens, Paris, CNRS Éditions, 2018.

42. A. Quellien, *La Politique musulmane dans l'Afrique-Occidentale française*, Paris, Larose, 1910, p. 133. (Thèse soutenue par l'auteur à la faculté de droit de l'université de Paris).

43. Petit-fils d'Abd el-Kader, Khaled (1875-1936) fonde, en mars 1919, le mouvement Ikdam et milite pour les droits et libertés démocratiques des « indigènes ». En 1927, le programme de l'Étoile nord-africaine ajoute à ces revendications l'exigence de l'« indépendance totale de l'Algérie » et du « retrait total des troupes d'occupation », entre autres. Cité par B. Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris, La Découverte, 1999, p. 119. Voir aussi S. Sellam, *La France et ses musulmans. Un siècle de politique musulmane 1895-2005*, Paris, Fayard, 2006 et P. Vermeren, *La France en terre d'islam. Empire colonial et religion XIXe-XXe siècles*, Paris, Belin, 2016.

44. G. Hardy, *Le Problème religieux dans l'empire français*, Paris, PUF, 1940, p. 4. Célèbre spécialiste des colonies, Georges Hardy (1884-1972) est l'auteur de nombreux ouvrages primés par l'Académie des sciences morales et politiques. Il fut directeur de l'École coloniale puis recteur de l'académie d'Alger sous la IIIe République et le régime de Vichy.

45. Voir Ch. Phéline, *L'Aube d'une révolution. Margueritte (Algérie), 26 avril 1910*, Toulouse, Privat, 2012.

46. A. Rozet, « Rapport fait au nom de la commission des Affaires extérieures, des protectorats et des colonies » relatif à la « loi portant réglementation du régime de l'indigénat en Algérie », *Journal officiel*, 17 juillet 1914, p. 1191 et 1156. Diplomate puis député (1889-1915), Rozet (1852-1915) fut aussi secrétaire de la commission de l'Algérie.

47. A. Quellien, *La Politique musulmane dans l'Afrique-Occidentale française* (1910) *op. cit.*, p. 133. L'« islamophobie », écrit-il, est un « préjugé contre l'islam répandu chez les peuples de civilisation occidentale et chrétienne ». À ceux qui affirment : le « musulman » est l'« ennemi-né de l'Européen », il rétorque : cette situation n'est pas liée à la religion mahométane mais aux guerres menées par les États du Vieux Continent en terre d'islam (*ibid.*, p. 135 et 137). « Toute l'Afrique du Nord souffre des mêmes maux : atteintes à la religion, accaparement des terres, refoulement, impôts impitoyables […], lois draconiennes sur les forêts » et « refus des droits politiques », soutient l'ancien haut fonctionnaire colonial Eugène Jung (*Le Réveil de l'Islam et des Arabes*, Paris, chez l'auteur, 1933, p. 47). Vice-résident de France au Tonkin (1895), Jung (1863-1936) devint journaliste et écrivain.

48. Voir A. Pavie, *À la conquête des cœurs* [1921], Paris, PUF, 1947.

49. Maréchal Lyautey, Lettre « À Monsieur Delcassé, ministre des Affaires étrangères », 16 juin 1915, in *Lyautey l'Africain. Textes et lettres du maréchal Lyautey*, présentés par P. Lyautey, tome 3, 1915-1918, Paris, Plon, 1953, p. 77.

50. M. Ajam, *Problèmes algériens. (Impressions de voyage)*, Paris, E. Larose, 1913, préface de J. Caillaux, ancien président du Conseil, p. 2. Le musulman, ajoute l'auteur, « conserve au fond de son cœur la haine du *roumi* ». De plus, « la mentalité de nos sujets algériens, à part des exceptions bien entendu, est celle de grands enfants ». De là, cette conclusion pratique : « Il est indispensable que la surveillance, le contrôle, la tutelle en un mot, soient de toutes les heures et exercés rigoureusement » (*ibid.*, p. 21 et 28). Avocat puis homme politique, Ajam (1861-1944) fut sous-secrétaire d'État à la Marine marchande, député (1905-1924) et sénateur (1924-1927).

51. « À W. d'Ormesson », 11 novembre 1926, in *Un Lyautey inconnu. Correspondances et journal inédits 1874-1934*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1980, p. 327.

52. A. Sarraut, *Grandeur et servitude coloniales*, Paris, Éditions du Sagittaire, 1931, p. 206. Gouverneur général de l'Indochine (1911-1914), député puis sénateur radical-socialiste de l'Aude (1902-1945), Sarraut (1872-1962) fut plusieurs fois ministre des Colonies et de l'Intérieur, et président du Conseil (janvier-juin 1936). Après 1945, il a présidé l'Assemblée de l'Union française (1951-1958).
53. A. Porot et Ch. Bardenat, *Psychiatrie médico-légale*, Paris, Maloine, 1959, p. 303 et 296. Fondateur et directeur très influent de l'École algérienne de psychiatrie, et expert auprès des tribunaux, A. Porot (1876-1965) est l'auteur de nombreuses publications.
54. « Notre politique coloniale a définitivement brisé » avec l'assimilation, affirme, en 1905, le ministre des Colonies, Étienne Clémentel. *Congrès colonial français de 1905*, Paris, 1905, p. 286. Plusieurs fois ministre, Clémentel (1864-1936) fut également sénateur. En 1921, le professeur à la faculté de droit de Paris Bernard Lavergne écrit de cette politique : « [Il] n'est presque plus d'auteur scientifique qui ose, même en France, s'en faire le défenseur » (*Le Principe des nationalités et les guerres, son application au problème colonial*, Paris, F. Alcan, 1921, p. 135). Lavergne (1884-1975) a publié plusieurs livres sur la colonisation et l'Union française ; il a également dirigé *L'Année politique*.
55. Sur cette distinction, voir M. Foucault, « Cours du 3 mars 1976 », in *« Il faut défendre la société. » Cours au Collège de France. 1976*, Paris, Gallimard/Seuil, 1997, p. 174-175.
56. « *Le musulman […] et l'Européen sont en présence l'un de l'autre comme deux êtres d'une espèce différente, n'ayant rien en commun dans la manière de penser et de sentir* », soutient Renan en 1862. (« De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation », in *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, *op. cit.*, p. 188. Souligné par nous).
57. La « race nègre » est comme les « animaux », elle a été « partout transportée » et « *apprivoisée comme eux* », écrit Eugène Fromentin (*Une année au Sahel* (1857), Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1984, p. 300. Souligné par nous). Peintre orientaliste et écrivain célèbre, Fromentin (1820-1876) a séjourné plusieurs fois en Algérie. « Je n'ai jamais vu des gens mieux faits pour la domesticité que les nègres de race pure. Ils sont doux, silencieux » et « actifs », affirme le romancier Ernest Feydeau (*Alger. Étude*, Paris, M. Lévy, 1862, p. 205). *A contrario*, impossible de concevoir un « bon barbare », cette proposition étant immédiatement perçue pour ce qu'elle est : une aporie. Sauf si le barbare visé est mort.
58. G. de Maupassant, *Allouma*, *in* A. Ruscio, *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques de Claire de Duras à Georges Simenon*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1996, p. 97.
59. *Roumi* est le nom souvent employé alors par les musulmans pour désigner les Européens. En 1893, l'officier Théodore Pein écrit : « Roumi est un mot du pays [l'Algérie], mot de mépris dans la bouche d'un indigène et sous lequel il désigne le chrétien. » *Lettres familières sur l'Algérie*, Alger, A. Jourdan, 1893, p. 3. Officier dans l'armée d'Afrique, Pein (1810-1892) a longtemps servi dans cette colonie.
60. Le « pli inculqué par la foi musulmane » fait disparaître « toutes les différences de races et de nationalités », affirme Renan (*Le Judaïsme comme race et comme religion*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, p. 3). En 1958, le spécialiste Raymond Charles écrit : « Un type humain musulman s'est ainsi forgé, dont les traits généraux se retrouvent plus ou moins purs dans tous les pays d'Islam… » La religion « imprègne les moindres démarches de l'existence quotidienne aussi bien que les conceptions du cosmos, et de l'essence de l'être… » (*L'Âme musulmane*, Paris, Flammarion, « Bibliothèque de Philosophie scientifique » dirigée par P. Gaultier, 1958, p. 9 et 19). Directeur de la *Revue politique et littéraire* (1919) puis de la « Bibliothèque » précitée (1932), P. Gaultier (1872-1960) est élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1929.
61. Selon P-A. Taguieff, les « versions biologico-racistes du monde » auraient « pris fin en Europe avec la disparition du nazisme » et elles auraient été remplacées par un « néo-racisme » établi sur « un pluralisme culturel radical » présupposant « l'incommensurabilité et la conflictualité des "cultures" » (*La Couleur et le*

sang. Doctrines racistes à la française, Paris, Mille et Une Nuits, 2002, p. 33. Voir aussi *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1987). Les caractéristiques de l'islamophobie savante qui nous intéresse infirment en partie cette thèse et la chronologie qu'elle soutient.

62. Voir C. Reynaud Paligot, *La République raciale 1860-1930*, Paris, PUF, 2006 et sur le sexisme républicain, entre autres, le philosophe Alfred Fouillée qui, outre ses thèses racistes, affirme : inégaux par nature, l'homme et la femme sont soumis à « un déterminisme interne […] qui produit entre le mâle et la femelle la division des fonctions pour la perpétuité de la vie et de l'espèce, par cela même les caractères primaires des deux sexes » (*Tempérament et caractère selon les sexes. – La femme*, préface de Fr. Héritier, Paris, Éditions VillaRose, 2007, p. 59). Professeur à la faculté de Bordeaux, Fouillée (1838-1912), tenu pour l'un des parrains intellectuels de la III[e] République, a laissé une œuvre abondante et diverse.

63. En 1913, après avoir écrit que l'« essence » de l'islam, c'est l'« immobilité », l'ancien officier des Affaires musulmanes Gustave Mercier ajoute : cette religion « a façonné l'homme dès sa naissance, le coulant dans un moule rigide où s'emprisonne sa vie civile, où se fige sa vie morale, où se tarit son activité intellectuelle » (*La Question indigène. Une mise au point des réformes à accomplir*, Alger, Jourdan, 1913, p. 3 et 16). Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Algérie, Gustave Mercier (1874-1953) fut avocat à Constantine et vice-président de la Société archéologique de la ville. Ses analyses sont classiques, nous le verrons.

64. « L'islamisme, qui porte [les Arabes] à la haine de tout ce qui n'est pas musulman, a poussé en eux de trop fortes racines, […], ils *sont à jamais incivilisables à notre civilisation* », affirme Victor Hain, l'un des fondateurs de la Société coloniale d'Alger (*À la nation, sur Alger*, Paris, 1832, p. 57-58. Souligné par nous).

65. E. Villot, *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie* (1871), 3[e] édition, Alger, A. Jourdan, 1888, p. 87. Ancien chef de bureau arabe en Algérie, Villot a publié de nombreux ouvrages qui sont alors des références. Au XVI[e] siècle, déjà, Mahomet est décrit en faux prophète luxurieux et guerrier par opposition à la pureté exemplaire du Christ « fuyant la sexualité et le pouvoir ». Quant aux Sarrasins, on les dit « infidèles, lubriques, cruels, cupides, roués, stupides », « inconstants » et souvent sodomites (voir J. Tolan, *Les Sarrasins. L'Islam dans l'imagination européenne au Moyen Âge*, trad. P-E. Dauzat, Paris, Aubier, 2003, p. 255 et 283). À la suite de son premier voyage en Algérie (mai 1841), Tocqueville affirme : à cause de la polygamie, « beaucoup d'hommes » sont privés de femmes, c'est pourquoi « le vice contre nature est très fréquent » (« Notes du voyage en Algérie de 1841 », in *Œuvres I*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1991, p. 683).

66. Parmi les Nord-Africains, la « pédérastie » est « extraordinairement répandue », soutient le Dr Henri Marchand en 1954. Ils « commencent » à s'y adonner « dès que l'érection est devenue possible ». De là, la fréquence du « sadisme » et du « meurtre » (*Les Mariages franco-musulmans*, Alger, Vollot-Debacq, 1954, p. 57). Auteur prolifique, Marchand (1889-1974), qui emploie l'expression précitée, a été primé trois fois par l'Académie française. Il fut membre de l'Institut international d'anthropologie et de l'Académie des sciences coloniales.

67. Voir P. Birnbaum, *Un mythe politique : la « République juive » de Léon Blum à Pierre Mendès France*, Paris, Fayard, 1988, p. 211 et suiv. Voir également Ch. Meyer-Plantureux, *Antisémitisme et homophobie. Clichés en scène et à l'écran*, Paris, CNRS Éditions, 2019.

68. Voir Dr G. Lacapère, *La Syphilis arabe (Maroc, Algérie, Tunisie)*, Paris, G. Doin, 1923. Ancien chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis et conseiller médical du Maroc, Lacapère est spécialiste des maladies vénériennes au Maghreb français. De son côté, le Dr L. Parrot affirme : en Afrique du Nord, la « syphilis » est « dangereuse pour l'individu qu'elle mutile […] ; pour la race, car, héréditaire et frappant l'homme jusque dans sa descendance, elle détermine le plus grand nombre des avortements, tue les nourrissons et fait

procréer des enfants infirmes ou débiles » (*Le Livre de la bonne santé, dédié aux musulmans de l'Afrique du Nord par l'Institut Pasteur*, Paris, Imprimerie nationale, 1922, p. 62 et 63). Membre de l'Institut Pasteur d'Alger, Parrot est l'auteur de plusieurs ouvrages d'hygiène.

69. Liberté concédée le 18 juin 1913. En 1928, les « indigènes » doivent fournir divers documents dont un certificat médical attestant qu'ils ne sont pas atteints de maladies contagieuses. De plus, les autorités coloniales et sanitaires organisent des contre-visites médicales sur les lieux d'embarquement.

70. L. Chevalier, « Principaux aspects du problème de l'immigration » (1944), *Les Travaux du Haut Comité consultatif de la population et de la famille*, INED, Travaux et Documents, Cahier nº 1, PUF, 1946, p. 13, pour la première citation, et *Le Problème démographique nord-africain*, INED, Travaux et Documents, Cahier nº 6, préface de A. Sauvy, Paris, PUF, 1947, p. 209 et 150, pour la seconde. Professeur à l'École libre des sciences politiques puis directeur de recherches à l'INED, Chevalier (1911-2001) est élu au Collège de France en 1952. Il a notamment publié *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Plon, 1958. En 1946, Robert Debré et Alfred Sauvy, soucieux de « garder au caractère et au type français ses meilleures qualités », plaident en faveur d'une immigration contrôlée car l'« Islam » rend la « fusion des […] populations difficile et, sans doute, peu souhaitable » puisqu'on « constate que les résultats obtenus sont déplorables, tant pour la santé publique que pour la moralité générale ». (*Des Français pour la France. Le Problème de la population*, Paris, Gallimard, 1946, p. 227-229). Considéré comme le père fondateur de la pédiatrie moderne, Debré (1882-1978), qui fut membre de l'Académie nationale de médecine (1933) et de l'Académie des sciences (1961), a joué un rôle majeur lors de la fondation de l'INED. Polytechnicien, Sauvy (1898-1990) fut directeur de l'INED (1945-1962), de la revue *Populations* jusqu'en 1975, et professeur au Collège de France (1962).

71. L. Chevalier, *Le Problème démographique nord-africain* (1947), *op. cit.*, p. 150. Les Nord-Africains présents en France métropolitaine sont estimés à 50 000 en 1946 et à 400 000 en 1952.

72. Dr C. Arrii, *De l'impulsivité criminelle chez l'indigène algérien*, Alger, J. Carbonnel, 1926, p. 40 et 42. L'« indigène », ajoute-t-il, « est, par-dessus tout, un suggestible et un brutal, et les réactions dues à cette suggestibilité foncière et à cette brutalité sont remarquables par leur intensité et leur grossièreté » (*ibid.*, p. 22). Thèse soutenue en présence du professeur Porot dont il est un fidèle disciple. Le chiffre sur la criminalité « indigène » est donné par Émile Larcher (*Trois années d'études algériennes législatives, sociales, pénitentiaires et pénales*, Paris, A. Rousseau, 1902, p. 37). Professeur à la faculté de droit d'Alger, Larcher (1869-1918) fut également avocat à la Cour d'appel. Les nombreux ouvrages qu'il a écrits, seul ou avec l'autre spécialiste Georges Rectenwald, furent des classiques. Ferhat Abbas tient Larcher « pour la plus haute autorité » en « matière » de droit colonial algérien (« Rapport au maréchal Pétain » (avril 1941), in *De la colonie vers la province*, *op. cit.*, p. 179). La notoriété de Larcher dépasse les frontières françaises. H. Arendt cite son maître livre, *Traité élémentaire de législation algérienne* (1903), lorsqu'elle analyse le « régime des décrets » caractéristique de la domination coloniale (H. Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, tome 2, *L'Impérialisme*, Paris, Gallimard, 2002, p. 530).

73. C. Sabatier (1851-1919), *Les Difficultés algériennes. La question de la sécurité. Insurrections-Criminalité*, Alger, A. Jourdan, 1882, p. 31. Magistrat, administrateur de commune mixte puis député de l'Algérie (1885-1889), Sabatier siégea avec la gauche radicale.

74. M. Foucault, « Vérité, pouvoir et soi » (25 octobre 1982), in *Dits et Écrits II*, *op. cit.*, p. 1600.

1

La République impériale : « une grande puissance musulmane »

Mai 1904. Le géographe Ernest Fallot fait paraître, dans la prestigieuse *Revue politique et parlementaire*[1], un article riche de nombreuses références qui témoignent de ses ambitions : analyser la politique musulmane de la IIIe République en Afrique du Nord et en dresser le bilan. Conformément aux objectifs de cette publication, il mobilise des connaissances académiques et des savoirs pratiques acquis grâce aux responsabilités qu'il a exercées dans l'administration du protectorat tunisien. Ernest Fallot jouit ainsi d'une double légitimité : de savant et d'homme de terrain, qui s'est « efforcé d'appliquer […], sans aucun parti pris, la méthode de l'observation[2] ». L'ensemble explique la présence de sa contribution dans la revue précitée et ses propres desseins : établir un état des lieux des études consacrées à l'islam au Maghreb, en utilisant les « travaux des orientalistes et des arabisants », faire part de son expérience après « quinze années passées en pays mahométan » et tirer « des conclusions pratiques sur la conduite à tenir à l'égard de nos sujets musulmans ». Comme beaucoup, Ernest Fallot salue l'extraordinaire expansion de la France, devenue la deuxième puissance impériale du monde derrière la Grande-Bretagne, mais les particularités du domaine colonial ne lui échappent pas. Non plus d'ailleurs que les difficultés auxquelles le pays est désormais confronté en raison de ces particularités mêmes.

Des millions de « sujets » et de « protégés musulmans »

Suite à la conférence de Berlin, qui s'est achevée le 26 février 1885, au cours de laquelle les États européens se sont partagé l'Afrique, la métropole s'est emparée de « presque tout le nord et l'ouest de ce continent », écrit Ernest Fallot. À l'Algérie s'ajoutent désormais la Tunisie, conquise antérieurement (1881), et l'Afrique-Occidentale française (1895). Réussites remarquables. Les républicains et leurs alliés ont accompli ce qu'aucune force politique avant eux n'était parvenue à réaliser. De tels succès ne sauraient cependant occulter les problèmes que la métropole doit maintenant chercher à résoudre.

Ces problèmes sont moins liés aux caractéristiques ethnico-raciales des populations concernées, qui sont très diverses, estime Ernest Fallot, qu'à leur religion : l'islam. Il retient donc son attention car « nos possessions » ont ceci de singulier qu'elles « embrassent » l'un des « foyers les plus ardents de la foi musulmane » où les « sujets mahométans » sont nombreux. « Plus de 4 millions » dans l'ancienne Régence d'Alger, « 1 500 000 en Tunisie » et environ 5 millions en A-OF, estime ce géographe. Conséquence de cette situation : « Nulle part on n'a à connaître l'islam un intérêt aussi pressant qu'en France. » Constat toujours partiel. Si le mahométisme « a cessé de s'étendre en Europe depuis le Moyen Âge », il « gagne tous les jours de nouveaux prosélytes en Asie et en Afrique », et plus particulièrement dans les territoires dominés par la France, comme le prouve sa progression « sur la Côte des Somalis, à Madagascar, à Mayotte et aux Comores ». Favorable à la conquête du Maroc[3], il soutient qu'une telle opération doublera le nombre de musulmans.

La France en Afrique du Nord : poursuivre l'expansion

Dynamique, l'islam ne l'est pas uniquement grâce au zèle de ses adeptes qui convertissent des populations nouvelles, « dans l'ouest et le centre du continent » africain notamment, il l'est aussi pour des raisons démographiques liées à l'« excédent des naissances sur les décès » au Maghreb. Pour conclure, en s'appuyant sur la conjonction de ces différents éléments, Ernest Fallot délaisse les temps présents pour une analyse prédictive au terme de laquelle il écrit : dans quelques dizaines d'années le nombre « des sujets et des protégés musulmans de la France » pourrait égaler la « population de la métropole » (qui compte alors

41 millions d’habitants). Antienne classique où se révèlent des craintes partagées par de nombreux observateurs et responsables politiques. Ils savent que la population de l’Hexagone a presque cessé d’augmenter depuis le début du XXe siècle et que cette tendance se poursuit. À preuve, le taux de natalité s’établit à moins de « 20 p. 1 000 » et le spectre du dépeuplement hante beaucoup d’entre eux[4]. Une telle évolution n’est pas seulement préoccupante pour la position de la France en Europe, où elle est distancée par la Russie, l’Autriche-Hongrie et la Grande-Bretagne, et par son principal ennemi l’Allemagne. Cette situation est susceptible d’affaiblir aussi les autorités françaises au Maghreb et en A-OF où elles seront confrontées à un nombre croissant de mahométans. Sombre perspective pour la stabilité de l’ordre colonial. L’emporter par la guerre sur la rive sud de la Méditerranée, poursuivre l’« œuvre de pacification » à l’ouest de l’Algérie, mener des opérations militaires au Sahara, s’emparer de territoires immenses en Afrique occidentale pour y constituer un « bloc » est une chose. Être capable de « gouverner », de façon efficace et durable, les populations « musulman[e]s » qui y vivent en est une autre, écrit Ernest Fallot qui ajoute : « Parmi les problèmes politiques qui se posent devant notre pays, il n’en est […] pas de plus urgent à résoudre[5]. »

Le laconisme du constat ne saurait occulter la sévérité des critiques. Celles-ci révèlent l’absence d’une véritable politique musulmane, comme on l’écrit alors, en raison de la persistance de préjugés ou d’opinions communes qui font obstacle à une connaissance adéquate de l’islam et des mahométans. Plus encore, les faiblesses françaises sont jugées anciennes par ce géographe qui dénonce les « erreurs » et les « idées toutes faites » transmises « depuis des siècles, de génération en génération »[6]. Dommageable dans l’ancienne Régence d’Alger, où la « population » a été « systématiquement désorganisée et dépouillée des institutions auxquelles elle tenait par son passé autant que par sa foi religieuse », cette situation l’est plus encore maintenant que la métropole administre des millions de musulmans. À persévérer dans cette voie, grand est le risque que des victoires militaires se transforment en défaites politiques dont les insurrections et les résistances obstinées des « indigènes » ont été et sont encore, en Algérie, les signes manifestes. Les « tragiques incidents » survenus dans la localité

algérienne de « Margueritte », du 26 avril au 1er mai 1901, au cours desquels les « indigènes » se rendirent maîtres de cette localité, en témoignent, écrit Ernest Fallot.

En dépit des discours officiels sur les progrès de la « pacification », ce soulèvement, bien connu des responsables et des spécialistes qui lui ont accordé une grande importance, confirme la précarité de la situation dans certaines régions. En se prolongeant, elle est susceptible d'affecter la colonisation et le développement économique et social des territoires concernés. Telles sont certaines des causes de l'attention prêtée par les autorités coloniales et métropolitaines à cet événement. Bien que limité dans l'espace et le temps, il prouve ceci : la paix tant vantée n'est toujours pas établie, seules existent des trêves plus ou moins longues consécutives à la répression employée. De là la nécessité, pour le gouvernement général de l'Algérie, de rester l'arme au pied, ce qui est fort coûteux sur le plan humain et financier, notamment. À la différence de beaucoup, Ernest Fallot estime que ces heurts répétés sont moins liés à l'islam qu'à la « misère » des « indigènes » et à l'affaiblissement de l'autorité de leurs chefs traditionnels. Privés en tout ou partie de pouvoirs par l'administration française, ces derniers ont perdu leur « prestige » et ils sont souvent perçus par les autochtones comme de « simples exécuteurs » à la solde d'une puissance étrangère et chrétienne. Ainsi s'explique l'écho que rencontrent parfois certains « agitateurs » et « aventuriers » musulmans qui exploitent habilement la situation pour fomenter des troubles.

Pour étayer plus encore ses analyses, Ernest Fallot cite le gouverneur général de l'Algérie, Charles Jonnart. Dans un discours prononcé en 1904, ce dernier déclarait : « Il appartient à l'homme d'État de rechercher si la situation morale et matérielle des indigènes n'est pas un facteur important […] dans l'appréciation des causes de cette insécurité[7]. » Subtile manière de laisser entendre que la question sociale, souvent négligée en Algérie en raison de la primauté accordée par la majorité des contemporains à l'islam et à ses conséquences funestes, est essentielle pour expliquer les violences qui ont lieu. Appel implicite à la mise en œuvre d'orientations moins systématiquement punitives et plus justes à l'endroit des autochtones ? Peut-être. Moins réprimer pour mieux gouverner, et renforcer ainsi l'autorité de la France, tel est, semble-t-il, le message de Charles Jonnart.

Du moins est-ce celui que retient Ernest Fallot qui plaide pour l'adoption rapide de réformes. Elles seules permettront de garantir de façon durable l'ordre colonial ; contrairement à ce que beaucoup pensent, il ne sera pas affaibli mais renforcé lorsque les autochtones constateront que la « prospérité », engendrée par la colonisation, est bénéfique à tous les « habitants » de l'Algérie.

Enfin, les particularités des possessions du Maghreb et d'Afrique occidentale appellent la création d'enseignements supérieurs nouveaux afin de dispenser des savoirs et des savoir-faire indispensables à une bonne administration des mahométans. De même, il faut œuvrer à la formation accélérée de fonctionnaires civils et militaires qui pourront ainsi « pénétrer l'âme indigène », soutient Fallot. Il sera alors possible, estime-t-il, d'élaborer une véritable politique musulmane, fondée en raison, puis de la faire appliquer par des hommes qui connaîtront l'islam et les mœurs des populations dont ils auront la charge. L'ensemble permettra de substituer à la conquête, nécessairement violente, l'action plus pacifique du gouvernement des autochtones dont les croyances, les institutions traditionnelles et les propriétés doivent être respectées. En agissant de la sorte, la France cessera d'apparaître comme une puissance hostile aux mahométans et elle sera fidèle à ses objectifs : apporter « la paix, le bien-être et la civilisation[8] ». L'ampleur des changements souhaités se découvre : doter la métropole d'institutions et de cursus spécialisés pour former le personnel d'encadrement des territoires de l'empire, et appliquer une autre politique musulmane.

Colonisation et islamisation de l'Afrique française

Même s'il ne partage pas toutes les analyses d'Ernest Fallot, telle est aussi la position de l'ancien administrateur des colonies et professeur à l'École nationale des langues orientales, Maurice Delafosse. Quoique circonscrit à l'A-OF, qu'il connaît bien pour y avoir exercé d'importantes responsabilités, son article, publié en 1910, est un plaidoyer en faveur d'orientations nouvelles à mettre en œuvre en terre d'islam. Étayée sur une documentation précise, fournie par « divers officiers et fonctionnaires » de cette « colonie africaine », sur de nombreuses « données statistiques » et sur plusieurs séjours au Soudan français, cette étude « méthodique » a pour but de substituer une démarche enfin

scientifique aux opinions communes, sources de nombreuses erreurs commises dans ces territoires par des responsables pas ou peu formés[9]. C'est sur de tels fondements qu'il sera possible d'élaborer une politique qui permettra à la métropole de rompre avec les pratiques existantes jugées au mieux inefficaces, au pire dangereuses lorsqu'elles renforcent l'hostilité des mahométans.

La « mainmise » de la France dans cette région et l'« occupation rapide » par les « puissances européennes » d'immenses territoires en Afrique subsaharienne, écrit Maurice Delafosse, ont donné un coup d'arrêt à la « propagande armée » des prédicateurs musulmans. Privés en tout ou partie de leur force et soumis désormais aux autorités coloniales, ces derniers ont été contraints de limiter voire de mettre un terme à leurs activités. Il s'en est suivi un « ralentissement général dans la marche en avant de l'islam » qui demeure faiblement établi. Les comportements des « indigènes » en attestent puisqu'ils conservent souvent leurs pratiques ancestrales cependant que de nombreuses populations échappent à l'influence de cette religion. Sur ces sujets, souligne l'auteur, les apparences sont trompeuses. Au prétexte que la majorité des Noirs sont « vêtus d'amples *boubou*, coiffés de turbans, portent des amulettes arabes et souvent un chapelet », beaucoup croient avoir affaire à des musulmans alors que, « souvent, il n'en est rien ». Les ressorts de ces habitudes, soutient Maurice Delafosse, sont moins religieux que sociaux, et liés au désir de jouir d'un prestige important au sein de leur tribu. Enfin, ces manières d'être affectent peu les coutumes de ces hommes et les religions locales qu'ils continuent d'observer.

Les comportements de certains chefs locaux en témoignent puisqu'ils restent fidèles à leurs traditions et à leurs croyances alors qu'ils envoient leurs fils dans des écoles coraniques. Syncrétisme remarquable des pratiques et des croyances affichées, lesquelles sont souvent motivées par des considérations opportunistes, ce pourquoi elles demeurent superficielles et réversibles. À preuve, constate Maurice Delafosse, il n'est pas rare que des notables noirs abandonnent l'islam, si les rapports de force politico-religieux évoluent au détriment de ses sectateurs ou lorsqu'ils sont environnés de populations pratiquant une autre religion. Se révèlent ainsi des réalités autrement plus complexes et labiles que celles qui sont fréquemment évoquées dans les études consacrées à l'A-OF. Enfin, le « bloc musulman », comme l'écrivent de nombreux contemporains qui conçoivent cette

religion comme un tout homogène doté d’une stabilité extraordinaire, n’est qu’une vue de l’esprit démentie par ce qu’on appellerait aujourd’hui les enquêtes de terrain.

Quant à la « sécurité » des biens et des personnes, établie ou renforcée par la colonisation, à la « création de routes nouvelles » et à l’« amélioration apportée dans les moyens de communication », toutes ont favorisé la circulation des « commerçants musulmans » qui sont aussi des propagateurs de leur foi. De plus, le respect attaché à la maîtrise de la lecture et de l’écriture, la « grandeur des manifestations du culte islamique » et les « prières solennelles faites en public » contribuent à renforcer l’influence des marabouts qui accueillent un nombre croissant d’enfants noirs dans leurs écoles. « C’est ainsi que l’on a pu dire, écrit Maurice Delafosse, que l’occupation française favorisait les progrès de l’islamisme. » Mais, contrairement à des estimations hasardeuses qui entretiennent le spectre d’une islamisation dangereuse de l’A-OF, Maurice Delafosse affirme que cette progression demeure lente et circonscrite au nord et à l’ouest de ce territoire. Ailleurs, en Guinée française, en Côte d’Ivoire, au Dahomey et dans le Haut-Sénégal-Niger, les musulmans sont minoritaires et leur influence ne progresse pas : l’ensemble « des habitants étant de 11 500 000, […] l’élément musulman ne dépasse pas sensiblement le quart de la population totale[10] ».

L’insistance de Maurice Delafosse à étayer ses analyses par des éléments chiffrés n’est pas seulement dictée par la volonté de produire des connaissances précises, et par le désir corrélatif d’établir la vérité face à ceux qui se contentent de généralités superficielles. Les enjeux attachés aux querelles qui voient s’affronter les spécialistes de l’A-OF, entre autres, sur l’importance numérique des musulmans et sur la dynamique de l’islam sont également politiques. De même les usages qui sont faits des statistiques disponibles. Certains spécialistes, minoritaires comme Maurice Delafosse, estiment que cette religion n’est ni un problème majeur, ni une menace essentielle pour l’ordre colonial et la réussite de la France à laquelle ils sont également attachés. À quelques nuances près, telle est aussi l’analyse du professeur berlinois Martin Hartmann, présenté dans la revue *Questions diplomatiques et coloniales* comme l’« un des plus grands parmi les orientalistes actuels ». « Il n’y a pas de *péril musulman* », affirme-t-il,

car le mahométisme, affaibli avant même le partage du continent africain, se heurte désormais presque partout à l'action des puissances européennes. Si « des précautions s'imposent » afin que l'islam « ne devienne pas un danger », ce dernier ne doit pas être exagéré puisqu'il dépend de facteurs multiples, estime ce spécialiste. Non sans ironie, il critique ses contemporains, dont certains pèchent par défaut en affirmant que la colonisation de l'Afrique a sonné le glas du mahométisme, condamné à « végéter » parmi des peuplades arriérées ou vouées à disparaître, et d'autres par excès en soutenant des thèses hyperboliques tendant à accréditer l'idée que « l'islam médite la conquête de l'empire du monde »[11]. Illusion, dans un cas, liée au simplisme d'analyses qui reposent sur le postulat suivant : les avancées économiques et sociales, engendrées par la « présence » européenne, auront raison d'une religion jugée rétrograde et incapable de s'adapter à la modernisation des territoires concernés. Pauvre matérialisme, en fait. Il repose sur un déterminisme grossier et sur une philosophie implicite de l'histoire-progrès qui interdisent de penser la complexité des phénomènes religieux. Fantasme dangereux dans l'autre cas, laisse entendre ce professeur, puisqu'il légitime des orientations politiques particulièrement répressives qui, par leurs excès mêmes, aggravent les périls qu'elles prétendent circonscrire.

Si la prise en compte du nombre de musulmans est nécessaire pour bien juger de la situation de l'islam en A-OF, et de ses conséquences, elle n'est cependant pas suffisante, soutient Maurice Delafosse. Pour établir un bilan aussi juste que possible, il est indispensable de compléter les analyses quantitatives par des analyses qualitatives, afin d'apprécier au mieux les évolutions que cette religion a favorisées chez les autochtones convertis. Sans surestimer ces dernières, Maurice Delafosse affirme que le mahométisme a entraîné la disparition « des coutumes odieuses, des sacrifices humains » et a « enrayé de façon très nette la plaie de l'alcoolisme » si souvent dénoncée en raison de ses conséquences dramatiques pour les peuplades concernées. En résumé, il est possible d'affirmer que « l'islamisme a eu, d'une façon générale, une influence plutôt heureuse, mais peu considérable et surtout superficielle, sur la civilisation des indigènes de l'Afrique-Occidentale »[12].

De cela témoigne également la comparaison des effets généraux de l'« islamisation » à ceux de la « christianisation ». Sur cette controverse sensible,

en raison des représentations mobilisées par les uns et les autres pour défendre leur point de vue, et des questions historiques, politiques et symboliques en jeu, Maurice Delafosse défend une position originale. À la différence de la majorité de ses contemporains, il estime que cette comparaison tourne à l'avantage du mahométisme « du point de vue de l'influence intellectuelle, morale et sociale sur les groupements ou les individus convertis ». Quant à l'évangélisation, tant vantée en métropole et dans les territoires de l'empire parce qu'elle est synonyme de civilisation[13], elle reste faible, malgré les efforts des missionnaires soutenus par les autorités coloniales. De plus, les conversions ont des effets limités sur l'état d'esprit des « indigènes ». Pis encore, dans certains cas, elles ont contribué à « développe[r] davantage l'instinct d'orgueil inhérent à la race noire » et à « abaisse[r] la moralité moyenne », affirme Maurice Delafosse qui partage les conceptions dominantes relatives au caractère des « Noirs ».

Enfin, les résistances parfois violentes des Noirs et des Maures ne sont pas dues aux particularités supposées de l'islam – la haine du *roumi* et le devoir pieux de combattre les « infidèles » – mais à ce fait majeur que « nous ne sommes ni de leur race, ni de leur mentalité, ni de leur sol ». Il s'agit donc de réactions communes de peuplades ou d'ethnies à une invasion étrangère perçue comme une menace pour l'ordre et les sociétés traditionnels établis. À preuve, les mouvements « indigènes » surgissent parfois en des territoires où l'islamisme est faible voire inexistant et, souvent, ce dernier est moins la cause des conflits qu'un « moyen » efficace employé par des chefs de tribus pour mobiliser les membres de celles-ci, et mieux défendre leur indépendance et leurs privilèges. Sur ce sujet, les effets de connaissance, liés entre autres au déplacement de la causalité des événements observés par Maurice Delafosse et à la prise en compte de leur complexité, ont des conséquences politiques immédiates. Compte tenu de la diversité des pratiques religieuses des autochtones de l'A-OF, et pour ne pas s'aliéner les populations mahométanes et « païennes » qui y vivent, il est indispensable selon lui de « garder une neutralité absolue vis-à-vis de tous les cultes »[14].

Cette recommandation essentielle, qui est aussi une critique de la politique conduite en Afrique française et en Algérie, est soutenue par une double condamnation : la première vise l'« islamophobie » faite « principe

d'administration indigène » par ceux, ils sont les plus nombreux, qui pensent que les musulmans sont une menace majeure. Pour la réduire, les mêmes estiment nécessaire de limiter les activités religieuses des mahométans et de favoriser celles des missionnaires puisque la christianisation est synonyme de progrès. La seconde est inverse ; elle concerne l'« islamophilie », définie par Maurice Delafosse comme une « préférence accordée aux musulmans » en raison de la supériorité supposée de leur civilisation sur les mœurs et les pratiques des Noirs. Dans le cadre d'une conception hiérarchisée du genre humain, où ces derniers sont placés au plus bas en raison de la primitivité de leur condition, la conversion à la religion musulmane est un moyen de les arracher à cette arriération multiséculaire. Mais les inconvénients d'une telle orientation sont importants ; si elle s'appliquait, elle entretiendrait un « sentiment de méfiance » fort dangereux parmi les « populations » non musulmanes qui sont les plus nombreuses en A-OF. Il faut donc les ménager sauf à courir le risque de les voir s'opposer toujours plus aux autorités, voire aux musulmans eux-mêmes.

Telle est aussi la position du juriste Alain Quellien dans la thèse qu'il soutient en 1910. Après avoir étudié la politique de la France en A-OF, l'islamisation de cette région, l'histoire des mahométans et des Noirs, il écrit : « Notre intérêt bien entendu doit […] nous conduire à tolérer l'islam et à le traiter avec impartialité. Mais s'il ne faut pas le combattre et le surexciter par des persécutions inutiles, il ne convient pas non plus de l'encourager et d'aider le prosélytisme musulman dans l'Afrique occidentale », territoire où vivent des « éléments ethniques » très divers au point de vue du « développement intellectuel », des coutumes et des religions. Ces dernières doivent être préservées pour garantir la paix entre les peuples et ralentir, autant que faire se peut, la progression des sectateurs de Mahomet. S'ils doivent être réprimés « énergiquement » lorsqu'ils se soulèvent, il importe de ne pas les harceler ni de « sévir » contre eux en temps normal. Agir ainsi, conclut Alain Quellien, serait « certainement la politique la plus détestable et la moins efficace » car elle en ferait des « martyr[s] de l'islam » au « fanatisme » plus virulent encore[15].

Pour éviter ces deux écueils, l'« islamophobie » et l'« islamophilie », et pour servir au mieux la « domination européenne », Maurice Delafosse plaide, comme son collègue juriste, en faveur du « *statu quo* » et contre toute ingérence

de l'État colonial dans le domaine des cultes. Cette orientation nouvelle favorisera la pacification de l'Afrique occidentale puisque ni les mahométans, ni les adeptes des autres religions ne s'estimeront menacés. Le respect des croyances et des mœurs est moins commandé par des convictions libérales, soucieuses de faire droit au pluralisme des opinions religieuses et à la diversité des cultures, que par des considérations de bonne administration : limiter autant que faire se peut les heurts avec les autochtones pour établir la domination française sur des bases stables. Telle est la préoccupation majeure de Maurice Delafosse qui se présente comme le défenseur d'une politique équilibrée, plus efficace et plus à même de servir le développement de cette colonie. À l'instar de ses pairs, il est convaincu que les « indigènes », quelle que soit leur religion, ne sont pas des semblables susceptibles de jouir des mêmes prérogatives que les Blancs mais des hommes inférieurs pour des raisons ethnico-raciales, cultuelles et culturelles. Aussi les libertés religieuses octroyées aux autochtones ne sont-elles pas conçues comme des droits fondamentaux, qui doivent être respectés conformément aux principes de la laïcité, mais comme des concessions dictées par les particularités des populations de l'A-OF. Triomphe des principes ? Du réalisme et du relativisme plutôt ; la prise en compte des traditions religieuses, notamment, obéit d'abord et avant tout à la volonté d'éviter de soumettre les sociétés « indigènes » à des bouleversements susceptibles de nuire à l'ordre colonial. Plus généralement, Maurice Delafosse estime que les libertés démocratiques et le régime républicain sont inadaptés aux outre-mer en raison de l'arriération des autochtones et de leur incapacité présente à se gouverner[16]. De là la nécessité de préserver les institutions qu'ils ont toujours connues et auxquelles ils se soumettent ; de même pour leurs chefs qui, maintenus en fonction, deviendront des auxiliaires précieux de l'administration coloniale.

Quant à la thèse, défendue par Maurice Delafosse entre autres, selon laquelle la colonisation favorise parfois l'expansion du mahométisme, elle est alors classique et elle l'est demeurée longtemps quand bien même ceux qui la défendent s'opposent sur les conséquences d'un tel mouvement. Consacrée à l'islam en Afrique du Nord, la conférence prononcée en 1927 par Augustin Bernard à l'École libre des sciences politiques en atteste. « L'intervention française a opéré l'unification politique d'une contrée morcelée depuis treize

siècles », affirme-t-il, indiquant que les routes, les chemins de fer et les ports ont permis à « des populations qui s'ignoraient ou se haïssaient » d'entrer en contact les unes avec les autres. Aussi ce spécialiste du Maghreb peut-il conclure par cette proposition à laquelle souscrivent beaucoup de ses pairs : « Il n'est pas douteux que nous avons arabisé et islamisé les Berbères et aussi les Noirs du Soudan. » S'il tient la religion musulmane pour un puissant facteur de résistance à la « domination française », Augustin Bernard n'en estime pas moins qu'il est possible de « vivre avec l'islam ». Plus encore, la métropole « doit avoir une politique musulmane » car, « puissance » qui gouverne « douze millions d'administrés ou de protégés musulmans », il ne faut ni les heurter, sous peine d'exacerber les conflits, ni les favoriser, au risque d'affaiblir l'État colonial. Cela n'empêche nullement d'« utiliser » leur religion lorsqu'elle sert les intérêts de la République impériale[17].

Au-delà de l'A-OF, l'expansion de l'islam est une source régulière d'inquiétudes qu'alimentent les conflits entre musulmans et Européens. Si beaucoup de contemporains estiment que la guerre sainte a joué un rôle majeur dans la conquête de nombreuses contrées et dans la conversion des populations vaincues, ils savent que la puissance du sabre ne peut expliquer à elle seule la précocité, l'ampleur et la poursuite de l'islamisation de plusieurs régions du monde. En 1923, dans un ouvrage remarqué consacré aux « 250 000 000 de partisans du Prophète » qui s'agitent au « Maroc », en « Chine », au « Turkestan » et au « Congo », et menacent la « civilisation occidentale », le politiste états-unien Theodore L. Stoddard écrit : l'extraordinaire « diffusion » de cette religion est « peut-être l'événement le plus étonnant de l'histoire »[18]. Classique constat. Il a donné lieu à de multiples analyses, souvent influencées par les thèses de Renan qui se sont rapidement imposées en France et à l'étranger parmi les spécialistes de l'islam et des colonies. Nous commencerons par elles pour examiner ensuite leur diffusion dans diverses disciplines et leur permanence remarquable jusqu'au début des années 1960. Pour certains, le conflit algérien, qui a débuté le 1er novembre 1954, s'explique en partie par le « renouveau de la foi » musulmane et les appels au « *djihad* » lancés par les « adeptes du Coran » qui « ont été les plus grands colonisateurs du monde ». Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les causes de ce « regain religieux »,

qui affecte le Maghreb, la Turquie et l'Égypte, doivent être cherchées dans la conjoncture internationale – l'affaiblissement de l'Occident et le rôle subversif de l'URSS – et dans la nature même de l'islam dont le « dogme facile » est particulièrement adapté aux « peuples […] attardés »[19]. Permanence remarquable du renanisme qui est actualisé par une interprétation particulière de la situation et de la religion musulmane. Qui est l'auteur de ces lignes écrites en mars 1960 ? Un obscur ? Non. Il s'agit d'Eugène Guernier, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, professeur à l'Institut d'études politiques et à l'université de Paris après avoir siégé au Conseil du gouvernement du protectorat marocain. Belle carrière. Elle confère à la contribution précitée le sérieux et l'autorité attachés à son auteur qui jouit ainsi d'une double légitimité : politique, grâce à ses responsabilités au sein de l'administration coloniale, et scientifique, puisqu'il enseigne dans des établissements renommés et qu'il a publié plusieurs ouvrages sur les colonies. Enfin, Eugène Guernier a été honoré par l'Académie française qui lui a décerné le prix Montyon accordé, au XIXe siècle, à Alexis de Tocqueville et à Denis Fustel de Coulanges, notamment.

Certes, mais des décennies se sont écoulées depuis, et les thèses de Renan sur la religion musulmane n'intéresseraient qu'une poignée de spécialistes. Il n'en est rien. L'actualité française et étrangère au début du XXIe siècle conduit certains chroniqueurs vers les textes de l'historien dans lesquels ils découvrent des analyses propres à soutenir leurs positions, et à lester leurs articles de références importantes. Classique procédé qui permet d'afficher, croient-ils, une certaine culture et de renforcer l'autorité supposée de l'argument par l'argument d'autorité. Hanté par l'« islam dominateur » et son offensive internationale contre la « chrétienté » et l'« Occident », mettant sur le même plan l'État islamique, combattu par la coalition internationale à Mossoul, et les « cités » françaises « gangrenées par la charia », le chroniqueur au *Figaro* Ivan Rioufol, avec un sens remarquable de la nuance, convoque Renan en rappelant que celui-ci s'est prononcé, dès 1875, pour la « destruction de l'islamisme ». Passons sur le fait que ce journaliste commet deux erreurs qui ne seraient pas pardonnées à un étudiant de master. La première est relative à la date. Le texte implicitement cité : *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation* est pourtant célèbre puisqu'il s'agit du discours prononcé par Renan le 21 février

1862, lors de l’ouverture de son cours au Collège de France. La seconde concerne le vocabulaire, le terme « islamisme » désignant alors la « religion des musulmans » et non une minorité politico-religieuse radicale et parfois terroriste, ce que ce chroniqueur pressé du *Figaro* semble ignorer[20]. Mais qu’importe le respect des règles indispensables à la probité de la recherche et à la déontologie journalistique : l’essentiel est ailleurs. Pour Ivan Rioufol qui convoque Renan, il s’agit de soutenir ses propres orientations islamophobes, autoritaires et guerrières pour mieux dénoncer la « montée en puissance de l’islam en Europe, porté par sa virilité conquérante », et une « gauche irénique » qui « s’entête à ne rien voir des périls »[21]. Mésusage de la pensée de l’historien qui serait enrôlé à son corps défendant dans les polémiques des temps présents ? Dégradation de la « science » de l’époque en vulgate mobilisée pour soutenir des positions éloignées de celles défendues par Renan ? Nous y reviendrons.

L’islam : la religion des races et des peuples inférieurs

Au cœur des analyses suggérées par ce titre, les thèses de Renan exposées dans une contribution – « Mahomet et les origines de l’Islamisme » – publiée par la *Revue des Deux Mondes* en 1851. S’y ajoutent son discours inaugural au Collège de France et la célèbre conférence de 1883, *L’Islamisme et la science*. Elle les complète sur plusieurs points puisqu’il s’agit moins de s’intéresser aux premiers temps du mahométisme que d’analyser les causes de « l’infériorité actuelle des pays musulmans, la décadence des États gouvernés par l’islam » et la « nullité des races qui tiennent uniquement de cette religion leur culture et leur éducation »[22].

Avant de poursuivre, rappelons que Renan occupe des positions académiques et intellectuelles majeures qui aident à comprendre son prestige et son influence durables dans de nombreuses disciplines. Plus encore, il est perçu comme la victime du clergé et de Louis Napoléon Bonaparte qui, en 1863, lui a personnellement signifié la suspension de ses cours au Collège de France en raison du contenu de sa leçon inaugurale (1862) et, un an plus tard, de la « publication de la *Vie de Jésus* »[23], tous deux jugés contraires aux fondements du christianisme. Renan jouit d’une aura remarquable auprès de nombreux

républicains. Face à l'obscurantisme de la hiérarchie catholique, il incarne le courage de la vérité. Contre les pratiques liberticides du Second Empire qui soutient la première, il est l'homme de la liberté et du dévouement à la science. Aussi, le gouvernement de la Défense nationale le réintègre-t-il dès le 17 novembre 1870 dans la prestigieuse institution du Quartier latin. Huit ans plus tard, l'Académie française lui ouvre ses portes. En 1880, il est promu officier de la Légion d'honneur et l'année 1883 le voit devenir administrateur du Collège de France. Par la suite, la IIIe République n'a cessé de le décorer puis de lui rendre hommage, y compris en baptisant – fait sans doute unique pour un professeur – un cuirassé à son nom, lequel croisa en 1920 « sur les côtes de Syrie et de Cilicie » pour appuyer de « ses feux » les troupes françaises engagées « à Mersina et dans la région de Lattakieh »[24].

Ernest Renan : l'islamophobie savante au Collège de France

Après avoir noté, dans *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation* (1862), que « la naissance de l'islamisme est […] un fait unique et véritablement inappréciable », Renan ajoute cette précision chronologique essentielle à ses yeux puisqu'elle permet de rendre compte d'une caractéristique majeure du mahométisme : « L'islamisme a été la dernière création religieuse de l'humanité et, à beaucoup d'égards, la moins originale. Au lieu de ce mystère sous lequel les autres religions enveloppent leur berceau, celle-ci naît en pleine histoire ; ses racines sont à fleur de sol. » Ultime religion monothéiste, l'œuvre de Mahomet porte les marques de cette tardiveté et celles de son créateur. « Entaché de tous les défauts » des Arabes, « étranger aux raffinements du mysticisme », affirme Renan, le Prophète « était tout à fait dénué » de capacités inventives, en politique comme en religion, puisqu'il n'a fait que « couronner » les travaux « de ses ancêtres ». Ces différents facteurs historiques, raciaux et personnels expliquent la simplicité de l'islam qui est « évidemment le produit d'une combinaison inférieure, et pour ainsi dire médiocre, des éléments humains ». Pis, en raison de ses défauts mêmes, Mahomet est accusé d'avoir

précipité la disparition du « génie arabe ». « Cent ans après » sa mort, ce dernier « est complètement effacé » et « l'Arabie disparaît pour toujours de la scène du monde ».

Ayant exhumé les origines du mahométisme et en bon historien des religions, Renan s'engage dans une comparaison pour renforcer sa propre démonstration et saisir les singularités de l'« islamisme », lequel est étranger au « spiritualisme » de l'« Inde » et de la « Germanie », incapable de s'élever à « ce sentiment de la mesure et de la parfaite beauté que la Grèce a légué aux races latines », privé de ce « don de fascination étrange, mystérieux, vraiment divin, qui a réuni l'humanité civilisée [...] dans la vénération d'un même idéal parti de la Judée ». Ce bref parcours révèle la précellence des systèmes religieux antérieurs au mahométisme et les nombreuses insuffisances de ce dernier. Dans tous les domaines, elles témoignent de son infériorité originelle, confirmée par l'histoire et son expansion. À preuve, l'islamisme fut d'abord la religion des races que l'on peut qualifier de moyennes, celles qui se trouvent au-dessus des « sauvages » mais en dessous des « peuples » les plus avancés dont il ne peut satisfaire les besoins spirituels et intellectuels, contrairement au christianisme[25]. Convaincu que le genre humain se divise en races, identifiables par leurs aptitudes différentes, et qu'il appartient à celles qui sont au sommet de la hiérarchie de coloniser celles qui sont inférieures et « abâtardies[26] » pour les régénérer, Renan estime aussi que des inégalités fondamentales sont aux principes des différentes religions et civilisations. Plus encore, et ceci explique cela, les races donnent naissance à des religions conformes à leurs capacités et à leurs ambitions. Les unes s'élèvent grâce à la perfection des secondes qui favorisent leur progression et sont à l'origine de civilisations remarquables, que distinguent leurs productions scientifiques et artistiques nombreuses, et leur « délicate moralité ». Les autres, c'est le cas des Arabes, persévèrent dans leur arriération en raison de la grossièreté intellectuelle du Prophète et de la « trop grande simplicité » de la religion qu'il a fondée. Propre à l'« esprit sémitique[27] », cette simplicité explique aussi la conversion des Noirs, qui ont trouvé dans l'islam des croyances et des rites adéquats à leurs faibles aptitudes. Inférieurs, ils l'étaient, à cause de leurs caractéristiques raciales ; inférieurs, ils le demeurent en raison de la nature particulière de la religion qu'ils ont embrassée, laquelle

pérennise leur situation en les empêchant de progresser[28]. La conjonction de ces éléments raciaux, cultuels et culturels permet à Renan d'en tirer une conclusion générale qui éclaire l'histoire du mahométisme et l'actualité du monde musulman. Depuis sa création, et « partout » où il s'est implanté, l'islamisme a été un « obstacle au développement vraiment fécond de la science » et de la « grande poésie »[29]. Un tel constat confirme la puissance négative de cette religion qui maintient les hommes et les sociétés au sein desquelles elle a prospéré à l'écart des progrès de l'esprit humain.

Des origines du mahométisme à la situation présente des pays islamisés, Renan parcourt les siècles d'un pas vif. À l'instar de nombreux spécialistes, il se heurte néanmoins à une difficulté : comment rendre compte de la période faste de l'islam qui s'étend du VIIe au XIVe siècle lorsque, comme l'écrit le professeur au Collège de France en 1883, « le monde musulman a été supérieur, pour la culture intellectuelle, au monde chrétien » ? Conscient des enjeux attachés à cette interrogation et aux réponses qui peuvent être apportées, il ajoute cette précision, qui est aussi une mise en garde adressée à ses lecteurs et à ses contradicteurs éventuels : il « importe de bien analyser ce fait, pour n'en pas tirer des conséquences erronées » susceptibles, c'est implicite, d'affaiblir voire d'infirmer ses propres analyses. Quelles sont donc les causes de cette précellence conjoncturelle de l'islamisme ? Sont-elles à chercher dans certaines caractéristiques de cette religion et/ou des Arabes ? Il n'en est rien. Les sectateurs de la première comme les seconds doivent tout à la « Grèce » et aux belles « études » conduites par des « parsis », des « chrétiens », des « juifs » et des « ismaéliens », des musulmans, certes, mais depuis longtemps « révoltés contre leur propre religion ». Incapables, pour des raisons propres à l'islam et aux régimes despotiques que celui-ci est supposé avoir toujours favorisés, de trouver en eux-mêmes les ressources intellectuelles leur permettant de créer de façon autonome, les mahométans n'ont fait qu'emprunter les découvertes des autres. À ses contemporains qui pensent qu'une science « arabe » ou « musulmane » s'est affirmée, Renan répond qu'il s'agit là d'une erreur majeure, une telle « science » n'ayant jamais existé[30]. Aussi peut-il conclure par cette affirmation : « L'islamisme, en réalité, a donc toujours persécuté la science et la philosophie. Il a fini par les étouffer. » En « 1200 », la « réaction théologique

l'emporte tout à fait. […] À partir de ce moment, à quelques exceptions près, comme Ibn Khaldoun, l'islam ne comptera plus aucun esprit large ». Ces considérations cultuelles et culturelles, qui rendent compte de la situation passée et présente des mahométans, sont complétées par d'autres. Elles sont linguistiques puisque la langue « arabe », soutient Renan, est un « instrument fort incommode pour la métaphysique » De là aussi ce jugement qui confirme l'infériorité de cette langue et de la civilisation fondée par le Prophète : « Les philosophes et les savants arabes sont en général d'assez mauvais écrivains[31]. » Analyses nouvelles ? Nullement. Montée en généralité, plutôt, afin d'écrire l'histoire globale des musulmans insérée dans une étude plus vaste qui s'étend jusqu'à la Grèce antique pour mieux défendre ce que Renan tient pour une vérité historiquement fondée : les peuples indo-européens doivent tout à la solaire Athènes et rien aux mahométans. L'essentiel avait été exposé auparavant puisque l'historien reprend, en 1883, une argumentation qu'il avait déjà exposée vingt ans plus tôt. Sur ces sujets, sa pensée est depuis longtemps établie et elle a peu évolué[32].

Jusque dans une discipline aussi éloignée que la psychologie, ces thèses ont fait florès, tout comme l'extraordinaire réécriture de l'histoire qui les fonde. En 1908, le médecin militaire Maurice Boigey publie un article dans lequel il soutient que l'islam « ne crée ni ne produit », raison pour laquelle il a toujours vécu en « parasite » y compris à l'époque de la « renaissance de la civilisation orientale en Espagne ». Comment expliquer ce paradoxe qui semble défier la « vérité historique » ? Assez simplement puisque les auteurs des pages glorieuses écrites alors furent les « Espagnols violemment musulmanisés, leurs artistes, leurs savants, leurs ingénieurs, leurs médecins, leurs architectes, leurs cultivateurs qui, pour avoir la vie sauve », offraient « au vainqueur » leur « savoir et se laissaient exploiter par lui ». L'embellissement des villes de Tolède, Grenade et Cordoue, jusqu'à l'édification de l'Alhambra, ce sont eux, soutient ce praticien. Pareillement en médecine où les « découvertes » faites au cours de cette période ne « sauraient être attribuées aux déséquilibrés de l'islam, pas plus, d'ailleurs, que la découverte de l'alcool et de l'alambic ». Aussi,

Maurice Boigey peut-il conclure : le mahométisme « ne porte pas en lui la justification de son existence » car, animé par des sectateurs et des rois « illettrés, sanguinaires ou voluptueux », il est essentiellement « destructeur »[33].

Quant à Renan, soucieux sans doute d'illustrer la véracité de sa thèse relative aux inégalités des races, des religions et des civilisations par les témoignages nombreux et concordants de ses contemporains, il écrit : « Tous ceux qui ont été en Orient ou en Afrique sont frappés de ce qu'a de fatalement borné l'esprit d'un vrai croyant, de cette espèce de cercle de fer qui entoure sa tête, la rend absolument fermée à la science, incapable de ne rien apprendre ni de s'ouvrir à aucune idée nouvelle[34]. » Mais, contrairement aux voyageurs qui observent ces réalités en ignorant leurs causes, le professeur au Collège de France connaît les unes et les autres car il les étudie depuis longtemps. Il sait que l'islam porte l'entière responsabilité de cette situation. L'éducation religieuse de l'enfant musulman en témoigne. « Assez éveillé » jusqu'à l'âge de « dix ou douze ans », ce qui prouve qu'il dispose d'aptitudes intellectuelles voisines de celles du jeune Européen, le premier devient, lorsqu'il est initié au mahométisme, « tout à coup fanatique » et « plein d'une sotte fierté de posséder ce qu'il croit la vérité absolue »[35]. Au terme de cette démonstration et suite à une induction amplifiante destinée à étendre à l'ensemble des adeptes de Mahomet le phénomène constaté, Renan affirme : « Ce fol orgueil est le vice radical du musulman. » De même le fanatisme, entretenu par la conviction d'être supérieur aux autres en raison de rapports privilégiés à la vérité dont le Coran est l'expression achevée, et l'arrogance, qui s'alimente à cette même source ; tels sont les principaux traits psychologiques des mahométans. Transmis de génération en génération, ils permettent de comprendre l'incapacité de ces derniers à progresser, l'islam étant supposé interdire toute innovation endogène ou exogène, et la dangerosité conquérante des musulmans, comme le prouve la conversion des races d'Afrique et d'Orient. Presque arrivé au terme de sa conférence, Renan conclut par cette sentence destinée à synthétiser sa pensée et l'histoire dont il vient de brosser le tableau : « Pour la raison humaine, l'islamisme n'a été que nuisible. […] Il a fait des pays qu'il a conquis un champ fermé à la culture rationnelle de l'esprit. » Les religions et les civilisations ne sont pas seulement différentes ; leurs différences sont aussitôt inscrites dans une hiérarchie en fonction de leurs

capacités à favoriser ou à entraver les progrès de l'esprit humain. À cette aune, le mahométisme et ses adeptes sont évidemment inférieurs ; le passé et le présent des sociétés dans lesquelles ils sont majoritaires l'attestent. Plus encore, les musulmans s'opposent au but même de l'« humanité » éclairée, incarnée par la civilisation européenne dont les ressorts principaux sont la « raison » et le développement constant de la « science » qui lui permettent de mener une lutte « implacable contre le faux ». Ces caractéristiques expliquent la « supériorité militaire » et « industrielle » du Vieux Continent[36]. S'étant arraché aux « entraves étroites de l'esprit sémitique », dont l'islam est une des expressions les plus néfastes, le « génie indo-européen » s'est manifesté avec « une frappante énergie » qui scelle la « victoire définitive de l'Europe ». Depuis le XVe siècle, cette dernière est une force exceptionnelle qui peut légitimement prétendre à la conquête et à la direction du monde auquel elle apportera les bienfaits intellectuels, scientifiques et matériels de sa civilisation.

De la simplicité de l'islamisme, liée à la personnalité de Mahomet et à son incapacité à s'élever à la hauteur des grands fondateurs religieux qui l'ont précédé, Renan en déduit la nullité puis la nocivité de cette religion pensée comme un obstacle au développement universel du « génie européen » contre lequel ses adeptes mènent « une guerre éternelle ». Ils savent que son triomphe scellerait la disparition de leur civilisation. De là cet antagonisme permanent qui oppose le « musulman » à l'homme du Vieux Continent. Plus que jamais, en raison de la stagnation des sectateurs du Prophète, et des progrès immenses des Européens, ils sont comme les représentants « d'une espèce différente » que sépare, depuis des siècles, la « manière de penser et de sentir ». Soumission absolue au Coran, absence d'ambition, « dédain de la science », triomphe du despotisme et de l'anarchie *versus* liberté, puissance de la raison et des activités scientifiques, et volonté corrélative de se rendre maître et possesseur de la nature. Renan n'a pas pour seul dessein d'écrire l'histoire et d'analyser l'actualité remarquable de l'Europe et la décadence des pays mahométans ; il entend participer à la transformation du monde en défendant une politique destinée à arracher aux races et aux peuples islamisés les territoires passés sous leur domination. Eu égard à l'ampleur et à la nature des différences qui séparent les musulmans des Occidentaux, l'assimilation des premiers par les seconds est

inconcevable. La solution proposée par l'historien est la conséquence de ses analyses puisqu'il affirme : la « *destruction de l'islamisme* », par la « *misère* » ou la « *terreur* » imposée à ses sectateurs qu'il faut reléguer « au fond du désert », est la « condition essentielle » de l'expansion de la seule civilisation qui vaille, à savoir la « civilisation européenne ». Renan : adepte du refoulement des Arabes, comme l'armée d'Afrique, commandée par le général Bugeaud, l'a pratiqué dans les années 1840 lors de la « pacification » de l'Algérie ? Les termes employés par l'historien laissent peu de doutes sur ses positions. Exagération interprétative et rétrospective ? Dans un autre texte, publié en 1860 par la *Revue des Deux Mondes,* Renan livre son analyse sur le sort des « races sauvages » jugées indignes de vivre. Il leur « souhaite » donc une « *douce mort* » car il est « *fort douteux qu'on réussisse* » à « *en faire des hommes* »[37]. Enfin, il conclut sa leçon inaugurale au Collège de France en 1862 par cet appel : « l'avenir est à l'Europe » car elle seule est capable de répandre dans le monde « sa religion, qui est le droit, la liberté » et le « respect des hommes »[38]. En agissant ainsi, les États du Vieux Continent affranchiront les peuples et les races convertis à l'islam ; cette religion qui les condamne au mieux à la stagnation, au pire à la décadence en les maintenant depuis des siècles à l'écart du progrès.

Ces écrits et ces propos de Renan éclairent ses prises de position ultérieures en faveur de la colonisation et leur écho important auprès d'un certain nombre de dirigeants de la IIIe République. C'est le cas de Jules Ferry, par exemple, qui a trouvé dans les textes de l'historien des éléments essentiels lui permettant de légitimer la « course à l'Afrique » en concevant l'entreprise impériale française comme une œuvre d'émancipation des races inférieures indispensable au redressement national après la défaite devant la Prusse (1870) et la Commune de Paris[39]. Plus encore, les thèses de Renan relatives aux différences irréductibles entre musulmans et Européens ont certainement contribué à l'abandon de la politique d'assimilation supposée permettre aux « indigènes » de devenir des égaux en droit. Dans les premières années du XXe siècle, c'est chose faite. La majorité des contemporains sont désormais convaincus, à l'instar du ministre des Colonies, Georges Leygues, qu'il « faut renoncer » à cette politique « pour toujours ». La diversité des « races » prouve qu'il n'y a pas d'« identité » entre elles et qu'elles ne peuvent être soumises aux « lois », aux « goûts » et aux

« mœurs » de la France. Persévérer dans cette voie « serait tenter une œuvre […] dangereuse[40] », conclut le même lors du Congrès colonial français de 1906, lequel consacre le triomphe de l'association et la soumission des autochtones à des dispositions politiques et juridiques d'exception. Inférieurs sur le plan racial, cultuel et culturel, ils sont jugés incapables de jouir des droits et libertés garantis aux Français de métropole et des outre-mer.

Quant à l'islamophobie savante de Renan, elle a durablement influencé ceux qui, au sein des institutions productrices de connaissances, s'intéressent aux possessions musulmanes de la République impériale, et les hommes qui exercent des responsabilités diverses dans l'administration coloniale. Qu'ils soient cités ou qu'ils inspirent les publications de certains fonctionnaires des outre-mer et les travaux de spécialistes appartenant à des disciplines parfois fort éloignées de l'histoire des religions – la médecine par exemple –, les textes du professeur au Collège de France sont alors constitutifs d'un « régime de vérité[41] » qui a perduré pendant des décennies. Lorsque Renan publie livres et articles, ou prononce une conférence, c'est la *Science* qui s'exprime. Si des critiques furent formulées, elles sont longtemps demeurées sans effet significatif sur la stabilité de ce « régime de vérité » qui s'est enrichi de nombreuses études, lesquelles ont contribué à sa permanence comme à sa puissance.

Critiques de Renan. Triomphe du renanisme.

Des voix se sont élevées contre les thèses de Renan, en particulier celle de Charles Mismer. Après avoir servi dans l'armée française en Crimée puis au Mexique, il a exercé des responsabilités majeures dans le gouvernement de l'Empire ottoman et en Égypte. Devenu homme de lettres, il se fait connaître grâce à ses *Soirées de Constantinople* parues en 1870 et six fois rééditées. Enfin, collaborateur d'Émile Littré à la revue *La Philosophie positive*, il rédige plusieurs ouvrages de sociologie. Quelques mois après la conférence de Renan « L'Islamisme et la science » (1883), Charles Mismer publie un article substantiel dans lequel il réfute point par point les propos de l'« illustre » professeur qui affirme que la religion musulmane est incompatible avec toute activité et progrès scientifiques. Au-delà de cette analyse, l'auteur s'inquiète des

usages publics qui pourraient être faits des analyses de Renan. « Si ses idées obtenaient force de loi, poursuit-il, la politique à contresens qui a ruiné notre édifice séculaire en Turquie et en Égypte deviendrait en Algérie plus méprisante, vexatoire et spoliatrice, au point de rendre la vie impossible aux Arabes et de nous faire considérer par eux comme des ennemis mortels. » Alors que les orientations de la France en Afrique du Nord suscitent de multiples débats, comment empêcher que les adversaires de l'islam n'utilisent la conférence de Renan pour justifier l'adoption de mesures toujours plus rigoureuses qui achèverait de discréditer le pays aux yeux de ses « sujets musulmans » ?

À cette interrogation implicite mais pour lui essentielle, Charles Mismer répond de façon précise. D'une part en rappelant les responsabilités des « hommes supposés compétents » dans un État où les élus, désignés par le suffrage universel, ignorent ou maîtrisent mal nombre de sujets majeurs sur lesquels ils doivent se prononcer. De plus, en raison d'activités politiques fort prenantes, ils n'ont guère le loisir d'étudier ces derniers. Sur certaines « matières spéciales » et complexes, les représentants « s'en rapportent » donc à ceux qui, grâce à leurs travaux et à leurs positions académiques, jouissent d'une autorité reconnue. Si Charles Mismer n'emploie pas, et pour cause, la catégorie de professionnalisation du personnel politique, il est conscient des mutations en cours et des rapports nouveaux qui s'établissent entre élus et savants. Aussi, les hommes qui participent à cette République des sciences ou des lettres, ont-ils le « devoir de se souvenir, avant d'aborder certains problèmes », que « leur fonction » et leurs recherches peuvent avoir de « fâcheuses conséquences ». « Comme le juge », poursuit Charles Mismer, ils doivent tout sacrifier à la « justice » et à la vérité en respectant d'autant plus une éthique de la responsabilité que les sujets qu'ils abordent sont compliqués et graves, et que leur notoriété et leur pouvoir d'influence sont importants. Penser de façon rigoureuse, sans céder aux facilités de « la pure éloquence », qui « captive », assurément, mais qui heurte « la raison » : tel est, selon Charles Mismer, le principe qui devrait guider savants, professeurs et écrivains dont les ouvrages et les interventions publiques sont susceptibles de servir des objectifs politiques.

D'autre part, il est impératif désormais, quand il est question de l'islam, de son importance dans le monde et dans les possessions françaises, de rompre avec

les « préjugé[s] » de ceux qui, comme Renan, ignorent les « faits », les « études préalables », la « probité » et les règles de la « méthode » indispensables pour avoir de cette religion et des musulmans des connaissances aussi précises et complètes que possible. À la suite de ces critiques, qui visent l'historien et le public qui l'a applaudi par complaisance ou incompétence, Charles Mismer ravale la conférence de Renan au rang de « dissertation » dont le succès signe l'échec de la science et le triomphe des « idées vagues » et des « faux jugements ». Œuvrer au développement de la première pour mieux combattre les seconds est un impératif qui intéresse savants et politiques, lesquels pourront établir ainsi les orientations de la métropole sur des fondements sûrs, et combler « l'abîme qu'une fausse conception de l'islamisme creuse chaque jour plus profondément entre la France et ses sujets musulmans ». Aux errements « rhétorique[s] » de Renan, échafaudés sur « des pointes d'aiguille », il faut substituer une science pratique de l'islamisme que Charles Mismer crédite de vertus iréniques. Il est en effet convaincu que la justice marche dans les pas de la vérité, et que leur conjonction permettra de nouer des relations pacifiques avec l'Orient et les mahométans des colonies françaises. En conclusion, Charles Mismer s'adresse aux « hommes d'État dont les intérêts touchent à l'islam ». À tous, il conseille, pour éviter de « cruelles déceptions », de « ne point régler » leurs orientations « sur les préjugés de M. Renan » et de « méditer cette maxime d'un sultan turc : "La force étend les frontières des empires ; la justice seule est capable de les préserver" »[42]. En 1883, ces recommandations et cet appel, dictés par un sentiment d'urgence lié à la situation académique, intellectuelle et politique du pays qui voit se multiplier écrits et discours islamophobes, sont demeurés vains en raison de la marginalité institutionnelle de Charles Mismer et des choix faits par les dirigeants de la République impériale. Il n'en reste pas moins que cet article révèle l'âpreté des débats relatifs à l'islam, comme objet de connaissance et comme objet politique, en même temps qu'il rappelle que certains contemporains se sont élevés contre les analyses et les orientations alors majoritairement hostiles aux musulmans.

De ces résistances témoigne également l'initiative de l'écrivain Gaston Dujarric, qui juge la situation à ce point préoccupante qu'il fonde, en 1895, une revue destinée à combattre les « préjugés » et les « erreurs » qui, depuis « des

siècles », nuisent aux relations entre « la Croix et le Croissant ». Dans l'éditorial du premier numéro de cette *Revue de l'Islam*, il dénonce une « croisade anti-islamique » qui réunit la Russie, l'Angleterre et la France au risque de provoquer des conflits en Orient et dans les possessions de la métropole où vivent de nombreux mahométans. Pour obvier à ces périls et combattre l'« opinion publique » du Vieux Continent « déchaînée contre le monde musulman », Gaston Dujarric en appelle à la collaboration de tous ceux qui sont « en mesure de parler, en connaissance de cause, de l'islamisme et des peuples islamiques » afin de « défendre en Europe les intérêts » des musulmans et d'expliquer le « vrai sens » de leur religion[43]. Cette publication, présentée comme la seule « qui soit exclusivement consacrée à la vulgarisation » du mahométisme, et les ambitions de son fondateur disent sa volonté de s'opposer à la doxa islamophobe de saison. En vain, une fois encore. Faute de soutiens et de lecteurs, sans doute, la *Revue de l'Islam* disparaît en 1903, ce qui confirme la puissance de cette doxa et la faiblesse universitaire, institutionnelle et politique des hommes résolus à promouvoir d'autres analyses et orientations.

À preuve, nombre de spécialistes ont contribué par leurs ouvrages, leurs thèses et leurs articles à la diffusion horizontale des thèses de Renan jugées essentielles pour les aider à résoudre les problèmes spécifiques à leur champ disciplinaire. Eu égard à l'ampleur du corpus, impossible d'étudier tous ces textes, seuls quelques exemples significatifs retiendront ici notre attention même si l'enquête se poursuivra dans les pages qui suivent. En 1910, Alain Quellien, breveté de l'École coloniale, diplômé de l'École des langues orientales et rédacteur au ministère des Colonies, soutient sa thèse de droit. S'il critique, conformément aux règles de la méthode, les « opinions préconçues » qui « assimilent » l'islam « à la barbarie et au fanatisme », et s'il tient les premières pour l'expression d'une « islamophobie » tenace chez les « peuples de civilisation occidentale et chrétienne », il n'en rejoint pas moins Renan sur plusieurs points essentiels. S'appuyant sur les *Études d'histoire religieuse* du professeur au Collège de France, Alain Quellien estime, comme lui, que l'islamisme « n'est nullement original » parce que « Mahomet n'a point fait œuvre nouvelle ». Quant à l'expansion de cette religion sur le continent africain, notamment, elle s'explique par « son extrême simplicité » qui la rend accessible

« aux peuples primitifs » et « nègres ». Ils y trouvent des idées peu « complexes » cependant que, en raison de leur « indolence naturelle » et de leur « paresse » bien « connues », ils découvrent, dans la doctrine fataliste de l'islam, des représentations du monde conformes à leurs « instincts apathiques ». Demandant peu d'efforts de compréhension, tolérant vis-à-vis des « besoins les plus impérieux de la nature humaine », favorable à la polygamie et à l'esclavage, le mahométisme est la religion « qui convient le mieux aux Noirs », conclut Alain Quellien. *A contrario*, ces mêmes traits de caractère permettent de comprendre les difficultés des missionnaires à convertir les « indigènes » de l'A-OF : le christianisme, insiste-t-il, est « une religion qui va forcément de pair avec une civilisation avancée et dont le vrai sens ne peut être saisi que pas des gens instruits et policés ».

L'inégalité des races a donc contribué au surgissement de monothéismes aux caractéristiques distinctes qui permettent de les inscrire dans une hiérarchie au sommet de laquelle se trouve la religion chrétienne, réputée favoriser le libre exercice de la raison et les progrès de l'humanité dans tous les domaines. Par leur simplicité ou leur complexité, ces monothéismes ont ainsi pérennisé voire creusé les différences entre races inférieures et supérieures. Critique envers ceux qui estiment qu'il faut combattre l'islam pied à pied – Renan est implicitement visé –, Alain Quellien défend une voie médiane tout à la fois éloignée de cet excès et d'une tolérance qu'il juge dangereuse pour la stabilité de l'ordre colonial. Réprimer ? C'est indispensable et il importe de le faire « énergiquement » lorsque les « tentatives de soulèvement […] revêtent un caractère plus ou moins religieux », écrit-il. Par contre, « faire acte d'hostilité » à l'endroit du mahométisme nourrit le « fanatisme » de ses adeptes et renforce leur détermination à combattre la France[44].

« C'est évident : l'islam est une force de mort, non une force de vie. Je ne vois aucune utilité de répéter Renan et tous ceux qui depuis ont dit moins de choses que lui en plus de mots », écrit l'ethnologue Arnold Van Gennep en 1914[45]. Trente-deux ans après la disparition de l'historien, cette remarque confirme, comme nous l'avons déjà noté en introduction, que certaines de ses thèses sont à ce point tenues pour scientifiquement établies qu'il n'est plus nécessaire ni de les exposer, ni de les illustrer par des exemples nouveaux sauf à se voir reprocher

des répétitions inutiles. Plus encore, Arnold Van Gennep semble être le témoin d'une évolution au cours de laquelle le « régime de vérité » qui nous intéresse est devenu un incontestable *régime d'évidence*. Et ce dernier favorise, laisse entendre cet auteur, une écholalie profuse certes mais peu originale, qui confirme la puissance de ces régimes. Mieux, tous deux révèlent l'existence d'une constellation intellectuelle dont les membres, assurément divers, n'en sont pas moins unis par des conceptions empruntées aux travaux de Renan. De là le surgissement de ce renanisme déjà mentionné et défini, rappelons-le, comme ce courant de pensée constitué par ceux qui, à un titre ou à un autre, de façon explicite ou implicite, s'inspirent de la démarche et de certaines thèses de l'historien quand bien même ils les critiquent parfois. Impossible, écrivions-nous, de citer tous les spécialistes concernés, ils sont fort nombreux. Inutile aussi. Leurs livres et leurs articles sont aussi multiples que répétitifs mais ces répétitions mêmes sont instructives car elles témoignent de la prégnance et de la pérennité de ce renanisme dans certaines disciplines et milieux particulièrement attachés aux conceptions qui soutiennent le discours impérial-républicain et la légitimité de la « Plus Grande France ».

À cette diffusion horizontale s'ajoute une diffusion verticale qui s'est opérée parfois très rapidement grâce à de prestigieux ouvrages de vulgarisation. Outre l'article « Coran » du *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle* publié par Pierre Larousse en 1869 et déjà cité, des acteurs de l'institution scolaire se sont également emparés de thèses similaires à celles de Renan lorsqu'il s'est agi de promouvoir des livres destinés aux écoliers auxquels il faut offrir des connaissances conformes aux attentes du ministère de l'Instruction publique. Mahomet ? Un être « cruel » et violent porté par une « imagination exaltée et rêveuse » qui a toujours flatté les passions humaines en offrant « la gloire aux grands et aux braves, le pillage aux pauvres, des délices sans fin aux hommes sensuels ». Où peut-on lire ces lignes ? Dans un ouvrage réédité en 1886 et approuvé par les pouvoirs publics qui le recommandent aux bibliothèques scolaires et aux instituteurs. Le « Koran » ? Un tissu de « contradictions manifestes » et d'« ignorances grossières » où la « vérité » côtoie l'« imposture » et « le sublime […] l'absurde ». Les « succès » de l'islam ? D'éphémères moments qui n'ont rien laissé de « durable » ; « le désert qui recouvre

aujourd'hui les contrées domptées (*sic*) par les musulmans » en témoigne. Aussi l'auteur, Théodore Bachelet, historien et vulgarisateur à succès, peut-il conclure par cette affirmation destinée à révéler l'essence de cette religion, et à rendre compte de l'histoire et de la situation présente des mahométans : « Par lui-même, l'islamisme n'est qu'une sentence de mort[46]. » Dans les dernières années du XIXe siècle, telle est donc la vulgate que les maîtres doivent dispenser aux écoliers de la République. L'islamophobie académique et savante, qu'elle soit élaborée par ce professeur ou dans l'enceinte prestigieuse mais restreinte du Collège de France, soutient désormais une islamophobie officielle et d'État destinée à devenir une islamophobie populaire grâce aux institutions placées sous l'autorité du ministère de l'Instruction, aux bibliothèques et aux instituteurs.

Diffusion verticale encore grâce à certains romans coloniaux prisés des amateurs de littérature exotique, laquelle a connu des heures fastes pendant l'entre-deux-guerres où elle fut soutenue par l'Académie des sciences coloniales et souvent beaucoup lue[47]. Tel est le cas de *Mektoub* publié en 1923 par Yvon de Saint-Gouric et le Capitaine A (pseudonyme utilisé par le comte Fr. de Gouvion-Saint-Cyr) qui affirment avoir écrit un roman réaliste destiné à narrer les amours tragiques d'une infirmière métropolitaine avec un musulman d'Algérie rencontré au cours de la Première Guerre mondiale. Partie dans cette colonie pour rejoindre celui qui est devenu son mari, en dépit de la réprobation de sa famille[48] et de ses proches, cette jeune femme est maltraitée, voilée et exploitée par son époux. « Preuve éclatante que l'Arabe est d'une civilisation rétrograde », écrivent les auteurs. Preuve également de l'impossible assimilation des « indigènes ». Même lorsqu'ils ont été éduqués dans des écoles françaises, ils n'en conservent pas moins un caractère violent, une paresse légendaire, enracinée dans l'islam et « son culte du destin », et des coutumes archaïques. Une telle situation condamne par avance toute union de ce type, en raison de différences insurmontables et des dangers auxquels s'exposent celles qui méconnaissent cette prescription mixophobe destinée à protéger les Françaises.

Pour étayer leurs affirmations, le Capitaine A. et Yvon de Saint-Gouric citent un long passage de la conférence de Renan *L'Islamisme et la science*, et rendent hommage à l'historien pour la pertinence de ses analyses que cette fiction illustre par un récit didactique servi par des personnages réduits à des archétypes et des

leçons de morale régulièrement distillées. En conclusion, les romanciers rappellent quels furent leurs objectifs : livrer à leurs contemporains le « secret » de sa naïve « héroïne » et « élever » sa « faible voix pour sauvegarder notre magnifique domaine colonial ». Racisme, stigmatisation de la religion musulmane et de ses adeptes, réputés jouer un « rôle déprimant et annihilant »[49], exaltation de la civilisation française qu'il faut préserver de la corruption raciale et morale ; tels sont les ressorts de ce roman édifiant et apologétique conçu comme un adjuvant précieux à la promotion de l'empire. S'il est difficile de prendre la mesure de l'extension de cette islamophobie populaire, diffusée par diverses voies, privées lorsqu'il s'agit d'éditeurs par exemple, publiques dans le cas d'ouvrages scolaires conformes aux programmes officiels, nul doute : elle a souvent puisé aux sources de l'islamophobie savante élaborée par Renan et ses nombreux successeurs.

Que les musulmans menacent l'ordre impérial imposé par la France en Algérie et ailleurs, peu en doutent. Classiques, ces analyses prospèrent sur la valorisation supposée de la guerre sainte par les mahométans et sur leur fanatisme constamment dénoncé par la majorité de ceux qui s'intéressent aux colonies.

« Guerre sainte » et fanatisme

« *Les passions religieuses* et déprédatrices des tribus arabes *les porteront toujours* à nous faire la guerre. La paix avec les chrétiens de temps en temps, et la guerre habituellement ; tel est le goût naturel des populations qui nous environnent[50]. » L'auteur de ces lignes n'est autre qu'Alexis de Tocqueville, que ses contemporains tiennent pour un grand spécialiste de la colonisation et de l'Algérie, à laquelle il a consacré plusieurs textes et un rapport officiel (1847) élaboré en tant que parlementaire et membre d'une commission *ad hoc* de la Chambre des députés. C'est dans ce territoire qu'il s'est rendu en mai 1841 avant de rédiger cet opuscule – *Travail sur l'Algérie* – auquel il accorde beaucoup d'importance en raison de son sujet : l'établissement d'une colonie française outre-Méditerranée dans un contexte de rivalités avec l'Angleterre auquel s'ajoute, déjà, la hantise du déclin du pays qui doit, pour éviter de s'affaiblir plus

encore, devenir une puissance ultramarine de premier plan. Demeurer en Algérie et pacifier cette possession est donc indispensable. « C’est une grande question sur laquelle nous sommes déjà assez instruits pour pouvoir jeter dans la circulation beaucoup d’idées nouvelles et vraies. Le faire est très utile » à la France, écrit-il à Gustave de Beaumont en l’encourageant à se « jeter *furieusement* »[51] dans la rédaction d’un ouvrage consacré à cette colonie toujours insoumise. Relativement à l’hostilité des mahométans, qui troublent constamment l’ordre et la sécurité publics, et sont un obstacle majeur à l’arrivée des colons, ses causes sont diverses. Elles sont à chercher dans l’essence même de l’islamisme et dans une conjoncture particulière liée aux orientations politiques de l’émir Abd el-Kader, qui est parvenu à surmonter la division de certaines tribus pour mieux résister aux Français.

Comme beaucoup d’autres avant et après lui, Tocqueville estime que la « guerre sainte » est, pour les musulmans, la « première de toutes les bonnes œuvres », ce qui s’explique par les « tendances violentes » du Coran. Les agissements du Prophète et de ses successeurs les ont renforcées car ils ont conquis d’immenses territoires à la pointe de l’épée en s’appuyant sur des « peuples peu avancés, nomades et guerriers ». Telles sont les origines de la haine multiséculaire des musulmans envers les étrangers et les infidèles. Elle est entretenue par les pratiques religieuses des mahométans et la simplicité d’un culte qui, depuis sa fondation, a la « guerre » pour « but »[52]. En Algérie, cette passion, et le fanatisme qu’elle engendre, sont favorisés, affirme Tocqueville, par Abd el-Kader qui y trouve des éléments indispensables pour unifier les tribus diverses qu’il commande en se présentant à elles comme un « interprète du Coran ». Tenue pour une puissante passion agrégative, cette haine religieuse, et la guerre sainte qu’elle entretient, favorisent la coalition des « indigènes » jusque-là divisés. Désormais, ils font corps face à un ennemi étranger et chrétien, cependant que leur chef puise dans cette situation une triple légitimité : guerrière, puisqu’il dirige des troupes nombreuses, religieuse, puisqu’il affirme combattre au nom de l’islam, et politique enfin, puisqu’il lutte contre la puissance coloniale française. De là, le prestige extraordinaire dont jouit Abd el-Kader auprès d’un nombre croissant d’autochtones qui lui fournissent soutien

matériel et combattants. Aussi cette détestation du chrétien est-elle indispensable à ce « Cromwell musulman » qui vit par et pour la guerre puisque c'est grâce à elle qu'il est devenu le chef qu'il est désormais.

Impossible, dans ces conditions, d'espérer conclure avec lui une paix durable, parce qu'elle entraînerait la dispersion des tribus qu'il commande et sa propre disparition en tant qu'émir dont le charisme, politico-religieux, se nourrit des batailles menées contre les troupes de Bugeaud. Il s'opposera donc toujours, « sourdement » ou « ostensiblement », à la France, estime Tocqueville. Sans doute Abd el-Kader sait-il qu'il ne peut espérer repousser les « *roumis* » à la mer, en raison de la supériorité de l'armée d'Afrique, mais il les harcèlera de façon continuelle en créant une insécurité permanente et nuisible à la colonisation de l'Algérie, et coûteuse pour la métropole. Fort de ces analyses, et parce qu'il entend peser sur les événements, Tocqueville en tire des conséquences pratiques essentielles pour la conduite des opérations. Contre ce chef, ses troupes et la population civile qui les aide d'une façon ou d'une autre, il faut mener une guerre particulière qui repose sur la destruction des « moissons », des « silos » et des villes situées dans les territoires passés sous son contrôle. Quant aux « hommes sans armes », aux « femmes » et aux « enfants », il est également légitime de s'en emparer pour priver Abd el-Kader de soutiens. Rendre la « position des tribus qui adhèrent à lui tellement insupportable qu'elles l'abandonnent », telle est la justification de ces méthodes auxquelles s'ajoutent, précise Tocqueville, l'« interdiction du commerce », le « ravage du pays » et des « razzias » régulières destinées à détruire les « moissons à l'époque des récoltes » et à « s'emparer des troupeaux »[53].

Le 24 mai 1847, lorsqu'il dépose à la Chambre des députés le rapport relatif au projet de loi portant sur les crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie, la situation militaire a beaucoup évolué au profit de la France. Depuis la prise de la smala d'Abd el-Kader par le duc d'Aumale en mai 1843, les troupes du « Cromwell algérien », passées au Maroc, sont très affaiblies. Quant à leur chef, il en est réduit à « des actes de barbarie qui attestent de son impuissance plus encore que de sa cruauté », affirme l'auteur de la *Démocratie en Amérique* qui rend hommage aux armées françaises et à la « guerre » qu'elles ont « glorieusement » conduite. Si la pacification du pays doit se poursuivre, les

« périls » les plus graves appartiennent au passé et ces succès ont créé une situation inédite qui « appelle des résolutions nouvelles ». Il faut désormais s'attacher à construire des institutions coloniales en se gardant de commettre des fautes par excès de rigueur ou laxisme. Tocqueville défend une voie médiane située à égale distance de ces deux écueils. À ceux qui veulent refouler les Arabes, les priver de leurs terres et les « comprimer par la force », il rétorque que ces orientations sont désormais néfastes parce qu'elles interdisent l'établissement d'une paix durable. *A contrario*, poursuit l'écrivain-député, on se gardera de flatter les autochtones en les traitant comme s'ils « étaient nos concitoyens et nos égaux » car les « peuples à demi civilisés comprennent malaisément la longanimité et l'indulgence » qu'ils tiennent pour des faiblesses, ce qui encourage leur désobéissance voire leur révolte. L'antienne est classique et, longtemps, elle a justifié des mesures d'exception. Au-delà des termes employés par Tocqueville, le sort des « indigènes » se précise puisque de façon implicite il estime indispensable d'en faire des sujets français soumis à des dispositions politiques et juridiques spécifiques, et à une « justice exacte, mais rigoureuse »[54]. Délicate formule et admirable anticipation puisque telle a été la situation imposée aux indigènes d'Algérie jusqu'en 1945.

Que l'islam soit une religion belliqueuse par nature, peu en doutent. Outre cela, et à cause de cela pour certains, il est aussi l'une des manifestations les plus terribles du « fanatisme ». Si Renan, l'auteur de ce jugement, sait que des manifestations similaires ont eu lieu en Espagne à l'époque de l'Inquisition et parfois en Italie au temps de « Pie V », il précise aussitôt qu'elles furent moins violentes. De plus, leurs origines sont à chercher dans une conjoncture historique, politique et religieuse singulière, et dans la trouble personnalité du pape précité. Différences majeures. Elles confirment la supériorité du christianisme, qui n'est fanatique que par accident, alors que l'islamisme l'est par essence. Cette singularité est renforcée par le caractère des Arabes qui sont en général « dur[s], étroit[s] » et « égoïste[s] », soutient le professeur au Collège de France. La conjonction de ces facteurs religieux et raciaux explique aussi les mouvements erratiques qui conduisent les mahométans de la « complète anarchie » au « despotisme sanguinaire », et leur incapacité à établir des institutions pérennes au service du « bien public »[55]. Violence et fanatisme de

l'islam, des races et des peuples qui l'ont adopté, et des régimes politiques établis en terre musulmane ; tel est le tableau brossé par Renan qu'il lègue à la postérité.

En 1909, l'orientaliste Bernard Carra de Vaux affirme : le *djihad* est un « précepte » aussi important que le pèlerinage, le jeûne, l'aumône et la prière, ce qui témoigne, selon cet arabisant réputé, d'un esprit « plus barbare, plus rude » et « plus sauvage » que celui du christianisme. Et, pour illustrer cette proposition, il ajoute : « Frapper l'infidèle est acte pie ; le tuer est une œuvre méritoire ; mourir dans la guerre sainte, c'est mourir en martyr. » Aussi peut-il conclure par cette affirmation : à la différence du christianisme, jugé pacifique, l'islam est réputé « guerrier » et « conquérant »[56]. Observables dès la fondation du mahométisme, ces caractéristiques ont déterminé son histoire et les temps présents, estime Bernard Carra de Vaux. Aussi peut-il soutenir que cette religion a été, est et sera toujours une menace pour les puissances du Vieux Continent, les autorités coloniales et les Européens établis en terre musulmane. Tous doivent s'attendre au mieux à des résistances passives mais constantes, au pire à des actes de violence dont témoignent les événements qui ensanglantent régulièrement les contrées où vivent de nombreux mahométans.

Ces vérités, le général Paul Azan, qui a servi en Afrique du Nord au terme de ses études à Saint-Cyr en 1896, les a découvertes non dans le silence des bibliothèques mais à Oran puis lors d'expéditions conduites par Lyautey contre le royaume chérifien. Fort de son expérience, de ses travaux consacrés à l'histoire militaire et de sa bonne connaissance des autochtones algériens, il soutient que ces derniers demeurent rétifs à la présence française. Alors que plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la fin de la conquête, les « indigènes » mènent encore une vie « à part » et observent avec « dédain […] notre civilisation et nos mœurs ». Preuve, s'il en était encore besoin, que les Arabes sont inassimilables. La cause de cette situation, qui nuit à la collaboration entre l'« autochtone » et l'« Européen », et entrave le « développement » de l'Algérie ? Le Coran et la « foi profonde qui anime » les musulmans et les « empêche » de se rapprocher des Français. S'appuyant sur de nombreuses citations du texte sacré, Paul Azan ajoute : ce Livre « est […] la règle civile, politique et religieuse » des populations algériennes qui y puisent aussi plusieurs

passions dangereuses. Le « mépris » et la haine qu'elles éprouvent « à l'égard des infidèles » en attestent, de même les « excitations à la guerre d'extermination » contre ces derniers. Comment conjurer ces menaces ? Faire preuve de tolérance et de bonté ne change rien, contrairement à ce que certains pensent par naïveté ou ignorance. Pis, ces comportements sont interprétés comme des faiblesses coupables par les Arabes, ce qui encourage leur insoumission. Aussi faut-il les maintenir « à distance » en leur rappelant constamment qu'ils ne sont que des sujets français tenus d'obéir aux Européens. Le respect de cette règle ne concerne pas seulement la sphère privée et les relations professionnelles ; dans la société algérienne où deux races et civilisations inégales se côtoient, il participe au maintien de l'ordre colonial et discriminatoire imposé par la France. Au plan politique, poursuit Paul Azan, on doit agir selon ce principe indispensable à la bonne administration des populations concernées : la « force », qu'elles sont réputées apprécier et qui seule permet de les gouverner efficacement. Pour éviter l'arbitraire et les excès des colons, si prompts à « détester l'indigène », cette « force » sera conjointe à une « justice […] impartiale » ; voilà ce qu'« aiment » et respectent les musulmans, affirme cet officier[57]. De plus, il se prononce en faveur d'une réforme de l'enseignement autochtone afin de restreindre la part accordée à l'apprentissage du Coran pour en réduire l'influence jugée rétrograde et violente.

Dans l'entre-deux-guerres, de telles analyses ne sont plus limitées aux orientalistes ou aux spécialistes de l'Afrique du Nord. Elles sont, en quelque sorte, tombées dans le domaine public grâce à la multiplication d'ouvrages de vulgarisation qui vont répétant, à l'instar de l'historien Léon Abensour, que l'« islam » est « une religion de fanatiques » et du « sabre ». Pour cet historien, auteur en 1927 d'un ouvrage sobrement intitulé *L'Islam*, publié dans une collection qui se targue d'être la « plus importante encyclopédie du monde » et de disposer d'un lectorat de près de « 300 000 » personnes[58], ces vérités sont depuis longtemps établies par les nombreuses études consacrées au Livre saint et à l'histoire multiséculaire des musulmans. Fort de cela, il étudie les événements survenus au lendemain de la Première Guerre mondiale dans plusieurs contrées mahométanes dominées par les « nations européennes ». De la Syrie au Maroc en passant par la Turquie et l'Égypte, toutes ont été confrontées à des

« difficultés » et à des troubles graves qu'elles ont dû réprimer afin de rétablir l'ordre colonial. Une telle situation prouve ceci : pour « beaucoup » de mahométans la « guerre sainte contre le *roumi* » reste « souhaitable ».

À la complexité des situations surgies après la Grande Guerre se substitue une interprétation monocausale caractérisée par le primat de la religion, laquelle permet de rendre compte de l'histoire des musulmans et de la période contemporaine. Une fois bien établie sur le plan académique et éditorial, une telle démarche tend à devenir infalsifiable pour ceux qui estiment qu'elle est scientifiquement fondée puisqu'elle est réputée expliquer le cours des choses et conforter la thèse qu'ils défendent : depuis ses origines, l'islam et ses sectateurs sont violents et ils n'ont jamais cessé d'être des ennemis du christianisme, de l'Europe et de l'Occident. Sur ce point précis, les pages de Léon Abensour confirment les analyses de Nietzsche relatives à l'« *accoutumance* à une certaine interprétation causale qui, en vérité, gêne et même exclut la *recherche* approfondie des causes[59] ». Belle manière, en effet, de « ramener […] l'inconnu » au déjà « connu », selon le philosophe allemand, et de rabattre la nouveauté des événements survenus au Levant et au Maghreb sur une prétendue tradition religieuse cependant que l'islam et ses adeptes sont pensés comme un bloc homogène qui traverse les siècles identique à lui-même.

Critiques rétrospectives grevées par ce péché mortel qu'est l'anachronisme ? Il n'en est rien. Dans un ouvrage publié en 1920, qui valut à son auteur d'être emprisonné et jugé pour atteinte à la sûreté de l'État, le Tunisien Abdelaziz Thâalbi dénonce la presse coloniale, les « capitalistes » et les responsables politiques français qui abusent de cet « épouvantail » qu'est le « fanatisme » lorsque des « indigènes » s'élèvent contre les spoliations et la répression dont ils sont victimes[60]. Constamment répétée, cette accusation permet de discréditer ceux qui s'opposent à la colonisation, de justifier les dispositions d'exception adoptées pour combattre la dangerosité politico-religieuse des musulmans, et de placer ces derniers en position d'accusés au motif que leurs revendications sont une menace pour la présence française. Une décennie plus tard, en 1931, Ferhat Abbas fait un constat similaire en Algérie où, note-t-il avec ironie, « le "fanatisme" de l'Islam est devenu comme le chameau et le palmier », un élément qui fait « couleur locale », ce pourquoi le premier est presque toujours présent

dans la littérature fictionnelle et académique consacrée à cette possession. Triomphe des clichés que cette production livresque fait passer pour des constats objectifs et savants reposant sur des études nombreuses et probantes. Mais, au-delà de cet exotisme de pacotille qui contribue à entretenir les représentations dominantes, des enjeux autrement importants se font jour, précise-t-il : « Quand un Indigène ne prend pas la plume pour chanter l'œuvre [que la colonisation] a accomplie dans son pays et transformer toute critique en creux dithyrambe, il est immédiatement qualifié de fanatique, de communiste et de révolutionnaire. » L'hyperbole et l'amalgame sont ici au service de la disqualification individuelle, collective et politique de l'adversaire qui devient un ennemi réputé faire peser une menace existentielle sur l'Algérie française. Plus encore, ces deux figures rhétoriques contribuent à réduire les « indigènes » au « silence » qui seul leur permet d'échapper en tout ou partie aux anathèmes prononcés contre eux. Puissance de la langue au service de l'ordre colonial qu'il s'agit de défendre, et d'une police de la pensée et des actes qui contraint les musulmans à se taire ou à « vivre avec un masque », conclut Ferhat Abbas, sensible aux conséquences politiques de ces accusations depuis longtemps répétées et qui l'ont été jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie[61].

Fanatisme encore et toujours lorsqu'en 1950 Eugène Guernier, professeur à l'Institut d'études politiques, analyse l'« insurrection » de Sétif et Guelma, qui a débuté le 8 mai 1945 et qu'il tient pour la « plus sanglante » et la « plus condamnable qu'ait connue l'Algérie » en raison du nombre de victimes françaises. Seules ces dernières retiennent son attention ; en vain cherche-t-on une allusion aux raisons pour lesquelles les « indigènes » se sont révoltés, aux moyens employés par l'armée pour les mater et aux 45 000 morts algériens. Singulière écriture de l'histoire. Platement conforme à la thèse officielle forgée par les autorités françaises soucieuses d'occulter l'ampleur des massacres, cette écriture la renforce en lui conférant une légitimité académique qui contribue à ériger cette version en vérité historique. Les causes de ces événements sont à chercher, soutient Eugène Guernier, dans la « *recrudescence du formalisme religieux* », une « apologie de la force au service de la justice divine » et le primat de l'« épée » propres à la religion musulmane. Plus généralement, ce soulèvement confirme ceci : l'islam « détruit tout et ne crée rien », ce pourquoi,

à la différence de l'« universalisme chrétien », qui est « amour » et « liberté », cette religion s'oppose à la « civilisation occidentale ». De même son « culte du racisme » qu'elle partage avec le « judaïsme » accusé de dissoudre, de diviser et de briser pour « régner »[62]. Remarquable ressassement interprétatif. Le moindre fait ou événement qui a lieu en terre d'islam s'explique en dernière instance par la puissance de cette religion et la soumission de ses adeptes à une tradition immuable, violente et hostile à tous ceux qui ne partagent pas leur foi. Scories islamophobes et apologétiques de la colonisation, et derniers soubresauts d'une écriture de l'histoire déjà marginale et bientôt emportée par les progrès de la discipline ? Peut-être. Il n'en reste pas moins que certains spécialistes ont persévéré dans cette voie en s'appuyant sur les conflits de leur temps pour illustrer la dangerosité essentielle du mahométisme et le fanatisme de ses sectateurs.

C'est en des termes voisins que le spécialiste du droit musulman Raymond Charles rend compte de la guerre d'Algérie. « La cruauté arabo-berbère réapparaît dans les tortures quotidiennes perpétrées par les "combattants de la foi" » qui ont « réveillé les instincts de la "guerre sainte", […] mobilisé le zèle des croyants et exploité leur hostilité à tout ce qui n'est pas islamique », écrit-il en 1958. Quant au nationalisme du FLN, il est jugé dépourvu de toute originalité et ses ressorts fondamentaux sont « passionnel[s] ». Analyse classique qui repose sur une opposition depuis longtemps établie entre un Occident réputé incarner la raison, son libre exercice et les progrès qu'il favorise, et un Orient asservi à la toute-puissance de la foi musulmane, à l'imagination et aux passions mauvaises que l'une et l'autre exacerbent. De cela témoignent, selon Raymond Charles, l'hostilité des Français musulmans d'Algérie aux projets développés par la France, une sensibilité exacerbée aux prétendues « humiliations » subies et un « sentiment d'infériorité » alimenté par le fait qu'ils « se considèrent comme le dernier peuple » musulman soumis à « une domination infidèle ». Tels sont les différents affects qui, exploités par le « terrorisme », aident à comprendre le conflit en cours et la violence des combattants algériens. Plus généralement, affirme Raymond Charles, ces événements confirment l'« essor » du mahométisme qui menace de nouveau « l'équilibre et la paix » du monde[63]. Comme beaucoup, il fait de cette religion le facteur déterminant du conflit

algérien, à quoi s'ajoute la mobilisation des découvertes déjà anciennes de la psychologie ethnique supposée rendre compte des comportements singuliers, destructeurs voire pathologiques des musulmans. Conséquence de ces analyses : la dépolitisation de cette guerre qui, sous la plume de ce spécialiste, n'est qu'un nouvel avatar de la lutte multiséculaire des fanatiques de l'islam contre la France, et une preuve supplémentaire de l'incapacité des mahométans à maîtriser « leurs impulsions », à la différence de la « plupart des Occidentaux ». Nièmes manifestations dangereuses de l'« âme musulmane » forgée par cette religion qui a donné naissance à « un type humain » dont « les traits généraux se retrouvent plus ou moins purs dans tous les pays d'Islam »[64]. Et, pour soutenir ces propositions, Raymond Charles affirme : le « tempérament » des mahométans est « demeuré prélogique », ce qui explique la primauté des « tendances affectives »[65].

Pour certains, la publication en 1958 de *L'Âme musulmane* par Raymond Charles, aux éditions Flammarion, comble une lacune importante et apporte une contribution précieuse à la connaissance du mahométisme. Dans un compte rendu paru dans la revue *Population* de l'Institut national d'études démographiques (INED), on découvre un hommage appuyé à ce spécialiste qui, « en se référant constamment aux écrits des éminents sociologues de l'Islam », a livré une étude « d'une rare densité et d'une ample érudition »[66]. Élogieuse recension qui illustre la vitalité des recherches consacrées à l'islam et les beaux jours de la psychologie des peuples fondée sur des travaux probants. À nouveaux frais, parfois, ils reconduisent des conceptions islamophobes et un racisme culturaliste et différentialiste qui prospèrent sous la plume de personnalités éminentes dont les ouvrages sont publiés par des maisons d'édition importantes.

Voilà comment, à l'orée des années 1960, certains continuent d'écrire l'histoire dans une collection prestigieuse que dirige Paul Gaultier. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, il est l'auteur, en 1936, d'un ouvrage apologétique consacré aux beautés immarcescibles de l'âme française, empreinte d'équilibre et de modération, qui disent sa supériorité, celle de la France et de sa culture[67]. L'âme des peuples ? Un champ d'investigations classique nourri par des publications nombreuses pendant l'entre-deux-guerres et après 1945. Le catalogue des éditions Flammarion en atteste puisque la

collection précitée comprend plusieurs volumes consacrés à la psychologie collective : *L'Âme allemande* (1933) de Louis Raynaud et *L'Âme russe* (1934) de Jules Legras, entre autres. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces études prospèrent encore, notamment du côté de l'Institut d'études politiques et de l'un de ses représentants les plus honorés. À preuve, le travail du professeur André Siegfried, figure longtemps tutélaire de la science politique hexagonale. Il s'illustre avec une recherche ambitieuse consacrée à plusieurs types nationaux constitutifs de l'Occident, selon lui. *L'Âme des peuples* (1950), tel est le titre de l'ouvrage dans lequel il vante la « lucidité intellectuelle » du Français qu'il doit aux « Latins », « son esprit artistique » hérité des « Celtes » et « son génie organisateur et constructif » légué par les « Germains » ; la somme de ces qualités formant un ensemble original qui suscite l'admiration de beaucoup. À la suite de cette généalogie classique alors, André Siegfried synthétise sa pensée en offrant aux lecteurs une première conclusion. La France ? Un pays à nul autre pareil où l'« art de vivre » se conjugue harmonieusement avec « une sagesse faite de mesure […]. Peut-être est-ce là la vraie, la seule civilisation ? ». Comment mieux souligner les caractéristiques extraordinaires de cette nation ? Par la comparaison avec cette partie de l'Orient soumise à l'islam qui, ne sachant distinguer les activités spirituelles et temporelles, se condamne depuis des siècles à la stagnation voire à la décadence. Face à ces régions vouées à la violence et à l'obscurantisme de l'islam se dresse l'« Occident où l'on observe, raisonne et pense comme les Grecs ». Ici, le règne lumineux de la Raison triomphante et des progrès qu'elle favorise ; là-bas, celui des croyances dogmatiques et des passions politico-religieuses belliqueuses et destructrices. De telles différences expliquent aussi la supériorité des « Blancs » sur les « Noirs », les « Rouges » et même les « Jaunes », lesquels accusent « un retard de trois siècles[68] », affirme André Siegfried, qui ajoute à ses écrits antisémites une conception raciste du genre humain et une islamophobie élitaire des plus classiques.

Pendant la guerre d'Algérie, certains se sont élevés contre les représentations du mahométisme réactivées par ce conflit et le recours au « thème poussiéreux de la croisade » trouvé dans les « greniers théologiques » par des auteurs, des responsables politiques et des démagogues pressés de justifier les crimes commis

par l’armée française. Également ineptes les accusations qui font des « fellaghas » un « ramassis hétéroclite de repris de justice » et de « fanatiques religieux ». L’auteur de ces critiques ? Un dangereux extrémiste ? Non, l’historien Henri-Irénée Marrou qui, lassé d’être « rappelé au devoir chrétien du dévouement à la patrie » et des mensonges des autorités publiques et d’une certaine presse, rédige un article publié par *Le Monde* le 5 avril 1956. Publication qui lui a valu une plainte déposée par le très socialiste président du Conseil Guy Mollet, choqué de lire que la torture institutionnalisée par les militaires faisait penser aux pratiques de la « Gestapo »[69]. Plainte suivie d’une perquisition destinée à intimider l’auteur plus encore.

Si de nombreux contemporains s’accordent sur le fait que l’expansion de l’islam doit beaucoup à la guerre sainte[70], beaucoup estiment aussi que cette dernière ne saurait à elle seule expliquer ce phénomène et la permanence de cette religion en Afrique.

« Simplicité » et « nullité » de l’islam

À l’instar de nombre de ses pairs, Léon Abensour soutient que le mahométisme a « façonné […] l’âme » des « primitifs » africains et dressé une « barrière impénétrable » entre eux et les Européens. De là, les faibles capacités des premiers à progresser, selon lui. Les causes de cette situation ? La simplicité du « dogme » musulman qui est « aisément compréhensible » par tous. « Pauvre » au « point de vue philosophique », le Coran ne contient « à peu près aucune métaphysique » cependant que les « problèmes théologiques » relatifs « au bien et au mal y sont à peine effleurés ». Ces particularités permettent de saisir les raisons pour lesquelles l’islam a pu si « facilement conquérir » les peuples attardés, conclut ce professeur. Élaboré par un homme fruste, répandu par des adeptes qui le furent également, le mahométisme offre aux races et aux peuples inférieurs quelques principes majeurs faciles à observer. « Arriérées et fanatiques », les « masses musulmanes » d’Afrique et d’ailleurs en témoignent. De même, les « pays » islamisés qui « n’ont joué qu’un rôle secondaire dans l’évolution de l’humanité », car ils ont été incapables de forger des personnalités remarquables. « Aucun homme d’État […], aucun grand artiste, aucun grand

écrivain, aucun savant original », soutient Léon Abensour après et avant beaucoup d'autres. Quant à la « floraison » de la civilisation mahométane au Moyen Âge, elle n'est qu'une parenthèse puisque les musulmans n'ont pas tardé à revenir à une « vie purement contemplative » et à abandonner le « progrès scientifique et industriel » aux « peuples chrétiens »[71].

Telles sont également les analyses du directeur des Affaires politiques et administratives du gouvernement général de l'A-OF, Jules Brévié. S'il retient notre attention, ce n'est pas en raison de l'originalité de son ouvrage publié en 1923 – elle est faible – mais parce que ce fonctionnaire occupe des fonctions importantes où savoir et pouvoir marchent de concert. Aussi est-il tenu par ses contemporains pour un grand serviteur de la République impériale, à quoi s'ajoute le prestige du savant aux découvertes célèbres[72] et aux écrits qui font autorité. « Tandis que les religions supérieures réservent une très large place à la morale, […] l'islam ne requiert qu'un effort beaucoup moindre. » Caractéristique de la « race sémitique », sa simplicité explique les conversions anciennes et massives des Noirs, écrit-il en s'appuyant sur une citation de Renan tirée de l'*Histoire générale et système comparé des langues sémitiques* parue en 1855. Inquiet de l'influence du mahométisme en Afrique française, en raison du « fanatisme » de ses sectateurs, il souhaite surveiller activement les marabouts grâce à des dispositions répressives limitant leur liberté de circulation, et à un contrôle strict des musulmans désireux de se rendre à La Mecque. Ainsi fut fait dans une circulaire rédigée par ses soins à la demande du gouverneur général du Soudan français, François-Joseph Clozel, au mois d'août 1911. Ce document est intitulé : « À l'égard des musulmans : établissement d'un régime de surveillance administrative[73] ». Outre les dispositions précitées, ce régime exige des commandants de cercle qu'ils accordent à la collecte des renseignements la plus grande attention pour bien connaître l'état d'esprit des mahométans et leurs possibles mouvements. Ici, l'islamophobie savante soutient une islamophobie faite politique « indigène », travaillée par la peur de l'islam.

De plus, cette religion se caractérise aussi par la médiocrité de ses productions artistiques comparées à celles de l'« Antiquité » et de l'« Occident », écrit le professeur Maurice Gaudefroy-Demombynes en 1921. Et, pour illustrer cette proposition, il affirme : les « littératures modernes de l'Orient » ne sont qu'un

« mélange un peu troublant de copies d'œuvres classiques, d'imitations serviles de l'Europe et d'efforts nouveaux encore en ébauches ». L'antienne est connue ; elle est désormais au service d'une démonstration qui ne porte plus sur les sciences mais sur les arts. Cette situation est liée à l'« absence d'imagination créatrice » des « Arabes » et des « Turcs », laquelle affecte aussi la poésie, jugée particulièrement « pauvre » par l'auteur, cependant que l'inexistence du théâtre confirme la « stérilité » de l'islam et de ses adeptes[74]. Voilà qui éclaire l'infériorité ancienne et présente des musulmans, étouffés par une religion et une civilisation qui les rendent incapables de s'élever à la hauteur du génie européen dont les créations dominent le champ artistique depuis la Grèce antique.

Neuf ans plus tard, en 1930, des thèses similaires sont officiellement validées dans un rapport d'inspection générale consacré à la langue arabe et rédigé par William Marçais, professeur au Collège de France, alors au sommet de sa carrière académique. Après avoir observé que la littérature arabe est « exclusivement une prose d'hommes », élaborée pour d'autres hommes, cet orientaliste célèbre y voit l'une des causes des faiblesses de cette production littéraire. Plus grave, ces faiblesses ont été accentuées par le divorce croissant entre « la langue écrite et la langue parlée ». « On ne sera donc pas surpris, poursuit William Marçais, que beaucoup de prosateurs arabes aient gongorisé, subtilisé à outrance, exprimé de pures niaiseries avec une recherche et un pédantisme incroyables, parlé trop souvent longuement pour ne rien dire. » À l'instar de Maurice Gaudefroy-Demombynes, William Marçais affirme : ce qui « manque le plus à ces écrivains, c'est l'imagination ». Fort de ce constat, il se livre ensuite à des prédictions formulées de façon interrogative cependant que les réponses apportées témoignent de doutes persistants sur les capacités des musulmans à évoluer. Des « œuvres originales » contribueront-elles à l'« enrichissement de l'esprit humain » ? « On ne saurait l'affirmer », ajoute-t-il, peu confiant dans les capacités des peuples concernés à se débarrasser de leur « vieille rhétorique » et à progresser[75]. Comment expliquer pareille situation ? Comme beaucoup d'autres, William Marçais soutient que l'islam entretient constamment « une antipathie ouverte ou latente pour les non-musulmans ». De là une force de résistance peu commune des « indigènes » nord-africains qui, en dépit d'une européanisation apparente, se « refuse[nt] » aux « influences »

étrangères et reste[nt] » eux-mêmes. Ainsi s'expliquent l'absence d'évolutions notables et la dangerosité constante de ce Maghreb si prompt à se révolter contre la « domination étrangère »[76].

Propres à l'entre-deux-guerres, ces thèses n'ont pas été invalidées par les ruptures épistémologiques favorisées dans les années 1950 par les travaux de Claude Lévi-Strauss en ethnologie. À lire des ouvrages consacrés à l'islam, la situation est autrement plus complexe puisque certains auteurs reconduisent les analyses de leurs prédécesseurs en les illustrant par des exemples nouveaux supposés confirmer leur justesse. Si « nous nous demandons quels sont les sens qui sont mis en action dans le culte musulman, nous mesurons de suite sa simplicité », « sa sécheresse et sa pauvreté extrêmes », affirme Georges-Henri Bousquet dans l'ouvrage qu'il publie en 1949 dans la bibliothèque « Mythes et religions » que dirige le célèbre Georges Dumézil au sein de la collection « Que sais-je ? ». À cela s'ajoute l'interdiction des images, laquelle expliquerait l'absence de sculpture et de peinture, poursuit Georges-Henri Bousquet qui estime également qu'on ne trouve pas de musique digne de ce nom en terre d'islam, ce que confirme l'inexistence de grands compositeurs. De ces observations à la hiérarchisation des religions monothéistes, le pas est vite franchi. S'appuyant sur des considérations relatives à l'atrophie sensorielle qui frappe la vue, l'ouïe et le toucher des mahométans, ce spécialiste affirme : « au point de vue artistique, le catholicisme et même le protestantisme ont, sur les deux religions judaïque et musulmane, une supériorité marquée[77] ». Classique conclusion, pauvre écholalie. Elles témoignent de la permanence de thèses qui, depuis longtemps soutenues par nombre d'orientalistes, s'expriment ici dans un ouvrage destiné à enrichir l'encyclopédie des Presses universitaires de France. Plus encore, cet ouvrage de Georges-Henri Bousquet révèle ceci : en 1949, l'année de sa publication, son contenu demeure conforme aux attentes de la collection qui l'accueille, à celles de Georges Dumézil qui la dirige et du public enfin, lequel doit y trouver la synthèse de connaissances précises et sûres. Éclairante situation qui nous renseigne sur l'histoire de certaines disciplines peu ou pas affectées par le renouvellement des méthodes et des concepts forgés après la Seconde Guerre mondiale. Si le « régime de vérité » qui nous intéresse fait

l’objet de critiques qui ont contribué à limiter son périmètre et sa puissance, il reste défendu par de nombreux spécialistes de l’islam qui jouissent d’une autorité importante.

Remarque 1. De l’islamophobie savante à l’époque coloniale à l’islamophobie contemporaine

Savante puis littéraire, et sans doute assez populaire, l’islamophobie de la République impériale présente de nombreuses analogies thématiques avec l’islamophobie contemporaine. Aujourd’hui quelques-uns de ses plus virulents représentants redécouvrent certains textes de cette période qu’ils éditent de nouveau pour lester leurs diatribes antimusulmanes d’une légitimité pseudo-scientifique. Longtemps, nombre de textes et de romans étudiés furent abandonnés par les lecteurs qui s’y intéressaient fort peu. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 commis par les terroristes d’Al-Qaïda aux États-Unis, parfois avant, la situation a beaucoup évolué. C’est dans ce contexte qu’a été réhabilitée la fiction réaliste du Capitaine A et Yvon de Saint-Gouric, *Mektoub*, publiée en 1923, qui narre les amours malheureuses d’une Française et d’un musulman algérien. Le 8 juillet 2015, sur le site d’extrême droite Jeune Nation, l’auteur anonyme d’une note consacrée à ce roman rappelle qu’il est essentiel de « se plonger » de nouveau « dans des livres anciens pour comprendre la situation actuelle (et ses conséquences) ». Crédités d’une juste vision du mahométisme et des différences irréductibles qui séparent la « mentalité nord-africaine » de la « mentalité européenne (chrétienne) », Capitaine A et Yvon de Saint-Gouric sont loués pour cet ouvrage visionnaire grâce auquel la situation présente s’éclaire. De plus, la dénonciation de l’immigration, de la religion musulmane, de l’islamisation prétendue de l’Hexagone et de la trahison des élites est inscrite dans une longue perspective historique qui permet d’opposer un passé édifiant à une actualité marquée par les prodromes d’un désastre national à venir. Mythifiées, les années 1920 sont convoquées pour mieux défendre, par contraste, une analyse décadentielle du pays confronté à une menace existentielle puisque le « sol » même de la « Patrie-Mère » est livré aux Arabes et aux musulmans.

Classique thèse de la mise en péril chère à la rhétorique réactionnaire. La première repose sur le postulat suivant : les mutations en cours vont déboucher sur une catastrophe, et la formule adéquate pour résumer la situation serait celle-ci : « C'était mieux avant. » Depuis longtemps, d'ailleurs, des esprits avisés ont attiré l'attention sur les dangers aujourd'hui dénoncés mais niés par la majorité de la classe politique et médiatique. Dans le cas présent, cette thèse est également au principe d'une « inversion maligne[78] » grâce à laquelle des affirmations islamophobes et xénophobes sont présentées comme des réactions défensives d'autant plus légitimes qu'elles ont pour but de préserver l'identité nationale. Quant aux musulmans et aux immigrés, ils sont, quelle que soit leur nationalité, des ennemis extérieurs et intérieurs contre lesquels il est urgent de se mobiliser[79]. Concernant l'islamophobie, enfin, elle n'est qu'un préjugé des sectateurs de Mahomet lié à leur « susceptibilité pathologique » puisqu'ils s'estiment « discriminés au moindre mot » et offensés par la « plus petite réserve d'un simple regard », affirme F. Niesche dans un ouvrage publié par une maison d'édition que dirige Alain Soral. Ou comment ravaler un problème social et politique au rang d'une improbable psychologie collective où les victimes se voient imputer, en raison d'une caractérologie sommaire, la cause du phénomène qu'elles dénoncent à tort – la « prétendue islamophobie[80] » – puisque celle-ci est le produit de leur imagination et de leur sensibilité exacerbées.

Si les arguments mobilisés par Pascal Bruckner semblent plus élaborés, la thèse qu'il défend présente de nombreuses similitudes. « Délégitimer le terme d'islamophobie, instiller le doute à son sujet, l'affubler en permanence de guillemets, tel est l'objet » de son livre *Un racisme imaginaire. Islamophobie et culpabilité* publié en 2017. Réputé faire partie de l'arsenal langagier des islamistes et de leurs soutiens « communautaristes » et « gauchistes » pour récuser toute critique de la religion musulmane, ce terme est jugé inadéquat pour rendre compte de la situation subie par les Français et les étrangers musulmans de ce pays. « Il y a déjà tant de discriminations réelles liées à la couleur de peau, au faciès, à l'adresse, au statut social, à l'accent qu'il paraît inutile d'en ajouter d'autres, fictives ou fantasmagoriques », écrit Pascal Bruckner[81]. De la critique du mot et de ses usages, parfois justifiée, à la négation des discriminations affectant les personnes de confession musulmane ou supposées telles, le chemin

est parcouru au pas de course par cet essayiste qui écarte tous les faits susceptibles de contredire sa thèse. Admirable méthode. Éclairante aussi sur la rigueur de cet essai où les pseudo-intuitions et les formules de l'auteur tiennent lieu de démonstration. La réalité étant traitée en chien crevé alors que les éléments factuels sur le sujet sont nombreux et facilement accessibles puisque certains d'entre eux ont été publiés par un organisme officiel peu suspect d'islamophilie, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra), qui indiquait qu'entre 2014 et 2015 les actes antimusulmans ont augmenté de 223 %. Une précision importante s'impose : il ne s'agit que des actes déclarés par les victimes. Aussi ce chiffre est-il sans doute en deçà des réalités. En 2013, déjà, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) avait jugé nécessaire d'employer le concept d'islamophobie pour rendre compte de la multiplication de « faits divers inquiétants qui se sont succédé, à l'instar de ces agressions ciblant des femmes voilées ». Enfin, une vaste enquête conduite dans quinze pays membres de l'Union européenne, dont la France, révèle ceci : « Une personne musulmane sur trois environ s'est sentie discriminée au cours des cinq dernières années lors de la recherche d'un emploi et les femmes qui portent le voile sont particulièrement vulnérables sur le marché du travail[82]. »

Depuis longtemps, l'extrême droite n'a plus le monopole des thèses relatives à l'islamisation supposée du pays. Elles sont désormais défendues par certains universitaires. « L'islam en France ne pose pas seulement un problème ethnico-religieux, mais aussi immédiatement historique, économique, social, géopolitique d'une très grande ampleur », soutient, par exemple, le philosophe Yves-Charles Zarka dans un ouvrage collectif publié par les Presses universitaires de France. Pour illustrer ces périls, le même cite les « territoires » déjà « conquis » des « banlieues » et des « quartiers défavorisés des grandes villes » où l'« islamisme idéologique et politique » entend « faire plier la République française ». Catastrophe favorisée, selon lui, « par les pouvoirs publics », les municipalités et une justice laxiste qui « démissionne devant les réquisits religieux musulmans » ; tous « complices de la montée du communautarisme ». Face à cette offensive, Yves-Charles Zarka, qui se crédite d'une lucidité dont la plupart de ses contemporains seraient privés, en appelle au

développement d'un nouvel « esprit de résistance »[83]. Singulier ressassement qui alimente une vulgate bien établie alors que ceux qui l'entretiennent prétendent incarner le courage de la vérité et l'audace des minoritaires dont le seul tort est d'avoir raison avant le plus grand nombre. Et le même, qui n'a pas de mots assez durs pour critiquer la « victimisation » à laquelle se livreraient les musulmans et les minorités racisées, dénonce un climat intellectuel caractérisé, selon lui, par une intolérance croissante rendant toujours plus difficile l'expression publique de ses analyses. Admirable mise en scène de soi en adversaire résolu d'une pseudo-bien-pensance jugée agressive et prompte à censurer ceux qui osent la combattre. Une telle posture permet de cumuler les avantages rhétoriques et symboliques de la clairvoyance, de l'audace et du combat pour la défense des libertés.

Célèbre pendant l'entre-deux-guerres, membre de l'Académie française et chevalier de la Légion d'honneur, l'écrivain Louis Bertrand fait lui aussi l'objet d'une réhabilitation significative par le Cercle algérianiste, créé le 1er novembre 1973 à l'initiative de Pieds-noirs soucieux de « conserver la mémoire d'une province française » et de lutter contre l'« histoire officielle »[84]. S'y ajoute, en 2013, le Cercle des amis de Louis Bertrand destiné à faire connaître son œuvre. *Devant l'Islam* retient notre attention en raison des thèses soutenues. Outre qu'elles sont révélatrices de l'islamophobie élitaire des années 1920, on comprend aussi pourquoi elles peuvent être mobilisées de nouveau. « Répétons-le encore, parce que c'est l'humble vérité, l'Oriental et, en particulier, le musulman est notre ennemi. Ne l'oublions jamais ! » écrit Louis Bertrand avant d'exposer les raisons de cette situation. Si elle est en partie provoquée par le choc colonial qui voit triompher l'Occident, travailleur, soucieux de dominer la nature et à la recherche perpétuelle du progrès scientifique et technique, contre des mahométans dont « l'idéal est d'avoir le derrière sur une natte pendant des journées entières », des causes plus fondamentales existent. Elles se trouvent dans « une religion qui n'a pas su et qui n'a pas voulu s'adapter aux conditions du monde moderne ». De là, la persistance dangereuse d'« une mentalité fanatique et belliqueuse, qui est restée la même qu'aux temps d'Ali ». Singulière histoire de l'islam, sans histoire en fait. En persévérant tel qu'il fut fondé par le Prophète, il s'affirme comme une puissance purement négative ; de résistance

lorsqu'il est dominé, ce qui explique les difficultés rencontrées par la France dans ses colonies où vivent de nombreux mahométans, de conquête lorsqu'il est puissant, ce pourquoi il ne faut rien céder à ses sectateurs. Enfin, à l'instar de Renan et de beaucoup d'autres, Louis Bertrand soutient que ces caractéristiques expliquent aussi l'absence de « science musulmane » au Moyen Âge. Même « à leur plus belle époque », précise-t-il, les adeptes de Mahomet ne furent « que des compilateurs » aidés par des « Juifs, qui traduisaient, commentaient ou abrégeaient les auteurs grecs, latins, égyptiens ou syriaques. Tout le reste n'est que billevesées et logomachies »[85]. De tels écrits éclairent la réhabilitation de Louis Bertrand dans certains milieux politiques qui placent l'islamophobie, le racisme[86] et la glorification du passé colonial de la France au sommet de leur agenda. Quant à la personnalité de cet écrivain, réputé honorable puisqu'il fut académicien, elle permet de présenter ses analyses, déjà critiquées en leur temps, comme des analyses sérieuses élaborées par un fin connaisseur de l'islam, des Arabes et de l'Orient. Enfin, ces dernières sont réputées validées par l'actualité nationale et internationale qui confirme leur justesse et la clairvoyance de leur auteur.

Des considérations identiques ont justifié la réédition de textes puisés dans le corpus de l'islamophobie savante de l'époque coloniale. Professeur à l'université Saint-Joseph de Beyrouth, orientaliste connu qui a participé à *L'Encyclopédie de l'Islam* parue en 1913 et auteur de nombreux ouvrages, Henri Lammens (1862-1937) jouit à l'époque d'une reconnaissance académique importante. Celle-là même qui nécessite, selon l'activiste d'extrême droite Jean-Gilles Malliarakis, d'exhumer ses œuvres injustement marginalisées, selon lui. De là la publication, par les Éditions du Trident qu'il dirige, de deux livres d'Henri Lammens. Le premier, *L'Islam. Croyances et Institutions* (1926), a fait l'objet de trois rééditions jusqu'en 1943, d'une recension élogieuse dans une revue spécialisée de l'époque et de deux éditions par la maison précitée (1993 puis 2014). Le second, *Qui était Mahomet ?* (1910-1911), est l'occasion pour Jean-Gilles Malliarakis de rédiger une présentation apologétique d'Henri Lammens dont les travaux furent « occultés à partir des années 1930 » dans un contexte où il fallait « à tout prix écarter les points de divergence entre Chrétiens et Musulmans ». Singulière affirmation qui révèle une ignorance stupéfiante de cette période. Il

est vrai que les travaux d'Henri Lammens ont été sévèrement critiqués par Étienne Dinet et Sliman Ben Ibrahim qui l'accusent de mener « une croisade pseudo-scientifique dans l'espoir de terrasser l'islam à jamais ». Sensibles aux procédés d'écriture permettant de se plier, en apparence du moins, aux règles académiques, ils s'en prennent aux innombrables notes de cet orientaliste qui ne sont là que pour faire « masse » et produire un « trompe-l'œil scientifique ». En conclusion, ses publications sont qualifiées de « délire islamophobe »[87].

Est-ce cela que Jean-Gilles Malliarakis tient pour une cabale politico-religieuse ? Quoi qu'il en soit, les textes d'Henri Lammens ont été « censuré[s] », selon lui, même si, souterrainement, « sa démarche » a continué d'« inspirer les islamologues de qualité »[88]. Présenté comme un savant remarquable en butte à l'hostilité de ses contemporains, le prestige d'Henri Lammens n'en est que plus grand. De même l'intérêt de son « œuvre » heureusement tirée de l'oubli. Dans le contexte actuel, qui « nous imposera de plus en plus de connaître l'islam », elle est « sans doute une des voies royales pour y parvenir », affirme Jean-Gilles Malliarakis[89]. Ainsi peut-il se targuer d'avoir réhabilité un spécialiste trop longtemps négligé en se drapant dans la posture avantageuse de l'érudit animé par une louable volonté : connaître et faire découvrir à ses contemporains des esprits courageux et lucides.

Beaucoup moins connu qu'Henri Lammens, l'essayiste Daniel Kimon, fondateur du Cercle antisémitique d'études sociales (1889), conférencier à la Ligue antisémitique de Jules Guérin, proche d'Édouard Drumont et auteur de plusieurs pamphlets antisémites dont *La Politique israélite. Politiciens, journalistes, banquiers. Le judaïsme et la France. Étude psychologique* (1889), bénéficie lui aussi d'un regain d'attention. Son ouvrage *Pathologie de l'Islam et les moyens de le détruire : étude psychologique* (1897) est de nouveau publié en 2008 par une petite maison d'édition nationaliste et identitaire[90]. Ce livre « se devait d'être exhumé à l'heure où un nombre croissant de jeunes Européens se convertissent à la religion musulmane », lit-on dans la présentation. « Étudiant minutieusement les principes de l'Osmanisme », Daniel Kimon « met en garde l'Europe toute entière [*sic*] contre le danger imminent d'une invasion à grande échelle ». L'auteur anonyme de ce texte conclut par cette appréciation qui témoigne d'une adhésion aux thèses de Daniel Kimon : « Un livre au contenu

fort, quasi-prophétique, qui mérite d'être lu par tous ceux qui jugent l'heure d'une nouvelle "*Reconquista*" nécessaire et primordiale pour la survie de notre peuple. » Lumineux. Comment ne pas lire dans ce passage un appel à conduire des actions vigoureuses, intérieures et extérieures contre l'islam ? Actions jugées d'autant plus légitimes qu'elles sont réputées défensives puisque leur but est de sauver la France du péril musulman.

Qu'en est-il des thèses de Daniel Kimon ? Elles débutent par un éloge du christianisme, cette religion supérieure fondée sur « des idées de justice, de charité, de travail, de vertus » et de « bonnes mœurs ». Cette précellence s'explique aussi par des considérations raciales puisque c'est au « type aryen » que l'on doit cette création remarquable qui a donné naissance aux sociétés occidentales. Elles s'opposent aux « sociétés parasitaires » de l'« israélite » qui, « destructeur » par « ruse » et « perfidie », est un « dominateur mortel » pour ceux auxquels il s'attaque. De même l'« islam ». « Violent, absorbant » et « dévastateur », il « frappe de terreur et de stupeur » l'Europe « civilisée ». Les mahométans, quant à eux, se recrutent, soutient Daniel Kimon, parmi les catégories suivantes : « oisifs, paresseux, dégénérés héréditaires, libidineux, atteints du délire érotique […], égoïstes, préoccupés d'acquérir, sans travail, une grande fortune et obsédés du rêve de posséder plusieurs maîtresses ». Toutes considérations qui expliquent l'infériorité et la nocivité de la religion musulmane. En conclusion, Daniel Kimon affirme : « l'islamisme et l'israëlitisme [*sic*] » sont « deux frères sémites » qu'il faut combattre par la guerre « matérielle » pour le premier, par la guerre « intellectuelle » pour le second. La dangerosité supposée des mahométans étant renforcée, l'argument est des plus classiques, par leur incapacité à progresser puisque leur mentalité est identique à celle du Prophète : même « tempérament » et mêmes « impulsions ». Face à ces menaces, l'un des premiers devoirs du « gouvernement français » est de « refouler, sans relâche, toute association et tout élément parasitaires », et de « les mettre dans l'impuissance absolue de porter atteinte à la production et à la richesse nationales ». Antisémitisme, islamophobie et racisme se conjuguent ici pour faire du « Juif » et du « Musulman » des ennemis qu'il faut vaincre afin de

sauver la France de leurs influences délétères. Pour anéantir l'« islam », Daniel Kimon propose de « supprimer […] La Mecque » et de transférer les « restes du Prophète » au « musée du Louvre »[91].

Les écrits islamophobes d'hier sont aujourd'hui réhabilités par certains courants nationalistes, catholiques et identitaires qui y puisent, à défaut d'arguments nouveaux, des références utiles pour étayer leurs orientations. Les origines historiques, sociales et politiques du mythe de la « République juive[92] » et ses avatars contemporains sont connus ; il faudrait étudier celles et ceux de la « République musulmane » pour en écrire la genèse et les mutations au gré des événements nationaux et internationaux. Sous la plume de certains, ces mythes, qu'ils tiennent pour des vérités établies, s'articulent l'un à l'autre. En décembre 1954, dans le journal d'extrême droite *Rivarol*, Alfred Fabre-Luce, connu pour ses écrits antisémites pendant l'entre-deux-guerres notamment, s'inquiète de voir bientôt des « musulmans installés en arbitre au Parlement de Paris ». Qui est accusé de favoriser cette involution ruineuse de l'identité et de l'indépendance du pays ? Pierre Mendès France, souvent dénoncé à l'époque pour avoir « bradé » l'empire colonial et dont la politique risque de transformer la nation en une contrée « organisée en kolkhozes, couverte de mosquées, arbitrée par des élus musulmans et peut-être même dirigée par un Malenkov algérien »[93]. Au fondement de cette prédiction catastrophiste ? La coalition antinationale des Juifs, des musulmans et des communistes, tous unis pour détruire le pays.

Enfin, celles et ceux qui estiment aujourd'hui que l'islam « totalitaire » serait, en raison de sa nature, une menace mortelle pour l'Occident ont été précédés dans cette voie par plusieurs spécialistes. Dans un cours dispensé à l'Institut d'études politiques en 1956-1957, Pierre Rondot, militaire et membre des services de renseignements français, s'interroge sur les capacités du mahométisme à imposer de nombreuses « obligations religieuses » à la « communauté » qu'il organise. À cette question, il répond : le « tour de pensée » de « certains peuples musulmans » les « incline vers les solutions totalitaires ». Prudence toute rhétorique puisque la cause fondamentale de cette tendance à la « dictature totalitaire » réside dans « une disposition acquise au cours de longs siècles » qui pousse la « communauté musulmane » vers ce type

de régime. D'une inclination première, Pierre Rondot passe en quelques lignes à une sorte de déterminisme cultuel et culturel qui expliquerait l'histoire politique multiséculaire des sectateurs de Mahomet. Et, comme cette dernière est réputée éclairer le présent, il conclut par cette affirmation : l'« état d'esprit » du « musulman », « semble » le « prédisposer à s'orienter plus aisément qu'un autre vers des conceptions totalitaires ». Afin d'apporter une preuve de cet essentialisme triomphant, qui repose sur une interprétation monocausale de phénomènes historiques, politiques et institutionnels complexes, Pierre Rondot précise : « la dictature semble plus naturelle dans l'islam[94] » que les institutions parlementaires. Bel exemple aussi de confusion des concepts employés puisque celui de totalitarisme est utilisé comme synonyme de dictature, ce qui revient à banaliser cette première domination rabattue sur un régime politique plus ancien et distinct. Cela confirme les craintes tôt formulées par Hannah Arendt qui n'a cessé de mettre en garde ses contemporains contre une telle dérive qui empêche de concevoir la singularité du totalitarisme[95]. Mésusage de catégories philosophiques et politiques majeures qui, trivialisées, ne permettent plus de distinguer et par conséquent de penser, amalgames, généralisation hâtive reposant sur une caractérologie surannée ; tels sont les éléments constitutifs de cette prose académique, prétendument savante et débitée sous forme de cours dans l'établissement prestigieux de la rue Saint-Guillaume jusqu'à la fin des années 1950.

1. Fondée en 1894, cette revue entend préparer les élus « à la vie publique » en leur proposant des informations « pratique[s] » et « scientifique[s] », écrit son directeur Marcel Fournier (« Notre programme », *Revue Politique et Parlementaire*, nº 1, 1894, p. 2 et 5).

2. E. Fallot, « L'Islam et la politique musulmane de la France dans l'Afrique du Nord », *Revue Politique et Parlementaire*, (mai 1904), *op. cit.* (sauf mention contraire, toutes les citations qui suivent sont tirées de cet article).

3. À la suite de traités conclus avec la Grande-Bretagne (8 avril 1904) et l'Allemagne (4 novembre 1911), le protectorat français au Maroc est établi le 30 mars 1912.

4. A. Malet et J. Isaac, *Histoire 4. La naissance du monde moderne 1848-1914* (1961), Paris, Hachette Littératures, 2003, p. 161. En 1913, le célèbre professeur au Collège de France Paul Leroy-Beaulieu estime que cette situation peut conduire le pays à la « déchéance sociale » et « économique ». Aussi se fait-il l'avocat d'une politique nataliste ambitieuse (*La Question de la population*, Paris, F. Alcan, 1913, p. 346).

5. E. Fallot, « L'Islam et la politique musulmane de la France… », art. cité, p. 306.

6. *Ibid.*, p. 307.

7. E. Fallot, « L'Islam et la politique musulmane de la France… », *op. cit.*, p. 339. Ch. Jonnart (1857-1927) fut également ministre des Travaux publics (1893), sénateur (1894), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1918) et de l'Académie française (1923). L'absence, réelle ou imputée, de politique musulmane est un leitmotiv de la première moitié du XXe siècle. En 1911, telle est la critique formulée par l'ancien ministre Georges Leygues, reprise en 1938 par le juriste Louis Chauvot qui écrit : « Nous n'avons pas de politique musulmane cohérente. » (*Le Haut Comité méditerranéen et les Organismes de politique musulmane*, Paris, Librairie technique et économique, 1938, p. 3 et 4). Leygues (1857-1933) fut député, ministre des Colonies, entre autres, et président du Conseil.
8. E. Fallot, *ibid.*, p. 339, 307 et 306. « Il faut absolument que cessent au plus vite », en Afrique du Nord, les « actes d'arbitraire […] si souvent dénoncés par la presse : il y va du bon renom de notre pays parmi les musulmans », affirme aussi le sénateur radical Lucien Hubert en 1913 (*Avec ou contre l'Islam*, Paris, Éditions de la Correspondance d'Orient, 1913, p. 26). L. Hubert fut député (1897-1912), sénateur (1912-1938), ministre de la Justice et vice-président du Conseil (1929-1930).
9. M. Delafosse, « L'état actuel de l'Islam dans l'Afrique-Occidentale française », *Revue du Monde musulman* (mai 1910), *op. cit.*, p. 37.
10. *Ibid.*, p. 46.
11. « Réponse du professeur M. Hartmann », *Questions diplomatiques et coloniales*, tome XII, n° 103, 1er juillet 1901, p. 83.
12. *A contrario*, René Basset écrit : au « Soudan […], sans déclarer la guerre à l'islam, ce qui serait une faute, on doit se garder […] de considérer son extension comme un progrès sur la barbarie. Là, on peut encore enrayer sa marche ; dans un demi-siècle, il sera trop tard » (« Opinions », in *Questions diplomatiques et coloniales*, tome XII, n° 111, 1er octobre 1901, p. 390). Correspondant de l'Institut, Basset a effectué de nombreuses missions au Maghreb et au Sénégal.
13. Citons, par exemple, Henry de Castries, présenté comme l'« auteur de remarquables travaux […] sur l'Islam ». Cet ancien officier de l'armée d'Afrique affirme : « Sous l'influence bienfaisante et continue du christianisme, les générations noires épureront progressivement leur foi et leurs mœurs, […] un jour arrivera où la partie de l'Afrique soustraite à la propagation de l'islam, dépassera comme civilisation morale l'Afrique musulmane » (« Opinion », in *Questions diplomatiques et coloniales*, tome XII, n° 113, 1er novembre 1901, p. 535). Inquiet de la montée du « mouvement nationaliste » dans « notre empire d'Afrique du Nord », le père Charles de Foucauld écrit : « Si nous n'avons pas su faire des Français de ces peuples, ils nous chasseront. Le seul moyen qu'ils deviennent Français est qu'ils deviennent chrétiens » (« Lettre à René Bazin, de l'Académie française », octobre 1917, cité *in* « Mise au point : Charles de Foucauld, les chrétiens et les musulmans », 10 juillet 2012, Groupe de recherche islamo-chrétien, <http://gric-international.org>).
14. M. Delafosse, « L'état actuel de l'Islam dans l'Afrique-Occidentale française », *Revue du Monde musulman*, *op. cit.*, p. 51-53. Le « prosélytisme des missions chrétiennes » en Afrique du Nord, affirme aussi Ernest Fallot, n'a « produit […] aucun résultat appréciable chez les musulmans » (E. Fallot, « L'Islam et la politique musulmane de la France… », *op. cit.*, p. 316).
15. A. Quellien, *La Politique musulmane dans l'Afrique-Occidentale française* (1910), *op. cit.*, p. VII et 1. Lui aussi dénonce l'« islamophobie » des « peuples de civilisation […] chrétienne » qui ont souvent combattu les « musulmans ». « L'erreur vient de ce que l'on reporte la cause de ces guerres uniquement à l'islam » (*ibid.*, p. 133 et 137). Lumineuse critique.
16. Hostile à l'assimilation des colonisés, M. Delafosse écrit : nos possessions « sont toutes des pays neufs » où l'« élément européen » est « numériquement perdu au milieu d'un élément indigène dont il

dépend étroitement. Dans de telles conditions, l’on ne peut songer à [y] instaurer un système qui ne serait qu’une caricature de notre régime métropolitain ». Cela « conduirait rapidement à la ruine nos colonies et leurs habitants européens et indigènes » (*Participation élargie des Européens et des indigènes à la confection des règlements locaux*, Marseille, Barlatier, 1922, p. 7).

17. A. Bernard. « L’Islam et l’Afrique du Nord », in *L’Islam et la politique contemporaine*, Paris, F. Alcan, 1927, p. 108.

18. T. L. Stoddard, *Le Nouveau Monde de l’Islam*, trad. de A. Doysié, Paris, Payot, 1923, p. 9 et 76. À l’appui de ses thèses, il cite la conférence célèbre de Renan : *L’Islamisme et la science* (1883), dont il reprend les analyses principales. Membre de l’American Historical Association, de l’American Political Science Association et de l’Academy of Political Science, Stoddard (1883-1950), favorable à l’eugénisme, a également siégé au conseil d’administration de l’American Birth Control League. Il doit sa notoriété à cet ouvrage et à celui traduit deux ans plus tard : *Le Flot montant des peuples de couleur contre la suprématie mondiale des Blancs*.

19. E. Guernier (1882-1973), « L’Islam dans le monde aujourd’hui », *Le Ruban rouge*, n° 4, mars 1960, p. 4, 5 et 14. Pour rendre compte de son expansion, il écrit : « sans mystique très affirmée », l’islam « est accessible à tous, sans culture préalable, sans stage d’aucune sorte » (*ibid.*).

20. Article « Islamisme », *in* P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, *op. cit.*, p. 809.

21. I. Rioufol, « 2017, l’ultime année du sursaut vital espéré », *Le Figaro*, 6 janvier 2017, p. 15. Des passages identiques de Renan sont cités par Maurice D, auteur d’un pamphlet islamophobe intitulé : *La Vraie Nature de l’Islam. Impérialiste, intolérant, totalitaire. Mieux le connaître pour mieux le combattre*, octobre 2014, p. 34. Voir le site d’extrême droite Minurne Résistance. D’abord la France (<www.minurne.org>). Après avoir écrit que « l’Occident évitera la débâcle s’il renoue avec l’autorité, la force » et la « guerre », critiqué la trahison de « Merkel » qui a ouvert les « portes [de l’Europe] à plus d’un million de musulmans » et l’« islamophilie d’Obama » qui a « accentué la vulnérabilité du monde libre », Ivan Rioufol salue les positions de François Fillon, Marine Le Pen et Donald Trump. Quant à l’« islamisme actuel », ajoute ce chroniqueur, il « n’est qu’un retour aux sources littérales du Coran. Il porte en lui un idéal de civilisation qui a déjà eu, dans le passé, l’occasion de s’affronter avec l’Occident », *Le Figaro*, 14 septembre 2018, p. 19.

22. E. Renan, *L’Islamisme et la science* (1883), *op. cit.*, p. 22.

23. P. Simon-Nahum, « Le scandale de la *Vie de Jésus*. Du succès littéraire comme échec de la science », *Mil neuf cent. Revue d’histoire intellectuelle*, 2007/1, n° 25, p. 64. « Il est impossible, écrit l’Empereur, que l’État tolère dans une chaire d’enseignement public, la dénégation de l’une des bases de la religion chrétienne » (*ibid.*).

24. « Discours prononcé par Édouard Herriot, au nom de l’Académie française, le 20 juillet 1947, lors de l’inauguration du musée Ernest Renan dans sa maison natale à Tréguier » (disponible sur <www.academie-francaise.fr>). Après le décès de Renan, le 2 octobre 1892, des funérailles aux frais de l’État sont organisées. Dans le journal *Le Temps* du lendemain, on lit ceci : « tout comme Voltaire », il a « opéré une révolution dans notre manière de penser et de sentir ». Si Maurice Barrès voit en Renan un « bienfaiteur de l’esprit français », un journaliste note : « De même que la gloire officielle, l’argent de l’État exerçait une fascination sur lui […]. Il ne répugnait pas à cumuler les places et les larges rétributions du gouvernement. » Et, pour expliquer sa position remarquable dans la République des sciences et des lettres, le même ajoute : « Il aima, avant tout, non pas à se montrer puissamment original » mais « à se mêler aux groupes qui parviennent. C’est ainsi qu’il eut tous les honneurs dans les dix dernières années de sa vie » (*Le Figaro*, 3 octobre 1892, p. 2). En 1903, sa statue est inaugurée à Tréguier en présence de Joseph Chaumié, ministre

de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et d'Anatole France. En 1923, des commémorations publiques sont organisées pour le centenaire de sa naissance. En 1947, l'ouverture du musée Renan donne lieu à des cérémonies officielles auxquelles participent le socialiste Marcel-Edmond Naegelen, ministre de l'Éducation nationale, et le député communiste Marcel Cachin, entre autres. Voir la biographie, passablement hagiographique, de J. Balcou, *Ernest Renan*. *Une biographie*, Paris, H. Champion, 2015. Aujourd'hui, Paris compte une rue et une avenue Ernest-Renan, à quoi s'ajoutent sans doute plusieurs dizaines de voies dans de nombreuses villes en banlieue et en région comme Nanterre, Issy-les-Moulineaux, Besançon, Bordeaux, Lille, Lyon, Mamers, Marseille, Nantes, Orléans, Toulouse et même Bruxelles.

25. « Parvenu au plus haut degré que jamais homme avant lui eût atteint […], Jésus fonda la religion éternelle de l'humanité », déclare Renan dans son discours au Collège de France. Quant à la « victoire du christianisme », elle « ne fut assurée que quand il brisa complètement son enveloppe juive ; quand il redevint ce qu'il avait été dans la haute conscience de son fondateur, une création dégagée des entraves étroites de l'esprit sémitique » (*De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation* (1862), in *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais*, *op. cit.*, p. 195 et 197).

26. E. Renan, *La Réforme intellectuelle et morale et autres écrits* (1870), *op. cit.*, p. 67. Classique conception raciste que Renan partage avec de nombreux contemporains. Il distingue ainsi « une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre », et une « race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne » (*ibid.*). Ailleurs, Renan écrit : « nous repoussons comme une *erreur de fait fondamentale l'égalité des individus humains et l'égalité des races* ; les parties élevées de l'humanité doivent dominer les parties basses » (« Nouvelle lettre à M. Strauss », 15 septembre 1871, in *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, *op. cit.*, *p.* 156. Souligné par nous). Pierre Rosanvallon constate aussi que « certains passages » de *La Réforme intellectuelle et morale* sont « ouvertement racistes » (« Renan, père fondateur de la République ? », *in* H. Laurens (dir.), *Ernest Renan. La science, la religion, la République*, Paris, O. Jacob, 2013, p. 358). Si Renan est volontiers mixophile lorsque les différences entre peuples sont minimes, il n'en est pas de même lorsqu'il traite des « races tout à fait inférieures » car leur « immixtion aux grandes races ne ferait qu'empoisonner l'espèce humaine » (« À Arthur de Gobineau », 26 juin 1856, in *ibid.*, p. 222-223). Banale mixophobie longtemps théorisée dans de nombreuses disciplines et toujours défendue dans les années 1950 dans une brochure destinée aux jeunes femmes qui seraient tentées de « contracter une alliance avec un jeune » musulman. L'auteure met ces dernières en garde contre les « différences de religion » et de « mœurs sociales », comme la polygamie (Hélène Arthur, *Rêves et réalités. Des mariages mixtes entre chrétiennes et musulmans*, Fédération internationale des amies de la jeune fille, 1954, p. 1. Le professeur de droit musulman Louis Milliot (1885-1961), qui fut directeur des Affaires indigènes du gouvernement général d'Algérie et président de l'Académie internationale de droit comparé, signe le texte de présentation). Voir aussi O. Le Cour Grandmaison, *L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Paris, Fayard, 2014, p. 89-119 ; T. Todorov, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil, 1989, p. 165-178 ; E. W. Saïd, *L'Orientalisme*. *L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1997 ; E. Burke III et D. Prochaska, *Genealogies of Orientalism*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2008.

27. « L'islam, affirme Renan, c'est l'épouvantable simplicité de l'esprit sémitique, rétrécissant le cerveau humain, le fermant à toute idée délicate, à tout sentiment fin, à toute recherche rationnelle… » Où ces fortes pensées ont-elles été exposées ? Dans son discours au Collège de France en 1862 (*De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation*, *op. cit.*, p. 198). Preuve qu'il s'agit d'analyses essentielles, Renan les a défendues à plusieurs reprises au cours de sa carrière. De son côté, Gustave Le Bon écrit : c'est

dans la « simplicité » de l'islamisme qu'il « faut chercher le secret de sa force » et de ses capacités à convertir les membres des races moyennes et inférieures (*La Civilisation des Arabes* (1884), Paris, SFIED, 1984, p. 74).

28. H. de Castries affirme aussi : « L'Islam s'adapte merveilleusement à la mentalité des noirs : la simplicité de son dogme, […] la facilité de sa morale qui renonce à une lutte stérile contre les faiblesses humaines, […] tout le prédestinait à être la religion de l'Afrique » (« Opinion », in *Questions diplomatiques et coloniales*, tome XII, n° 113, 1er novembre 1901, p. 533).

29. E. Renan, « Mahomet et les origines de l'Islamisme » (1851), *Études d'histoire religieuse*, *op. cit.*, p. 170 et suiv.

30. En 1950, le professeur Eugène Guernier écrit : le « Moyen Âge » a « imaginé que l'islam avait poussé fort loin l'étude des sciences et des arts alors qu'il n'a été […] que le véhicule des civilisations préexistantes qu'il rencontra sur son chemin au cours de sa vie nomadique ». La cause de cette situation ? « La répugnance à l'endroit de la raison [qui] conduit l'Arabe à dédaigner la philosophie et les sciences exactes. » « On peut donc affirmer : l'Islam sera éternellement foi, il ne sera jamais raison » (*La Berbérie, l'Islam et la France*, Paris, Éditions de l'Union Française, 1950, tome 1, p. 234 et 230).

31. E. Renan, *L'Islamisme et la science*, *op. cit.*, p. 31, 36, 34 et 35.

32. « Aucun grand parti dogmatique n'a présidé à la création » de l'averroïsme, écrit Renan qui précise : « Les Arabes ne firent qu'adopter l'ensemble de l'encyclopédie grecque telle que le monde entier l'avait acceptée entre le VIIe et le VIIIe siècle » (*Averroès et l'averroïsme. Essai historique*, 2e édition, Paris, M. Lévy Frères, 1861, p. II). « Cette science et cette philosophie arabes n'étaient qu'une mesquine traduction de la science et de la philosophie grecques », répète-t-il en 1862 (*De la part des peuples sémitiques…*, *op. cit.*, p. 191).

33. Dr M. Boigey, « Étude psychologique sur l'Islam », *Annales médico-psychologiques. Journal de l'aliénation mentale et de la médecine légale des aliénés*, n° 8, Paris, Masson, 1908, p. 18. À la différence des « Occidentaux », les « populations islamiques n'ont […] jamais produit aucun travail extraordinaire, bâti aucune capitale, construit aucune flotte, étudié à fond aucune science », affirme-t-il aussi (*ibid.*, p. 6). Auteur connu alors, Boigey (1877-1952) fut médecin-chef à l'École militaire de Joinville.

34. E. Renan, *L'Islamisme et la science*, *op. cit.*, p. 23. En 1877, Nicolas Perron écrivait déjà : « Mahomet n'a pas reconnu la loi du progrès incessant […], il a fait de l'islamisme un cercle de fer » et « il a dit au monde : "tu n'iras pas plus loin" » (*L'Islamisme, son institution, son influence et son avenir*, Paris, E. Leroux, 1877, p. 5). Comme Renan, il affirme : le Prophète « n'a rien inventé, ni en religion, ni en législation, et par conséquent en politique » (*ibid.*, p. 24). Directeur de l'École de médecine du Caire et du Collège arabe-français d'Alger, N. Perron (1798-1876) fut membre de la Commission scientifique d'Algérie.

35. « Dans sa prime enfance, alors que la religion n'a pas encore imprégné son cerveau, [le musulman] manifeste une intelligence très vive », note, en 1923, le rédacteur en chef de *La Dépêche de Constantine*, André Servier (1876-1925), qui ajoute : « mais, au fur et à mesure qu'il grandit et que par l'éducation l'Islam le saisit […], son cerveau se ferme, son jugement s'atrophie, son intelligence est frappée de paralysie et d'irrémédiable déchéance ». À l'instar de Renan, qu'il cite, il conclut : « tous les peuples qui ont adopté l'Islam sont devenus […] incapables » de « progrès » et de « civilisation » (*L'Islam et la psychologie du musulman*, Paris, Challamel, 1923, p. 247). Dans la préface, Louis Bertrand écrit : cet ouvrage « excellent […] *nous démontre scientifiquement* que les Arabes n'ont jamais rien inventé » (*ibid.*, p. 9. Souligné par nous).

36. E. Renan, *L'Islamisme et la science, op. cit.*, p. 23, 40 et 44. « Ce qui distingue […] essentiellement le musulman, précise-t-il, c'est la haine de la science ; c'est la persuasion que la recherche est inutile, frivole, presque impie » (*ibid.*, p. 20). En 1884, le Dr Jean-Pierre Bonnafont écrit : « L'établissement de la religion musulmane, qui étouffe l'intelligence d'un peuple par ailleurs si intelligent, est un des phénomènes […] les plus extraordinaires… » Fort de ce constat, il ajoute : « L'Arabe […] n'éprouve aucun désir d'introduire le moindre perfectionnement dans ses mœurs, son unique souci est de vivre de la même manière qu'il a toujours vécu » (*Pérégrinations en Algérie, 1830 à 1842*, Paris, Challamel, 1884, p. 213). Médecin principal des armées et membre de la Société des gens de lettres, Bonnafont (1805-1891) est l'auteur de nombreux ouvrages. L'orientaliste William Marçais (1872-1956), élu au Collège de France en 1927, affirme : « Dans son principe l'Islam […] n'est guère favorable à la recherche scientifique. » Pour les musulmans, « l'effort de l'esprit humain n'entre pas en ligne de compte » (« Opinions », in *Questions diplomatiques et coloniales*, tome XII, nº 111, 1er octobre 1901, p. 401).
37. E. Renan, « L'Avenir religieux des sociétés modernes », *Revue des Deux Mondes*, tome 29, 1860, p. 773 (souligné par nous). Article de nouveau publié par cette revue le 27 février 2017 avec une note pour le moins singulière de la rédaction qui, sans plus de précision, salue « un intellectuel de référence » (disponible sur <http://rddm.revuedesdeuxmondes.fr>). Peu avant, Renan écrivait : « la mort d'un sauvage n'est guère un fait plus considérable dans l'ensemble des choses que quand le ressort d'une montre se casse, et même ce dernier fait peut avoir de graves conséquences, par cela seul que la montre en question fixe la pensée et excite l'activité d'hommes civilisés » (*L'Avenir de la science : pensées de 1848*, Paris, Calmann-Lévy, 1890, p. 522).
38. E. Renan, *De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation, op. cit.*, p. 198.
39. Jules Ferry cite plusieurs fois Renan à qui il emprunte notamment la théorie du « bon despote » ; seul régime adapté aux populations « indigènes » de l'empire, selon le fondateur de l'école laïque (« Préface », *in* N. Faucon, *La Tunisie depuis l'occupation française*, 1892, repris *in* P. Robiquet, *Discours et opinions de Jules Ferry*, Paris, A. Colin, 1896, tome 5, p. 529-530).
40. *Congrès colonial français de 1906*, Paris, 1907, p. 362 et 364. En 1930, Émile-Félix Gautier note : « le bloc […] musulman reste », en Algérie, « à part » face au « bloc colon ». La cause de cette situation ? La religion et l'opposition multiséculaire du mahométan au « chrétien » (*Un siècle de colonisation. Études au microscope*, Paris, F. Alcan, 1930, p. 203). Gautier (1864-1940) fut attaché à l'état-major de Gallieni à Madagascar (1897) puis professeur à l'École des lettres d'Alger. William B. Cohen constate : « la théorie de l'association ne se libéra jamais de ses origines racistes » ; « les différences existant entre la société française et ses possessions coloniales reposaient entièrement sur le postulat de l'infériorité des populations d'outre-mer » (*Empereurs sans sceptre. Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École coloniale*, trad. de L. de Lesseps et de C. Garnier, préface de H. Deschamps, Paris, Berger-Levrault, 1973, p. 77).
41. M. Foucault, « Entretien avec M. Foucault » in *Dits et Écrits II, 1976-1988*, *op. cit.*, p. 158 et suivantes.
42. Ch. Mismer, « L'Islamisme et la science » (1883), in *La Philosophie positive*, *op. cit.*, p. 438, 439 et 453. L'historien des sciences Louis-Amélie Sédillot réfute aussi les thèses de Renan et de ses épigones. « Les Arabes portèrent à un haut degré de perfection l'architecture, la musique et la danse », écrit-il. De même pour les « lettres », les « sciences », « l'agriculture et l'industrie ». De là cette conclusion : « Les Arabes d'Espagne étaient [, au] XIe siècle, à la tête des nations civilisées » (*Histoire générale des Arabes. Leur empire, leur civilisation, leurs écoles philosophiques, scientifiques et littéraires*, Paris, Maisonneuve et

Cie, 1877, p. 312 et 348. Ouvrage publié à titre posthume). Professeur et auteur prolifique, Sédillot (1808-1875) fut membre du conseil de la Société asiatique, secrétaire du Collège de France et de l'École des langues orientales.

43. G. Dujarric (1859-193.), « Éditorial », *Revue de l'Islam*, nº 1, 1895, p. 1 et 2. Deux ans plus tard, le spécialiste Joseph-Bernard d'Attanoux (1853-1921) critique ceux qui, tenant le « fanatisme » musulman pour un « état d'esprit » propre à tous les « sujets de l'Islam », confondent une minorité avec l'écrasante majorité des mahométans. « Les agissements d'un fanatisme aveugle sont abominables à quelque religion qu'appartiennent les égarés, ajoute-t-il, et l'islamisme n'a pas le monopole des atrocités » commises pour la « gloire de Dieu » (« Essai d'étude sur le fanatisme », *ibid.*, 1897, nº 24, p. 161).

44. A. Quellien, *La Politique musulmane…*, *op. cit.*, p. 39, 80, 113 et 191.

45. A. Van Gennep, *En Algérie*, *op. cit.*, p. 156.

46. Th. Bachelet, *Les Arabes…*, *op. cit.*, p. 77, 85, 123 et 215.

47. Le « roman colonial », écrit Roland Lebel, est « un travail documentaire utile ; et le romancier, « contribuant […] à la meilleure connaissance des individus, collabore à l'œuvre générale de la colonisation ». Quant aux auteurs, ils jouissent, précise-t-il en 1928, d'une « faveur » nouvelle qui leur permet enfin de « toucher le grand public » (*Études de littérature coloniale*, Paris, Peyronnet & Cie Éditeurs, 1928, p. 97 et 7). Romancier, professeur, spécialiste de littérature coloniale et correspondant de l'Académie des sciences d'outre-mer, Lebel (1893-1964) a notamment publié une *Histoire de la littérature coloniale en France* (1925).

48. « À la seule pensée que ton corps pourrait être touché par celui d'un Arabe, j'éprouve la répulsion qu'on ressent au frôlement d'un crapaud », écrit sa mère cependant qu'un collègue la met en garde contre les « indigènes » en déclarant : « S'il fallait élever une statue au mensonge, il faudrait la revêtir d'un burnous. » « Bon mot » classique alors (Capitaine A et Y. de Saint-Gouric, *Mektoub*, Alger, Éditions du *Mercure Africain*, 1923, p. 47 et 50). L'écrivaine Marie Bugéja condamne elle aussi les unions entre Européennes et musulmans. Grand est le risque, affirme-t-elle, que, « de mariages aussi mal assortis, il ne naisse des enfants aux instincts les plus opposés parce qu'ils n'auront trouvé dans les civilisations contraires dont ils sont issus aucun principe supérieur d'idéal humain » (« Nos sœurs musulmanes », *La Revue des études littéraires*, 1921, p. 167). Lauréate de l'Institut de France, M. Bugéja a obtenu plusieurs prix littéraires.

49. Capitaine A. et Y. de Saint-Gouric, *Mektoub*, *op. cit.*, p. 66-67, 104 et 125. À l'époque diffusé à 36 000 exemplaires, ce roman est aujourd'hui encensé par le site d'extrême droite Jeune Nation. Voir Remarque 1. De l'islamophobie savante à l'époque coloniale à l'islamophobie contemporaine, p. 84.

50. A. de Tocqueville, « Travail sur l'Algérie » (octobre 1841), *in Œuvres I*, *op. cit.*, p. 696 (souligné par nous).

51. A. de Tocqueville, « Lettre à G. de Beaumont » (21 octobre 1841), citée par A. Jardin, *in ibid.*, p. 1510 (souligné dans l'original).

52. A. de Tocqueville, « Lettre à L. de Kergolay » (21 mars 1838) et « Notes sur l'Islam » (1838-1840), in *Notes sur le Coran*, *op. cit.*, p. 36 et 49.

53. A. de Tocqueville, « Travail sur l'Algérie », in *Œuvres I*, *op. cit.*, p. 697, 704 et 706. Sur les conceptions tocquevilliennes de la guerre en Algérie, voir O. Le Cour Grandmaison, *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005. Montesquieu affirmait déjà : « La religion mahométane, qui ne parle que de glaive, agit encore sur les hommes avec cet esprit destructeur qui l'a fondée. » Il lui opposait la « religion chrétienne », qui adoucit les « mœurs », et concluait : il faut « embrasser » celle-ci et « rejeter l'autre » (*De l'Esprit des lois*, Paris, G-F, 1979, tome 2, Livre XXIV, chap. IV, p. 142).

54. A. de Tocqueville, « Rapport sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie » (24 mai 1847), in *Œuvres I*, *op. cit.*, p. 797 et 814. Désormais critique de l'évolution de la situation, Tocqueville note : « Nous avons réduit les établissements charitables, laissé tomber les écoles, dispersé les séminaires. Autour de nous les lumières se sont éteintes, le recrutement des hommes de religion et des hommes de loi a cessé ; c'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus misérable, plus désordonnée, plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître. » Et, pour illustrer son propos, il précise qu'en 1837 à Constantine existaient « 90 écoles primaires, fréquentées par 1 300 ou 1 400 enfants. Aujourd'hui, […] le nombre des écoles primaires » est réduit à « 30, et les enfants qui les fréquentent à 350 » (*ibid.*, p. 813).
55. E. Renan, « De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation », art. cité, p. 198 et 192. Les « sentiments tendres, profonds » et « mélancoliques […] sont l'œuvre de notre race et de notre climat », précise Renan après avoir vanté la finesse des sentiments moraux des « races germaniques et celtiques » (*ibid.*).
56. B. Carra de Vaux, *La Doctrine de l'Islam*, Paris, Beauchesne, 1909, p. 134 et 138. Professeur d'arabe, Carra de Vaux (1867-1953) a publié de nombreux ouvrages. Médecin principal des armées ayant servi en Algérie, le Dr Jean-Pierre Bonnafont écrit : l'Arabe est « incapable de briser […] les liens du fanatisme qui l'enlacent pour sortir de l'état d'engourdissement invétéré où il est né… », *Pérégrinations en Algérie…* (1884), *op. cit.*, p. 224. Des analyses voisines sont présentes sous la plume d'orientalistes étrangers. Le « devoir de la guerre sainte a engendré chez les vrais croyants » un « esprit d'arrogance » qui leur « fait considérer avec mépris les adeptes des autres religions », affirme le professeur à l'université d'Utrecht Theodor Houtsma. De là, ces « actes de violence et d'injustice » (« L'Islam », *in* P. D. Chantepie de la Saussaye (dir.), *Manuel d'histoire des religions*, Paris, A. Colin, 1904, p. 284). Membre de l'Académie royale des sciences et des beaux-arts des Pays-Bas, Houtsma (1851-1943) a participé à la direction de *L'Encyclopédie de l'Islam* dont la publication débute en 1913.
57. P. Azan, *Recherche d'une solution de la question indigène en Algérie*, Paris, Challamel, 1903, p. 30, 50 et 67. Général puis directeur du Service historique de l'armée, Azan (1874-1951) est l'auteur de nombreux ouvrages sur les colonies. Il a reçu le grand prix de l'Empire français pour l'ensemble de son œuvre. Membre de l'Académie des sciences coloniales, il en assume la présidence (1945) et prononce (6 juin 1947) le discours de réception du général Leclerc. « Le mot *djihad* sert encore de nos jours à couvrir des ambitions politiques et à galvaniser le fanatisme des masses ignorantes. Sous ce nom ont été prêchées toutes les insurrections contre notre domination dans le Nord-Africain et récemment dans le Rif », écrit l'officier Jules Sicard en 1928 (*Le Monde musulman dans les possessions françaises…*, *op. cit.*, p. 47). Rappelons que sur les « trente-cinq occurrences du mot *jihâd* et des termes apparentés » présents dans le Coran, « dix seulement se réfèrent à la guerre. Le plus souvent, cet « effort dans la voie de Dieu » se fait par des « moyens pacifiques » (voir H. Laurens, J. Tolan et G. Veinstein, *L'Europe et l'islam. Quinze siècles d'histoire*, *op. cit.*, p. 33).
58. L. Abensour, *L'Islam*, Paris, Éditions de Sciences et Voyages, 1927, p. 4, 13 et 16. Agrégé d'histoire et de géographie, Léon Abensour (1899-19..) a publié de nombreux ouvrages consacrés à la colonisation et des manuels scolaires longtemps réédités. En 1939, les frères Tharaud écrivent : les « sentiments » des musulmans sont « la haine et le mépris du chrétien, c'est-à-dire de l'Occident » (Lettre-préface à M. Lobet, *L'Islam et l'Occident*, Paris, Casterman, 1939, p. 12). Auteurs de nombreux romans coloniaux et récits de voyages, membres de l'Académie française, les frères Tharaud ont obtenu le prix Goncourt en 1906. En 1931, Roland Lebel salue leur « contribution » à la littérature coloniale et à la « diffusion de l'idée africaine en France » (*Histoire de la littérature coloniale en France*, *op. cit.*, p. 139).
59. F. Nietzsche, *Crépuscules des idoles*, trad. de J-Cl. Hémery, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais »,

1988, p. 42 (souligné par Nietzsche lui-même).
60. A. Thâalbi, *La Tunisie martyre. Ses revendications*, Paris, Jouve & Cie Éditeurs, 1920, p. 194. Considéré comme le père du nationalisme tunisien, Thâalbi (1879-1944) a dirigé le Destour en mai 1920.
61. F. Abbas, *De la colonie vers la Province. Le jeune Algérien* (1931), *op. cit.*, p. 80 et 88.
62. E. Guernier, *La Berbérie*, *l'Islam et la France*, *op. cit.*, tome 2, p. 139-140, 28 et 29. L'équivalent romanesque se découvre sous la plume du magistrat et écrivain Ferdinand Duchêne. Du 8 mai 1945, il ne retient que les massacres commis par des « hordes » d'Arabes aux « prunelles fulgurantes » et aux « bouches tordues vomissant des incantations haineuses ». « Hordes » poussées à la révolte par des « fanatiseurs, prêcheurs de Guerre Sainte », précise-t-il (*La Fièvre algérienne. Sirocco*, Alger, Braconnier, 1946, p. 112 et 127). Auteur de nombreux ouvrages, F. Duchêne (1868-1956) a reçu, en 1921, le Grand Prix littéraire de l'Algérie pour son roman *Thamil'la*.
63. R. Charles, *L'Évolution de l'Islam*, Paris, Calmann-Lévy, 1960, p. 36, 161 et 7 ; *L'Âme musulmane* (1958), *op. cit.*, p. 36 et 37.
64. R. Charles, *L'Âme musulmane*, *op. cit.*, p. 9.
65. R. Charles, *L'Évolution de l'Islam*, *op. cit.*, p. 25. Après avoir dénoncé la « xénophobie » des musulmans, Charles illustre cette proposition par cet exemple : « De nos jours encore, l'Arabe, dans le feu du combat, boit le sang de ses ennemis, pour assouvir sa haine ou s'assimiler ses vertus guerrières », *L'Âme musulmane*, *op. cit.*, p. 37.
66. M.S. « Compte rendu », *Population*, vol. 15, nº 3, 1960, p. 558. Autrement plus critique, M-R. Mayeux écrit : l'ouvrage de Raymond Charles est d'une « valeur sociologique médiocre » (*Archives de sociologie des religions*, vol. 8, nº 1, 1959, p. 177).
67. P. Gaultier, *L'Âme française*, Paris, Flammarion, 1936.
68. A. Siegfried, *L'Âme des peuples*, Paris, Hachette, 1950, p. 30, 102 et 107. Siegfried (1875-1959) fut professeur « rue Saint-Guillaume », membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1932), du Collège de France (1934) et de l'Académie française (1944). Il préside la Fondation nationale des sciences politiques (1945), l'Association française de science politique (1949) et le comité de la *Revue française de science politique* (1951). En 1949, il participe à la création de la *Revue de psychologie des peuples* publiée par l'Institut havrais de sociologie et de psychologie des peuples fondé en 1937 avec son soutien. Honneur remarquable, pour le centième anniversaire de sa naissance, la poste édite, en 1975, un timbre à son effigie. Sur l'antisémitisme et le racisme de Siegfried, voir P. Birnbaum, *« La France aux Français ». Histoire des haines nationalistes*, Paris, Seuil, 1993, p. 145-186. En 2004, le philosophe Yves-Charles Zarka débite encore ces lieux communs en s'appuyant sur l'actualité nationale et internationale. « Le *djihad*, la guerre sainte contre l'Occident corrompu, écrit-il, renouvelle l'esprit de conquête qui a toujours animé l'islam » (« L'islam en France : vers la constitution d'une minorité tyrannique ? », *in* Y.-Ch. Zarka, S. Taussig et C. Fleury, *L'Islam en France*, Paris, PUF, 2004, p. XIII).
69. Marrou, H.-I., « France, ma patrie », in « *J'accuse… !* » *et autres grands articles*, anthologie présentée par P. Eveno, Paris, *Le Monde*/Flammarion, 2010, p. 252 et 254. Résistant et historien, Marrou (1904-1977) fut professeur à la Sorbonne.
70. « L'islam arme les croyants d'un farouche orgueil religieux ; […] il leur impose, le cas échéant, le devoir collectif de la guerre », écrit Georges Hardy qui ajoute : « il est donc foncièrement xénophobe et par là contient, si l'on peut dire, toute une politique extérieure : il conquiert, il soumet ou, faute de mieux, il s'isole » (*Le Problème religieux dans l'Empire français*, *op. cit.*, p. 10).
71. L. Abensour, *L'Islam* (1927), *op. cit.*, p. 4, 13 et 16. Professeur à l'Institut colonial de Hambourg, Carl-Heinrich Becker écrit : « La civilisation de l'Islam est supérieure à celle des indigènes [noirs], comme la

nôtre lui est supérieure. Ce dernier fait […] est la conséquence de l'infériorité des races qui l'ont produit » (*L'Islam et la colonisation de l'Afrique*, Paris, Union coloniale française, 1910, p. 19).

72. En 1904, au Mali, Jules Brévié a découvert les mégalithes phalliformes de Tondidarou.

73. J. Brévié, *Islamisme contre « naturisme » au Soudan français. Essai de psychologie politique coloniale*, préface de M. Delafosse, Paris, E. Leroux, 1923, p. 178, 291 et 258. Auteur de nombreux ouvrages, Brévié (1880-1964) fut gouverneur de l'A-OF (1930-1933), de l'Indochine (1936-1939) et ministre de l'Outre-Mer et des Colonies (1942-1943) du gouvernement de Pierre Laval.

74. M. Gaudefroy-Demombynes, *Les Institutions musulmanes*, Paris, Flammarion, 1921, p. 173 et 175. Ouvrage classique réédité en 1946 et 1958. Auteur prolifique, Gaudefroy-Demombynes (1862-1957) fut professeur à l'École nationale des langues orientales, directeur d'études à l'École des hautes études et vice-président de l'Institut des études islamiques. Professeur à l'université d'Alger, Léon Gauthier, qui se place sous l'autorité scientifique de Renan, oppose le « génie aryen », caractérisé par l'« unité » et la « nuance », au « manque d'équilibre » et d'« harmonie » propre au « peuple arabe », comme sa langue, sa cuisine et ses vêtements en témoignent, selon lui (*Introduction à l'étude de la philosophie musulmane. L'esprit sémitique et l'esprit aryen. La philosophie grecque et la religion de l'Islam*, Paris, E. Leroux, 1923, p. 36 et 45). « Notre art nous vient tout entier de la Grèce », affirmait Renan en 1862 (*De la part des peuples sémitiques…*, in *Qu'est-ce qu'une nation ? et autres essais politiques*, *op. cit.*, p. 190). Dans un manuel destiné aux élèves officiers de Saint-Cyr, on lit ceci : « L'Islam est une doctrine simple » et « facile à comprendre » ; « Ce que l'on a appelé la civilisation arabe ne fut pas l'œuvre des seuls Arabes mais surtout celle des étrangers qu'ils avaient soumis » (*Cours de sociologie musulmane (1935-1936)*, Saint-Cyr, Imprimerie de l'École spéciale militaire, p. 10 et 11). L'ouvrage de M. Gaudefroy-Demombynes figure dans la bibliographie.

75. W. Marçais, « La langue arabe », in *L'Enseignement public. Revue pédagogique*, n° 12, décembre 1930, repris in *Articles et conférences*, Publications de l'Institut d'études orientales, faculté des Lettres d'Alger, Paris, Adrien-Maisonneuve, 1961, p. 105 et 108. Selon lui, la poésie arabe est pleine « de sentences, de cris d'orgueil ou de colère, dont est absent tout raisonnement déductif » (« La femme dans *Les Mille et Une Nuits* » (1946), *ibid.*, p. 209). Son frère, Georges Marçais, écrit : « Les Musulmans […] ne sont pas les créateurs de l'art auquel ils ont attaché leur nom : ils n'ont joué que le rôle de vulgarisateurs » (*L'Art musulman*, Paris, Librairie d'Art R. Ducher, 1926, p. 63). Professeur d'archéologie à la faculté d'Alger, G. Marçais (1876-1962) fut directeur de l'Institut d'études orientales.

76. W. Marçais, « Pérenne Islam. Principes de connaissances et d'action » (1957), art. cité, p. 229-230.

77. G.-H. Bousquet, *Les Grandes Pratiques rituelles de l'Islam*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1949, p. 121. La « littérature arabe » ne « semble pas » pouvoir « rivaliser avec les grandes littératures classiques ou modernes », soutient-il aussi. Conclusion : l'« infériorité » de l'islam est « patente » par rapport « à la civilisation européenne » (*L'Islam maghrébin. Introduction à l'étude générale de l'Islam*, 4e édition, Alger, La Maison des livres, 1955, p. 202 et 206). Auteur de nombreux ouvrages, Bousquet (1900-1978) est alors professeur de sociologie et de droit à l'université d'Alger. Le musulman « a ignoré le culte de la beauté, car il n'a laissé derrière lui aucun monument impérissable ». Qui est l'auteur de ces lignes ? Le spécialiste du droit musulman Raymond Charles. Quand furent-elles écrites ? En 1958, dans *L'Âme musulmane*, *op. cit.*, p. 274.

78. M. Tournier, *Le Roi des Aulnes*, Paris, Gallimard, 1975, p. 124. Sur la thèse de la mise en péril, voir A. O. Hirschman, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, trad. de P. Andler, Paris, Fayard, 1991, p. 137 et suiv.

79. « *Mektoub* : de l'Algérie d'hier à la France d'aujourd'hui », *Jeune Nation*, 8 juillet 2015.

80. F. Niesche, *Arabesques*, Paris, Éditions Kontre Kulture, 2012, p. 17.

81. P. Bruckner, *Un racisme imaginaire. Islamophobie et culpabilité*, Paris, Grasset, 2017, p. 17 et 15. Pour une étude synthétique de l'islamophobie contemporaine française, voir R. Laffitte, *Voyage au pays de l'islamophobie. Accompagné d'un lexique raisonné*, Paris, Éditions de France, 2018.

82. Les rapports de la Dilcra et de la CNCDH sont cités par *Le Monde* du 20 janvier 2016. En 2012, Amnesty International appelait à la mobilisation contre l'« islamophobie » et dénonçait l'« apparition de discriminations sur le marché du travail et dans les écoles à l'égard des personnes portant des signes ou des tenues couramment associés à l'islam » (Hanan Ben Rhouma, « L'islamophobie en France, une réalité dénoncée par Amnesty International », *SaphirNews*, 24 avril 2012). Voir également les rapports régulièrement publiés par le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Pour l'enquête européenne, voir *Le Monde* du 21 septembre 2017. En 2006, déjà, une enquête conduite au sein de l'UE montrait que les « musulmans » sont victimes de discriminations dans l'accès au logement et à l'emploi, entre autres (Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, *Les Musulmans au sein de l'Union européenne : discrimination et islamophobie*, 2006, cité *in* P. Basso, *Le Racisme européen. Critique de la rationalité institutionnelle de l'oppression*, trad. de B. Planchot et N. Blondet, Paris, Syllepse, 2016, p. 244).

83. Y.-Ch. Zarka, « L'islam en France : vers la constitution d'une minorité tyrannique ? », *loc. cit.*, p. IX et XIII. Après avoir affirmé : « les valeurs de l'islam sont incompatibles avec celles de la démocratie et de la République française », Y.-Ch. Zarka ajoute : « Il y a actuellement, en France, une abdication de la liberté de penser et le climat intellectuel est terrifiant » (Entretien au journal *Le Temps*, 1er avril 2004). En contrepoint de ces affirmations péremptoires, voir l'enquête de R. Liogier, *Le Mythe de l'islamisation. Essai sur une obsession collective*, Paris, Seuil, 2012.

84. « Le Cercle algérianiste… pourquoi ? », <www.cerclealgerianiste.fr> (site Internet du « Cercle Algérianiste. Association culturelle des Français d'Afrique du Nord »).

85. L. Bertrand, *Devant l'Islam*, Paris, Plon, 1926, p. 50, 51 et 200. Hanté par la faiblesse de l'Occident et de la France, Bertrand l'est également par l'invasion qui a débuté puisque Paris est déjà ouvert à la « canaille cosmopolite » qui menace « nos traditions » (*ibid.* p. 72). En 1927, après avoir critiqué l'« islamophilie romantique de Pierre Loti », Augustin Bernard s'en prend aux écrits de Louis Bertrand qui témoignent d'une « islamophobie systématique » et dangereuse pour les colonies (« L'Islam et l'Afrique du Nord », in *L'Islam et la politique contemporaine*, *op. cit.*, p. 115). Roland Lebel, au contraire, salue l'œuvre de Louis Bertrand et la finesse de ses « descriptions » (*Histoire de la littérature coloniale en France*, *op. cit.*, p. 104). Sur les avatars contemporains de la thèse relative au fait que les sciences européennes ne devraient rien aux musulmans et aux Arabes, voir S. Gouguenheim, *Aristote au mont Saint-Michel. Les racines grecques de l'Europe chrétienne*, Paris, Seuil, 2008. Pour la réponse collective apportée à ce livre, voir Ph. Büttgen, A. de Libera, M. Rashed et I. Rosier-Catach (dir.), *Les Grecs, les Arabes et nous. Enquête sur l'islamophobie savante*, Paris, Fayard, 2009.

86. « Quoi qu'en disent nos humanitaires, écrit Louis Bertrand, la question de race […] domine toutes les autres. » « Après dix ans de séjour en Algérie, je n'ai pu encore m'accoutumer à considérer les Arabes comme des frères… […]. Trop de choses nous séparent… » (« La question de peau », in *Le Mirage oriental*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1910, p. 104 et 105).

87. E. Dinet et S. Ben Ibrahim, *L'Orient vu de l'Occident*, Paris, Geuthner, 1925, p. 19 et 36. En Algérie, S. Ben Ibrahim (1870-1953) fut le guide et ami de Dinet. Ensemble, ils ont publié plusieurs ouvrages dont *La Vie de Mohammed, prophète d'Allah* (1918), réédité cinq fois.

88. En 1960, le spécialiste du droit musulman Raymond Charles, magistrat et conseiller à la Cour d'appel de Paris, s'appuie encore sur les analyses de H. Lammens. Preuve qu'à cette époque ses travaux demeurent des références pour certains. Voir *L'Évolution de l'Islam*, Paris, Calmann-Lévy, 1960, p. 99.

89. J.-G. Malliarakis, *L'Insolent*, 29 octobre 2014. *L'Islam. Croyances et Institutions* a fait l'objet d'une recension élogieuse après sa première publication en 1926. « Nous le recommandons vivement à qui veut s'instruire […] des principes fondamentaux de l'islam et de son développement », écrit René Dussaud, *Syria. Revue d'art oriental et d'archéologie*, vol. 8, nº 1, 1927, p. 76. Malliarakis fut membre du mouvement Occident, dirigeant du Mouvement nationaliste révolutionnaire puis de Troisième Voie. Il a également animé des émissions sur Radio Courtoisie. *Qui était Mahomet ?*, l'autre livre d'Henri Lammens, est également recommandé par le site des Éditions Clovis où il est qualifié de « scientifique » et de « prémonitoire » puisque les « événements récents » lui ont donné « raison » (les Éditions Clovis ont été fondées en 1995 par l'abbé intégriste G. Célier).
90. Les Éditions du Lore. Cette maison d'édition publie des textes d'Adolf Hitler et de Joseph Goebbels, entre autres.
91. D. Kimon, *Pathologie de l'islam et les moyens de le détruire* (1897), Paris, Les Éditions du Lore, 2008, p. 14, 15, 24, 32 et 145.
92. Voir P. Birnbaum, *Un mythe politique : la « République juive » de Léon Blum à Pierre Mendès France* (1988), *op. cit.* En 1937, l'inspecteur de l'enseignement primaire Eugène Rethault s'en prend à Léon Blum, et au projet de réforme de la citoyenneté des « indigènes » que ce dernier défend avec Maurice Violette. Qualifié de « fils d'Israël », le président du Conseil est accusé de vouloir livrer l'Algérie française aux mahométans polygames. Mythe de la « République juive » en métropole qui soutient le mythe du déferlement musulman dans cette colonie, lequel déferlement serait favorisé par le Front populaire (E. Rethault, *Les Indigènes et les droits de citoyenneté française*, Oran, L. Fouque, 1937, p. 4).
93. A. Fabre-Luce, « Perspectives pour 1955 », *Rivarol*, 30 décembre 1954, p. 1 et 3. Peu avant, il écrivait : si l'« Islam n'avait pas perdu la bataille de Poitiers, il régnerait aujourd'hui à Barbès et Billancourt » (*ibid.*, 16 décembre 1954, p. 1). Après l'inauguration de la mosquée de Paris, Charles Maurras notait : « son inauguration en grande pompe républicaine exprime quelque chose qui ressemble à une pénétration de notre pays et à sa prise de possession par nos sujets ou protégés » (*L'Action française*, 13 juillet 1926, p. 5).
94. P. Rondot (1904-2000), *Les Forces religieuses & la vie politique : l'Islam*, Paris, Les Cours du droit, Institut d'Études politiques, 1956-1957, p. 15 et 52. Rondot fut directeur (1954-1967) du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM). « L'Islam est totalitaire et utilitaire. Ce qu'il apporte avant tout, c'est un style de vie ; c'est en ce sens que l'on peut dire qu'il est une religion civile », affirme également l'ethnologue André Leroi-Gourhan qui ajoute : « Le conservatisme musulman, donnant aux fidèles le gage de la foi, les renforce dans leur conviction de posséder la vérité ; et l'on conçoit combien cette religion imperfectible peut […] dresser un mur d'indifférence entre les élus privilégiés et le monde barbare des incroyants » (*Ethnologie de l'Union française*, avec Jean Poirier, introduction de Ch.-A. Jullien, Paris, PUF, 1953, tome 1, p. 185-186). Leroi-Gourhan (1911-1986) fut professeur au Collège de France (1969-1982). L'académicien et professeur à l'Institut d'études politiques Eugène Guernier soutient des analyses voisines. L'islam, écrit-il, est « une force religieuse à forme totalitaire qui enveloppe toute la vie de l'homme […] jusqu'à la mort » (*L'Islam dans le monde aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 3-4). En 2004, Y.-Ch. Zarka répète, à peu de chose près, ce lieu commun : « Ce n'est pas un hasard s'il n'existe de démocratie constitutionnelle dans aucun pays musulman » (*L'Islam en France*, *op. cit.*, p. X). Ou comment le vague d'une affirmation péremptoire permet de faire l'économie d'une analyse et d'une démonstration sérieuses.
95. Voir H. Arendt, « Compréhension et politique », in *La Nature du totalitarisme*, trad. de M.-I. B. de Launay, Paris, Payot, 1990, p. 39-65.

2

Victoires coloniales et « péril » islamiste

Quelles que soient leurs opinions, nombre de spécialistes, venus d'horizons politiques et professionnels divers, partagent un même constat : eu égard au nombre de musulmans vivant dans les colonies, la République impériale n'est pas à la hauteur de ses responsabilités et des défis qu'elle doit relever en Afrique du Nord comme au Levant où, faute de disposer d'hommes bien formés, des erreurs ont été commises et continuent de l'être en ces premières années du XXe siècle. Aussi faut-il réformer les cursus académiques destinés aux personnels, civils et militaires, appelés à exercer leurs fonctions en terre d'islam.

Fonder une science pratique de la religion et des sociétés musulmanes

L'Algérie est évidemment concernée, affirme le général Paul Azan en 1903 dans un ouvrage consacré à la politique musulmane conduite dans cette possession. Bien placé pour savoir ce qu'il en est, puisqu'il a servi dans la région d'Oran, il dénonce l'ignorance des Français qui a beaucoup contribué à « éloigner » les « indigènes », en butte à une administration qu'ils trouvent injuste et aux colons « trop disposés à [les] détester ». C'est là « une source de haines et de malentendus qui entravent le développement » de cette possession, ajoute-t-il, avant de condamner le désintérêt de la métropole pour « ses sujets » autochtones. La somme de ces comportements est la « cause du malaise général dont souffre[nt] profondément » les populations concernées, conclut ce militaire[1]. En attestent les troubles répétés qui nuisent à l'ordre public et à la stabilité des relations entre les communautés, musulmane et européenne. Non content de

critiquer les orientations mises en œuvre, il dénonce à mots à peine couverts l'incompétence des agents de l'administration coloniale et les préjugés souvent racistes et islamophobes des expatriés français[2]. Pour gouverner correctement les sectateurs de Mahomet, il est indispensable que ceux qui sont tentés par l'« aventure coloniale » aient de leur religion, de leur culture et de leurs mœurs une connaissance aussi précise et complète que possible. Il y va des intérêts de la France, de l'efficacité de sa politique au Maghreb et en A-OF, et du progrès économique et social de ses colonies.

« Connaître l'islam » : un « intérêt pressant »

« Si nous ne comprenons pas la mentalité de nos sujets musulmans, […], c'est que nous ne possédons que des notions vagues sur leur religion », écrit, en 1904, l'ancien fonctionnaire du protectorat tunisien Ernest Fallot dans la *Revue politique et parlementaire*. Pour illustrer cette affirmation, il ajoute : excepté une minorité « de savants, d'officiers ou d'administrateurs, […] l'islam et les sociétés islamiques sont profondément ignorés de nos compatriotes », y compris de ceux qui ont longtemps séjourné dans « nos colonies africaines » où, à cause de cela, bien peu ont réussi à « pénétrer l'âme indigène ». Ces remarques, qui confirment les appréciations faites un an plus tôt par Paul Azan, soutiennent de vastes ambitions dictées par l'urgence des changements à opérer pour mettre un terme à une situation que l'un et l'autre jugent inquiétante. Ernest Fallot ne s'en tient pas aux seules orientations appliquées en Algérie, il entend poser les fondements d'un « programme politique » nouveau susceptible d'être appliqué dans l'ensemble des possessions musulmanes. Pour ce faire, il est nécessaire de s'attaquer aux causes des errements dont les différents gouvernements se sont rendus coupables dans cette dernière colonie. Elles résident, écrit-il, dans la permanence de « fables grossières répandues au Moyen Âge » qui ont contribué à forger cette « conviction », partagée par des « publicistes soi-disant informés » et les dirigeants du pays, selon laquelle « l'islamisme est synonyme de fanatisme », d'« intolérance » et d'hostilité aux progrès. Sombre tableau des élites françaises et réquisitoire sévère contre ses responsables qui se fourvoient en terre d'islam parce qu'ils portent sur la religion des autochtones « un

jugement sommaire » établi sur des « souvenirs » hérités des « croisades ». Plus grave, professeurs, fonctionnaires et politiques contribuent, par l'autorité attachée à leur position académique ou aux fonctions qu'ils occupent au sein de l'administration ou des institutions, à légitimer cette islamophobie ancienne mais entretenue par les résistances souvent violentes à la colonisation. Pour beaucoup, ces résistances confirment la dangerosité essentielle de l'islam et de ses adeptes, ce qui confère aux écrits et aux discours critiqués par Ernest Fallot le sérieux indispensable à leur réception comme écrits savants et discours informés alors qu'ils reconduisent des représentations convenues.

Voilà qui éclaire, pour partie, la puissance de ces dernières et d'un passé qui, en se faisant passé-présent, affecte d'autant plus les opinions et les actions de nombreux contemporains qu'ils sont convaincus de la justesse de leurs savoirs et de leurs positions. Aussi faut-il, pour réformer la politique musulmane de la France, rompre avec ces « préjugés » en élaborant une science pratique de l'islamisme fondée sur une connaissance adéquate de son histoire et sur l'observation rigoureuse des sociétés musulmanes contemporaines. Comment y parvenir ? En se conformant aux règles de la méthode forgées dans d'autres disciplines comme la sociologie. Grâce à cette démarche, il sera possible d'en « déduire des conclusions » utiles pour la « conduite à tenir » à l'égard des mahométans, estime Ernest Fallot qui souhaite participer à l'élaboration d'une politique scientifiquement fondée[3].

Sur plusieurs points importants, ces ambitions sont partagées par Octave Houdas, professeur à l'École des langues orientales. Auteur de nombreuses publications consacrées à l'islam et à l'Algérie, il juge indispensable de transmettre son savoir « à tous ceux qui n'ont pas le loisir de s'adonner à de longues études » afin qu'ils puissent « se faire une opinion suffisamment exacte de l'esprit de la religion musulmane ». Les enjeux attachés à cette volonté, qui se traduit par la publication, en 1908, d'un ouvrage destiné au plus grand nombre, ne sont pas uniquement didactiques. En critiquant les représentations communes, Octave Houdas souhaite modifier aussi les orientations de la République impériale et les « pratiques » des hommes appelés à diriger des mahométans. Alors que « l'influence française ne va plus tarder à se faire sentir » au Maroc, il est impératif de ne pas répéter les erreurs commises en Algérie où « bien des

vexations inutiles » furent imposées aux « indigènes ». De là cette recommandation, adressée aux responsables politiques comme aux Métropolitains établis au Maghreb : « Il faut à tout prix éviter de froisser de front leur sentiment religieux[4]. »

Vingt ans plus tard, en 1928, l'officier Jules Sicard soutient des analyses voisines et fait des observations similaires. Dans son *Vade-mecum en terre d'Islam*, rédigé pour aider « nos compatriotes » qui « vivent au contact des musulmans », il dénonce une fois encore la méconnaissance des Français et les « graves conflits » qu'elle engendre dans les « pays islamiques » conquis par la métropole[5]. Aussi plaide-t-il à son tour en faveur du développement des études consacrées au Maghreb et à l'Afrique occidentale, et de leur diffusion auprès des Français qui vivent dans ces territoires. Tel est l'objet de son livre et le mobile de sa réédition destinée à un large public qui y trouvera des informations sur l'histoire de l'islam, et des conseils pratiques permettant aux lecteurs de vivre en bonne intelligence avec les mahométans. Une règle essentielle doit être observée : respect des musulmans, de leurs croyances et de leurs coutumes. Simple, cette règle ne saurait occulter ceci : eu égard au contexte dans lequel elle est formulée, elle doit être entendue comme une condamnation implicite mais claire des orientations appliquées en Algérie et ailleurs. De plus, la réitération d'une telle prescription, qui vient après beaucoup d'autres identiques ou proches formulées depuis longtemps par de nombreux contemporains désireux d'infléchir la politique musulmane de la France, tendrait à prouver que la situation a peu changé.

Dans le champ académique, elle évolue pourtant grâce aux interventions de professeurs soucieux de promouvoir leurs disciplines respectives pour remédier à ce qu'ils interprètent comme des retards dommageables à la bonne administration des possessions du Maghreb et d'Afrique occidentale. En 1895, suite au vote de la Chambre des députés, le juriste Robert Estoublon obtient la création d'une chaire de droit musulman à l'université de Paris. Il en devient le premier titulaire après avoir enseigné cette discipline à Alger et fondé, dix ans plus tôt, la célèbre *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence* qui a joué un rôle majeur dans le développement et la diffusion du droit colonial. Celui-là même qui n'a cessé de prospérer au cours de l'expansion

impériale de la France, et dont la connaissance est désormais jugée indispensable pour exercer des fonctions publiques dans les colonies. Le décret du 1er août 1905 en atteste puisqu'il introduit, pour les futurs juristes, l'étude de ce droit afin de mieux les préparer au concours d'entrée à l'École coloniale.

Au lendemain de la Grande Guerre, l'École libre des sciences politiques, qui participe à la formation à des élites coloniales depuis 1886, décide de renforcer la sélection et le cursus des étudiants désireux de partir outre-mer. En 1919, c'est chose faite. La « section coloniale » est remplacée par plusieurs enseignements relatifs à la religion mahométane et aux territoires du Maghreb. Les professeurs retenus sont des spécialistes et plusieurs d'entre eux exercent, ou ont exercé, des fonctions éminentes au sein de l'administration des colonies ou dans diverses structures destinées à la promotion des possessions françaises. On y trouve le conseiller d'État et secrétaire général adjoint du Comité du Maroc, Jacques Ladreit de Lacharrière, qui assure un cours portant sur l'« Islam » et les « problèmes de la politique musulmane ». Le professeur d'histoire de la colonisation de l'Afrique du Nord à la Sorbonne, Augustin Bernard, se consacre aux « Questions algériennes », Paul Gaulthier à la Tunisie et Auguste Terrier, qui fut secrétaire général du Comité de l'Afrique française et conseiller de l'Office du protectorat au Maroc, traite de ce dernier territoire. Ces enseignements et les personnalités choisies témoignent de l'attention accordée par la direction de l'École aux hommes qui, dans les colonies mahométanes, seront appelés à y exercer des fonctions nécessitant des connaissances particulières. En 1929, suite à une proposition soutenue, entre autres, par le directeur honoraire du ministère des Colonies, Albert Duchêne, un certificat d'études coloniales est créé pour permettre aux étudiants de cet établissement d'accéder plus facilement aux carrières publiques et privées des territoires de l'empire dans un contexte où les « entreprises » concernées « paraissent désireuses d'améliorer le recrutement de leurs collaborateurs ». Les professeurs précités assurent ces enseignements qui sont inscrits au programme de l'année universitaire 1929-1930[6]. Ces différentes réformes, et celle adoptée par la faculté de droit de Paris, institutionnalisent, dans le champ des études coloniales et islamiques, l'articulation des savoirs et

des pouvoirs depuis longtemps souhaitée par les spécialistes puis soutenue par les autorités métropolitaines enfin soucieuses d'améliorer la formation des personnels appelés à servir outre-mer.

De plus, à l'initiative de la Société des anciens élèves et élèves de la « rue Saint-Guillaume », des conférences sur l'islam sont organisées au cours de l'année universitaire 1926-1927. Conformément aux fins de cet établissement, des personnalités du monde académique et des hauts fonctionnaires des colonies y participent. Les premières sont représentées par les professeurs Maurice Gaudefroy-Demombynes, qui enseigne l'arabe à l'École des langues orientales, Augustin Bernard et Louis Massignon du Collège de France. Les seconds par le maréchal Lyautey et par Jules Cambon, ancien gouverneur général de l'Algérie qui siège également au conseil d'administration de l'École. Pour assurer la diffusion de ces interventions, l'ensemble des communications est publié en 1927 sous le titre : *L'Islam et la politique contemporaine*[7].

Pour « une sociographie et une sociologie de l'islam »

S'il n'a pas pour vocation de participer à la formation des cadres de l'empire, le Collège de France évolue lui aussi pour des raisons académiques et politiques liées à la perception du mahométisme comme problème majeur qu'il est indispensable de connaître pour mieux l'affronter.

Le principal artisan de ce changement est Alfred Le Chatelier. Conscient que les responsabilités de la France au Maghreb et en Afrique occidentale sont très importantes, il affirme : plus que jamais, « la France est spécialement intéressée au développement des études islamiques, dans la forme pratique où elles deviennent utilisables comme élément d'action politique[8] ». Au moment où ces lignes sont écrites – 1899 –, elles expriment sans doute une déception et un souhait. Une déception parce qu'en 1886 Alfred Le Chatelier avait été chargé d'« organiser un service d'informations sur les affaires islamiques » dont il devait prendre la direction mais ce projet fut abandonné. Un souhait car Le Chatelier n'a cessé de s'exprimer en faveur d'institutions destinées à sceller l'alliance des savoirs et du pouvoir afin que la métropole dispose de personnels aptes à servir en terre d'islam. En 1902, sans renoncer à ces objectifs, Alfred Le

Chatelier a d'autres ambitions. Aussi s'adresse-t-il au vice-président de la Chambre des députés, Eugène Étienne, qui fut sous-secrétaire d'État aux Colonies et président du « parti colonial » destiné à rassembler les parlementaires les plus engagés dans la construction et la promotion de la France d'outre-mer. Prenant acte de l'existence d'un « problème musulman qui se complique au contact de la civilisation européenne », Alfred Le Chatelier estime urgent pour y faire face, et pour saisir les évolutions « contradictoires » et souvent dangereuses du mahométisme, de développer « une sociographie et une sociologie de l'islam[9] ». La situation internationale et celle de l'empire, écrit-il pour mieux défendre sa cause, exigent une discipline nouvelle et conforme aux principes épistémologiques et méthodologiques mis en œuvre dans les autres champs des sciences sociales. La même année, il obtient gain de cause : une chaire de sociologie musulmane est créée au Collège de France ; il en devient le premier titulaire.

Grâce à ce succès, qui le consacre comme un grand professeur, et aux soutiens dont il bénéficie au sein du monde académique et politique, il participe à la fondation de la Mission scientifique du Maroc qui s'installe à Tanger en 1904. Deux ans plus tard, sous l'égide de cette institution, Alfred Le Chatelier crée la *Revue du monde musulman* qui poursuit plusieurs objectifs : favoriser les recherches dans le domaine des études islamiques, réunir les contributions des spécialistes et fournir à ceux qui s'intéressent aux sociétés mahométanes une documentation et des articles rigoureux consacrés à l'« histoire », à leur « état actuel » et aux « tendances » à l'œuvre au sein de ce monde musulman dont il souligne la diversité. Bien qu'il se défende d'intervenir dans les débats publics suscités par l'« imbroglio marocain », Alfred Le Chatelier n'en a pas moins des desseins politiques. Conçue « dans un esprit fortement utilitaire », la *Revue du monde musulman* entend éclairer l'action des Français en terre d'islam et rendre compte de leurs initiatives pour favoriser la circulation des savoirs et des savoir-faire. Tirant les leçons des orientations appliquées en Algérie où cette religion fut « défiguré[e] par la conquête », le professeur souhaite, grâce à cette publication, accélérer le développement d'une science pratique de la civilisation musulmane et favoriser la réconciliation de l'« Orient[10] » avec l'Occident et la métropole.

Lors de l’Exposition coloniale internationale de Vincennes (1931), le colonel Raymond Messal fait paraître un ouvrage apologétique consacré à la victoire française au Maroc et au rôle décisif d’Alfred Le Chatelier. Après avoir retracé la carrière du professeur, cet officier dresse le bilan, remarquable selon lui, de la *Revue du monde musulman*. En vingt ans plus de soixante-dix volumes sont parus, soit une somme de près de 30 000 pages qui constituent une riche « encyclopédie […] de l’islam moderne[11] ». Autrement plus critique est le point de vue du spécialiste des colonies Joannès Tramond, qui note avec ironie que les cours d’Alfred Le Chatelier au Collège de France n’ont rassemblé que quelques « initiés » et qu’il fut incapable de « faire vivre » sa revue. Faute de lecteurs, et sans doute de soutien institutionnel, elle disparaît en 1926, trois ans avant le décès de son fondateur dont les écrits sont demeurés aussi confidentiels que sa « gloire », même si certains d’entre eux ont inspiré des acteurs de la « Grande France » dans le royaume chérifien, au Sahara et en Afrique occidentale[12]. Quoi qu’il en soit des appréciations portées sur l’œuvre d’Alfred Le Chatelier et sur son rôle d’expert de la République impériale, les différentes initiatives qu’il a prises s’inscrivent dans un contexte national et européen d’intenses mobilisations académiques suscitées par des préoccupations voisines. À preuve, le projet initié par l’Académie royale des Pays-Bas, avec le soutien de l’Association internationale des Académies, qui débouche, en 1892, sur la publication de l’*Encyclopédie de l’Islam* à laquelle ont contribué les orientalistes de nombreux pays. La version française paraît en 1913 sous la direction du correspondant de l’Institut, René Basset[13]. Deux autres éditions ont vu le jour dans le cadre d’une collaboration maintenue pendant plus d’un siècle.

Fondateur de la sociologie coloniale, à laquelle il a consacré une somme en trois volumes[14], le professeur René Maunier a également joué un rôle majeur dans le développement des études consacrées aux « indigènes » nord-africains et à l’islam algérien. « C’est notre droit et c’est notre devoir, à nous Français, que de connaître et de comprendre tous ces peuples que nous protégeons et gouvernons », écrit-il en 1930 dans un ouvrage où il expose le programme d’une « sociologie » dite « algérienne ». Elle doit être « descriptive », c’est-à-dire fondée sur des enquêtes de terrain indispensables à la connaissance des autochtones étudiés. « Comparative », puisqu’il faut mettre au jour les

spécificités des mahométans de ce territoire et rendre compte de ce qui les distingue sur le plan cultuel, culturel, économique, social et politique des Occidentaux. Une telle méthode n'est pas seulement motivée par la volonté de savoir ; pour René Maunier, elle est aussi au principe d'une évaluation qu'il estime scientifique, laquelle permet d'inscrire les différences observées dans une hiérarchie des peuples et des civilisations, et de comprendre leurs oppositions dans de nombreux domaines. En ce qui concerne les « indigènes » algériens, ils se caractérisent par les traits suivants : « *ascétisme* », « *fatalisme* » et « *ritualisme* » imposés par les prescriptions de l'islam dans tous les registres de leur existence. Suite à ce qu'il tient pour un constat objectif établi sur des principes méthodologiques sûrs, René Maunier en tire des conclusions générales exposées grâce à une taxinomie comparée des « Arabes » musulmans et des Occidentaux. Les premiers sont « immobiles », « rêveurs » et « tournés vers le passé » ; telles sont les causes de leur arriération ancienne et présente, et des difficultés rencontrées par les autorités coloniales pour les associer à la « mise en valeur » de cette colonie. À l'inverse, les seconds sont « mobiles », « constructeurs » et « tendus vers l'avenir » ; de là leur supériorité intellectuelle, économique, scientifique et technique. Enfin, cette sociologie algérienne doit être « explicative » afin que les lecteurs y découvrent des analyses circonstanciées des faits sociaux propres à la société « indigène ». Ainsi pourront-ils comprendre les pratiques des musulmans de ce territoire et leur « éloignement légal, moral et mental[15] » constaté par tous ceux qui sont à leur contact.

« Savoir, c'est pouvoir »

Professeur reconnu par ses pairs, en France et à l'étranger, René Maunier est aussi un expert sollicité qui est membre de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes (1925) puis du Conseil supérieur de la France d'outre-mer (1938). Lui-même estime que ses travaux, consacrés aux autochtones d'Algérie notamment, se situent à la confluence de la recherche académique et de l'expertise politique tant il est vrai, écrit-il, que « savoir, c'est pouvoir », et que « la connaissance est le moyen indispensable à l'action ». « Bien des erreurs où

nous sommes tombés, ajoute-t-il, nous eussent été épargné[e]s, si nos agents eussent été instruits de l'esprit indigène[16]… » Lorsqu'elles sont publiées en 1930, ces lignes sont classiques ; elles n'en témoignent pas moins des ambitions de leur auteur qui, dans le domaine des études algériennes, entend contribuer à l'élaboration d'orientations fondées sur une démarche scientifique. Elle permettra aux dirigeants de la République impériale d'agir avec méthode grâce à une véritable *science politique de la colonisation* établie sur une sociologie des populations algériennes conçue comme une science pratique au service de la métropole et du gouvernement général. Politisation remarquable de cette discipline, entendue comme l'ensemble des usages publics qu'il est possible d'en faire pour diriger au mieux de leurs singularités et de leurs capacités les autochtones de cette possession. Et volonté de sociologiser la politique coloniale qui pourra d'autant plus atteindre ses objectifs qu'elle sera élaborée puis mise en œuvre par un personnel informé des pratiques des mahométans.

Ces évolutions affectent de nombreuses sciences sociales et humaines, comme s'en félicitent beaucoup de spécialistes convaincus d'être les témoins de progrès significatifs aux conséquences académiques et politiques majeures. Soucieuses de renforcer la légitimité de leurs orientations en s'appuyant sur les travaux des spécialistes, les autorités métropolitaines et coloniales ont également favorisé de telles évolutions. Quant à ceux qui, par leurs ouvrages, ont contribué à ces dernières, Paul Bourdarie, Maurice Delafosse, Augustin Bernard et René Maunier, par exemple, ils sont devenus membres d'institutions prestigieuses, l'Académie des sciences coloniales notamment, et d'organismes réputés, comme le Conseil supérieur des colonies (1883) ou la Commission interministérielle des Affaires musulmanes. Au principe de cette alliance des connaissances et du pouvoir, qui a pris des formes diverses, une illusion que nous qualifierons, faute de mieux, de scientiste ou savante. Elle est commune à de nombreux contemporains, qu'ils soient universitaires ou qu'ils occupent des responsabilités dans les institutions de la IIIe République. Beaucoup sont convaincus que les problèmes rencontrés par la France en terre d'islam seront en partie résolus grâce aux sciences coloniales, notamment, et à la formation adéquate des fonctionnaires civils et militaires affectés outre-mer[17].

Plusieurs officiers, ayant participé aux débats relatifs aux orientations musulmanes du pays en multipliant livres et conférences, défendent des analyses voisines. Outre le général Paul Azan, déjà cité, signalons le capitaine d'infanterie coloniale Pierre-Jean André, qui publie, en 1922, *L'Islam et les races*. Bien que cette somme, de presque 600 pages, ne soit pas rédigée par un universitaire ou un chercheur, le professeur de géographie à la faculté des lettres de Paris, Henri Froidevaux, en a écrit la préface. Belle consécration. Elle confirme la porosité des frontières entre les acteurs du monde académique et les hommes de terrain, et la circulation intense des connaissances offertes par les uns et les autres dans un contexte où beaucoup d'entre eux estiment nécessaire, et légitime, d'exercer un pouvoir d'influence sur les hommes qui conduisent la politique musulmane du pays. Dans l'immédiat, cette reconnaissance permet à Pierre-Jean André d'être identifié comme un savant, soucieux de contribuer à une meilleure intelligence de l'histoire et de l'actualité du mahométisme, et comme un praticien désireux de faire partager ses connaissances aux Français établis dans les possessions de l'empire. « Comprendre l'Islam », « trouver la solution » des difficultés auxquelles la métropole est confrontée « au Maghreb, en Afrique occidentale » et au Levant ; tels sont les objectifs de Pierre-Jean André, écrit Henri Froidevaux qui souligne la qualité scientifique de ce travail et ses enjeux pratiques : fournir aux « administrateurs coloniaux », aux « commandants de cercles » et aux « officiers de renseignements » des informations utiles. Elles leur permettront de comprendre les peuples dont ils ont la charge et les « manifestations sporadiques » de ce « vaste monde politico-religieux »[18] où le moindre événement a des répercussions qui affectent l'ensemble des musulmans.

Fort critique des méthodes employées en Algérie, Pierre-Jean André estime que le « fanatisme » des « indigènes », souvent dénoncé par les contemporains qui y voient la confirmation de la dangerosité de l'islam, a pour cause les « maladresses » et les « fautes administratives » commises par les fonctionnaires. Afin d'être entendu sur ce point capital, qui a suscité de nombreuses controverses, il précise : « ces explosions n'ont pas une origine religieuse[19] » mais politique, quand bien même les autochtones déclarent agir au

nom de l’islam. Pareille affirmation doit se comprendre comme un appel implicite mais clair à la réforme des orientations appliquées dans ce territoire où la paix civile et l’ordre colonial seront ainsi mieux assurés.

L’importance accordée aux colonies mahométanes explique la multiplication d’ouvrages qui, de la fin du XIXe siècle jusqu’aux premières années de la guerre d’Algérie, réitèrent souvent critiques de la politique musulmane et propositions de changement destinées à établir celle-ci sur le progrès des connaissances. En 1955, le professeur d’économie politique à la faculté de droit d’Alger, Georges-Henri Bousquet, publie une « introduction à l’étude sociologique de l’islam » en Afrique du Nord. Qu’est-ce qui motive cette publication ? L’« ignorance incroyable où les Européens se trouvent des institutions musulmanes » et l’« *intérêt national* » qui exige l’étude des « choses de l’islam » dans un contexte où les colonies comptent désormais « 25 millions » de mahométans, soit le « tiers » des habitants de l’Union française. Les objectifs poursuivis par ce spécialiste reconnu ? Contribuer à résoudre le « problème de l’entente » de la métropole avec les adeptes du Prophète pour surmonter la crise ouverte par le déclenchement de la guerre d’Algérie et, grâce à un appel lancé aux hommes « de bonne volonté[20] », poursuivre l’œuvre accomplie depuis 1830.

L’antienne est classique. À cette date, elle n’est plus qu’une écholalie sommaire et vaine. Et pourtant, toutes deux confirment la puissance et la permanence d’illusions scientistes ou savantes, entretenues par des hommes venus d’horizons académiques et professionnels divers. En dépit de différences qu’il ne s’agit pas de nier, tous tendent à accréditer cette thèse depuis longtemps formulée et communément partagée : les causes des conflits passés et présents ne sont pas structurelles, c’est-à-dire liées à la domination économique, sociale et politique imposée par la France aux peuples colonisés, mais conjoncturelles car favorisées par la méconnaissance des responsables, qui commettent de nombreuses erreurs. Aussi faut-il poursuivre les recherches consacrées à l’islam, et améliorer la formation des personnels appelés à servir en Algérie afin qu’ils puissent surmonter les difficultés qu’ils rencontreront dans l’exercice de leurs fonctions. Pour les auteurs, favorables à l’empire puis à l’Union française, de telles propositions présentent un triple avantage : apparaître comme des réformateurs ouverts aux évolutions et soucieux de prendre en compte les

spécificités des mahométans pour préserver la paix, rejeter les revendications nationalistes jugées ruineuses des intérêts de la métropole, et occuper ainsi une position de juste milieu entre ces deux extrêmes également condamnables que sont le refus de tout changement et la fin de la souveraineté française.

Grâce à la mobilisation de certains membres du corps professoral, de spécialistes reconnus et d'institutions majeures, comme le Collège de France et l'École libre des sciences politiques, la religion et les possessions musulmanes de la métropole ont fait l'objet d'enseignements généraux et pratiques, et de recherches nombreuses. En 1935, afin de coordonner ces dernières de façon « méthodique » pour « les pays du Levant sous mandat français et les pays arabes voisins », un « groupe d'études de l'islam » est créé au sein du Centre d'études de politique étrangère fondé sous le patronage de l'université de Paris. Objectifs ? Doter la France d'un organisme à la hauteur de ses responsabilités coloniales, conjoindre « recherche scientifique » et expertise pour permettre « aux diplomates, aux journalistes, aux hommes politiques et aux industriels d'[en] utiliser rapidement les résultats », et combler le retard du pays sur la Grande-Bretagne et les États-Unis qui disposent depuis longtemps de dispositifs comparables. À cette fin, le Centre publie des rapports, des brochures d'information destinés à faire connaître la « substance même de ses travaux[21] » et une revue bientôt prestigieuse : *Politique étrangère*, dont le premier numéro paraît en février 1936. Parmi les spécialistes sollicités, Louis Massignon, du Collège de France, avec un article intitulé « L'évolution actuelle de l'islam arabe, vue du Caire », et Jacques Weulersse, géographe alors bien connu, qui signe la contribution « Aspects permanents du problème syrien, la question des minorités ». Ce Centre et ses publications diverses organisent ainsi la circulation des connaissances académiques et des savoirs experts ; tous mis au service de la République impériale, de sa politique musulmane et de ceux qui, à un titre ou un autre, sont impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre.

Le 23 février 1935, pour des raisons similaires liées à ce qui est perçu comme une dégradation de la situation en Afrique du Nord, le Haut Comité méditerranéen est créé afin de trouver une « solution urgente » face « à l'unité spirituelle de l'islam » et « au mouvement nationaliste » présent au Maghreb français. Placé sous l'autorité du président du Conseil, cet organisme, qui réunit

les représentants de tous les ministères concernés, le gouverneur général de l'Algérie et les résidents de la Tunisie et du Maroc, poursuit un but pratique : coordonner les actions de la métropole dans ces possessions où les intérêts de la France sont particulièrement menacés par les forces religieuses et politiques que l'on sait. De plus, ses membres ont la possibilité de faire des propositions au gouvernement. Quelques semaines plus tard, c'est chose faite. Pour combattre l'action des agitateurs, diverses mesures sont préconisées : limitation de la liberté de la presse en Algérie et des libertés syndicales en Tunisie, surveillance des « étudiants indigènes » présents en métropole où, profitant des dispositions libérales, ils se livrent à des activités subversives. Ce Haut Comité suggère également la mise en place d'une procédure d'expulsion pour « refouler dans leur territoire d'origine » les individus coupables de « menées » hostiles au pays. Dans les cas les plus graves, il est proposé que les « naturalisés » soient déchus de la « nationalité française ». Par décret du 14 avril 1937, Léon Blum renforce les attributions de ce Haut Comité. Pour mieux remplir sa mission, celui-ci doit maintenant centraliser la documentation et les informations relatives aux possessions d'Afrique du Nord et assurer une liaison étroite entre les services administratifs de la capitale concernés par les orientations coloniales afin de « dégager les directives tendant toutes […] au même but : la sauvegarde de notre puissance méditerranéenne », affirme Louis Chauvot qui soutient cette réforme[22].

Saluant ces progrès, l'ethnologue et expert Robert Montagne, qui déplorait l'absence d'une « institution commune aux trois provinces du Maghreb », écrit en 1938 : « Le temps des recherches théoriques semble passé ; les événements […] commandent impérieusement à la France de prendre en main ses destinées[23]. » La priorité n'est plus aux études savantes mais à l'action résolue pour défendre les colonies d'Afrique du Nord. Motivée par la peur de l'islamisme[24] et du nationalisme, l'existence du Haut Comité méditerranéen répond en partie aux attentes de nombreux contemporains qui estiment que, face à ces périls, la métropole doit renforcer ses capacités d'action. Poursuivies pendant plusieurs décennies, en raison de l'importance accordée par les milieux académiques et les dirigeants de la IIIe République à la religion et aux sociétés

mahométanes, ces réformes diverses et la création de plusieurs organismes *ad hoc* témoignent des efforts entrepris pour pallier des faiblesses dommageables à la mise en œuvre des orientations de la France en terre d'islam[25].

Les politiques musulmanes à l'épreuve

Grande puissance musulmane au tournant du XIXe siècle, la métropole renforce ses positions en Afrique du Nord grâce au traité de Fez (30 mars 1912) suivi, le 27 avril de la même année, de la nomination de Lyautey au poste de commissaire résident général au Maroc. Ce que beaucoup de responsables politiques et de spécialistes souhaitaient, pour étendre la présence française et sanctuariser les frontières algériennes, se réalise enfin. Si le contrôle de l'ensemble du territoire chérifien demeure un objectif lointain, une étape décisive vient d'être franchie. Des rivages de l'Atlantique aux frontières orientales de la Tunisie, le Maghreb est en passe de devenir français, s'enthousiasment de nombreux contemporains. Suite à la reddition d'Abd el-Krim, le 26 mai 1926, et à la conquête du Haut-Atlas, la « pacification » générale du Maroc s'achève en 1934, après vingt-deux ans marqués par de nombreuses résistances et de violents conflits. Un nom – celui du général Lyautey – reste attaché à la « conquête » de ce territoire, écrivent les historiens Albert Malet et Jules Isaac, cependant que les difficultés rencontrées, mais toujours surmontées y compris au plus fort de la Première Guerre mondiale, soulignent plus encore l'efficacité, l'habileté et le courage de cet officier exemplaire qui rejoint Bugeaud au panthéon de la France impériale.

L'« Afrique du Nord » forme désormais un « vaste empire appelé à un grand avenir économique » grâce auquel la métropole « apparaît comme l'héritière de la Rome antique », ajoutent les mêmes dans un manuel (1935) destiné aux Écoles normales et aux élèves du brevet supérieur. Triomphe de l'histoire officielle, et de l'histoire édifiante, que servent des filiations singulières destinées à magnifier l'œuvre de la IIIe République. Susciter l'amour de la patrie et celui des « grands coloniaux » capables de transformer ces territoires, laissés en déshérence par des « indigènes » réputés incapables de les exploiter, en « un Far-West français » qui évolue avec « rapidité »[26], telle est la raison d'être de ces lignes. Sublimité des efforts entrepris par la métropole pour assurer le triomphe

de sa civilisation, et la « mise en valeur » de ses possessions ultramarines. Les réalités sont fort éloignées de cette fresque apologétique qui dégrade l'enseignement de l'histoire en propagande au service de la République impériale, et les « hussards noirs », ces glorieux instituteurs tant vantés par certains, en serviteurs zélés de l'une et de l'autre.

« Péril islamiste » ou méfaits de la politique coloniale ?
La querelle des interprétations

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, conformément au traité de Versailles (28 juin 1919), l'Allemagne vaincue doit céder ses colonies. Certaines d'entre elles, la majeure partie du Togo et du Cameroun, passent sous l'autorité de la France cependant que le nombre de musulmans présents en Afrique-Équatoriale française (A-EF) s'établit à 1 800 000[27]. De plus, en vertu du traité de Sèvres (10 août 1920) et de la décision prise par la Société des Nations, la métropole devient puissance mandataire en Syrie et au Liban. Les 2 millions de mahométans de ces pays s'ajoutent aux 19 millions déjà présents au sein de l'empire. Une telle situation relance les débats sur la nécessité d'élaborer enfin une véritable politique musulmane, conformément aux exigences maintes fois répétées par de nombreux spécialistes. Quant aux chiffres précités, ils « dispensent même d'insister sur un devoir qui s'impose de plus en plus aux Français : posséder une connaissance suffisante de l'islam et des diverses questions qui en dépendent », affirme le professeur Henri Massé après beaucoup d'autres[28]. Écrites en 1930, ces lignes doivent se lire comme une critique implicite et récurrente des dirigeants du pays accusés d'agir et de réagir trop souvent dans l'urgence en ignorant les réalités humaines et religieuses des mahométans dominés par la métropole. En dépit des appels lancés depuis longtemps par des hommes venus d'horizons professionnels et académiques divers, les pouvoirs publics semblent toujours ignorer en tout ou partie leurs analyses et leurs recommandations.

Le nombre de musulmans des possessions françaises au début des années 1920 est une chose, la situation politique des colonies dans lesquelles ils vivent en est une autre. Si l'augmentation des premiers est jugée importante par

beaucoup, elle ne modifie pas de façon significative les équilibres d'avant 1914. Il en va différemment de la conjoncture sociale et politique qui prévaut désormais dans plusieurs territoires mahométans. Sur ce point capital, et en dépit de différends persistants relatifs aux orientations à mettre en œuvre, la majorité des contemporains sont d'accord : la Grande Guerre a bouleversé l'état d'esprit des populations du Maghreb et du Levant. De là, des difficultés nouvelles pour la métropole, plus que jamais confrontée aux « questions islamiques » dans un contexte où elles ont pris « une importance exceptionnelle », estime le professeur Édouard Montet en 1923. « Force spirituelle, et par suite […] force politique et sociale de premier ordre[29] », l'islam est souvent perçu comme une menace d'autant plus importante que les violences extrêmes de la Première Guerre mondiale ont ruiné le prestige de l'Europe. Ayant subi des destructions matérielles et humaines sans précédent, cette dernière est désormais très affaiblie sur le plan démographique, militaire et politique. Les résistances à la colonisation le confirment quand bien même leurs causes sont autrement plus complexes. Au Maroc, la guerre du Rif (1921-1926) en témoigne dangereusement. De même la révolte des Druzes en Syrie (1925-1927) qui surprend les autorités françaises puisque l'insurrection gagne Damas. Pour rétablir l'ordre, le général Maurice Gamelin ordonne, le 19 octobre 1925, le bombardement de la ville ; il va se poursuivre pendant quarante-huit heures et faire de nombreuses victimes civiles[30]. Au début de l'hiver de la même année, l'ordre colonial n'est toujours pas rétabli et la rébellion gagne plusieurs régions du territoire syrien et libanais. Elle a duré deux ans au cours desquels la métropole a mobilisé près de 40 000 hommes et en a perdu 6 000 cependant que les morts « indigènes » sont estimés à 10 000. Si en Europe la France jouit d'une paix jugée durable, il en va différemment dans certaines de ses possessions où elle a longtemps combattu pour venir à bout d'insurrections puissantes.

Pour de nombreux observateurs, les ressorts de celles-ci sont d'abord et avant tout religieux, ce qui confirme la dangerosité des sectateurs de l'islam et la vitalité expansive de cette religion favorisée par la poursuite des conquêtes coloniales au lendemain de la Grande Guerre. Ces conceptions sont à l'origine d'un processus spéculaire dont les mécanismes peuvent être ainsi exposés. Convaincus que la religion du Prophète est la cause majeure de ces situations,

beaucoup de spécialistes interprètent celles-ci à l'aune exclusive du mahométisme dont les conséquences délétères sont partout constatées, et confirmées par les conflits qui ont éclaté au Levant et au Maroc. Observés de la sorte, les faits et les événements renforcent toujours plus la validité de cette analyse qui s'impose comme une vérité étayée par l'histoire et l'actualité de l'islam. De là son succès auprès d'un grand nombre de contemporains, experts et responsables politiques. Aux premiers, elle apporte une méthode interprétative leur permettant d'accéder à une connaissance qu'ils jugent adéquate. Aux seconds, elle offre la possibilité de s'orienter dans la pratique en lestant les orientations qu'ils défendent du prestige d'analyses élaborées dans le champ académique.

L'ouvrage de Léon Abensour, publié en 1927, en témoigne. Après un détour par les origines et l'expansion de l'islam en Afrique, en Asie et sur le Vieux Continent, ce professeur en tire une conclusion essentielle relative à l'esprit et aux comportements des adeptes de cette religion. Selon lui, elle a « dress[é] autour des peuples soumis à sa loi […] une barrière impénétrable aux idées » des Occidentaux, laquelle « empêche encore » les premiers d'« avoir pleine confiance » dans l'action des seconds. Ainsi s'expliquent les difficultés de l'« Europe » qui s'est constamment affrontée au mahométisme. À la suite de ces constats, Léon Abensour livre son interprétation de la conjoncture internationale marquée par la croissance continue de cette religion qui compte désormais 250 millions d'adeptes. Dans les colonies où ils sont massivement présents, ce sont eux qui, « arriérés et fanatiques », se lèvent contre les « *roumis* », les grandes puissances impériales et le nouvel ordre établi au Levant et au Maghreb après la Grande Guerre. « Problème musulman que le Rif ! Problème musulman que la Syrie ! Problème musulman que la question d'Égypte ! » affirme ce professeur en guise de conclusion. Les causes de cette situation ? Le « récent réveil » de l'islam que le conflit de 14-18 a stimulé en raison de l'effondrement de l'unité européenne, de rivalités coloniales persistantes et des interventions de plusieurs États au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie. À preuve, « l'Italie, la Hollande, les États-Unis mêmes (aux îles Philippines) sont en face, eux aussi, de leurs problèmes musulmans[31] ».

Pour d’autres, qui contestent ces interprétations, la mobilisation parfois exclusive de la variable religieuse, comme on l’écrirait aujourd’hui, n’est qu’une construction intellectuelle hasardeuse soutenue au mieux par la méconnaissance de l’islam, au pire par les préjugés et la peur de cette religion, et par l’ignorance enfin des conditions faites aux mahométans des colonies françaises. Plus encore, de telles lectures occultent les questions sociale, juridique et politique en Afrique du Nord, la gravité des discriminations qui affectent les « indigènes » et la complexité de la situation dans cette région. Complexité niée, écrit El Ahmar, par nombre de « journalistes », pour qui le mahométisme est le ressort majeur des contestations qu’ils dénoncent en apportant ainsi une réponse simple à des problèmes autrement plus difficiles. À ceux qui agitent les dangers de l’islamisme et du « panislamisme » en y voyant la cause principale des troubles survenus au Maghreb, El Ahmar rétorque, en 1922, qu’il s’agit d’une invention forgée par le « bloc compact des néo-Français arabophobes qui exploitent et pressurent » l’Algérie et « nos deux protectorats ». Pour lui, « la vérité est tout autre » : « Ce n’est nullement le fanatisme religieux qui provoque en ce moment les récriminations de nos “protégés” et de nos “sujets” musulmans, mais bien les tracasseries, les dénis de justice, les spoliations dont ces malheureux, éternellement taillables et corvéables, sont les victimes[32]. »

Querelle des interprétations aux conséquences politiques importantes. En soutenant une autre analyse de la conjoncture fondée sur les spécificités de la domination et de l’exploitation coloniales, et sur leurs effets désastreux pour les populations concernées, El Ahmar substitue à l’islam la critique de la condition faite aux « indigènes » soumis à de nombreuses mesures d’exception. Conformément à leurs représentations, ses adversaires font de la lutte contre les sectateurs de Mahomet leur priorité du moment, ce qui légitime les pratiques répressives qu’ils défendent. Lui soutient des revendications démocratiques favorables aux autochtones et remet en cause les fondements inégalitaires, racistes et islamophobes de l’ordre imposé par la France en Algérie et ailleurs. Querelle des interprétations, encore, sous la plume d’Eugène Jung qui fut vice-résident de la France au Tonkin. Il dénonce tout à la fois les dispositions qui empêchent les musulmans de pratiquer librement leur religion et la politique impériale des pays du Vieux Continent. La cause « principale » des

« mouvements » qui agitent le « monde islamique » ne se trouve ni dans l'islam ni du côté de Moscou, écrit Eugène Jung afin de répondre à ceux qui se satisfont d'analyses sommaires pour rendre compte de phénomènes complexes, mais dans les orientations appliquées par les chancelleries européennes. En dépit de leurs différends diplomatiques, liés aux intérêts nationaux que ces chancelleries défendent, elles partagent des « mots d'ordre » identiques que leurs « simagrées extérieures » ne sauraient faire oublier : « L'Arabe ! Voilà l'ennemi. L'Islam, voici le Diable ! » Telles sont, selon Eugène Jung, les convictions des principaux gouvernements européens, lesquelles déterminent leurs actions en Afrique et au Levant, et les dispositions concrètes imposées aux populations « indigènes ». Qu'est-ce à dire, sinon que l'arabophobie et l'islamophobie sont au principe des politiques mises en œuvre par les États occidentaux dans leurs colonies respectives. « L'Orient est en feu », ajoute l'ancien haut fonctionnaire, certes, mais la « faute » en incombe à l'« Angleterre, » à la « France », à l'« Allemagne, » à l'« Italie, et aussi indirectement » aux « États-Unis », affirme-t-il avant de lancer un appel pressant aux dirigeants de la République impériale.

Plus encore que leurs homologues du Vieux Continent, ils devraient s'inquiéter des conséquences de ces orientations maintenant qu'ils administrent « cinquante millions de musulmans » qui « sont […] susceptibles de recevoir » les « influences du monde arabe et islamique »[33]. La virulence de ces critiques pourrait laisser croire que leur auteur est un anticolonialiste farouche ; il n'en est rien. Ses volontés de changement, nombreuses et audacieuses, puisqu'elles concernent le statut des « indigènes » et la politique ultramarine de la métropole, sont au service de l'empire, et de la lutte contre la subversion rouge et d'« autres éléments antifrançais ». De là ses appels en faveur d'orientations différentes qui donneraient satisfaction aux autochtones d'Afrique du Nord en leur permettant de jouir de droits démocratiques fondamentaux et de pratiquer librement leur religion. En agissant ainsi, la France aura l'« islam avec elle », ce qui lui permettra de mieux combattre les nationalistes et les bolcheviks. À ces considérations stratégiques, d'autres s'ajoutent. Si nous sommes « justes envers les musulmans […], nous serons sûrs, au moment du danger, de retrouver des soldats fidèles » qui « nous aideront à vaincre », précise Eugène Jung afin de renforcer ses positions et d'en souligner les avantages concrets pour la défense

des possessions concernées et de la métropole[34]. De telles propositions n'affaiblissent pas le pays ; au contraire, ce sont les obsessions antiarabes et islamophobes des responsables qui ont contribué à la dégradation de la situation. Ils prétendent œuvrer pour la paix dans ces régions du monde, ils y exacerbent les conflits, laisse entendre Eugène Jung. Réformer les institutions et le droit colonial pour faire des mahométans des alliés susceptibles d'être mobilisés contre le danger révolutionnaire et les menaces extérieures qui pèsent sur les colonies : telle est son ambition.

Promouvoir un « islam d'Occident » et conquérir les cœurs : Machiavel aux colonies

Singulières sont les victoires remportées par la métropole au Levant au lendemain de la Grande Guerre. À peine la France s'est-elle emparée de nouveaux territoires islamisés, qui lui permettent de poursuivre sa construction impériale, qu'elle est confrontée à des difficultés inédites. Elles sont jugées particulièrement inquiétantes pour la stabilité de l'empire dont les faiblesses semblent plus préoccupantes que jamais[35]. Hier, les mahométans étaient divisés et largement ignorants de leur force commune ; les contacts qu'ils ont noués à la faveur de leur participation économique et militaire à la Première Guerre mondiale, les affrontements en Occident et son affaiblissement ont eu raison de cette situation. Désormais, les sectateurs de Mahomet ont « une conscience plus ou moins claire du lien qui les rapproche » et ce « sentiment », écrit l'ancien gouverneur général de l'Algérie Théodore Steeg en 1931, a bouleversé la conjoncture sociale et politique des possessions musulmanes. Sans s'étendre sur les ressorts de ces phénomènes, observés dans cette colonie puis au Maroc où il fut commissaire résident pendant la guerre du Rif, il est parfaitement conscient de la subjectivation à l'œuvre dans ces territoires.

S'il n'emploie pas ce concept, c'est bien cette subjectivation qui, de façon souterraine ou spectaculaire, conduit les « indigènes » mahométans à ne plus accepter, comme par le passé, leur condition d'assujettis. Désormais, ils entendent exister comme *sujets politiques* en résistant, individuellement et collectivement, et en contestant les dispositions d'exception auxquelles ils sont

soumis. Leur « opposition », qualifiée par Théodore Steeg de psychologique et de religieuse, le prouve puisqu'il laisse entendre qu'elle tend à déborder ces seuls cadres, comme les conflits marocain et syrien en attestent. L'« islam, [qui] se pose en s'imposant », et le « Croissant », son symbole, peuvent devenir une menace aussi sérieuse pour les colonies que la « Faucille » si rien n'est fait pour la conjurer. Plus inquiétant, ce danger est susceptible de s'aggraver en raison de l'alliance, souvent dénoncée, des communistes et des nationalistes musulmans. Ayant exercé les plus hautes fonctions en Algérie de 1921 à 1925, dans un contexte marqué par le développement de l'Ikdam fondé en mars 1919 par l'émir Khaled[36], lequel triomphe aux élections départementales partielles d'Alger en octobre 1922, Théodore Steeg connaît la dynamique des revendications démocratiques. Défendues par des dirigeants « indigènes » influents, celles-ci favorisent parfois le surgissement d'une opposition dont le but n'est plus seulement d'obtenir des réformes compatibles avec la « présence française » mais d'en contester le principe même. Parfois pacifique, cette opposition peut prendre des formes violentes, l'insurrection armée d'Abd el-Krim dans le royaume chérifien en témoigne. Après avoir constaté que la République impériale régit maintenant « des millions d'hommes […] dont les tendances religieuses ont été longtemps contraires aux nôtres », l'ancien gouverneur général estime nécessaire de rappeler que la France ne demande pas aux mahométans d'« abdiquer [leur] foi ». Elle doit être au contraire « respectée et au besoin protégée » pour favoriser l'union du « monde musulman en Afrique » avec la métropole, laquelle entend œuvrer à la « résurrection » et à la « grandeur de l'islam »[37].

Légitimer à nouveaux frais la domination française après des victoires militaires importantes, certes, mais coûteuses à tout point de vue, tel est aussi l'un des objectifs de Théodore Steeg. Autre conjoncture, autres impératifs qui exigent la mobilisation de moyens différents inscrits, non dans le temps violent et parfois court des batailles, mais dans le temps long d'une politique coloniale réformée et pacifiée. Version mahométane de la « conquête des cœurs » chère à Auguste Pavie[38] ? Assurément. Grand admirateur des orientations mises en œuvre par Lyautey dans le protectorat marocain, il s'en inspire d'ailleurs, Théodore Steeg sait qu'il est urgent d'établir des relations apaisées avec les

musulmans des colonies. Au-delà de cette possession, il s'agit de signifier à tous les mahométans de l'empire que si la France combat ceux qui prennent les armes, elle n'en est pas moins « amie de l'islam ». Le 29 juin 1926, peu après sa nomination comme résident général au Maroc, Théodore Steeg s'adresse aux musulmans et à leurs chefs afin que ceux-ci « conduisent » cette « masse immense » et « inculte », qui « cherche ses voies, […] vers un avenir de sécurité et de bien-être ». Pour y parvenir, il faut faire droit aux revendications religieuses des « indigènes » et garantir leur liberté de culte dès lors qu'elle ne menace pas l'ordre public. Ailleurs, dans les départements français d'Algérie, et à la différence de la majorité de ses contemporains, Théodore Steeg plaide pour l'application des principes de la « laïcité de l'État » inscrits dans la loi de 1905 afin d'offrir « à la civilisation musulmane la déférence qui lui est due » et de « ne rien troubler […] dans l'âme humaine de ce qui a pu contribuer à la réconforter, à l'élever, à l'ennoblir »[39].

Contrairement à ceux qui entendent lutter contre l'islam et ses adeptes, Théodore Steeg souhaite respecter les prérogatives des mahométans pour établir une paix durable et garantir la stabilité de la domination métropolitaine. Si la fin est la même, à savoir obvier à la menace musulmane, que ce haut fonctionnaire ne sous-estime nullement, les moyens de la combattre diffèrent puisqu'il ne s'agit plus de réagir dans l'urgence et par la force aux mouvements des autochtones mais de les prévenir autant que possible grâce à la mise en œuvre d'orientations nouvelles. Elles s'inscrivent dans le droit fil de celles défendues auparavant par Lyautey qui affirmait devant le Conseil de politique indigène de Rabat, le 14 avril 1925 : « Je veux nous faire aimer de ce peuple [marocain][40]. » Convaincu que la religion musulmane est travaillée par des tendances multiples, et qu'il est indispensable de favoriser l'évolution de celles qui sont ouvertes à des réformes, Théodore Steeg entend travailler à l'émergence d'un « islam occidental ». Accessible au progrès et aux valeurs de la métropole, contrairement à « celui de l'Égypte, de Turquie, de Syrie, de la Perse ou des Indes », cet islam ne sera plus un obstacle à la « présence » française. Mieux, les musulmans éclairés la soutiendront car ils en profiteront en étant associés à la modernisation économique, sociale et politique engagée par les autorités du protectorat. Le professeur Robert Chauvelot soutient des positions identiques. La priorité en

« Afrique du Nord », écrit-il, est de fortifier la « paix marocaine » en soutenant « cette idée d'un islam d'Occident » opposé au mahométisme « oriental » des pays précités qu'il juge « désaxé » par des tendances « secrètement xénophobe[s] » entretenues par l'« université du Caire ». Et bientôt la « réconciliation définitive des peuples du Croissant avec ceux de la Croix » sera réalité. Comme Lyautey et Théodore Steeg avant lui, ce spécialiste considère le Maroc comme une sorte de laboratoire où il est possible d'appliquer une politique musulmane différente de celle conduite en Algérie, souvent critiquée pour ses excès répressifs en matière religieuse. De tels changements auront des répercussions positives dans l'ensemble des possessions mahométanes de la France qui sera enfin reconnue comme la « protectrice de l'islam[41] ».

Exprimées par Théodore Steeg, dans ses interventions en tant que résident général à Rabat, et dans l'ouvrage de Robert Chauvelot, destiné à ceux qui s'intéressent aux possessions du Maghreb, ces orientations ne sauraient cacher des préoccupations moins dicibles. On les découvre dans la correspondance de Lyautey adressée à certains membres du gouvernement alors qu'il exerce les plus hautes fonctions dans la colonie marocaine. Soucieux de défendre son bilan, il y expose sans fard ses préoccupations. « Je n'ignore pas, écrit-il au ministère des Affaires étrangères le 16 juin 1915, que, dans le domaine religieux comme dans le domaine politique, nous avons intérêt à diviser plutôt qu'à unifier. » Fort de cette proposition classique[42], Lyautey en tire des conclusions précises sur la conduite à tenir à l'endroit des musulmans. À la différence de beaucoup, il sait la diversité des forces à l'œuvre au sein de la religion mahométane qui n'est ni immobile ni vouée par essence à détester le monde occidental. Aussi faut-il travailler à l'« unité de l'islam français » qui est la « seule garantie contre un mal bien pire : l'unité de tout l'islam, y compris le nôtre, sous la primauté d'un chef étranger ou hostile ». Tel est le principe majeur des orientations à mettre en œuvre dans les possessions d'Afrique du Nord. Quant au Maroc, considéré comme le centre de gravité de cette action, l'autorité du sultan doit y être renforcée car, chef politique et religieux, il est le « plus efficace de [nos] atouts » dans cette région. En effet, son influence dépasse les frontières du protectorat puisqu'elle s'étend « à tous les musulmans du Moghreb et même au-delà, jusqu'à Tombouctou » et « dans certaines parties du Sud-Algérien ».

Alors qu'au terme de la Grande Guerre les « idées d'émancipation », stimulées par la victoire des bolcheviks, se développent dans un « sens révolutionnaire », le monarque chérifien, honoré par la métropole, deviendra l'instrument de la politique française. Grâce à son prestige, aux personnalités qui lui obéissent, qu'il faut soutenir également pour mieux les utiliser, la pacification du protectorat se poursuivra. De même, il sera plus facile de lutter contre le « fanatisme religieux » du « vieil islam », et les menaces nationalistes et communistes en tenant les masses musulmanes à l'écart de ces « malfaisantes propagandes externes »[43]. Empêcher la coalition de ces mouvements, telle est aussi la préoccupation de Lyautey. Une formule résume ses orientations : « la Force et l'Intérêt[44] » conçus comme deux moyens dont il faut user de façon complémentaire pour éviter de s'aliéner les populations passées sous le joug de la France. Employée de façon circonscrite dans l'espace et le temps, la force réduit les résistances armées et décourage les oppositions avant qu'elles ne prospèrent. La mobilisation de l'intérêt a pour but de tenir les chefs, en leur accordant des privilèges et des pouvoirs symboliques, et les « indigènes », en améliorant leurs conditions d'existence grâce aux « œuvres d'assistance médicale », notamment, que Lyautey juge essentielles à l'établissement durable de la « présence française ». Ainsi conçues, ces « œuvres » deviendront des « centre[s] d'attraction[45] » pour les autochtones qui verront leur situation sanitaire s'améliorer, estime le général, cependant que la colonisation-conquête s'amendera en une colonisation-civilisation réputée bénéfique au plus grand nombre. Puissance pacificatrice et agrégative des intérêts qu'il faut satisfaire en partie pour transformer la soumission en obéissance, resserrer les liens des autochtones et de leurs chefs avec les autorités du protectorat, et limiter autant que possible le recours à la violence qui exacerbe l'hostilité des musulmans.

Classiques préoccupations exposées en des termes limpides par Machiavel qui formule une recommandation d'autant plus importante que le Prince auquel il s'adresse est nouveau et qu'il gouverne des États récemment conquis. Au premier, le Florentin donne ce conseil essentiel : « fuir les choses » – les pillages et les atteintes à l'honneur de ses sujets – qui « le font tomber en haine » du peuple et des grands, minent son autorité et annoncent sa chute ou sa mort prochaines. Pour échapper au sort de ceux qui, ayant agi de la sorte, sont

devenus des tyrans honnis de tous et privés, à cause de cela, du moindre soutien, voilà « ce qu'un Prince doit » absolument éviter. Si une telle conduite est une nécessité impérieuse, elle n'est cependant pas suffisante. Pour mieux asseoir son pouvoir, il lui faut travailler à acquérir « grande réputation » grâce à sa « magnanimité », à sa « gravité » et à sa « force » qui le feront « respect[er] » des « siens ». Quête toujours fragile et de longue haleine, sa réussite, même partielle, est cependant indispensable à celui qui entend substituer à la conquête et à la domination, établies par les armes, le gouvernement durable du « populaire »[46]. Y parvenir suppose d'être soutenu par ce dernier, et pour cela il faut faire droit, en partie du moins, aux intérêts du peuple qui considérera désormais le Prince comme *son* Prince en éprouvant pour lui des sentiments de reconnaissance. Efficacité de la politique bien conduite. Elle métamorphose les rapports entre le détenteur du pouvoir et ses sujets, assure au premier une autorité nouvelle ; celle-là même qui lui est indispensable pour poursuivre son action en évitant de recourir constamment à la violence, et procure aux seconds la satisfaction d'être entendus et respectés.

Nonobstant des différences indéniables, Lyautey est confronté à une situation voisine, ce pourquoi il mobilise des ressources et conçoit une stratégie politique proche de celle préconisée par Machiavel. Influence ? Impossible de l'affirmer même si ce dernier est connu de certains parlementaires qui se réfèrent à son œuvre au cours de débats importants consacrés aux orientations algériennes de la France. C'est le cas du député Albin Rozet, dans un rapport publié en annexe de la loi « portant réglementation du régime de l'indigénat » du 15 juillet 1914. Favorable à la suppression de plusieurs dispositions répressives contenues dans ce texte et très critique des pratiques de l'administration, qu'il juge « arbitraires », Albin Rozet plaide pour une réforme de la politique conduite en Algérie. « Près d'un siècle s'est écoulé depuis que nos armes ont occupé » ce territoire ; « l'heure est venue de compléter la conquête matérielle par la conquête morale », et de « rapprocher de nous nos sujets indigènes », écrit-il. Désireux d'étayer ses analyses par une référence « célèbre », il cite un passage du *Prince* choisi en raison des similitudes entre les situations pensées par Machiavel et celle de la France dans l'ancienne Régence d'Alger. S'interrogeant sur les différentes façons de se « maintenir » dans des « cités » ou des

« principautés conquises » depuis peu, et sur les difficultés que les vainqueurs doivent surmonter pour s'imposer à des peuples étrangers, le Florentin expose trois « manières » d'agir. « La première est de […] détruire » les pays ; l'« autre d'y aller demeurer en personne » ; la dernière « est de les laisser vivre selon leurs lois, en tirant un tribut, après y avoir établi un gouvernement de peu gens qui les conserve en amitié ». C'est cette ultime solution qui retient l'attention d'Albin Rozet, convaincu qu'en s'inspirant des sages conseils de Machiavel, et des leçons de l'histoire antique et contemporaine, les dirigeants de la République impériale pourront enfin s'attacher les autochtones et pacifier les colonies musulmanes.

Jusqu'à présent, les mahométans sont soumis à « un pouvoir » qu'Albin Rozet qualifie de « dictatorial », en butte à « une opinion », celle des colons, « systématiquement hostile » et entretenue par la « presse », ce qui favorise un climat de mépris voire de haine, et affecte les « menus actes de la vie courante ». Traités comme des inférieurs dangereux, les « indigènes » sont privés de tous égards et souvent rudoyés. De là de nombreuses violences physiques et symboliques quotidiennes – tutoiement et insultes diverses – caractéristiques des relations et de la société coloniales. Quant à l'indignation, à la colère et à la détestation que les musulmans éprouvent envers les « *roumis* », comme beaucoup le répètent en affirmant que cette dernière passion est un devoir pieux imposé par le Coran, elles ne sont que des réactions à cette situation, et la religion n'en est pas la cause première. Aux parlementaires qui estiment que les pouvoirs exorbitants du gouverneur général sont indispensables pour défendre la « présence française » face à des mahométans toujours menaçants, il répond : « Ne confondons jamais le silence et la paix. C'est là le plus grand danger et le plus grand vice du régime de l'indigénat » et des institutions d'Algérie qui se caractérisent par un « autoritarisme capricieux » en raison des prérogatives « excessive[s] » accordées aux fonctionnaires et au gouverneur. Ces orientations et ces pratiques, qui tiennent à la nature même du régime et de la société, tous deux fondés sur de nombreuses discriminations juridiquement et coutumièrement établies, sont à l'origine des maux de ce territoire où les Européens s'opposent aux musulmans au lieu de travailler avec eux à sa « mise en valeur ».

Surprenante postérité de Machiavel mobilisé pour soutenir une critique sévère de l'État colonial, de son fonctionnement et de l'Algérie divisée en deux communautés antagoniques : l'« européenne », comme on l'écrit alors, et l'« indigène », et ce par la faute des colons et des responsables politiques qui maintiennent les musulmans dans une sujétion et une exploitation humiliantes. Albin Rozet ne se contente pas de citer le Florentin en faisant de son nom un argument d'autorité destiné à renforcer la sienne et à forclore la réflexion. À l'opposé de cette démarche paresseuse et stérile, il le convoque pour penser avec lui les problèmes qu'il entend résoudre en allant au-delà des exemples analysés par Machiavel. *Le Prince* devient ainsi une source d'inspiration qui n'est pas limitée au temps du *Quattrocento*, puisqu'il permet de s'orienter plus sûrement dans la conjoncture présente. Connaître l'histoire des conquêtes antérieures pour *apprendre de l'histoire* et des difficultés rencontrées, réfléchir aux moyens de les surmonter, défendre une autre politique pour établir une paix enfin durable, indispensable au développement de l'Algérie, et réconcilier l'« islamisme » avec la « civilisation moderne », telles sont les ambitions d'Albin Rozet. Le « réveil » des musulmans en « Turquie », en « Tunisie » et en « Égypte », où l'« influence des idées françaises » contribue à l'émergence d'une « nation vraiment moderne », infirme la doxa de saison relative à la stagnation multiséculaire de l'islam. Pour être savante parfois, elle n'en est pas moins l'expression de préjugés dangereux qui favorisent les orientations et les comportements critiqués par ce député. Loin de voir dans la situation de ces contrées une menace pour l'Europe et la métropole, il analyse ces « temps nouveaux », qualifiés par lui de « véritable renaissance », comme autant de preuves que les « sociétés » mahométanes « progresse[nt] à grands pas ». Impossible dans ces conditions que le gouvernement persévère dans la politique qui est la sienne en Algérie, sauf à empêcher le « développement intellectuel », « social » et « économique » des autochtones, à entretenir leur détestation des Français et à ruiner la pacification à laquelle les autorités prétendent œuvrer[47].

Quant à Lyautey, ses affinités avec les réflexions machiavéliennes s'expliquent plus sûrement par la proximité des problèmes rencontrés et des solutions élaborées pour les résoudre. À l'instar du Florentin, il prête la plus grande attention à l'enchaînement des passions collectives et à leurs effets

sociaux et politiques. Plus précisément, les difficultés qu'il faut surmonter au Maroc peuvent se ramener à quelques interrogations auxquelles il faut répondre rapidement. Comment mettre un terme au processus spéculaire et d'exacerbation des passions mauvaises engendré par la conquête et l'humiliation de la défaite subie par les autochtones ? Comment empêcher que leur haine, leur indignation et leur colère réactives, qui prospèrent sur cette situation même et qui ont peu à voir avec l'essence supposée de l'islam, provoquent des troubles qu'il faudra réprimer, ce qui renforcera leur hostilité ? Comment éviter la réitération des erreurs commises en Algérie où le régime d'exception imposé aux « indigènes » et les atteintes systématiques à leurs traditions et à leurs convictions religieuses sont à l'origine de maux souvent dénoncés ? En d'autres termes, comment parvenir à rendre aussi légitime que possible la domination française imposée à des populations étrangères et musulmanes de surcroît ? À ces questions, Lyautey répond en usant de la force, indispensable à la victoire et au maintien de l'ordre colonial, et par la satisfaction des intérêts principaux des vaincus ; la seconde permettant de tempérer la première et d'en surmonter les inconvénients. Mieux, parce que le général est convaincu de pouvoir enclencher une dynamique politique favorable à une paix durable, plus vite les intérêts divers des grands et des humbles seront pris en compte, moins le recours à la violence sera nécessaire.

De là, l'importance que Lyautey accorde à l'islam et aux fêtes musulmanes comme celles de l'Aïd el-Kébir ou du Mouloud, par exemple. Loin de les interdire ou d'en limiter la portée par crainte des troubles qu'elles pourraient favoriser, le général les fait célébrer avec « un éclat et une importance » particuliers « destinés à mettre en relief le Sultan ». Non seulement il y participe, en rendant visite à ce dernier, mais il accorde aux notables des honneurs et des égards spécifiques – invitations à partager le thé et à dîner – afin d'accroître leur loyalisme envers la France et son représentant, et leur prestige auprès des autochtones sur lesquels ils ont autorité. En ralliant les uns, il est persuadé de pouvoir tenir les autres qui auront l'impression non de se soumettre à des conquérants étrangers mais d'obéir à leurs chefs et au monarque chérifien. La concrétisation institutionnelle de ces orientations, qui s'opposent à l'administration directe que Lyautey a toujours combattue, est le protectorat.

Appliqué avec « discrétion », comme il le recommande, un tel régime permet de s’appuyer sur la personne du sultan et sur les structures traditionnelles de la société indigène afin de réduire au maximum la visibilité de la domination française. La formule adéquate pour rendre compte de la précellence de ce régime serait donc : *dominer moins pour dominer mieux*, sans provoquer de bouleversements majeurs susceptibles de heurter les traditions et les habitudes de la population. De la politique mise en œuvre par le général, l’on pourrait écrire qu’elle repose sur le principe suivant : suggérer que rien d’essentiel n’a changé au Maroc depuis qu’il a été conquis pour que tout puisse changer désormais sous la direction de la métropole et de son représentant. Faire vivre cette colonie comme une sorte d’« État musulman » *sui generis*, dirigé par le sultan et les autorités locales cependant que la France exercera un « simple contrôle[48] », précise Lyautey, exige de s’appuyer sur les élites autochtones. Dans une « note sur la politique indigène » adressée à André Tardieu en novembre 1913, le général s’exprime clairement sur les pratiques qui sont les siennes pour parvenir à ses fins. Usant de termes empruntés au vocabulaire de la séduction, qui confirment les particularités de sa politique coloniale, il écrit : dans certaines régions, « il suffit de flirter avec quelques personnalités marquantes » et de « faire leur conquête pour gagner du même coup tous leurs clients »[49].

La sollicitation des affects est élevée au rang de stratégie – séduire afin de subjuguer plus sûrement – qui détermine des pratiques destinées à s’attacher le « cœur » des mahométans. Ajoutée à la satisfaction de certains intérêts, cette stratégie permet d’obtenir le soutien des élites pour mieux s’imposer à leurs obligés et commander ainsi à l’ensemble des « musulmans » : voilà comment il faut agir pour atteindre les objectifs des autorités coloniales et ceux de la métropole. Conquérante, cette dernière l’est assurément et Lyautey entend la servir au mieux, mais les orientations qu’il applique au Maroc présentent des avantages inestimables qui fondent leur supériorité, selon lui : accréditer l’idée que la France protège les musulmans. Grâce à ces gestes symboliques, essentiels aux yeux des mahométans qui y sont d’autant plus sensibles que ces derniers témoignent d’une rupture majeure avec la politique conduite en Algérie, le général donne corps à cette idée que la métropole est une puissance « amie » puisqu’elle respecte les croyances et les institutions religieuses des « indigènes »

– mosquées, médersas, « administration des Habous » – et participe, par son représentant, à leurs fêtes principales. Quant aux chefs du royaume chérifien et au premier d'entre eux, le sultan, ils ne sont pas traités en vaincus ; ils sont honorés au contraire avec l'éclat dû à leur rang. Cette politique de l'honneur doit être considérée comme la continuation de la « conquête des cœurs » par d'autres moyens dont elle renforce les effets individuels et collectifs. Leur conjonction permettra d'obtenir la reconnaissance des grands et celles des humbles ; toutes deux indispensables pour pacifier le Maroc et s'y imposer durablement. Loin d'être tenus pour une plèbe toujours menaçante, contre laquelle il faut mobiliser des moyens uniquement répressifs, ces humbles sont considérés comme un peuple, inférieur certes et donc incapable de se diriger, mais dont les traditions religieuses, notamment, sont légitimes dès lors qu'elles sont jugées compatibles avec les orientations de la France. Des Marocains, Lyautey écrit ainsi : « Seule l'intelligence de [leurs] forces aidera à les utiliser au mieux des intérêts de la patrie[50]. »

Pour renforcer cette politique et éviter la réitération des problèmes rencontrés en Algérie, il faut réformer également les pratiques des Européens résidant ou de passage dans la colonie en leur imposant des règles nouvelles de civilités. Elles se résument à une injonction aussi brève qu'importante : respecter les croyances des Marocains, les mosquées et les médersas, lesquelles sont « réservées à l'étude et à la prière » et « ne peuvent être considérées comme des lieux de visite touristique », écrit Lyautey dans une note adressée aux services du protectorat le 18 mai 1921[51]. Autre volet de la « conquête des cœurs », l'observation de cette prescription doit favoriser des relations pacifiées avec les autochtones. Ce respect dû aux musulmans et à leurs institutions religieuses n'est cependant pas le prélude à la reconnaissance des premiers comme des égaux en droit mais un pur moyen au service de fins complémentaires : faire oublier les violences de la conquête et les humiliations de la défaite, prévenir le ressentiment des « indigènes » et les heurts qu'il pourrait favoriser, et renforcer ainsi la « présence française ». Véritable politique de la politesse dont Lyautey peut être considéré, dans les colonies, comme l'un des principaux fondateurs et praticiens. Dans un

contexte différent, les principes généraux de ces orientations seront de nouveau mobilisés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour tenter de résoudre des difficultés voisines.

En 1949, le délégué du Sahara à l'Assemblée algérienne, Léon Lehuraux, s'inquiète de la puissance des « mouvements » indépendantistes des « pays arabes » et de la progression des « idées d'émancipation » dont les effets sont d'autant plus importants que la « sensibilité » des peuples de l'Algérie française est « vive », en raison d'un « subconscient » marqué par le « tempérament […] frondeur » des « contemporains de Jugurtha[52] ». Aussi, ce responsable juge-t-il indispensable de relancer la « conquête des cœurs » pour contenir les menaces précitées et défendre la souveraineté de la métropole. Fort de ces considérations, empruntées à la psychologie ethnique, il estime que l'hyperesthésie du « musulman », souvent dénoncée par les spécialistes qui la tiennent pour une cause fréquente de troubles à l'ordre public, présente aussi des avantages puisque c'est elle qui rend les autochtones particulièrement réceptifs aux « bons procédés » des Européens. De là, un attachement durable à ceux qui leur accordent « considération » et « bienveillance ». Alors que les « nationalistes » prêchent la « guerre contre l'infidèle », il faut mobiliser les hommes et les femmes du Vieux Continent pour qu'ils établissent, par leurs comportements quotidiens avec les autochtones, des relations cordiales. Elles passent aussi, précise Léon Lehuraux, par le respect d'une prescription relative aux conversations puisqu'il recommande aux Français d'éviter toute allusion à l'islam afin de ne pas heurter les convictions religieuses et l'« orgueil » des musulmans[53]. Petits gestes mais grands effets sociaux et politiques attendus dès lors que les premiers deviendront la règle. Véritable microphysique politique des relations entre communautés, hantée par des détails. Ceux qui connaissent la « mentalité indigène » et la vie coloniale, savent l'importance de ces derniers qui peuvent soit être la cause de maux nombreux, soit contribuer au rapprochement des mahométans et des Européens. Grâce à ces pratiques nouvelles, les Français participeront à une bataille plus vaste : défendre la métropole en restaurant son image auprès des autochtones.

Puissance supposée mais illusoire du fraternalisme ? Sans doute. Il n'en demeure pas moins que Frantz Fanon lui-même s'est intéressé à cette politique

des égards réhabilitée pendant le conflit algérien pour tenter de combler le fossé creusé par la colonisation et les crimes de l'armée française. Des « consignes » ont été adressées dans ce sens aux « colons » et aux policiers par les autorités, ce qui confirme l'importance de ces orientations que doivent appliquer civils et membres des forces de l'ordre. Si l'auteur des *Damnés de la terre* qualifie les procédés employés – « politesses », « prévenances », usage des « locutions telles que Monsieur ou Madame » – de « trouvailles psychologiques » forgées par des experts à la solde du colonisateur pour « humaniser » les rapports avec les autochtones, il est conscient de leurs « succès » partiels. Désamorcer la « haine » des « Arabes » et « ébranler » leur soutien aux nationalistes, tels sont les buts poursuivis et quelquefois atteints car les « colonisé[s] se montre[ent] très sensible[s] à ces mesures », écrit Frantz Fanon qui constate que ce respect nouveau et intéressé rend ces derniers « plus heureux ». Ils ont enfin l'impression d'échapper aux violences symboliques de la vie quotidienne et de bénéficier de conditions meilleures qui risquent de leur faire oublier que ces réformes ne sont que des concessions dictées par la volonté de défendre l'Algérie française. Les ressorts de cette sensibilité ne se trouvent pas dans une pseudo-psyché musulmane, comme le soutiennent de nombreux spécialistes, mais dans les humiliations et les discriminations individuelles et collectives subies depuis des années, et dans la « faim » de reconnaissance que cette situation provoque chez les « indigènes ». Les termes employés par Frantz Fanon disent bien la puissance de ce désir, décuplé par les vexations coloniales, et le bonheur que les autochtones éprouvent lorsqu'ils constatent qu'ils jouissent enfin d'une dignité inconnue jusque-là qui leur fait en partie oublier leur condition d'assujettis racisés et méprisés. Ces changements des manières de faire et de dire des Européens sont susceptibles de diviser les Algériens et d'altérer leur engagement aux côtés du FLN en leur faisant croire que « le but est atteint » maintenant qu'ils jouissent d'une « sympathie » apparente. Il est donc nécessaire, pour combattre cette « mystification », d'en exhumer les mécanismes et les finalités. S'ils reposent sur l'exploitation politique d'une psychologie *a priori* sommaire, leurs conséquences sont importantes. Les pages que Frantz Fanon leur consacre en témoignent, de même l'« inquiétude des dirigeants de l'insurrection » qui découvrent l'« instabilité » inquiétante « du colonisé »[54].

Revenons à Machiavel et à Lyautey. « Les hommes, en général, jugent plutôt aux yeux qu'aux mains, car chacun peut voir facilement, mais sentir, bien peu », écrit l'auteur du *Prince*[55]. L'extrême attention accordée par le général à la restauration de l'autorité du sultan, aux honneurs dont il l'entoure pour renforcer celle-ci auprès des autochtones, aux fêtes musulmanes, aux lieux de culte et d'enseignement, confirme l'actualité de ce constat, et ses limites. Comme le Florentin, Lyautey sait qu'en politique la puissance de la séduction doit, pour continuer de produire ses effets, être soutenue par des satisfactions matérielles. Seule leur conjonction permettra de tenir durablement les autochtones. De là sa volonté d'améliorer leur condition par la réalisation de grands travaux grâce auxquels ils trouveront des emplois en même temps qu'ils pourront constater que le Maroc se modernise grâce à la puissance publique qui construit des ports, des chemins de fer, des routes, des hôpitaux et des écoles. Une telle politique permettra d'éviter qu'une « main-d'œuvre […] oisive » ne fasse « cause commune avec les dissidents », écrit Lyautey[56]. Après la victoire des armes, la « mise en valeur » du protectorat est pensée comme la poursuite de la pacification par d'autres moyens. Inscrite dans le temps long des transformations économiques et sociales, cette « mise en valeur » servira les intérêts des populations musulmanes, limitera les oppositions, et renforcera l'autorité de la France et de son représentant. Créditées de nombreuses conséquences positives, ces orientations doivent, après l'extension des frontières de l'empire par la guerre, poser les fondements de sa préservation et de sa défense efficaces. Albert Malet et Jules Isaac, ces historiens officiels de la IIIe République, ne s'y sont pas trompés lorsqu'ils publient, en 1935, un manuel destiné aux élèves des « Écoles normales primaires ». Soucieux de vanter la « méthode » du général, ils écrivent qu'elle est fondée sur un « ingénieux dosage de politique et de force » qui lui a permis d'« en imposer à l'indigène » par la « crainte » de cette « force étalé[e] » puis de gagner sa « *confiance* par le respect des coutumes et les services rendus ». C'est ainsi que Lyautey a consolidé son « œuvre » marocaine et modernisé cette colonie qui « se transforme » maintenant avec une « rapidité » étonnante. Grâce à lui, la « formation dans l'Afrique du Nord d'un vaste empire appelé à un grand avenir économique » s'achève et la démonstration est faite

que, fidèle à ses principes, la France apporte aux « indigènes » les avantages de sa civilisation matérielle après avoir mis fin à l'insécurité et aux guerres intestines qui les maintenaient jusque-là dans la misère et l'arriération[57].

Les orientations de Lyautey transcendent souvent les clivages politiques et elles sont soutenues par des hommes qui, en dépit de leurs divergences, sont favorables à la liberté du culte musulman, sous certaines conditions. Telle est, par exemple, la position de Jean Mélia qui, après avoir exercé des fonctions importantes dans l'administration coloniale, a présidé la Ligue française en faveur des indigènes musulmans d'Algérie. Comme le général, il soutient que la métropole doit « se faire aimer » par « sa justice » et « sa bonté », ce qui suppose de respecter les croyances des mahométans quand bien même leurs « pratiques » appartiennent à « des temps passés », écrit-il en 1919. Intéressante précision. Elle prouve que Jean Mélia partage avec ses contemporains des conceptions dévalorisantes de la religion et de la civilisation musulmanes qu'il juge arriérées et inférieures à la religion et à la civilisation chrétiennes. Néanmoins, si les comportements des sectateurs de Mahomet ne troublent ni la « prépondérance » de la France, ni l'« ordre public », l'État ne doit pas « s'immiscer dans ce qui fait la vie propre de l'islam » d'Algérie, affirme-t-il[58]. Cette revendication s'inscrit dans un projet plus vaste. À la différence de beaucoup d'autres qui s'opposent à tout changement politique dans cette possession, interprété comme une concession néfaste à l'autorité de la métropole, Jean Mélia milite pour des réformes substantielles en faveur des autochtones. À ceux qui tiennent le Coran pour un bréviaire de la haine réputé entretenir cette passion dans le cœur des fidèles, l'ancien fonctionnaire répond : c'est à cause d'un « tel ostracisme à l'encontre […] de la religion musulmane », qu'« après cent ans d'occupation française » la « question indigène » n'a toujours pas trouvé de « solution définitive » en Algérie et que le « fossé » entre autochtones et Européens demeure[59].

Néfastes avant 1914, ces orientations le sont plus encore après la Grande Guerre au cours de laquelle les Nord-Africains, en combattant avec leurs « frères d'armes français », ont démontré leur fidélité à la métropole. Donner des suites positives à cette participation est, pour Jean Mélia, une nécessité impérieuse. Prenant acte de cette situation, il estime qu'elle appelle l'abrogation de

nombreuses dispositions d'exception depuis longtemps condamnées par les autochtones. Ne rien faire, c'est prendre le risque que se développent des rancœurs et des mouvements dangereux pour la stabilité de cette possession. Ce sont eux qu'il s'agit d'éviter grâce aux changements souhaités par Jean Mélia qui ne conteste pas le principe même de la colonisation ; il souhaite la renforcer au contraire par les réformes qu'il défend. Satisfaire certaines revendications des « indigènes » permettra de les unir plus étroitement à la métropole et de s'opposer aux entreprises « criminelles[60] » du Parti communiste, accusé de travailler à l'indépendance des territoires exotiques.

En 1922, Jean Mélia salue ainsi la construction de la mosquée et de l'Institut musulman de Paris, au cœur du Ve arrondissement, qui témoigne des spécificités des orientations du pays caractérisées, selon lui, par un « large esprit de tolérance et de fraternité ». Toutes particularités qui disent la « noblesse » de la France et la grande « amitié » qu'elle éprouve pour l'islam. Dès lors que cette religion est encadrée par les pouvoirs publics, il estime qu'elle peut devenir un adjuvant précieux de la politique conduite au Maghreb et en Afrique occidentale en contribuant aux « progrès matériels et moraux de l'humanité »[61]. En Algérie, de même. Si l'« âme musulmane » est depuis longtemps « en sommeil », elle va « resurgir en sa pleine lumière grâce au rayonnement prodigieux de la France ». Fidèle à sa mission civilisatrice, cette dernière arrachera les mahométans à leur « stérile fatalisme » et à leur « passivité funeste » pour les faire « participer » aux « destinées du monde moderne ». « Suivre la France » afin de s'élever aux exigences du siècle, ou persévérer dans leur arriération qui les condamne à « périr » ; telle est l'alternative à laquelle les musulmans sont désormais confrontés, écrit Jean Mélia. Sans nul doute, les plus évolués s'engageront dans cette première voie, affirme-t-il, et ils contribueront à influencer le reste de la population. Sans renoncer à leurs convictions religieuses, tous progresseront et deviendront les acteurs de la modernisation de l'Algérie sous l'« égide » de la métropole devenue « leur patrie », conclut Jean Mélia[62].

Spécialiste des colonies, Paul Bourdarie défend des analyses semblables, lui qui a joué un rôle majeur dans le projet d'édification d'un lieu de culte et d'un Institut musulmans dans la capitale. Si ces derniers ont enfin été bâtis pour honorer les combattants « indigènes » de la Première Guerre mondiale et

renforcer leur loyalisme, des préoccupations plus vastes les justifient aussi. Former une élite mahométane constituée de « jeunes éléments » qui bénéficieront des derniers « développements de la science musulmane et de la science française ». Et constituer un « groupe […] grandissant d'amis » qui feront « rayonner dans l'islam les vertus bienfaisantes de civilisation » et d'« intellectualité » métropolitaines. À l'instar de nombreux contemporains, Paul Bourdarie juge cette religion inférieure sur bien des points mais, contrairement à eux, il estime qu'elle peut être régénérée par la culture française. Plus encore, seule cette dernière mettra un terme à la stagnation multiséculaire de l'islamisme en formant aujourd'hui de nouveaux mahométans qui travailleront demain à la réforme de leur culte. La métropole et les autorités coloniales en « Afrique du Nord » pourront ainsi s'appuyer sur des adeptes de Mahomet éclairés et fidèles au pays, lequel renforcera son « influence morale dans tout l'univers musulman ». Alors que le « panislamisme » et le fanatisme prospèrent au Levant, de telles orientations permettront de contenir ces deux fléaux en faisant la démonstration que la « France » respecte l'islam auquel elle a donné « droit de cité dans sa belle capitale »[63].

Enjeux de puissance que soutiennent des considérations relatives à l'évolution de la situation internationale au lendemain de la Grande Guerre, et poursuite de la « conquête des cœurs » par l'édification de la mosquée qui est à la fois un geste architectural, religieux, politique et diplomatique. Islamophilie ? Conception instrumentale du mahométisme plutôt, que Paul Bourdarie partage avec Jean Mélia, Lyautey et beaucoup d'autres. À l'occasion du « premier coup de pioche de la fondation du Mihrab » de la mosquée de Paris, le 19 octobre 1922, le maréchal prononce un discours remarqué. Après avoir rappelé les valeurs qui rapprochent l'islamisme du christianisme, et critiqué la légende noire trop souvent attachée à cette première religion qu'une majorité juge, à tort, « anarchique et intolérant[e] », il loue la politique de respect conduite par la métropole en terre musulmane, sans oublier celle qu'il mène au Maroc dont il vante longuement les résultats. Habile plaidoyer *pro domo* qui lui permet de souligner les progrès réalisés dans l'éducation, grâce aux collèges franco-musulmans destinés à l'« élite de la jeunesse », et au plan économique, en raison du soutien d'une « bourgeoisie » locale « éclairée et pondérée ». En conclusion,

Lyautey déclare : « La France, libérale, ordonnée, laborieuse, [et] l'islam, rénové et rajeuni, apparaissent comme deux forces, deux grandes et nobles forces, dont l'union doit être un facteur prépondérant pour la paix du monde[64]. »

Paroles publiques ; paroles contraintes soumises à des règles explicites et implicites qui obligent à taire certains desseins. Ce sont eux que dénonce El Djazairi, sans doute l'émir Khaled qui utilise ce pseudonyme, selon l'historien Alain Ruscio. Dans *L'Humanité* du 3 février 1924, il critique la construction de la mosquée de Paris qualifiée de « supercherie » gouvernementale destinée à tromper les musulmans. « La France impérialiste, ajoute-t-il, a compris la puissance de ce facteur idéologique [la religion mahométane] », c'est pourquoi elle « donne une nouvelle orientation à sa politique coloniale » afin de « gagner la sympathie des masses islamiques qu'elle exploite »[65]. Geste important, certes, mais il ne saurait occulter le fait que le statut et la condition des autochtones n'ont pas été réformés de façon substantielle au lendemain de la Grande Guerre puisqu'ils demeurent des « sujets » ou des « protégés » français, privés de droits et libertés fondamentaux[66].

Quant à Lyautey, il s'exprime différemment dans une lettre adressée à un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères. Le général y révèle son objectif réel. « Ma politique musulmane », écrit-il en 1915, m'a permis « de *tenir* le Maroc », ce qui prouve qu'« elle est la bonne et je demande instamment que personne ne vienne gâcher mon jeu ». « Politique musulmane », assurément, au service d'une politique d'empire qui se livre sans fard et doit être jugée à l'aune de ses capacités à préserver l'ordre imposé par la métropole au royaume chérifien dans le contexte de la Première Guerre mondiale. De telles orientations, favorables à l'expression d'un islam allié de la France et qui sert ses ambitions de puissance coloniale, sont tout à fait compatibles avec des mesures attentatoires aux libertés. Alors que le « nationalisme » et la « xénophobie » affectent de nombreux musulmans, il est illusoire de croire que les « Marocains […] échapperont longtemps à ce mouvement » qui menace « notre domination » : il est nécessaire de sévir, affirme Lyautey en juin 1920. Aussi juge-t-il indispensable, pour prévenir des troubles, de prendre des mesures contre

la « presse arabe » du protectorat[67]. Censurer promptement pour éviter autant que possible des contestations plus puissantes et le recours éventuel à la force, telle est la préoccupation du général.

À ces considérations géopolitiques régionales, d'autres, plus ambitieuses encore, s'ajoutent. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, en raison de la politique britannique au Levant, Lyautey estime que la Grande-Bretagne est « en butte à l'hostilité de l'islam » cependant que l'Allemagne, vaincue, est privée de ses colonies. Aussi l'« héritage » du mahométisme est-il « à cueillir » et c'est à la France de « le prendre » pour mettre cette religion « dans notre jeu en utilisant au maximum les points d'appui que nous pouvons avoir demain : Maroc – Afrique du Nord – Beyrouth – Angora – Constantinople »[68]. En agissant de la sorte, la République impériale confirmera son statut de puissance musulmane capable de rivaliser avec l'Angleterre, voire de la dépasser en influence dans cette région si importante du Moyen-Orient.

Politique islamophile contre politique islamophobe dont les inconvénients sont critiqués par Lyautey et ceux qui soutiennent son action marocaine et les orientations qu'il cherche à promouvoir au plan international ? Nullement. Politique du « juste milieu » défendue par des hommes qui, comme lui, entendent se maintenir à égale distance de ces deux écueils en utilisant la diversité de la religion mahométane pour servir au mieux les intérêts français au Maghreb et au Levant. Alors que « le nationalisme et le bolchevisme » sont « ennemis » sur le Vieux Continent, ils « s'allient » dans les « pays d'outre-mer » où tous deux prospèrent en s'appuyant sur la « haine de l'étranger », affirme Augustin Bernard, grand admirateur de Lyautey, lors d'une conférence prononcée en 1927 à l'École libre des sciences politiques. Dans ce contexte, le soutien accordé au sultan du royaume chérifien est la « meilleure garantie[69] » contre les périls qui menacent l'Afrique du Nord.

Pour la majorité des contemporains, ce ne sont là que subtilités dangereuses qui sous-estiment la puissance du fanatisme musulman. Confrontées à cette conjoncture, les autorités françaises vont adopter de nouvelles mesures répressives et, plus généralement, abandonner les orientations défendues par Lyautey et ses partisans. Grâce à ses réussites au Maroc, le maréchal ambitionnait d'infléchir et de coordonner la politique musulmane de la

République impériale au Maghreb. En 1926, il constate son échec. Pis encore, sa « doctrine du régime colonial », consacrée « par le succès et la richesse de ses résultats », est en « ruine », et il assiste au « dépeçage » de son « œuvre […] si laborieusement et consciemment édifié[e] depuis trente ans »[70]. Au-delà de l'amertume de Lyautey, ces lignes révèlent une inflexion politique majeure dont il est le témoin désormais impuissant. À la doctrine du protectorat succèdent une administration toujours plus directe, celle-là même qu'il réprouvait, et un durcissement des dispositions appliquées aux mahométans. Refus de construction de mosquées et suppressions de nombreuses écoles musulmanes se multiplient cependant que les autorités coloniales favorisent l'arrivée de nombreux missionnaires. De là, ces « violentes protestations » et « manifestations », affirme Eugène Jung en 1931, qui craint que ces mesures nuisent au prestige de la France au Maghreb comme au Moyen-Orient[71]. Vaines protestations. Face à la montée des périls religieux et politiques dans ces régions du monde, la métropole, l'Europe et l'Occident doivent agir de concert pour les combattre et se défendre.

L'entre-deux-guerres : « fermentation » de l'islam, « fanatisme » et « bolchevisme ». Aux origines de l'« islamo-gauchisme »

« De la Chine à la Méditerranée », l'islam « est en ébullition. Partout brûle le feu caché de la haine contre l'Europe », écrit le politiste états-unien Theodore Lothrop Stoddard en 1923[72]. Raciste, islamophobe et partisan de l'eugénisme, cet auteur s'est aussi fait connaître avec son livre *Le Flot montant des peuples de couleur contre la suprématie mondiale des Blancs*. Cet ouvrage, traduit en France deux ans après, fut accueilli favorablement par de nombreuses personnalités. Albert Sarraut, ancien ministre des Colonies, André Siegfried, l'un des fondateurs de la science politique, ou encore Marcel Olivier, qui fut gouverneur général de Madagascar, ont salué les thèses de Stoddard, et s'en sont parfois inspirés. Alarmé par la situation internationale au lendemain de la Grande Guerre qui a ruiné la solidarité et le prestige de l'Occident, et favorisé la révolte des races noires et jaunes, Lothrop Stoddard estime que le « monde blanc » est « au carrefour de la vie et de la mort »[73]. À ces menaces d'autant plus

redoutables qu'elles s'incarnent dans deux États populeux et puissants – la Chine et le Japon – s'ajoute une autre, religieuse, elle. Aussi ce politiste lui a-t-il consacré un livre particulier : *Le Nouveau Monde de l'Islam* (1923) pour mettre en garde ses contemporains contre la multiplication des affrontements en Orient, au Levant et en Afrique. Les premiers périls sont l'expression d'une guerre raciale favorisée par les « sentiments asiatiques » des peuples concernés qui perçoivent le Blanc comme un « maître » étranger et détesté pour cela. Les seconds relèvent d'une guerre de civilisation où le facteur religieux est prépondérant, ce qui les rend plus inquiétants car le mahométisme transcende les « grandes divisions humaines », celles des races, des peuples et des ethnies. De même pour les frontières, qu'elles soient géographiques, historiques, étatiques ou tracées par les nations européennes sur les différents continents.

Bien connues de l'Occident, qui les a souvent affrontées au cours de son histoire, ces menaces ont une cause commune : l'islamisme et son extraordinaire expansion qui « est peut-être l'événement le plus étonnant de l'histoire humaine ». Par « amour du sang, du pillage et de la destruction », cette religion est à l'origine d'« une guerre au couteau entre la seule civilisation possible et la barbarie la plus brutale et la plus irrémédiable ». Ses moyens ? Le *djihad*, dont l'efficacité a permis aux adeptes de Mahomet d'étendre leur religion sur la « moitié de la terre ». Leurs modes d'action privilégiés aujourd'hui ? « Les émeutes au Maroc, les soulèvements en Algérie, le mécontentement en Tripolitaine » et la multiplication des offensives nationalistes « en Égypte, en Arabie », en « Libye » et en Inde. Partout, « l'Islam se révèle par une agitation furieuse » qui secoue l'ensemble des territoires mahométans. En dépit de la diversité de ces mouvements, une même « haine aveugle de la civilisation occidentale » unit ses sectateurs. Tel est le ressort principal de cette « rébellion » destinée à chasser les puissances coloniales. « De la Chine au Turkestan », en passant par le « Congo », les « 250 000 000 de partisans du Prophète » se mobilisent « sous l'impulsion d'idées nouvelles » et leurs actions affectent l'« humanité tout entière »[74]. Nul doute, poursuit Lothrop Stoddard, en ces circonstances et en dépit des victoires de la France et de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient, l'une comme l'autre devront un jour reculer.

Dans un avenir assez proche, des États indépendants surgiront au Levant et en Afrique où les « élites » mahométanes « européanisées » mais inassimilées se rebellent contre la « domination politique de l'Occident » et mobilisent des « masses » galvanisées par les appels à la guerre sainte. Parfois, une union redoutable se scelle entre des « révolutionnaires fanatiques », influencés par le « socialisme » et le « bolchevisme »[75], et des extrémistes musulmans. Après la victoire de la révolution d'octobre 1917, ce que beaucoup craignaient se réalise. Au péril jaune s'ajoutent le péril nationaliste, le péril rouge et le péril vert, celui de l'islamisme, lequel confirme sa dangerosité essentielle et celle de ses sectateurs qu'animent « un faux sentiment religieux » et une détestation « aveugle » des nations occidentales. Vieux conflit de civilisations exacerbé par le réveil des races et des peuples exotiques encouragé par la IIIe Internationale qui, dès sa création, a cherché à organiser les « communistes musulmans » afin de mieux combattre l'« impérialisme mondial »[76]. Pour Lothrop Stoddard, cet affrontement oppose l'« Orient » mahométan, jugé despotique, guerrier et rétif à la modernité quelle qu'elle soit – les comportements de ses adeptes hostiles à « toute innovation » en témoignent –, à l'« Occident chrétien ». Réputé être la terre d'élection du progrès et des régimes politiques libéraux, ce dernier incarne la civilisation qui doit être défendue car elle seule est un rempart contre le possible retour de la « barbarie[77] », conclut Lothrop Stoddard. Sombre prédiction, soutenue par la conviction que le Vieux Continent est désormais confronté à une situation crépusculaire[78].

À la fin de la Grande Guerre, l'Europe croyait ses positions en Afrique et au Levant bien établies. Quelques années plus tard, elle se découvre exposée à une contre-offensive sans précédent, conduite par des forces politiques et religieuses hétérogènes. De là « ces rumeurs d'orage montées […] des races colonisées » et ce « ressac de la civilisation » qui ébranle les « assises de certaines de nos dominations asiatiques ou africaines », écrit Albert Sarraut dans son maître livre : *Grandeur et servitude coloniales.* Publié en 1931, l'année de l'Exposition coloniale internationale de Vincennes, cet ouvrage, salué par ses contemporains, a beaucoup contribué à sa notoriété de praticien et de théoricien de la colonisation. À l'instar de Lothrop Stoddard, que l'ancien ministre des Colonies tient « pour un grand écrivain » – il salue la pertinence de ses analyses et cite ses

textes à plusieurs reprises même s'il exprime parfois des désaccords –, Albert Sarraut accorde la plus grande attention à l'islam. Pour mieux souligner la permanence de certaines de ses caractéristiques, il consacre plusieurs pages à l'histoire de cette religion. Après avoir été conquérante, l'« âme musulmane » semblait avoir sombré, depuis le XVe siècle, dans une profonde « léthargie » consécutive à l'expulsion des mahométans de la péninsule Ibérique par Isabelle la Catholique. Plus encore, la *Reconquista* a ouvert une ère marquée par la « poussée d'un impérialisme chrétien luttant contre l'islam envahissant » grâce à l'« évangélisation » de nombreux pays. Mais les expansions coloniales européennes du XIXe et du XXe siècle ont brutalement réveillé les musulmans et l'antagonisme multiséculaire entre l'islam et l'Occident. Journaux, livres, pamphlets, dont la circulation s'est accélérée avec le développement des échanges, ont contribué à la multiplication des conflits[79]. De même les voyages des commerçants et le « va-et-vient des pèlerins » qui se rendent à La Mecque où ils renforcent leur foi et tissent de nombreux liens avec leurs coreligionnaires. Telles sont les causes d'une situation caractérisée, « encore une fois », par la « fermentation » de l'islam « des steppes de l'Asie Centrale jusqu'aux profondeurs de l'Afrique Noire » où ses prosélytes supplantent « les vieux fétichismes et l'évangélisme chrétien », soutient Albert Sarraut[80].

La Première Guerre mondiale a précipité ces mouvements en ruinant le prestige de la France[81], qui a fait appel à près d'un million d'« indigènes » pour « combattre dans la tranchée ou travailler dans les ateliers ». Traités comme des « membres » de la grande « famille nationale », tous attendent, maintenant que la paix est rétablie, des réformes et la fin « de leur ancienne condition de vassalité ». Faute d'avoir honoré leurs promesses, les responsables politiques affrontent la « déception » et la « colère » de ces hommes, toutes deux attisées par la « propagande d'une habileté et d'une ardeur remarquables » élaborée par l'URSS. En effet, la révolution d'Octobre a vu triompher la part « orientaliste » de ce pays, et elle a ranimé la « mentalité profondément asiatique » de ses habitants avec son cortège de « violences » et de « cruautés » venues de l'« hérédité mongole », écrit Albert Sarraut. Pour rendre compte de ces menaces, il convoque également les singularités de l'« âme russe ». Intéressantes analyses où la dangerosité politique de l'autre, celle des bolcheviks dans ce cas d'espèce,

est accentuée par des considérations empruntées à la psychologie des peuples qui les orientalisent et renforcent ainsi leur inquiétante étrangeté. Celle-là même qu'ils sont supposés partager avec les hordes barbares d'hier et avec les populations asiatiques d'aujourd'hui. Au terme de ce processus d'altérisation-stigmatisation, les communistes de Moscou sont rejetés hors des frontières de la civilisation propre au Vieux Continent et à l'Occident. Désormais perçus non comme des adversaires mais comme des « *ennemis*[82] », ces Rouges incarnent une menace existentielle pour l'Europe et ses possessions exotiques. Conjugués aux particularités géographiques et démographiques de l'Union soviétique, qui comprend de nombreuses Républiques islamisées, ces différents éléments expliquent les capacités des dirigeants de cet État à s'adresser avec efficacité « aux multitudes musulmanes et aux foules d'Asie » en se présentant comme les « champion[s] des nationalités opprimées par la suprématie européenne ». Péril lointain ? Nullement. À preuve, le premier Congrès des peuples d'Orient[83] qui, réuni à Bakou du 1er au 8 septembre 1920 à l'initiative de la IIIe Internationale, a été le point de départ d'une « croisade » contre l'« impérialisme ».

Aussi les colonies françaises sont-elles atteintes par l'action « insidieuse et nocive » des « émissaires » communistes parmi les « populations indigènes de la Tunisie, de l'Algérie », du « Maroc » et de « Madagascar », estime Albert Sarraut. Les mouvements qui s'y sont développés, par la violence souvent, en témoignent. L'ensemble confirme le but ultime de ce « vaste plan : détruire la puissance européenne par l'insurrection coloniale, ébranler et abattre les pilotis sur lesquels repose la structure de la plupart des grands pays d'Europe ». Contre le spectre de la révolution, la puissance renouvelée de l'islam et celle, inédite, des nationalismes en Inde, en Afghanistan, en Égypte et dans les possessions françaises d'Afrique du Nord, il faut accélérer les réformes et la « mise en valeur » de l'empire. L'application de ces orientations renforcera l'autorité de la métropole et la prééminence du Vieux Continent. Face à ces menaces multiples, parfois coordonnées entre elles, ce dernier doit s'unir et « parachever » son « œuvre » dans les outre-mer afin de « préserver le génie de cette vieille et illustre civilisation d'Occident » contre un Orient et un Levant rétrogrades et toujours plus dangereux, écrit Albert Sarraut[84].

Antienne classique. Elle reconduit des représentations et des analyses partagées par de nombreux contemporains, français ou étrangers. « Le mot djihad, affirme ainsi l'officier Jules Sicard en 1928, sert encore de nos jours […] à galvaniser le fanatisme des masses ignorantes. » Suite à ce constat réputé objectif, puisqu'il semble étayé par l'histoire, les pratiques ancestrales des musulmans et l'actualité, l'auteur livre son interprétation des événements survenus dans plusieurs colonies. « Sous ce nom [de guerre sainte], ajoute-t-il, ont été prêchées *toutes les insurrections contre notre domination dans le Nord-Africain et récemment dans le Rif*. » Et, pour conclure sur des considérations pratiques relatives à la politique musulmane de la France, Jules Sicard écrit : il ne « convient ni d'encourager ni de combattre l'islamisme » ; « être juste et ferme, sans exclure la bienveillance, constitue la vraie formule » pour rétablir l'autorité du drapeau, selon lui. Est-ce à dire qu'il faut rester inactif face aux périls islamistes ? Nullement. Convaincu que « la civilisation chrétienne est […] supérieure à la civilisation musulmane », cet officier entend lutter pacifiquement contre le mahométisme en encourageant la conversion de ses adeptes au christianisme, ce qui favorisera leur assimilation future. De plus, ces conversions permettront de contenir l'influence de l'islam voire de le faire refluer en évitant de recourir à des dispositions répressives qui ne peuvent que « froisser » les « indigènes ». Comme Lyautey enfin, il souhaite mobiliser les « intérêts bien compris » des « musulmans éclairés » pour mieux combattre le « fanatisme » du plus grand nombre. Grâce à ces différents moyens, les autorités coloniales pourront s'opposer efficacement à l'islamisme et « conjurer […] le péril du bolchevisme » dont « les doctrines extrêmes trouvent chez [les] Nord-Africains, à l'esprit frondeur et souvent hostile à notre domination, un terrain éminemment favorable ».

Cette lutte ne doit pas être menée seulement au Maghreb mais aussi en métropole où, depuis la Première Guerre mondiale, l'« état d'esprit » des colonisés s'est dégradé de façon significative à cause de leur présence comme soldats et ouvriers « embauchés dans les usines ». En raison de leur « promiscuité avec les milieux anarchistes, communistes et socialistes révolutionnaires », ils sont devenus plus hostiles envers la mère patrie, et cette involution, circonscrite auparavant à « certains milieux intellectuels », est

d’autant plus inquiétante qu’elle affecte désormais les « classes laborieuses » autochtones[85]. Voilà qui aide à comprendre la multiplication des revendications défendues, entre autres, par les Nord-Africains dont l’indiscipline et l’orgueil, légendaires avant 1914, n’ont cessé de croître depuis la fin du conflit. Opposé au stationnement prolongé des « troupes indigènes » dans l’Hexagone, où elles acquièrent des « habitudes déplorables », le général Paul Azan estime lui aussi que l’indigène, traité « comme un “citoyen conscient” », devient « vaniteux, réclameur et indiscipliné ». De là les difficultés rencontrées par les Français et les militaires résidant en Algérie lorsqu’ils sont de nouveau confrontés à ces « Arabes » qui regimbent comme jamais contre leurs conditions. Plus largement, « c’est la colonisation » tout entière « qui en pâtit », affirme cet officier pour souligner l’ampleur des maux engendrés par cette conjoncture nouvelle[86].

Albert Sarraut, quant à lui, est persuadé que le sort des possessions exotiques ne dépend plus, en raison de la multiplicité des dangers surgis pendant l’entre-deux-guerres, uniquement des solutions nationales élaborées par la France. Nécessaires, bien sûr, ces dernières sont insuffisantes parce qu’elles demeurent très en deçà des réponses exigées par la dégradation de la situation internationale. À la différence de Lothrop Stoddard, qui juge l’indépendance de certains territoires inéluctable, l’ancien ministre des Colonies ne s’y résout pas, ce pourquoi il milite pour une « Europe fédérée ». Soutenue par la Société des Nations, elle seule pourra « faire entendre une grande voix dans la mêlée orageuse des peuples et des races », et résister « à la sédition violente ou larvée des pays colonisés ». « Diviser pour mieux régner », écrivait le général Lyautey quelques années auparavant. À cette vérité politique élémentaire, il est indispensable d’en ajouter une autre : s’unir pour se défendre de façon plus efficace afin de restaurer la suprématie du Vieux Continent face à l’Union soviétique, à l’Orient, à l’islamisme et au développement du nationalisme parmi les « indigènes ». Tel est le sens de l’appel lancé par Albert Sarraut à ses contemporains et à « l’homme blanc ». Pour sauver la civilisation qu’ils incarnent et faire mentir les pronostics relatifs à la « déchéance de l’Occident », les responsables politiques doivent surmonter les « particularismes nationaux » et œuvrer à la « solidarité des colonisateurs européens ». Alors que le « choc en retour » des conquêtes ultramarines menace de ruiner « notre empire d’outre-

mer », l'organisation politique et le réarmement « moral » de l'Europe sont des impératifs catégoriques. Avec la France, cette dernière pourra poursuivre son œuvre « d'humanité qui exige autant de patience que de loyauté, autant de persévérance que d'esprit de justice »[87].

Le 22 mars 1935, suite à l'interpellation du ministre de l'Intérieur par Maurice Viollette sur la situation des autochtones d'Algérie, les débats relatifs à la menace islamo-communiste se déplacent au Sénat où ils provoquent de vives controverses. Scandalisés par les propos de ce dernier, qui a critiqué les « fautes » de l'« administration et les mauvais procédés dont seraient victimes [...] les indigènes », Pierre Roux-Freissineng et plusieurs membres de la haute assemblée dénoncent ces mensonges propres à discréditer la politique musulmane du pays. Plus grave, l'ancien gouverneur de l'Algérie est accusé de porter une « très lourde responsabilité » dans les troubles survenus dans cette colonie et de favoriser les forces qui ont « pour but de chasser les Français » du Maghreb. Quelles sont-elles ? Les « communistes », les « panislamistes » et l'Étoile nord-africaine de Messali Hadj[88] qui, bien que condamné à « six mois de prison », n'en continue pas moins d'agir grâce à l'organe de son mouvement – *El Ouma* – diffusé dans les départements algériens, en Tunisie et au Maroc, précise le sénateur qui ajoute que des activistes « rouges » et des « émissaires » du Congrès panislamique[89] parcourent ces territoires.

Et la querelle des interprétations resurgit. À ceux qui, comme Maurice Viollette, plaident en faveur d'une « politique de justice » pour lutter contre la « misère » des « indigènes »[90], le sénateur Jacques Duroux réplique en vantant les nombreuses réalisations de la France. Elles démontrent que le pays n'a pas failli à « sa mission civilisatrice » puisqu'il a apporté paix, sécurité, « santé » et « instruction » publique à des autochtones qui n'en avaient jamais connu les bienfaits. Les affrontements dans plusieurs villes et le « malaise algérien », constaté par beaucoup, ne sont pas dus à la pauvreté et à la « faim » mais à une « explosion [...] de fanatisme » favorisée par des « prophètes » et des « agitateurs » qui ont « réveillé les instincts d'une barbarie qui n'était qu'assoupie ». Ultimement, les tendances rebelles et xénophobes de l'islam sont les causes de ces troubles réitérés et la religion mahométane, pensée comme un problème majeur d'ordre public, se substitue ainsi à la question sociale jugée

sans pertinence pour expliquer la situation. L'heure n'est donc pas aux réformes politiques destinées à permettre la représentation d'un nombre plus important de « musulmans » dits « évolués ». De tels projets, poursuit Jacques Duroux, favorisent les « gestes d'insolence » à l'égard des Français et sapent l'autorité du gouvernement général. La rétablir est une priorité car, en « terre d'islam », toute « concession apparaît trop souvent comme une faiblesse et l'essai de conciliation comme une abdication », ajoute-t-il.

À ce tableau inquiétant, Gustave Gautherot, qui lui succède à la tribune du Sénat, ajoute une touche supplémentaire bien faite pour susciter l'indignation et discréditer les forces politiques françaises et algériennes visées. Grâce à diverses associations et à la publication, « en langue arabe », de « nombreux manuels d'insurrection » financés par les services d'« Alfred Rosenberg » et du « docteur Goebbels », l'Allemagne nazie s'active également en Afrique du Nord, affirme-t-il. Ennemis en Europe, « Moscou » et « Berlin » mènent, selon lui, un combat commun dans « notre magnifique province algérienne » avec le soutien de la IIIe Internationale et du Parti communiste français. Jugeant « leur action mortelle », Gustave Gautherot interpelle le ministre de l'Intérieur, Marcel Régnier, et conclut par cet appel : « Il est urgent de gouverner avec assez de clairvoyance et d'énergie pour débarrasser notre Algérie de ses pires ennemis[91]. »

Des représentations aux accusations puis à l'adoption de dispositions d'exception destinées à limiter plus encore la liberté d'expression dans les départements algériens, le chemin est vite parcouru par Marcel Régnier. Dénonçant les « oulémas, qui prêchent » un « retour à l'islamisme ancien », et les réformateurs « indigènes », qui militent pour « des droits nouveaux dans l'espoir de pouvoir ensuite en abuser » afin de « nous chasser d'Afrique », le ministre de l'Intérieur ne tarde pas à satisfaire les sénateurs précités avec le soutien du Haut Comité méditerranéen et de l'Afrique du Nord qui préconise de restreindre la liberté de la presse en Algérie. Le 30 mars 1935, c'est chose faite ; Marcel Régnier présente un décret pour lutter contre la « propagande antifrançaise [qui] a pris au cours de ces derniers mois un développement intense » dans les territoires du Maghreb. Elle est jugée d'autant plus dangereuse que, pour l'« indigène, le texte imprimé à valeur quasi sacramentelle », précise le

ministre. De plus, si les protectorats tunisien et marocain sont « armés » pour réprimer de telles menées, il en va différemment en Algérie où s'applique la loi du 29 juillet 1881 relative à la presse. Élaboré pour « un pays de vieille civilisation », ce texte législatif est inadapté aux autochtones « frustes » et « fermés » aux « idées occidentales », affirmait peu avant le sénateur Jacques Duroux. Intéressante analyse. Elle nous renseigne sur les causes de l'inopportunité de la loi précitée, lesquelles ne sont pas seulement conjoncturelles mais bien fondamentales puisqu'elles sont liées à l'arriération des populations concernées et à leur incapacité à faire bon usage des libertés garanties par cette loi. Aussi faut-il créer des « infractions nouvelles » pour défendre le « prestige » de la métropole en s'inspirant des mesures existantes en Tunisie où le résident général peut interdire les « journaux ou écrits à caractère politique, publiés en toute autre langue que la langue arabe ou hébraïque »[92]. Tel est l'objet du décret du 5 avril 1935 destiné à sanctionner « quiconque aura, en quelque lieu et par quelque moyen que ce soit, provoqué soit des indigènes algériens », soit « des étrangers résidant en Algérie, à des désordres ou manifestations contre la souveraineté française, à la résistance active ou passive » contre l'« application » des dispositions de toute nature arrêtées par l'« autorité publique »[93]. Bel exemple du « régime des décrets » en vigueur. Il permet au président de la République, sur proposition d'un ministre dans le cas présent ou à son initiative, d'intervenir en des matières qui appartiennent, en métropole, au domaine de la loi. Elle peut être ainsi considérablement restreinte en raison d'une inversion de la hiérarchie des normes qui consacre la primauté des décrets sur les dispositions législatives, y compris les plus importantes. En Algérie, un décret peut donc défaire ce que la loi a établi sans que les députés puissent s'y opposer.

Au principe des mesures défendues par le ministre de l'Intérieur, lesquelles renforcent l'État d'exception permanent imposé aux autochtones algériens, la peur de l'islam, du nationalisme et du communisme partagée par de nombreux parlementaires et membres du gouvernement. Aussi faut-il sévir en usant de moyens appropriés qui rendent l'assujettissement des « indigènes » plus étroit et portent gravement atteinte aux libertés fondamentales des Français présents dans cette colonie puisqu'ils sont également visés par le décret précité. Libertés

d'expression individuelle et collective, de la presse et de réunion : toutes sont mises à mal par ce dernier qui fait de la moindre manifestation d'opposition un délit passible de prison. Tenter de réduire au silence et réprimer *a posteriori* est une chose, défendre au jour le jour l'ordre colonial gravement menacé en est une autre. Pour cela, il est indispensable d'ajouter à la force du droit celle d'unités capables d'agir sur le terrain. Considérant que la « sécurité » de ce territoire « exige » la mobilisation supplémentaire des « éléments chargés » de la préserver, le gouvernement décide de compléter les dispositions adoptées par un autre décret (27 avril 1935) qui institue « un groupe de la garde républicaine mobile[94] » stationné en Algérie. Renforcer l'arsenal juridique du gouverneur général et les moyens humains à sa disposition pour combattre les menées « antifrançaises » d'où qu'elles viennent ; tel est le but de ces mesures adoptées dans l'urgence.

1. P. Azan, *Recherche d'une solution de la question indigène en Algérie*, *op. cit.*, p. 7 et 11.

2. « Les préjugés de la race […] s'épanouissent en toute vigueur » en Algérie, note aussi l'historien Maurice Wahl qui constate : « Tel démocrate […] vous dira qu'il ne considère pas les indigènes comme des hommes. » Des responsables « politiques ne rougissent pas de surexciter de détestables passions. […] il y a là un grave danger pour la paix sociale et pour l'avenir » de ce territoire (*L'Algérie*, Paris, F. Alcan, 4e édition, p. 228). M. Wahl (1853- 1900) fut inspecteur général de l'Instruction publique aux Colonies. Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, ce livre « est le meilleur […] sur l'Algérie », écrit Augustin Bernard qui en recommande la « lecture » (*ibid.*, p. I). La notoriété de Wahl est alors importante ; un autre de ses ouvrages – *La France aux colonies* (1896) – est cité par Lénine, qui tient l'auteur pour un « bourgeois » proche de Cecil Rhodes (*L'Impérialisme, stade suprême du capitalisme* (1917), Paris, Éditions sociales, 1975, p. 125).

3. E. Fallot, « L'Islam et la politique musulmane de la France… », art. cité, p. 306 et 316.

4. O. Houdas, *L'Islamisme*, Paris, E. Leroux, 1908, p. V, VII et VIII. Livre primé par l'Académie française. Spécialiste connu, membre de la Société d'ethnologie de Paris, Octave Houdas (1840-1916) a également enseigné à l'École libre des sciences politiques. La « lecture du Qoran » est « vivement recommandée à l'officier ou au fonctionnaire des Affaires indigènes. Il y trouvera d'utiles indications pour la prise en main des indigènes musulmans ; ceux-ci lui sauront gré de la reconnaissance qu'il aura de leur religion », soutient aussi Robert Randau (*Précis de politique musulmane*, Alger, A. Jourdan, 1906, p. 38. Ouvrage soutenu par le gouverneur général de l'A-OF, Ernest Roume). Administrateur colonial et écrivain célèbre, Randau (1873-1950) est l'un des fondateurs du courant littéraire dit « algérianisme ». Il est, « à l'heure actuelle », le « plus complet représentant » des « lettres coloniales », écrit Roland Lebel (*Études de littérature coloniale* (1928), *op. cit.*, p. 155).

5. J. Sicard, *Le Monde musulman dans les possessions françaises…*, *op. cit.*, p. II.

6. « Projet de création d'un certificat d'études coloniales », p. 1 (disponible sur <https://archive.org/details/scpo_colo0037>). Également professeur à l'École libre des sciences politiques,

A. Duchêne (1866-1948) fut membre de l'Académie des sciences coloniales. Voir aussi « Organisation de Programme des cours. Année scolaire 1929-1930 » (disponible sur <https://ia801603.us.archive.org/32/items/scpo_colo0080/scpo_colo0080.pdf>)

7. En 1913, la Société précitée avait organisé un cycle de conférences consacrées au Maghreb. Charles Jonnard, ancien gouverneur général de l'Algérie et ancien ministre, Lyautey et A. Bernard étaient intervenus. Ce dernier déclarait alors : « Est-il vrai, comme le disait Bugeaud, que si l'on faisait bouillir dans la même marmite […] le musulman et le chrétien, ils ne se mélangeraient jamais ? Toujours est-il que […] l'islam […] constitue la plus formidable barrière qui ait jamais existé contre la civilisation européenne » (« L'Algérie et la Tunisie », *in* Général Lyautey, C. Jonnard, A. Bernard *et alii*, *L'Afrique du Nord*, Paris, F. Alcan, 1913, p. 28).

8. A. Le Chatelier, *L'Islam dans l'Afrique occidentale*, Paris, G. Steinheil Éditeur, 1899, p. 8.

9. « Lettre à M. Eugène Étienne », citée *in* R. Messal, *La Genèse de notre victoire marocaine. Un précurseur. Alfred Le Chatelier (1855-1929)*, préface du maréchal Franchet d'Espèrey, Paris, Dunod, 1931, p. 185.

10. A. Le Chatelier, « À un maître d'école de Médinet El-Fayoum », *Revue du monde musulman*, vol. I, nº 1, novembre 1906, p. 3 et 4.

11. R. Messal, *La Genèse de notre victoire marocaine*, *op. cit.*, p. 267.

12. J. Tramond, « Recension de l'ouvrage du colonel R. Messal, *La Genèse de notre victoire marocaine* », *Revue de l'histoire des colonies françaises*, tome 19, nº 84, nov-déc. 1931, p. 670 et 671. Auteur de nombreux ouvrages sur les colonies, Tramond (1882-1935) fut professeur à l'École navale.

13. *Encyclopédie de l'Islam. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans*, Paris, A. Picard & Fils, 1913. À l'article « Algérie », on lit ceci : les « Arabes » et les « Berbères » sont « superstitieux », « fanatiques et intolérants » en raison de l'influence « des marabouts et des confréries ». La conséquence politique de cette appréciation est classique puisque l'auteur – anonyme – estime la « fusion des populations » autochtones et européennes « chimérique » (*ibid.*, tome 1, p. 276 et 278).

14. Voir R. Maunier, *Sociologie coloniale I*, Paris, Domat-Montchrestien, 1932. Les volumes II et III sont publiés en 1936 et 1942 par le même éditeur.

15. R. Maunier, *Loi française et coutume indigène en Algérie*, Paris, Domat-Montchrestien, 1932, p. 42, 37 et 39 (souligné dans l'original). Cet ouvrage est soutenu par le gouvernement général de l'Algérie. Professeur à la faculté de droit d'Alger, Maunier y a introduit, semble-t-il, un enseignement de sociologie pour que « l'étudiant et le public puissent avoir d'amples clartés sur les coutumes et les institutions » des « indigènes » (*ibid.*, p. 36). De *Sociologie coloniale*, Georges Hardy écrit : « C'est la première fois qu'on applique au phénomène colonial un effort d'analyse aussi vif et méthodique, qu'on l'examine […] avec autant de clairvoyance et d'objectivité » (*Outre-mer*, nº 1, mars 1937, p. 62).

16. R. Maunier, « Programme d'une sociologie algérienne », in *Mélanges de sociologie nord-africaine*, Paris, F. Alcan, 1930, p. 38 et 43. Créée par décret le 25 juin 1911, la Commission interministérielle des Affaires musulmanes coordonne les services du ministère des Affaires étrangères, de celui des Colonies et du sous-secrétaire d'État à l'Intérieur.

17. Voir P. Le Pautremat, *La Politique musulmane de la France au XXᵉ siècle*, préface de Ch.-R. Ageron, Paris, Maisoneuve & Larose, 2003 ; P. Singaravélou, *Professer l'Empire. Les sciences coloniales en France sous la IIIᵉ République*, Paris, PUF, 2009 ; A. Messaoudi, *Les Arabisants et la France coloniale 1780-1930*, Lyon, ENS Éditions, 2015.

18. Préface à P.-J. André, *L'Islam et les races*, Paris, Librairie orientaliste P. Geuthner, 1922, p. IX et XIX. André est le pseudonyme du général Pierre Redan. H. Froidevaux (1863-1954) fut gouverneur des colonies, membre de l'Académie des sciences coloniales et professeur au Collège de France.
19. P.-J. André, *L'Islam et les races*, *op. cit.*, tome 2, p. 78.
20. G.-H. Bousquet, *L'Islam maghrébin. Introduction à l'Étude générale de l'Islam* (1949), 4e édition, Alger, La Maison des Livres, 1955, p. 12 et 221. Auteur prolifique, Bousquet (1900-1978) fut également traducteur de textes arabes en français. Ce livre a fait l'objet d'une recension élogieuse par A. Vincent qui qualifie Bousquet de « maître » incontesté (« Chronique d'histoire des religions » in *Revue des sciences religieuses*, 1954, 28-4, p. 397). Enseignant à l'université de Strasbourg, Vincent (1879-1968) a publié 399 contributions dans cette revue.
21. « Avant-propos », *Politique étrangère*, 1936, vol. 1, no 1, p. 4. Voir également A. Demangeon, « Le Centre d'études de politique étrangère », *Annales de géographie*, vol. 45, no 258, 1936, p. 646-648.
22. L. Chauvot, *Le Haut Comité méditerranéen…* (1938), *op. cit.*, p. 112-126. En 1936, l'historien Charles-André Julien est nommé secrétaire de ce Comité par Léon Blum.
23. R. Montagne, « Comment organiser politiquement l'Empire français », *Politique étrangère*, no 2, 1938, 3e année, p. 157.
24. Peur renforcée par la création, en 1931, de l'Association des oulémas musulmans algériens à l'initiative d'Abdelhamid Ben Badis (1889-1940).
25. Pour une étude précise de ces différentes institutions, voir J. Sbaï, *La Politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam ? 1911-1954*, *op. cit.*
26. A. Malet et J. Isaac, *Histoire, 3e année*, Paris, Hachette, 1935, p. 208.
27. J.-L. Montezer (1909- ?), *L'Afrique et l'Islam*, préface de A. Goux, maire de Dakar, Dakar, Grande-Imprimerie, 1939, p. 28. Selon Jean-Louis Montezer, officier dans l'armée française, « l'empire […] comprend actuellement 23 215 000 musulmans » (*ibid.*, p. 5).
28. H. Massé, *L'Islam*, Paris, A. Colin, 1930, p. 6. Professeur de littératures arabe et persane à la faculté des lettres d'Alger, H. Massé (1886-1969) a poursuivi sa carrière à l'École nationale des langues orientales.
29. É. Montet, *L'Islam*, Paris, Payot, 1923, p. 5 et 6. Professeur à l'université de Genève, Montet (1856-1934) a participé à plusieurs missions scientifiques au Maroc. Sur la guerre du Rif, voir M. Schiavon, *La Guerre du Rif. Un conflit colonial oublié. Maroc, 1925-1926*, Paris, Éd. P. de Taillac, 2016.
30. « La riposte française est terrible et disproportionnée », lit-on dans un cours d'histoire militaire dispensé à Saint-Cyr et à l'École militaire interarmes (« L'armée française et la Grande Révolte druze (1925-1926) », <www.coursdhistoiremilitaire.com>, 12 juin 2015).
31. L. Abensour, *L'Islam*, *op. cit.*, p. 92-93, et 4. En 1940, Georges Hardy dénonce lui aussi la « renaissance islamique » qui, favorisée par des « apôtres enflammés », s'est emparée du Levant et de l'Afrique du Nord à la suite de l'« intervention européenne ». Et c'est bien sûr la religion mahométane qui « centralise les mécontentements » (*Le Problème religieux dans l'Empire français*, *op. cit.*, p. 4). Voir J.-Y. Le Naour, *Djihad 1914-1918. La France face au panislamisme*, Paris, Perrin, 2017.
32. El Ahmar, « Panislamisme », *L'Ikdam. Organe républicain d'Union franco-musulmane*, no 86, (3e série), 7 juillet 1922, p. 1. Revue dirigée alors par l'émir Khaled.
33. E. Jung, « L'Islam sous le joug. (La nouvelle croisade) » (1926), in *L'Islam, notre ami, notre allié*, Saint-Ouen, Publication du Centre Abaad, 1992, p. 21 et 95. Et « Les Arabes et l'Islam face aux nouvelles croisades » (1931), in *ibid.*, p. 138.
34. E. Jung, *Le Réveil de l'Islam et des Arabes* (1933), *op. cit.*, p. 94. Et *L'Islam et les musulmans dans l'Afrique du Nord*, Paris, Éditions de la Jeune Parque, 1930, p. 67.
35. De la situation au Levant et de ses répercussions, Th. Steeg écrit : les « émotions ardentes de certains

enfants de l'islam » et les « bouleversements inouïs » de la Grande Guerre ont fait « trébucher les combinaisons hasardeuses de certaines diplomaties » (« Algérie et Islam » (1922), in *La Paix française en Afrique du Nord. En Algérie et au Maroc*, Paris, F. Alcan, 1926, p. 271). Th. Steeg (1868-1950) fut député, sénateur de la Seine, ministre, gouverneur de l'Algérie et président du Conseil.
36. L'émir Khaled milite pour l'extension des droits et libertés démocratiques aux « indigènes ». En 1927, l'Étoile nord-africaine ajoute à ces revendications l'exigence de l'« indépendance totale de l'Algérie », entre autres (cité *in* B. Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, *op. cit.*, p. 119).
37. Th. Steeg, « Préface », *in* R. Chauvelot, *Où va l'Islam ? Stamboul-Damas-Jérusalem-Le Caire-Fez-Le Sahara*, Paris, Tallandier, 1931, p. X-XI et XV. Ouvrage dédié au « maréchal Lyautey, prestigieux animateur de l'amitié franco-marocaine ». Professeur, Robert Chauvelot (1879-1937) fut membre du Conseil supérieur des colonies.
38. Voir A. Pavie, *À la conquête des cœurs* [1921], *op. cit.*
39. Th. Steeg, « Rôle de l'université française au Maroc », in *La Paix française en Afrique du Nord…* (1926), *op. cit.*, p. 233. « La France, […] grande puissance musulmane dans le monde, vous accueille […] avec sollicitude, générosité et clémence », déclarait-il suite à la reddition d'Abd el-Krim. « Après la soumission d'Abd-El-Krim » (le 27 mai 1926), in *ibid.*, p. 187. Et « Algérie et Islam » (1922), in *ibid.*, p. 271. *A contrario*, le 28 mai 1926, l'auteur anonyme de l'éditorial de *La Dépêche de Constantine* soutient une politique islamophobe. Son objectif ? Abattre la puissance religieuse et politique du mahométisme au Maghreb à la suite de la défaite d'Abd el-Krim. « L'événement est considérable, écrit le journaliste, il dépasse le Maroc. Il dépasse même toute l'Afrique du Nord, il frappe l'Islam au cœur. Il dépend de nous maintenant qu'il ne se relève pas » (cité *in* F. Abbas, *La Nuit coloniale*, Paris, Julliard, 1962, p. 124).
40. Cité *in* J. Martin, *L'Empire triomphant 1871-1936*, tome 2, *Maghreb, Indochine, Madagascar*, Paris, Denoël, 1990, p. 154.
41. Th. Steeg, « Préface », *in* R. Chauvelot, *Où va l'Islam ?…*, *op. cit.*, p. XV. Et Chauvelot, *ibid.*, p. 115 et 110. La construction de la mosquée de Paris participe de cette politique destinée à faire la démonstration que, au lendemain de la « Grande Guerre », la « France » a su rendre hommage aux « mahométans » qui « sont morts héroïquement » pour elle. « Geste et symbole qui sont allés droit au cœur des musulmans de tous pays », ajoute R. Chauvelot (*ibid.*, p. XVII). Quelques années auparavant, le 10 avril 1913, le commandant Saint-Exupéry affirmait, devant la Commission interministérielle : « Notre méthode de gouvernement a une mauvaise réputation chez les Musulmans. » Ils « jugent sévèrement le régime de l'indigénat » et « regrettent qu'en Algérie, particulièrement, on empêche autant les pèlerins de se rendre à La Mecque » (cité *in* H. Laurens, *Orientales II. La IIIe République et l'Islam*, (2004), *op. cit.*, p. 221).
42. Seize ans plutôt, Alfred Le Chatelier soutenait une politique identique en A-OF. Face aux « convulsions » du mahométisme et à des « nomades turbulents, […] il est urgent » de les bien connaître « pour les diviser davantage » et les « opposer les uns aux autres […] tout en n'hésitant pas à réprimer impitoyablement » leurs « incursions » sur « notre territoire » (*L'Islam dans l'Afrique occidentale*, Paris, G. Steinheil Éditeur, 1899, p. 344). Les enjeux d'une telle politique n'ont pas échappé à Ferhat Abbas qui écrit : « en Afrique du Nord, les colonialistes rivalisaient d'ardeur dans l'asservissement et la dislocation de l'Islam » (*La Nuit coloniale*, *op. cit.*, p. 125).
43. Maréchal Lyautey, Lettre « À monsieur Delcassé, ministre des Affaires étrangères », 16 juin 1915, *in* Maréchal Lyautey, *Lyautey l'Africain. Textes et lettres du maréchal Lyautey*, *op. cit.*, tome 3, *1915-1918*, p. 77 et lettre « À monsieur Georges Leygues, président du Conseil », 24 octobre 1920, in *idem*, tome 4, p. 22. Et « Discours sur le Maroc », *in* Général Lyautey, C. Jonnard, A. Bernard *et alii*, *L'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 90.
44. « Lettre du 27 mai 1912 », *in* Maréchal Lyautey, *Lyautey l'Africain…*, tome 1, *1912-1913*, *op. cit.*,

p. 43. Dès 1911, Lyautey militait pour la « fusion […] dans les mêmes mains » de l'« action politique » et « militaire » afin de répondre efficacement aux nécessités qu'impose la « première occupation d'un pays guerrier et dense » (« À Joseph Chailley-Bert, le 7 novembre 1911 », *in* A. Le Révérend, *Un Lyautey inconnu. Correspondances et journal inédits 1874-1934*, *op. cit.*, p. 245).

45. « Organisation des régions. Attributions de commandants de région » (19 août 1912), *in* Maréchal Lyautey, *Lyautey l'Africain…*, tome 1, *op. cit.*, p. 208. « Lyautey, écrit Louis Massignon, est depuis François Ier le seul Français qui ait eu une politique musulmane. […] Il avait entrevu une route commune pour la France et l'Islam […] parce qu'il voyait les intérêts conjugués de la France et du Maroc » (*Le Monde*, 25 avril 1961, cité *in* A. Le Révérend, *Lyautey écrivain 1854-1934*, Paris, Ophrys, 1976, p. 286).

46. Machiavel, *Le Prince*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1992, chap. XIX, « Qu'on se doit garder d'être haï et méprisé », p. 343.

47. A. Rozet, « Rapport fait au nom de la Commission des Affaires extérieures, des protectorats et des colonies » relatif à la « loi portant réglementation du régime de l'indigénat en Algérie » (17 juillet 1914), *loc. cit.*, p. 1191 et 1156.

48. « Politique musulmane », 6 avril 1921, *in* Maréchal Lyautey, *Lyautey l'Africain…*, *op. cit.*, tome 4, p. 171 ; et lettre « À monsieur Poincaré », 22 janvier 1921, in *ibid.*, p. 116. Deux spécialistes résument ainsi les avantages du « protectorat » : il « sauvegarde le prestige du souverain indigène » et, grâce à « son intermédiaire, les réformes que la puissance protectrice voudra introduire seront plus facilement acceptées par la population » (G. François et H. Mariol, *Législation coloniale*, Paris, E. Larose, 1929, p. 15).

49. « Note à M. Tardieu sur la politique indigène », *ibid.*, tome 2, p. 253. A. Tardieu (1876-1945) est alors fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères. Par la suite, il fut député, ministre et président du Conseil. Pour Lyautey, écrit le général Georges Catroux, l'« Algérie […], c'était l'antithèse de sa doctrine. C'était tout ce qu'il abominait, l'administration directe, la suprématie orgueilleuse » des colons, « les féodalités européennes, […] l'abaissement des indigènes […]. Pour lui, l'Algérie était le Mal et le Maroc était le Bien » (*Lyautey le Marocain*, Paris, Hachette, 1952, p. 97).

50. Préface à J. Vattier, *Âmes maghrébines*, Paris, La Renaissance du Livre, 1925. Fidèle de Lyautey, Jos Vattier affirme : « En contact quotidien avec un peuple que nous cherchons à "civiliser" […], il nous faut […] sinon l'aimer, en tout cas ne pas le haïr » (*ibid.*, p. 28). En 1862, déjà, Ismaël Urbain écrivait : « La première condition pour que [les indigènes d'Algérie] nous écoutent et nous imitent, c'est que nous les aimions et les estimions ; par là seulement », ils « nous feront des concessions » (*L'Algérie française. Indigènes et Immigrants* (1862), préface de M. Levallois, Paris, Séguier, 2002, p. 126). Les biens habous désignent, entre autres, des établissements publics religieux d'intérêt général.

51. « Note du 18 mai 1921 », *in* Maréchal Lyautey, *Lyautey l'Africain*, *op. cit.*, tome 4, p. 175.

52. Roi numide, Jugurtha (160-104 av. J.-C) a combattu pendant sept ans les troupes romaines dans la région de Constantine en leur infligeant plusieurs défaites retentissantes.

53. L. Lehuraux, *Islam et chrétienté en Algérie*, Alger, Braconnier, 1949, p. 70, 154-155. Lehuraux (1885-1956) fut directeur des Territoires du Sud algérien et membre de l'Académie des sciences coloniales.

54. F. Fanon, *Les Damnés de la terre* (1961), Paris, La Découverte, 2002, p. 134-135.

55. Machiavel, *Le Prince*, *op. cit.*, chap. XVIII, p. 343. De son côté, Alfred Le Chatelier affirme : « Faisons comme les Anglais, les Hollandais et les Russes, […] honorons […] les mollahs […] au lieu de les ignorer. » « Nous ferons cent fois plus, dans beaucoup de cas, avec les fetouah bien rédigées d'oulemas à notre solde, que par des répressions simplistes pour rendre l'administration équitable » (Cité *in* R. Messal, *La Genèse de notre victoire marocaine…*, *op. cit.*, p. 239).

56. « Grand Rapport de 1916 » adressé à monsieur le Général Roques, ministre de la Guerre, 29 novembre 1916, in *Lyautey l'Africain*, *op. cit.*, p. 147.

57. A. Malet et J. Isaac, *Histoire. 3e année*, *op. cit.*, p. 207-208 (souligné dans l'original).
58. J. Mélia, « Respectons l'Islam », *L'Ikdam*, nº 31, 6 octobre 1919, p. 1. Ancien chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie, J. Mélia (1871-195 ?) fut directeur au Haut-Commissariat de France en Syrie. La « Ligue », qu'il dirige, entend œuvrer, par les « études » et la « propagande », à la « réalisation de toutes les réformes indigènes compatibles, *en Algérie, avec l'ordre social et national de la France. Elle répudie toute action et toute manifestation écrite ou verbale qui ne seraient pas dans le sentiment de la souveraineté française en Algérie, et dans le cadre de la loi* » (J. Mélia, *Le Coran pour la France*, Ligue française en faveur des Indigènes musulmans d'Algérie, Paris, 1928, quatrième de couverture. Souligné par nous).
59. J. Mélia, *Le Coran pour la France*, *op. cit.*, p. 4.
60. J. Mélia, *Le Centenaire de la conquête de l'Algérie et les réformes des indigènes*, Ligue française en faveur des indigènes musulmans d'Algérie, 1929, p. 50.
61. J. Mélia, « La Mosquée de Paris », *L'Ikdam*, nº 70, 17 mars 1922, p. 1. Dans le premier numéro de *L'Ikdam*, l'auteur anonyme de l'éditorial exige l'abrogation des « lois d'exception » et l'application du « seul droit commun » après le « sacrifice » de « nos frères [indigènes] » qui ont écrit « une page historique dans la victoire finale », *L'Ikdam*, nº 1, 7 mars 1919, p. 1.
62. J. Mélia, *La France et l'Algérie*, Paris, Plon, 1919, p. 94, 144,147 et 260.
63. P. Bourdarie, *L'Institut musulman et la Mosquée de Paris*, Thouars, Imprimerie Nouvelle, 1920, p. 7, 10 et 5. Et *L'Angleterre, l'Égypte et l'Inde. L'Islam et la politique internationale*, Bibliothèque de la Revue indigène, Paris, 1922, p. 29 et 31. Opposé à la construction de la mosquée de Paris, Charles Maurras y voit « une menace pour notre avenir » et « un obscur aveu de faiblesse » qui « transgresse les justes bornes de la tolérance, du respect et de l'amitié ». En conclusion, il ajoute : « Le conquérant trop attentif à la foi du conquis est un conquérant qui ne dure guère » (*L'Action française*, 13 juillet 1926, édition électronique réalisée par Maurras.net et l'Association des Amis de la Maison du Chemin de Paradis, 2009, p. 5). Origines du mythe de la colonisation et de l'islamisation de la France par ses colonisés ? Assurément. D'où la réédition de ce texte de Maurras que certains, à l'extrême droite, lisent comme une mise en garde prémonitoire. Le 4 décembre 2009, *Rivarol* le publie de nouveau suivi, le 22 janvier 2015, par le site Résistance Républicaine qui le fait précéder du titre suivant : « Charles Maurras, visionnaire à propos de la Mosquée de Paris. – par Alain V. ».
64. Cité in *L'Afrique française : bulletin mensuel du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc*, vol. 32, 1922, p. 456. En 1925, le journaliste N. Georges écrit : « Les musulmans auront de la reconnaissance pour le pays » qui, « en permettant l'édification de l'Institut » et de la mosquée, « leur » a « ménagé ce[s] asile[s] spirituel[s]. *Nul geste de propagande*, mieux que celui-ci, ne peut émouvoir les esprits et les cœurs » (*L'Illustration*, 14 novembre 1925, p. 520, souligné par nous). En 1936, dans l'hebdomadaire du Parti populaire français de Jacques Doriot, Georges Roux salue la politique de Lyautey qui a permis à la « France » d'apparaître « comme la plus grande amie de l'Islam » (*L'Émancipation nationale*, 17 octobre 1936, p. 7). Peu après le début de la guerre d'Algérie, F. Blainville fait de nouveau l'éloge du maréchal pour mieux dénoncer les orientations du gouvernement français : « Qu'elle était heureuse la France d'avoir un tel homme pour la servir » (« Lyautey le Marocain », *Rivarol*, 25 novembre 1954, p. 4).
65. El Djazairi, « Question coloniale et religion », *L'Humanité*, 3 février 1924, *in* A. Ruscio, *La Question coloniale dans « L'Humanité » (1904-2004)*, Paris, La Dispute, 2005, p. 93.
66. La « construction d'une mosquée » à Paris « n'est qu'un vaste bluff » grâce auquel les « gouvernants occidentaux et leurs alliés orientaux – subventionnés – consacrent l'exploitation des masses musulmanes », affirme aussi Victor Spielmann qui dénonce l'« abject indigénat », les « tribunaux d'exception » et la

« mentalité […] de la plupart des juges d'origine européenne, dominée par le préjugé de race du *bicot* voleur et fainéant » (*Critiques et commentaires de l'étude du problème de l'entente et de la coopération des races*, Alger, 1923, p. 8 et 12). Fondateur du journal *Le Trait d'union* en 1923, V. Spielmann fut militant du Parti communiste. Sans doute exclu en 1926, il participe à la Fraternité algérienne de l'émir Khaled.
67. « À monsieur de Peretti, sous-directeur d'Afrique au ministère des Affaires étrangères », *in* Maréchal Lyautey, *Lyautey l'Africain*, *op. cit.*, tome 3, p. 89 (souligné par nous) et « Réponses au rapporteur de la Commission des finances. À monsieur Alexandre Millerand, président du Conseil », *in ibid.*, tome 4, p. 49.
68. Lettre à « Monsieur Delcassé, ministre des Affaires étrangères », *in ibid.*, tome 3, p. 53. Lettre à « Monsieur G. Leygues, président du Conseil, 24 octobre 1920 », *in ibid.*, tome 4, p. 20, et « Politique du protectorat », 18 novembre 1920, p. 25. Lettre à « Monsieur Poincaré » (président du Conseil), 22 janvier 1921, p. 116.
69. A. Bernard, « L'Islam et l'Afrique du Nord », *in L'Islam et la politique contemporaine*, *op. cit.*, p. 117. En 1893, le colonel Ludovic de Polignac, hostile à la Grande-Bretagne perçue comme une rivale en Afrique et au Levant, militait déjà pour une alliance entre la France et l'« lslamisme ». Le but ? Sécuriser la Méditerranée occidentale et le détroit de Gibraltar, essentiels au commerce et aux forces navales de la métropole (*France & Islamisme*, Alger, L. Remordet & Cie, 1893, p. 8). Polignac (1828-1904) est l'auteur de nombreux ouvrages sur la politique coloniale de la France.
70. « À W. d'Ormesson », 11 novembre 1926, *in* A. Le Révérend, *Un Lyautey inconnu…*, *op. cit.*, p. 327.
71. E. Jung, *Les Arabes et l'Islam face à des nouvelles croisades* (1931), *in L'Islam, notre ami, notre allié*, *op. cit.*, p. 169.
72. T. L. Stoddard, *Le Nouveau Monde de l'Islam*, *op. cit.*, p. 74.
73. T. L. Stoddard, *Le Flot montant des peuples de couleur contre la suprématie mondiale des Blancs* (1920), trad. de A. Doysié, Paris, Payot, 1925, p. 173. Sur la réception française de cet ouvrage, voir O. Le Cour Grandmaison, *La République impériale. Politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009, p. 258-266. *Le Flot montant des peuples de couleur…* est aujourd'hui publié par une maison d'édition nationaliste-révolutionnaire, les Éditions de l'homme libre. La présentation est ainsi rédigée : « Les prévisions raciales dans ce livre sonnent encore vrai près de cent ans plus tard : T. Lothrop Stoddard, l'un des plus grands penseurs racialistes américains du début du XX[e] siècle, a prédit avec précision la Seconde Guerre mondiale, la montée du nationalisme japonais, l'avenir des colonies des Blancs en Asie, Afrique et en Amérique du Sud, et il a averti de manière prémonitoire sur les risques de l'influence de l'immigration massive du Tiers-Monde en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. Plus remarquable encore, Lothrop Stoddard était l'un des rares à annoncer la menace croissante de l'islam militant, et a mis en garde dans ce livre du risque qu'il devienne une force mondiale majeure. Cette prédiction s'est réalisée avec la force meurtrière au début du XXI[e] siècle. Défendant les peuples blancs sans complexe, ce livre comporte des leçons qui sont éternelles, et qui, si elles sont ignorées, entraîneront la destruction définitive de la civilisation occidentale et des peuples indo-européens » (<https://editions-hommelibre.fr>).
74. T. L. Stoddard, *Le Nouveau Monde de l'Islam*, *op. cit.*, p. 74, 76 et 2.
75. *Ibid*, p. 43.
76. « Rapport de G. Jalimov (*Peuples d'Orient*) » (avril 1919), in *Premier Congrès de l'Internationale communiste*, textes publiés sous la dir. de P. Broué, Paris, EDI, 1974, p. 257-258. Gasia Jalimov a présidé le Congrès des Communistes musulmans réuni à Moscou en novembre 1918.
77. T. L. Stoddard, *Le Nouveau Monde de l'Islam*, *op. cit.*, p. 20, 74, 119. Stoddard est longuement citées par J. Brutus dans le journal *Oran-Matin* pour étayer sa critique de la politique algérienne du Front populaire, accusé de soutenir le « musulman évolué » et d'attiser sa « haine » du Français. Autant

d'éléments qui confirment, pour l'auteur, l'existence d'un complot socialo-islamiste (« Un vent de haine souffle sur l'Algérie », *Oran-Matin*, 2 février 1937, p. 3). L'ouvrage de Stoddard fait partie de la bibliographie du *Cours de sociologie musulmane (1935-1936)* destiné aux élèves officiers de Saint-Cyr, *op. cit.*, p. 120.

78. « À voir les nations chrétiennes se déchirer entre elles, écrit aussi Maurice Muret, les musulmans […] en conçurent un mépris assez compréhensible pour notre pseudo-christianisme. Ce mépris se corse, depuis la fin des hostilités, d'un sentiment plus grave : la conviction que l'Europe s'est affaiblie », *Le Crépuscule des nations blanches*, Paris, Payot, 1925, p. 19 et 22. Publié la même année que l'ouvrage de Th. L. Stoddard – *Le Flot montant des peuples de couleur…* –, ce livre propose des analyses voisines. Elles témoignent d'une perception commune de la conjoncture ouverte après 1918. Écrivain et rédacteur au *Journal des débats*, M. Muret (1870-1954) fut membre et correspondant de l'Institut. Peu après une rencontre entre des représentants des autorités turques et soviétiques, le journaliste Jacques Bainville écrit : « Le bolchevisme, en Orient et en Extrême-Orient, soutient tous les mouvements révolutionnaires et xénophobes » (cité par P. Villette, *Le Figaro*, 16 novembre 1926, p. 3). Ami de Charles Maurras, Bainville (1879-1936) est élu à l'Académie française en 1935.

79. Pour mettre en évidence la dangerosité du mahométisme, un « érudit orientaliste », resté anonyme, use d'une métaphore bestialisante classique lorsqu'il s'agit de disqualifier l'« objet » ou les personnes visés, et d'attirer l'attention des lecteurs sur leur nocivité réputée essentielle. « On peut comparer l'islam, déclare ce spécialiste, à un grand serpent étendu sur deux continents de l'Atlantique au golfe Persique, puis à travers les Indes, jusqu'aux confins de la Chine et même jusqu'à Java. Marche-t-on sur la queue de ce serpent que là-bas, […] la tête se redresse et menace… » (cité *in* A. Viollis, *Notre Tunisie*, Paris, Gallimard, 1939, p. 32. Journaliste, Andrée Viollis (1870-1950) a publié plusieurs ouvrages sur les colonies françaises). Dénonçant lui aussi l'« hydre du fanatisme » musulman, Louis Bertrand affirme : « Les tentacules de la bête s'allongent de toutes parts autour de nous. Le seul moyen que nous avons d'être en sûreté avec elle, c'est de la réduire à l'impuissance » (*Le Mirage oriental*, *op. cit.*, p. 408). En 2002, Oriana Fallaci, dans son livre au succès mondial *La Rage et l'Orgueil*, paru en France chez Plon, compare l'islam à une « pieuvre qui étend ses tentacules sur toute la planète afin d'imposer sa domination » (cité par A. Rivera. *Les Dérives de l'universalisme. Ethnocentrisme et islamophobie en France et en Italie*, trad. de M. Gasperoni et L. Lévy, Paris, La Découverte, 2010, p. 188).

80. A. Sarraut, *Grandeur et servitude coloniales* (1931), *op. cit.*, p. 46-47 et 190.

81. « L'immense vague de la guerre, soutient également Raymond Peyronnet, a laissé des remous en pays d'Islam. Toutes les nations musulmanes sont plus ou moins […] solidaires les unes des autres, et l'agitation qui naît dans l'une risque de se transmettre à l'autre… » (*Le Problème nord-africain*, Paris, Peyronnet & Cie Éditeurs, 1924, tome 1, p. 65).

82. Ce que confirment les caricatures de Staline des années 1930 où son visage est souvent dessiné avec des traits mongols. Le 12 avril 1921, dans un discours à la Chambre des députés, Albert Sarraut, alors ministre des Colonies, résumait sa pensée par cette formule : « Pour le gouvernement et le Parlement, comme pour les masses laborieuses, […] le mot d'ordre doit rester le même : *le communisme, voilà l'ennemi* », cité *in* G. Gautherot, *Le Bolchevisme aux colonies et l'impérialisme rouge*, Paris, A. Redier, 1930, p. 11. Élu sénateur en 1932, Gustave Gautherot (1880-1948) est aussi le correspondant français de l'Entente internationale anticommuniste fondée en 1924 par l'avocat suisse Théodore Aubert. Lors de la première réunion, à Paris la même année, l'Internationale communiste est désignée comme le « premier » groupement « subversif » à combattre par l'Entente, laquelle entend « défendre les principes d'ordre, de famille, de propriété et de patrie » (cité par M. Caillat *et alii*, « Une source inédite de l'histoire de l'anticommunisme : les archives de l'Entente internationale anticommuniste (E. I. A), de Th. Aubert (1924-

1950) », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, nº 73, 2004, p. 28). L'avocat Gustave Mercier affirme : le « communisme » est un « crime » contre la « patrie ». Conclusion : il faut réprimer partout et de façon « impitoyable » les « menées communistes » (*La France nord-africaine*, Paris, Éditions de la SAPE, Les Cahiers du redressement français, nº 33, 1927, p. 61).

83. À cette occasion, Grigori Zinoviev appelle les peuples d'Orient à mener « une véritable guerre sainte (*djihad*) contre les capitalistes anglais et français » (*L'Internationale communiste et la libération des peuples de l'Orient. Le premier Congrès des peuples de l'Orient*, Milan, Feltrinelli, 1967, p. 44). L'un des membres de la délégation française est Charles-André Julien (1891-1991), bientôt connu pour ses travaux d'historien spécialiste du Maghreb. Voir également, M. Renault, *L'Empire de la Révolution. Lénine et les musulmans de Russie*, Paris, Syllepse, 2017. Présenté comme l'acte fondateur de l'« islamo-gauchisme », ce congrès a donné lieu à la publication d'un livre du militant d'extrême droite Jean-Gilles Malliarakis, *La Faucille et le Croissant. Islamisme et bolchevisme au congrès de Bakou*, publié en 2015 par les Éditions du Trident qu'il dirige. Très bien accueilli de ce côté-là du champ politique, Cl. Jallais écrit : « Presque cent ans plus tard, les répercussions de cette vraie-fausse alliance – où le terme de de *guerre sainte* était déjà employé – se lisent dans le terrorisme quotidien qui nous assaille. » Après avoir établi une filiation avec le « Mouvement tiers-mondiste », le même ajoute : « Communisme international et nationalismes musulmans convergent, légitimant la violence la plus extrême […]. L'essai a perduré et le terrorisme islamique est né » (*Réinformation. TV*, 1 février 2016). Ivan Rioufol du *Figaro* dénonce lui aussi « le collaborationnisme – l'islamo-gauchisme » qui élargit le « spectre de la domination possible d'une religion à travers une idéologie qui puiserait également dans le marxisme. Une alliance entre Allah et Marx ! » (*Le Figaro Magazine*, 4 mars 2016, p. 102). En octobre 2018, la *Revue des Deux Mondes* publie un dossier intitulé : « L'Islamo-gauchisme. Histoire d'une dérive ». Façonnée à l'extrême droite, cette pseudo-catégorie est désormais employée par des journalistes, des essayistes et des universitaires venus de tous horizons politiques.

84. A. Sarraut, *Grandeur et servitude coloniales* (1931), *op. cit.*, p. 172-206. On découvre une analyse similaire dans le *Cours de sociologie musulmane* dispensé à Saint-Cyr en 1935 : « À Moscou, le "Secours rouge international", qui a ses ramifications en Afrique du Nord, ne vise rien moins qu'à soulever les indigènes soi-disant opprimés par les nations colonisatrices » (*op. cit.*, p. 73).

85. J. Sicard, *Le Monde musulman dans les possessions françaises*, *op. cit.*, p. 47, 111 et 103 (souligné par nous). Sicard dénonce également la « conspiration universelle » du bolchevisme contre l'« impérialisme européen » (*ibid.*, p. 102). En 1931, Ferhat Abbas confirme la généralité de ces représentations relatives aux « intellectuels musulmans » dénoncés par la presse « comme des fanatiques, des communistes » et « des ingrats » (*De la colonie vers la Province. Le jeune Algérien*, *op. cit.*, p. 43). D'après Henry Simon, ministre des Colonies en 1919, 918 000 « indigènes » étaient présents en France au cours de la Première Guerre mondiale, 680 000 comme combattants, 238 000 comme travailleurs (cité par le député Perreau-Pradier, *L'Effort colonial des Alliés*, préface de P. Doumer, Paris, Berger-Levrault, 1919, p. 134). 78 000 de ces « indigènes », environ, venaient d'Algérie, soit plus du tiers de la population masculine de 20 à 40 ans (Ch.-R. Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, PUF, 1979, tome 2, p. 262).

86. P. Azan, *L'Armée indigène nord-africaine*, Paris, Ch. Lavauzelle & Cie, 1925, p. 28-29.

87. A. Sarraut, *Grandeur et servitude coloniales*, *op. cit.*, p. 242, 282 et 284. « Le devoir de l'homme blanc » est le titre du dernier chapitre. Face « à l'universelle malfaisance du bolchevisme », écrit aussi G. Gautherot, les « États civilisés » doivent s'unir au plus vite. Pour lui, l'alternative est simple : soit ils parviendront à expulser cet « Ennemi » de leurs colonies en lui arrachant les « peuples asiatiques et africains », soit « ils subiront sa dictature et livreront […] l'humanité aux pires régressions » (*Le Bolchevisme aux colonies…*, *op. cit.*, p. 18 et 12).

88. Le 26 janvier 1937, l'Étoile nord-africaine (ENA) est dissoute par le Front populaire avec le soutien du Parti communiste qui dénonce la collusion des « dirigeants de l'ENA » avec « des éléments […] fascistes d'Algérie » (R. Deloche, « La dissolution de l'Étoile nord-africaine », *L'Humanité*, 12 février 1937, *in* A. Ruscio, *La Question coloniale dans « L'Humanité »*, *op. cit.*, p. 179). Pour l'ethnologue Robert Montagne, les revendications de l'ENA ne sont « que des sentiments de xénophobie dictés par la misère » (« Comment organiser politiquement l'empire français », *Politique étrangère*, n° 2, 1938, 3e année, p. 178). En 1962, le conseiller à la Cour d'appel de Paris R. Charles affirme : « Les Soviets ont compris […] très tôt le parti qu'ils pouvaient attendre des éléments ethniques de l'Islam en vue de la subversion du monde. Ils s'employèrent […] à utiliser leur qualité de "puissance islamophile" pour aider le "réveil de l'Islam", et canaliser à leur profit les énergies ainsi dégagées » (*L'Étoile rouge contre le Croissant*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 207).
89. Le premier Congrès panislamique s'est tenu à Jérusalem en 1931. Le spectre du panislamisme est régulièrement dénoncé par les contemporains cependant que d'autres raillent « ce croque-mitaine effrayant que l'on tire de sa boîte chaque fois qu'il s'agit de soutirer à la Chambre le vote d'un crédit, ou à un ministère des fonds… » (N. Ney, « La France et l'Islam », *Revue de l'Islam*, n° 50 et 51, janvier-février 1900, p. 2).
90. En 1931, M. Viollette écrivait : « Si la France commet la faute impardonnable de ne pas […] écouter » les intellectuels « indigènes », ils « seront entraînés, comme en Indo-Chine, dans un nationalisme exaspéré auquel les Soviets […] ne manqueront pas de s'intéresser » (*L'Algérie vivra-t-elle ? Notes d'un ancien gouverneur général*, Paris, F. Alcan, 1931, p. 424).
91. *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, séance du 22 mars 1935, p. 364-377. Pour étayer ses affirmations sur les menées antifrançaises en métropole, G. Gautherot cite « l'Association des étudiants musulmans nord-africains, la Ligue contre l'oppression coloniale et l'impérialisme et la Ligue contre l'impérialisme pour l'indépendance nationale, dont M. Henri Barbusse est le principal champion » (*ibid.*, p. 375). J. Duroux (1878-1944) fut sénateur (1912-1938) et vice-président de la Commission de l'Algérie.
92. Décret du 27 mai 1933 du résident général François Manceron. Quinze jours plus tard, trois journaux, *La Voix du Tunisien*, *L'Action tunisienne* et *La Voix du peuple*, sont interdits (F. Challaye, « Préface », *in* H. Bourguiba, *Le Destour et la France. Notes et documents depuis la chute de la dictature Peyrouton*, Paris, Imprimerie commerciale, 1937, p. 3). En Algérie, les journaux rédigés en arabe « sont assimilés à la presse étrangère », ce qui permet de mettre un terme à leur parution « par simple mesure administrative » (M. Kessous, *La Vérité sur le malaise algérien*, Bône, 1935, p. 90).
93. *Journal officiel de la République française*, 5 avril 1935, p. 3868 ; *Journal officiel. Débats parlementaires. Sénat*, séance du 22 mars 1935, p. 372.
94. *Journal officiel…*, 28 avril 1935, p. 4635. Décret signé par le président de la République, Albert Lebrun, Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, et le général Victor Denain, ministre de l'Air et ministre de la Guerre par intérim.

3

Morale musulmane et arriération

Paresseux et méprisant le travail, tels sont, pour la majorité des spécialistes et des contemporains de la fin du XIX[e] siècle, les musulmans et plus particulièrement les « indigènes » d'Algérie, qui retiennent souvent leur attention en raison de l'importance de cette colonie. De là, une main-d'œuvre inefficace et peu fiable qui ralentit le développement économique et social de cette possession. S'y ajoutent des troubles nombreux et graves à l'ordre public. Par tradition et pour s'épargner un travail difficile, les autochtones brûlent les forêts, accélèrent la dégradation des sols et détruisent d'importantes ressources sylvicoles. Pour mettre un terme à ces pratiques, des dispositions répressives exorbitantes du droit commun sont adoptées le 17 juillet 1874. La loi établit ainsi la responsabilité collective des « indigènes » en matière de feux forestiers et porte atteinte à un principe juridique majeur : celui de l'individualité de la peine.

Les causes de ces agissements se trouvent dans les principes mêmes de l'islam qui valorisent la soumission au monde et à la nature tels qu'ils sont, estiment beaucoup de ceux qui ont publié sur ces sujets. L'attention accordée à la variable religieuse, écrirait-on aujourd'hui, permet de rendre compte des comportements de l'ensemble des mahométans, d'éclairer leur histoire et la situation présente des contrées où ils sont majoritaires, indépendamment de leurs caractéristiques raciales jugées secondes. Plus générales, de prime abord, de telles analyses sont estimées plus pertinentes pour expliquer les manières d'être et d'agir des musulmans, qu'ils soient noirs, berbères ou arabes. Ce qui les rapproche au plan religieux l'emporte sur ce qui les distingue, même si la diversité des « races » peut atténuer ou accentuer certains traits de leur personnalité individuelle et collective.

Fatalisme et pauvreté

Au fondement de ces similitudes : le fatalisme pensé comme l'une des particularités majeures de l'islam. À preuve, l'article « Coran » du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* qui, en 1869, a pour vocation d'offrir aux lecteurs une synthèse didactique des connaissances de l'époque. Après des considérations inspirées des travaux de Renan sur la personnalité exaltée de Mahomet et sur le texte sacré dont les incohérences s'expliqueraient par le « songe » et l'« hallucination » du Prophète, l'auteur anonyme écrit : « Nous croyons que le préjugé répandu sur le fatalisme musulman est parfaitement fondé. » Formule singulière qui lui permet néanmoins de prendre ses distances avec certains orientalistes célèbres – Jules Barthélemy Saint-Hilaire, Gustav Weil, Aloys Sprenger et Arthur de Gobineau – qu'il cite pour réfuter leurs analyses et défendre la sienne. En attestent ces éléments philologiques souvent mobilisés par ceux qui soutiennent des thèses identiques ou voisines puisque « le mot *islam* signifie *résignation* à la volonté divine, et le mot *musulman*, celui qui s'est *livré*, qui s'est *abandonné* à la volonté de Dieu[1] ». Ainsi rédigé, cet article sanctionne un certain état des connaissances établi sur des recherches probantes en même temps qu'il en disqualifie d'autres jugées dépassées par les progrès des études spécialisées. Plus encore, le premier renforce l'autorité des secondes qu'il consacre par cette publication prestigieuse.

« Toute la prospérité de l'islamisme n'a abouti qu'à des ruines »

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, soutenir que le fatalisme et l'immobilisme distinguent l'islam des autres religions est une évidence pour beaucoup de ceux qui s'y intéressent[2]. Désormais, il s'agit moins de s'interroger sur la véracité de cette affirmation que d'étudier les effets multiples de ce phénomène au plan économique, social, politique et moral. De là des ouvrages ambitieux et comparatifs destinés à rendre compte de l'influence des différents monothéismes sur le développement des civilisations et des sociétés. Tel est le dessein du géographe et orientaliste Louis Desgrand, qui élargit son enquête au bouddhisme et au brahmanisme pour établir les « causes de la prospérité » ou de l'arriération

« des divers peuples de la Terre ». Après plusieurs siècles d'expansion, il constate que l'islam régresse irrémédiablement depuis la Renaissance. La « décadence actuelle de l'Empire turc » et le reflux de l'islam partout en Europe, quand bien même il continue de s'étendre parmi les « populations les moins avancées » d'Asie et d'Afrique, en témoignent. De plus, l'aire de diffusion du mahométisme, coïncidant avec l'implantation des « races » et des peuples inférieurs, confirme les analyses relatives à la simplicité des préceptes de Mahomet et à leur incompatibilité avec les progrès de la raison, des sciences et des techniques. Là où ces derniers se développent avec vigueur, l'islam, jugé sclérosé par ses traditions, reflue – ce qui permet de comprendre sa disparition presque complète du Vieux Continent. Comment expliquer, poursuit Louis Desgrand, une telle involution alors que dans le même temps les Européens se sont répandus sur l'ensemble du globe pour « y porter la vérité, l'industrie, le commerce et les arts » ? Répondre à cette question, tel est l'objet de son livre *De l'influence des religions sur le développement économique des peuples*, qui comprend plusieurs chapitres consacrés aux principales religions et à leurs conséquences diverses. En ce qui concerne l'islam, c'est dans le Coran que ce spécialiste cherche les causes de cette situation ; l'étude du texte sacré démontre de façon « évidente » que le « fatalisme le plus absolu préside aux actions des hommes », les prive de liberté et d'esprit d'initiative. À la différence du « judaïsme » et du « christianisme » qui les encouragent au contraire. Cette « seule » particularité permet de rendre compte des « déplorables résultats du travail en pays mahométan » et de la pauvreté des contrées où les « indigènes » sont majoritairement musulmans.

Soucieux de compléter cette analyse textuelle par des preuves empiriques récentes qui en confirment la justesse et l'actualité, Louis Desgrand cite les autochtones d'Algérie, qui se signalent par l'« imprévoyance » et l'« incurie générale ». Ces traits de caractère expliquent l'appauvrissement de l'ancienne Régence qui, après avoir connu la prospérité sous l'Empire romain, a cessé d'être cultivée de façon optimale par les populations musulmanes. Plus généralement, la « décomposition » politique et militaire de l'islam est liée, selon lui, à l'« insuffisance » et à l'« improductivité » du travail qui sont les causes de la crise structurelle des régions et des États musulmans incapables

d'« équilibrer » leurs « dépenses » et leurs « recettes ». Ne pouvant plus se livrer, comme par le passé, aux guerres et aux pillages qui leur ont permis de conquérir de vastes territoires, et de s'enrichir au détriment des vaincus, les mahométans s'appauvrissent d'autant plus qu'ils s'abandonnent à la volonté d'Allah, conformément à la doctrine de leur religion. Plus encore que les « cultes nuageux et mystiques de l'Inde », qui stagne « depuis des siècles » en raison des « principes brahmaniques », l'étude de l'islam, de sa fondation à la période contemporaine, prouve combien le « fatalisme » a toujours été nuisible aux activités laborieuses et au progrès.

Rien de tel chez les Juifs, dont les doctrines religieuses sont « favorables » au travail et au « développement économique », en particulier dans le domaine de la finance. À la différence d'auteurs antisémites, qui y voient une menace pour les nations concernées, Louis Desgrand considère que ces comportements sont positifs puisqu'ils concourent à la recherche du « bien-être », à l'enrichissement des individus et de la société. Quant aux chrétiens, ils sont de redoutables travailleurs dont les facultés, stimulées par leur éducation religieuse, sont les moteurs de l'« avancement de la civilisation en général » et de celui de l'économie en particulier. Aussi n'est-il pas surprenant que les populations juives et chrétiennes d'Europe et d'Occident occupent le premier rang dans le monde où, grâce à leur vitalité et à leurs ambitions, elles secouent l'« apathie séculaire » de leurs « frères d'Orient » en multipliant les échanges avec des populations et des contrées jusque-là arriérées. Au terme de ces analyses, Louis Desgrand écrit : « Que conclure en présence de résultats aussi surprenants et aussi bien établis par la méthode d'observation, si ce n'est que les doctrines judaïques complétées par le développement qu'a donné le Christ au principe de charité sont plus qu'aucune autre propres à développer dans l'âme des travailleurs les facultés nécessaires à l'avancement de la civilisation en général et du travail économique en particulier. »

En raison des valeurs et des rapports au monde qu'elle encourage, chaque religion favorise l'émergence d'un certain type d'hommes dotés d'une morale particulière qui détermine l'intensité plus ou moins grande de leurs activités productives. Les uns, juifs et chrétiens, sont libres, laborieux et entreprenants, ce pourquoi ils parviennent à se rendre maîtres et possesseurs de la nature qu'ils

dominent grâce à une agriculture efficace, une industrie toujours plus performante et un commerce actif qui leur assurent progrès et prospérité. Quant à la charité, cette vertu réputée propre au message christique, elle conduit les seconds à étendre leur influence, moins pour dominer les populations avec lesquelles ils entrent en contact que pour les soustraire à leur pauvreté et les civiliser. Fidèle à l'idéal chrétien : « un seul troupeau, un seul berger », l'Europe du Moyen Âge a œuvré en ce sens par les croisades ; aujourd'hui, le Vieux Continent poursuit dans cette voie grâce aux échanges et à la colonisation.

À des degrés divers, les autres hommes s'inclinent d'autant plus devant le monde tel qu'il est qu'ils sont plus soumis à leur Dieu ou à leurs divinités, et conduits, à cause de cela, à privilégier la vie contemplative au détriment de la vie active, et à préférer le respect des traditions à la quête des innovations. Louis Desgrand établit ainsi une hiérarchie des religions et des civilisations, et condamne l'islam puisque la doctrine tyrannique du Prophète est la cause de l'assujettissement des croyants à la parole divine et de leur fatalisme mortifère pour eux-mêmes et les pays qu'ils dominent. Si l'on « juge l'arbre à ses fruits », il est désormais possible « d'apprécier, par les résultats produits dans l'ordre économique, la valeur intrinsèque des religions qui se partagent le monde » et, grâce à des recherches comparatives, de comprendre les origines de la « supériorité » des « travailleurs européens »[3]. Au-delà d'eux, la prééminence de l'Occident s'éclaire ; grâce aux conceptions du monde et aux vertus morales du judaïsme et du christianisme, il l'emporte sur les autres civilisations ; ses réussites éclatantes dans tous les domaines en attestent.

Les thèses relatives au fatalisme et à l'immobilisme des musulmans sont également présentes dans des ouvrages de vulgarisation destinés à la jeunesse, et recommandés aux maîtres des écoles par des institutions spécialisées de l'Instruction publique. C'est le cas du livre de Théodore Bachelet *Les Arabes. Origines, Mœurs, Religion, Conquêtes* (1853), de nouveau publié en 1886. Il y expose de façon pédagogique la théorie de la « prédestination » qui repose sur la croyance que l'homme est « esclave d'un destin irrésistible » fixé par Dieu. Une telle conception est « incompatible avec la liberté, la responsabilité et la moralité humaines », ajoute-t-il. De plus Bachelet note que « Islam » signifie « résignation à la volonté » divine et « musulman » celui qui se soumet à cette

volonté. Aussi peut-il conclure par cette affirmation bientôt commune : la « conséquence naturelle » de telles conceptions est « une immobilité absolue » et l'absence corrélative d'esprit d'initiative. Les preuves historiques et empiriques de cette situation sont exposées de façon simple, conformément à l'esprit de la collection – « Bibliothèque morale de la jeunesse » – qui accueille l'ouvrage de Théodore Bachelet. À l'instar de beaucoup de spécialistes, il soutient que « toute la prospérité de l'islamisme n'a abouti qu'à des ruines ». C'est ainsi que des contrées florissantes avant leur conquête « par les musulmans » sont aujourd'hui recouvertes de « désert » où « l'Arabe », ignorant et pauvre, fait paître « ses troupeaux » quand il ne se livre pas au brigandage[4]. Telle est la leçon que les élèves méritants de la République devront retenir lorsque les instituteurs leur remettront ce livre, comme récompense de leurs succès scolaires. Ainsi pourront-ils continuer d'apprendre en accédant à un savoir jugé d'autant plus légitime qu'il est officiellement soutenu par les autorités en charge de l'Instruction publique et les encouragements de maîtres jouissant d'un magistère moral très important.

Cas particulier d'un ouvrage conçu pour la jeunesse ? Incontestablement. Il est donc nécessaire de poursuivre pour tenter de savoir ce qu'étaient susceptibles de lire certains adultes désireux de s'informer sur l'islam, les Arabes et les colonies musulmanes françaises. Les lecteurs du journal *Le Gaulois*, célèbre alors puisqu'il a accueilli des plumes comme celles de Paul Bourget, Joris-Karl Huysmans et Octave Mirbeau, peuvent le faire en prenant connaissance des articles rédigés par un écrivain de renom devenu voyageur aux écrits beaucoup lus : Maupassant.

« Paresse orientale » et « mise en valeur » européenne

Au cours de l'été et de l'automne 1881, Maupassant voyage en Algérie puis en Tunisie, où il réside plusieurs semaines, et rédige de nombreux articles pour *Le Gaulois*. Trois ans plus tard, ses textes sont réunis en un volume : *Au Soleil*, suivi, en 1890, de *La Vie errante* destinée à compléter ses différents récits. Fiction ? Nullement. Investigation littéraire plutôt, conduite grâce aux chroniques et aux reportages de Maupassant qui emploie ses talents de

romancier pour faire connaître aux lecteurs métropolitains les possessions d'Afrique du Nord et leurs populations. Le prestige de l'écrivain renforce ainsi l'autorité du journaliste-témoin qu'il est momentanément devenu et qui, après avoir noté que « voir, tout est là », se targue de « voir juste »[5]. Précision essentielle et révélatrice des ambitions de Maupassant. À la différence des touristes, qui parcourent rapidement une région qu'ils ne font qu'observer de façon superficielle, il entend faire œuvre de connaissance. Ni préjugés ni clichés si souvent ressassés par la littérature exotique et par les colons ; tel est le dessein de l'écrivain. Là où beaucoup d'autres avant lui, Gustave Flaubert compris, qu'il cite pour mieux s'en démarquer, n'ont fait que décrire en s'en tenant aux apparences des pays et des hommes, lui souhaite « comprendre l'âme » des autochtones et saisir « ce qui se passe dans leur tête »[6]. Importants, ces textes de Maupassant le sont car il ne s'agit plus seulement de relater des anecdotes, de révéler des paysages et de peindre des figures pittoresques, mais de chercher à saisir les Arabes, leur culture et leur religion. Enfin, ces articles nous font accéder au regard porté sur les « indigènes » par un contemporain célèbre et influent. De même pour ses représentations qu'il contribue à diffuser parmi ses nombreux lecteurs, convaincus, sans doute, de lire des pages informées et servies par une écriture talentueuse.

Suivons Maupassant dans sa découverte des autochtones qu'il dit avoir observés des « quais d'Alger » à la « plaine du Tell », en passant par une multitude de « villages » sans oublier les lointaines « montagnes du Sahel » et les « sables » du Sahara. Indications géographiques livrées dès l'introduction pour signifier le sérieux de l'enquête étayée sur de nombreux constats, lesquels permettent d'établir que les connaissances exposées reposent sur des éléments sûrs. Les « indigènes » ? Des « hommes où l'idée religieuse domine tout, efface tout, règle les actions, étreint les consciences, moule les cœurs, gouverne la pensée, prime tous les intérêts, toutes les préoccupations, toutes les agitations ». Extraordinaire puissance tyrannique de l'islam. Il assujettit ses sectateurs comme nulle autre religion car rien n'échappe à la multiplicité de ses prescriptions réputées s'imposer dans chaque domaine de l'existence en privant les croyants de liberté et d'esprit d'initiative. L'habillement uniforme des Arabes – le burnous –, qui estompe les individualités et les fait ressembler à des « moines

[…] sévères » aux « regards fixes », et leur hexis corporelle lorsqu'ils prient le confirment ; le moindre geste exprime leur soumission « au souverain du monde » et leur « résignation » devant le cours divin et inexorable des choses[7]. Ce n'est pas le diable qui se loge dans ces détails multipliés à dessein, mais l'obéissance aveugle au texte sacré et à des traditions qui enchaînent les adeptes de Mahomet à leur Dieu pour mieux les asservir ici-bas. Plus tard, alors qu'il a gagné Tunis et qu'il s'engage sur la route qui mène à la ville sainte de Kairouan, Maupassant observe des paysans dans leur champ.

Ici, « point de ce beau sillon profond et droit du laboureur européen mais une sorte de feston » superficiel et tortueux qui évite pierres et « broussailles ». Mal exploitée, cette terre demeure à demi sauvage et les « plantes parasites » se mêlent aux céréales cependant que chameaux et « indigènes » circulent librement dans ces parcelles à peine soustraites à la nature sauvage. Après avoir peint le tableau humain et paysager de cette Tunisie rurale, et attiré l'attention du lecteur sur ses particularités, l'écrivain dévoile les causes de cette situation. Où se trouvent-elles ? Dans l'« âme fataliste de l'Oriental » et dans sa soumission absolue aux volontés du « Maître ». De là cette paresse et ce manque de soin apporté aux travaux des champs alors que « chez nous » le paysan « se jetterait, pioche aux mains, sur l'ennemi poussé chez lui » pour l'éradiquer. Quelques pages plus loin, Maupassant fait part de son étonnement lorsqu'il découvre une vaste propriété où s'élèvent de nombreux arbres déjà hauts, alors qu'ils ont été plantés il y a « quatre ans » seulement. Preuve, ajoute-t-il, de l'« étonnante richesse » de cette région et des « résultats que peut donner une culture raisonnée et sérieuse ». Quelle est la nationalité du régisseur de ce domaine verdoyant, décrit comme l'amorce d'une « ville future » qui attire déjà de nombreux Arabes venus « en foule » pour acheter et vendre au marché ? Française. Le « drapeau » qui flotte sur les grands bâtiments en atteste. Contraste saisissant, sans doute conçu par Maupassant pour rompre la linéarité du récit et attirer l'attention des lecteurs qui découvrent ainsi une autre Tunisie, celle des colons capables de la transformer rapidement en l'arrachant à sa misère ancestrale.

D'un côté, des lignes sinueuses et superficielles qui témoignent du dédain des musulmans pour les activités laborieuses, d'un mol abandon à la volonté de Dieu, et d'une incapacité à exploiter ces territoires de façon optimale. Telles sont

les raisons de la pauvreté de cette colonie et de ses habitants, laisse entendre l'écrivain. Afin de renforcer sa démonstration, il précise : « La nappe d'eau souterraine est à deux ou trois ou cinq mètres sous presque toutes ces plaines, qui pourraient devenir, avec un peu de travail, d'immenses champs d'oliviers[8]. » Autant de richesses potentielles mais négligées par les autochtones pour les raisons que l'on sait. De l'autre, la rectitude et la profondeur fécondes d'un sillon qui dit le sérieux des paysans français, soucieux de cultiver au mieux leurs terres pour les mettre en valeur et participer ainsi au développement du pays dans lequel ils vivent. De même en Tunisie où, grâce à leur esprit d'initiative et à leurs techniques supérieures, les Européens ont commencé à bâtir de riches propriétés. Maupassant constate une situation similaire en Algérie puisque les « derniers venus » n'œuvrent « plus seulement pour des intérêts personnels, mais aussi pour les intérêts » de la métropole. « Il est certain, poursuit l'écrivain, que la terre, entre les mains de ces hommes, donnera ce qu'elle n'aurait jamais donné entre les mains des Arabes[9]. » Tableaux précis et opposés qui révèlent deux civilisations, deux manières d'être au monde et deux rapports distincts au travail : soumission aveugle au texte sacré, fatalisme, paresse et stagnation *versus* liberté, activités productrices et puissance du progrès favorisées par une morale qui a placé au plus haut le labeur et la discipline qu'il impose.

Classiques stéréotypes et commune hiérarchie depuis longtemps établis que Maupassant reconduit en les faisant passer pour des observations précises, ce pourquoi ils perdurent. Force du préjugé ? Pour la majorité des contemporains, nullement. Justesse et acuité du regard d'un témoin avisé. Grâce à son périple, il a vu, éprouvé et senti, et il peut désormais rendre compte de ses découvertes. Fortes peintures de l'Algérie et de la Tunisie, notent aujourd'hui certains spécialistes de Maupassant qui louent sa sensibilité à la « différence », sa sincérité et sa « volonté de savoir »[10]. Omission singulière ou euphémisation délicate, par les serviteurs de l'œuvre maupassantienne, des représentations islamophobes de l'écrivain qui confirme l'infériorité du mahométisme et de l'« Orient ». L'altérité des musulmans n'est pas seulement constatée ; elle est immédiatement jugée, indexée et expliquée par des défauts majeurs qui s'enracinent dans l'islam, lequel les perpétue en condamnant le « simple adepte à un abrutissement absolu, qui en fait un instrument aveugle aux mains du

chef ». L'ensemble constitue un « redoutable rempart » contre « la civilisation et la domination européennes »[11]. Rempart d'autant plus solide qu'il est entretenu par les nombreuses prières des mahométans et par le ramadan plus encore en raison de sa longueur – trente jours – et de ses effets sur ceux qui l'observent, affirme Maupassant. « Ceux-là des Arabes qu'on croyait civilisés, qui se montrent en temps ordinaire disposés à accepter nos mœurs, à partager nos idées, à seconder notre action, redeviennent tout à coup, dès que le Ramadan commence, sauvagement fanatiques et stupidement fervents. » Dangereuse régression. Elle confirme leur assimilation impossible et la nocivité de cette religion accusée d'encourager une « furieuse exaltation » qui affecte des « cerveaux bornés et obstinés ». De là aussi, pour aller « droit au ciel », ces désirs de meurtre des « roumis conquérants » et la volonté de les « jeter tous à la mer à coups de matraque »[12].

Enfin, les découvertes multiples de l'écrivain au Maghreb français sont aussi, par effet de contraste, l'occasion de souligner les ressorts de la prééminence du Vieux Continent, de ses valeurs, de sa culture et de ses hommes, qu'il loue de façon répétée. L'écriture de ces pages, présentes dans plusieurs articles rédigés en des lieux et des circonstances différents, est soutenue par une opposition réitérée entre l'Autre, infériorisé parce que musulman et oriental, et l'Européen, célébré en raison de sa civilisation supérieure et de ses capacités, outre-Méditerranée, à mettre en valeur les territoires qu'il occupe. La « présence française » en Afrique du Nord est saluée par Maupassant dès lors qu'elle emprunte des voies jugées pacifiques et conformes à ce qu'il estime être une colonisation à visage humain. Une telle position a certainement contribué au succès de ses publications, susceptibles de recevoir le soutien d'un public divers, parfois réservé sur les réalités de la « Plus Grande France » mais fier d'appartenir à une République conquérante, forte et de nouveau respectée.

Impossible d'abandonner Maupassant sans mentionner sa description des différents types d'hommes présents en Tunisie. Poursuivant son récit de voyage, il profite de sa rencontre avec des ouvriers en train de construire une route pour rendre compte de leur diversité. On y trouve un « nègre lippu, aux gros yeux blancs » et « aux dents éclatantes », un « Arabe au fin profil », un « Espagnol poilu », « du Marocain, du Maure, du Maltais » et « tous les types de

Levantins ». Accumulation notable de clichés que complètent des tournures méprisantes parce que réifiantes, et ce jugement, formulé en des termes qui ne laissent aucun doute sur ce que Maupassant entend signifier à ses lecteurs puisqu'il conclut : « On songe à ce que doit être la moyenne de morale, de probité et d'aménité de cette *horde*[13]. » Peur des races, des classes pauvres et des étrangers ; tous forment une masse sauvage, hétéroclite, repoussante et dangereuse en raison des mœurs supposées inquiétantes de ses membres qui font peser une menace constante sur l'ordre public de ce territoire, et la sécurité des Français. Quant à l'« Arabe », soutient l'écrivain, il est individuellement « voleur sans exception », cependant qu'au plan collectif il forme un « peuple […] enfantin, demeuré primitif comme à la naissance des races ». Ses « coutumes […] rudimentaires » et identiques à celles des siècles antérieurs en témoignent. Plus graves, elles sont rebelles à la « civilisation » européenne qui « glisse sur elles sans les effleurer »[14]. Infériorisation, généralisation des traits psychologiques, des manières d'être et d'agir par le recours presque systématique à l'induction ; ces caractéristiques sont également éternisées puisque l'histoire et l'actualité démontrent qu'elles sont immuables, estime Maupassant. C'est pourquoi les Arabes qu'il décrit ignorent le progrès en même temps qu'ils sont jugés incapables de l'accueillir pour se soustraire à leur arriération dont on découvre qu'elle est à la fois raciale, cultuelle et culturelle. En un mot : civilisationnelle. Classique racisme et islamophobie élitaires qui prospèrent dans de nombreuses disciplines et parmi de nombreux écrivains[15]. L'emploi du terme race par Maupassant n'est pas « neutralisé » ou utilisé de façon relâchée comme un synonyme de peuple ou pour nommer, à l'écart de tout jugement de valeur, une collectivité dont les membres présentent des caractéristiques communes. Au contraire, lorsqu'il use de ce terme pour désigner les Noirs et les Arabes, c'est, conformément au contexte scientifique et académique de l'époque, pour les inscrire dans une hiérarchie du genre humain que l'écrivain contribue à illustrer, à légitimer et à diffuser dans le champ journalistique et littéraire.

Bien que Maupassant s'en défende, ses textes n'échappent pas à un certain exotisme, qui ne fut pas seulement fin-de-siècle. Il a longtemps perduré grâce aux images ressassées du « palmier », du « chameau », des « peaux noires », des

« fortes odeurs » et du « soleil jaune » destinées à planter un décor bientôt familier aux nombreux amateurs de romans coloniaux. Clichés aguicheurs, préjugés rebattus, « scories[16] » langagières et envahissantes ; tous dégradent la littérature, tranche Victor Segalen dans les années 1900, lui qui entend concevoir un nouvel exotisme dépouillé de ces éléments qui sont autant d'obstacles à la découverte de l'Autre. Plus encore, les articles de Maupassant appartiennent au vaste champ de la littérature coloniale dont les auteurs n'ont cessé, en dépit de leur diversité narrative, stylistique et thématique, de mettre en récit les hiérarchies humaines et les civilisations, daubant ici sur l'Arabe musulman paresseux, fataliste et fanatique, là sur le Nègre sauvage, rieur et enfantin. Malgré les critiques de certains, l'« aventure » outre-mer est le plus souvent présentée comme une mission glorieuse et civilisatrice qui fait honneur à l'Europe, à la France et aux hommes partis courageusement dans ces territoires lointains pour les « mettre en valeur ». Si l'écrivain ne ménage pas les militaires, les fonctionnaires et les civils présents en Algérie, c'est pour défendre une colonisation qu'il souhaite plus respectueuse des « indigènes ». Les quelques exemples cités en attestent parce que, aux yeux de Maupassant, ils prouvent ceci : lorsque les tâches entreprises par les Français établis au Maghreb sont bien conduites, elles sont bénéfiques à tous. Aux colons, qui transforment des régions pauvres en régions prospères, et aux autochtones, qui trouvent désormais des sources nouvelles de revenus. Pour atteindre plus sûrement ces différents objectifs, il faut comprendre la « nature » des Arabes et leur appliquer la règle suivante : « être sévère et très juste[17] », soutient l'écrivain qui n'hésite pas à délivrer ses conseils en matière de politique et de justice coloniales. Vaste programme. Rapidement, il est devenu l'antienne des adversaires de l'assimilation qui, prenant acte des différences raciales et religieuses, en ont conclu que les autochtones de l'empire devaient être soumis à un régime politique différent de celui de la métropole et à de nombreuses dispositions d'exception. Triomphe du relativisme. En raison de l'infériorité et de la dangerosité des musulmans, il justifie leur condition de « sujets français » assujettis à une législation particulière[18].

L’« influence déprimante de l’islam »

Littérature toujours, mais fictionnelle cette fois puisque le fatalisme imputé aux mahométans est au cœur de plusieurs romans publiés dans les années 1920. Ils partagent une même ambition : rendre compte de la mentalité des autochtones en faisant connaître les résultats des sciences coloniales auprès du grand public. L’influence de ces sciences se confirme puisqu’elles ont puissamment affecté le champ littéraire tant sur le plan de la méthode que sur celui des thèmes traités. Ces romans sont loués parce que leurs auteurs, réputés bons connaisseurs du Maghreb, ont su faire œuvre « d’observation en s’inspirant des données de l’ethnographie, de la linguistique et du folklore pour révéler une humanité ignorée[19] ». Concernant le fatalisme, il est au principe de plusieurs intrigues puisqu’il détermine la vie des personnages musulmans voués à persévérer dans leur être en étant soumis à une religion et à des traditions rétrogrades. Même lorsqu’ils ont reçu « une éducation supérieure dans nos écoles » et qu’ils s’habillent « à la dernière mode », écrivent Capitaine A. et Yvon de Saint-Gouric, les mahométans algériens ne tardent pas à retourner dans leur « gourbi », à revêtir leur « burnous gras et jaunâtre », et à « manger » leur « couscous avec les doigts » ; à renouer donc avec des coutumes grossières dont ils sont incapables de s’affranchir durablement. Régression, saleté vestimentaire, frustes manières de table qui ravalent ces « indigènes » au rang de barbares inférieurs qu’ils n’ont jamais cessé d’être en dépit d’apparences parfois trompeuses. Ces façons d’agir confirment ceci : les « indigènes », quels que soient leur niveau d’instruction et leur francisation superficielle, sont rétifs à toute assimilation et pour cela dangereux. Dangereux pour les Françaises d’abord, qu’ils épousent quelquefois pour les assujettir à leurs volontés et à leurs désirs. Jusque-là, ces femmes étaient libres, traitées en égales et respectées, laissent entendre Capitaine A. et Yvon de Saint-Gouric, elles sont désormais voilées, battues et contraintes d’observer des coutumes d’un autre âge qui les condamnent à la servitude et au désespoir. Cruelles amours vouées à l’échec en raison de différences irréductibles. « Preuve éclatante » que l’« Arabe » – synonyme ici de mahométan – appartient à « une civilisation rétrograde » incapable de progrès significatifs en dépit des efforts entrepris par la France pour la faire évoluer.

Dangereux, les musulmans le sont aussi pour la morale et l'ordre publics parce qu'ils sont « voleur[s] », facilement criminels et presque toujours menteurs. Enfin, leur « culte du destin », engendré par une soumission aveugle à l'islam, est la cause de leur « paresse » et de la « loi du moindre effort »[20]. L'ensemble explique la situation économique et sociale déplorable de l'Algérie avant la colonisation, et les difficultés rencontrées par les Français lorsqu'ils emploient une main-d'œuvre mahométane peu productive et négligente.

« Treize siècles d'immuabilité absolue »

Quant à Djemâl, l'antihéros du roman didactique publié en 1928 par l'écrivaine Berthe Bonnet-Germès, il est le « prototype de l'Arabe racé, fanatique, intransigeant » et « ne tolérant aucune infraction aux règles enténébrées établies dans sa famille ». Reconduisant des représentations communes et un vocabulaire convenu, ces clichés sont mobilisés pour réaliser ce court portrait supposé permettre au lecteur de découvrir cet homme et, au-delà de lui, la race à laquelle il appartient et la religion qui est la sienne. Métonymie classique et souvent employée dans la littérature coloniale où les « indigènes » sont réduits à quelques traits physiques et de caractère réputés rendre compte de ce qu'ils sont. Des individus complexes inscrits dans des histoires personnelles et collectives qui ne le sont pas moins ? Non. Au terme de cette opération ne demeurent que des *types* aisément identifiables, comme les méchants dans les ouvrages pour enfants. Pourtant une transfiguration du préjugé s'opère, aussi paradoxal que cela puisse paraître, car il est en quelque sorte purgé de sa grossièreté intellectuelle et langagière par l'écriture même qui en livre une (re)présentation policée, conforme aux us et coutumes littéraires, sociaux et moraux de l'époque. Ni argot ni vocabulaire relâché et/ou insultant qui révéleraient de façon brutale les opinions racistes et islamophobes du locuteur mais une description d'autant plus susceptible d'être favorablement lue qu'elle apparaît sous les atours euphémisés de l'énumération objective servie par un vocabulaire soutenu. L'absence d'originalité de l'auteure se mue en une garantie de la véracité de son portrait puisque, comme de nombreux observateurs et analystes qualifiés – orientalistes, spécialistes des colonies, psychologues ethniques,

médecins, etc. –, elle fait des constats identiques aux leurs, ce qui confirme leur justesse indéniable. La scientifisation du sens commun est connue ; sans doute serait-il justifié de qualifier le procédé qui retient notre attention d'anoblissement des lieux communs par la littérature, coloniale dans le cas présent. Elle contribue ainsi à les abolir en leur conférant l'autorité de choses vues puis transposées dans des romans réalistes. Enfin, des déterminismes raciaux à ceux de l'islam, le pas est vite franchi par l'écrivaine.

D'où ces traditions tirent-elles leur permanence extraordinaire puisqu'elles sont inchangées depuis des siècles ? Du « Koran », réputé régir toutes les « actions » et les moindres « pensées » de Djemâl, même les « plus fugitives », précise l'auteure pour rendre compte du caractère tyrannique de cette religion jugée incompatible avec le libre arbitre, l'initiative et le progrès. Les conséquences de cette situation sont rapidement exposées par Berthe Bonnet-Germès qui écrit : « La civilisation moderne se heurtait en lui à une impitoyable opiniâtreté. » Une fois encore, les traits de caractère imputés aux mahométans et les effets délétères de leur religion débouchent sur cette conclusion souvent répétée : l'impossible assimilation qui renforce l'inquiétante étrangeté de l'Arabe musulman à jamais prisonnier de sa « race », de ses croyances et de ses « préjugés millénaires aussi vieux que le livre saint laissé par Mahomet » à ses « disciples ». Le confirme ce tableau si banalement orientaliste composé d'images empruntées à un exotisme de pacotille stigmatisé par Victor Segalen. Sous « un soleil débordant » et dans une « atmosphère lumineuse », l'auteure convie le lecteur à une « rencontre de femmes », laquelle est présentée comme la réitération d'une scène vieille de « treize siècles ». « Treize siècles d'*immuabilité absolue, de fanatisme irréductible* » et, pour les musulmanes, de « servitude » et d'« animalité », ajoute Berthe Bonnet-Germès. Une longue histoire ? Non, la permanence toujours liberticide d'un passé constamment reconduit qui, devenu passé-présent, condamne les adeptes de Mahomet à un asservissement et une arriération sans fin.

Pour beaucoup de contemporains, romanciers et lecteurs, le fatalisme est un « personnage conceptuel[21] » qui s'incarne dans quelques « indigènes » d'abord puis dans l'ensemble des populations islamisées d'Afrique du Nord puisqu'elles sont assujetties à ce dogme essentiel de l'islam. Presque parvenue au terme de

son livre, désireuse, sans doute, d'en réaffirmer la portée démonstrative et d'en synthétiser la morale, l'écrivaine précise : « Mektoub ! La résignation, l'apathie de la race, le dissolvant de la volonté […] gravé[s] » dans l'« âme de chaque mahométan »[22]. Lumineuse conjonction des caractères imputables à la race qui sont renforcés par ceux que la religion musulmane inculque cependant que l'hérédité et la transmission de traditions ancestrales interdisent aux mahométans de progresser. Pour toujours inférieurs et rebelles à toute évolution, ils sont le fatalisme fait hommes d'abord, peuple ensuite et communauté religieuse enfin[23]. Littérature coloniale, assurément. Dans de prestigieux établissements de l'enseignement supérieur, et sous la plume d'orientalistes brillants, des thèses voisines ont longtemps été soutenues.

En 1921, le professeur à l'École des langues orientales Maurice Gaudefroy-Demombynes s'interroge sur les causes de la « situation politique et économique des pays musulmans » qui occupent un « rang nettement secondaire » dans le monde. Sont-elles à chercher, comme certains le pensent, dans l'« influence déprimante de l'islam » qui est « un agent irrésistible de stagnation et par conséquent de recul » ? À cette question plutôt rhétorique, puisque sa fonction n'est pas tant de mettre en doute les analyses de ses contemporains que de définir le sujet qu'il entend traiter, Maurice Gaudefroy-Demombynes apporte une réponse qui est en partie contenue dans les termes employés pour formuler son interrogation. Que l'islam ait des conséquences négatives sur les sociétés et les populations où il est dominant, c'est une évidence, selon lui, mais, à la différence de certains de ses prédécesseurs, ce spécialiste estime que l'arriération des contrées musulmanes a aussi des causes politiques.

« Inerte et sans vie », cette religion n'est pas seulement un obstacle au progrès de ses adeptes, qui ressassent des « formules » héritées du Prophète et perdent leur temps en « discutaillant de vétilles », elle est aussi la cause d'une terrible « anarchie[24] » à laquelle ont souvent succédé des régimes despotiques, nuisibles eux aussi au développement et à la modernisation des collectivités concernées. Plus précisément, les musulmans semblent osciller en permanence entre le fatalisme, qui fait le lit des tyrannies, et le fanatisme, fauteur de guerres. De là, une instabilité chronique, l'absence d'État et de nations durables en terre d'islam où les rivalités de clans et de tribus, incapables de surmonter leurs divisions et de

se soumettre à une autorité publique forte, empêchent l'instauration de la paix civile indispensable à la prospérité individuelle et collective. Aux analyses jugées par trop simplistes de ceux qui établissent une relation causale directe entre le fatalisme musulman et l'arriération économique des sociétés mahométanes, Maurice Gaudefroy-Demombynes introduit une variable politique et institutionnelle qui éclaire, selon lui, leur situation passée et présente. Pour ce professeur, il s'agit moins d'infirmer les conclusions de certains de ses pairs que d'enrichir leurs analyses en faisant la démonstration que si l'islam entrave l'avènement d'une économie efficace et compétitive[25], c'est aussi parce qu'il est un obstacle à la modernisation des structures étatiques. Au principe de cet enchaînement, la médiocrité des Arabes, qui ont élaboré une religion à leur image, et celle des peuples qui se sont convertis d'autant plus facilement que le mahométisme était conforme à leurs « instincts » et à leurs « tendances anarchistes »[26]. La conjonction de ces facteurs religieux et ethnico-raciaux, et leurs effets économiques et politiques éclairent l'infériorité essentielle du mahométisme et l'indigence des populations islamisées. De là, aussi, le caractère superficiel de leurs productions intellectuelles, scientifiques et artistiques, qui contribuent à les maintenir à l'écart du progrès dont l'Europe est le moteur incontestable.

Dans *Mœurs et coutumes des musulmans*, paru en 1931, le géographe et orientaliste Émile-Félix Gautier défend des thèses voisines. Si ce livre retient notre attention, c'est moins pour l'originalité de son contenu, elle est faible, qu'en raison de sa réception exceptionnelle puisqu'il fut accueilli par de nombreux éloges. « Il y a bien longtemps que nous n'avons lu », sur l'islam, un « ouvrage d'érudition aussi intelligente, riche et originale », lit-on dans *Le Figaro*. De son côté *La Dépêche coloniale* salue une publication d'une « portée scientifique considérable » cependant que *Le Monde colonial* rend hommage à l'auteur en des termes dithyrambiques puisqu'il est l'« un des penseurs […] les plus originaux de notre temps, géographe et historien de l'Afrique du Nord presque sans rival ». En conclusion, ce journal se félicite de la nouvelle parution de « ce livre magistral » qui satisfera « tout homme épris de culture ». Pareil accueil justifie la réédition de cet ouvrage en 1955 dans un contexte scientifique et politique différent de celui des années 1930. Pour de nombreux

contemporains, ces changements majeurs n'altèrent en rien les qualités de cet opus qui demeure une référence essentielle conforme aux exigences académiques de saison[27]. Quelles sont les thèses de cet éminent professeur qui fut aussi un auteur prolifique ? Après des considérations classiques sur les différences irréductibles qui séparent encore, un siècle après la prise d'Alger, le « bloc » européen et le « bloc » musulman, Gautier soutient que les causes de cette situation se trouvent dans l'« islam ». Cette religion singulière qui « ligote étroitement les individus » en les soumettant à un code unique – le Coran – dont les prescriptions s'étendent, affirme-t-il, de la vie privée à la vie publique en affectant l'ensemble des champs de la connaissance et les affaires de la cité. De telles considérations justifient cette conclusion définitive : « L'Oriental de tous les temps n'a pas le sens ni l'amour de la réalité. Ce qui est, ce qu'il a sous les yeux, le monde vivant, tout ça ne l'a jamais intéressé. » Ce que confirme la nullité des « prétendus historiens arabes » qui « sont de pauvres annalistes, dépourvus de critique, absurdes, secs, illisibles ». Plus généralement, ces rapports particuliers au monde sont au principe d'une distinction-hiérarchisation majeure entre les « peuples industrieux » d'Occident, capables d'accumuler « des forces intellectuelles, économiques, financières et militaires » remarquables, et les « peuples contemplatifs » d'Orient et d'Afrique islamisés presque incapables de progresser. La supériorité des premiers est renforcée par leurs capacités à former des nations d'autant plus stables qu'elles organisent des « sédentaires exclusifs » tandis que les seconds demeurent prisonniers d'organisations archaïques qui, comme le « clan » ou la « tribu », réunissent de nombreux « nomades »[28]. Arriérés et pour cela rétifs aux exigences d'une économie et d'un État modernes, les musulmans le sont aussi aux prescriptions de l'hygiène et de la médecine coloniales.

« Mektoub » et dangerosité sanitaire

Plus grave, ces comportements ont des conséquences néfastes pour la santé individuelle des autochtones algériens et pour la santé publique de cette colonie où sévissent de nombreux fléaux qui affectent l'ensemble des populations et nuisent à la sécurité sanitaire de la société tout entière. Dans la thèse de

médecine qu'il soutient en 1926, le Dr William Goëau-Brissonnière s'interroge sur les raisons pour lesquelles les « Arabes » se rendent assez rarement chez un médecin lorsqu'ils sont malades et ne respectent pas ou peu les traitements qui leur sont ordonnés. Comment expliquer pareilles attitudes, sources de souffrances et, dans les cas les plus sérieux, de morts prématurées alors que beaucoup d'entre elles auraient pu être évitées si les praticiens avaient été consultés et leurs prescriptions observées ? Répondre à ces questions est indispensable pour résoudre les problèmes engendrés par une telle situation. Aussi, ce médecin convoque-t-il la psychologie ethnique qui révèle ceci : les « indigènes » ont une « cérébralité » et des « réactions sensitives spéciales » dont l'une des caractéristiques principales est la faible activité. En effet, le « système nerveux » des mahométans est « constamment au repos moral » car ils ignorent le « surmenage intellectuel » des Européens, lié à l'intensité de leurs activités laborieuses et aux exigences des sociétés développées. En dernière analyse, cet état psychique s'explique par « le fatalisme, la mollesse orientale » et l'« indolence » propres à l'islam qui conduisent les musulmans « à supporter leur misère avec une égalité d'âme parfaite ». De même lorsqu'ils sont confrontés à la maladie, qu'ils accueillent placidement puisqu'elle est un signe du destin et qu'ils nourrissent l'« espoir » d'une « intervention divine » qui les sauvera plus sûrement que la médecine moderne.

De là, les difficultés auxquelles se heurtent les praticiens pour soigner les infections à temps, convaincre les « indigènes » de la nécessité de se soumettre à des traitements souvent longs et, *in fine*, de modifier leurs habitudes pour éviter rechutes ou maladies nouvelles, quelquefois plus graves quand elles affectent des organismes affaiblis par des maux antérieurs longtemps négligés. La somme de ces comportements individuels, dictés par le « Mektoub », l'« indifférence » et la « résignation », devient un problème de santé publique aux conséquences fâcheuses pour la qualité de la main-d'œuvre algérienne, sa productivité et les Européens eux-mêmes, parfois atteints de ces pathologies contagieuses que sont la syphilis et la tuberculose. Relativement à cette première infection, le constat est depuis longtemps établi par des spécialistes comme Julien Brault, docteur et professeur de clinique des pays chauds à l'École de médecine d'Alger. À l'instar de beaucoup de ses pairs, il observe, dans une étude publiée en 1905, que cette

maladie fait des ravages dans le « milieu indigène » en raison du « relâchement des mœurs », de l'« insouciance » des autochtones et de leur soumission au Coran dont les « préceptes d'hygiène » sont jugés « plutôt contraires aux règles » de la médecine européenne. Dans le cas des Arabes musulmans d'Algérie, s'y ajoutent des « superstitions » particulières qui favorisent la diffusion de la syphilis et entravent les actions prophylactiques engagées par les autorités médicales et la puissance publique. La seconde maladie, la tuberculose, prospère pour des raisons similaires qui sont renforcées par la claustration des « femmes mauresques[29] », leur ignorance et la confiance qu'elles accordent aux remèdes traditionnels. Enfin, l'architecture des maisons arabes, privées d'air frais et de lumière naturelle, favorise la propagation de ce mal au sein des familles puis dans l'ensemble de la population « indigène ».

Que la connaissance de l'islam et des pratiques diverses des mahométans algériens soit indispensable pour analyser la situation sanitaire de ce territoire, et la prévalence de certains maux, est une évidence pour la majorité des praticiens qui se consacrent à l'étude des pathologies exotiques. En conclusion de sa thèse, après s'être appuyé sur les ouvrages d'orientalistes connus et sur ceux de ses pairs – les travaux du Dr Julien Brault, entre autres – pour expliquer les négligences des musulmans, et rendre compte des spécificités épidémiologiques de cette colonie, William Goëau-Brissonnière écrit : « On le voit, le fatalisme et la religion dans sa note dominante marquent de leur sceau puissant la statistique médicale algérienne[30]. » Une telle assertion prouve combien les thèses relatives aux caractères particuliers des sectateurs de Mahomet sont communément partagées, y compris par des hommes appartenant à un champ disciplinaire *a priori* très éloigné de celui des spécialistes de l'islam. Six ans plus tard, en 1932, le Dr Henry Nogué confirme cette influence et la nécessité de recourir aux ouvrages de ces derniers pour étudier l'état sanitaire de l'Algérie et trouver des solutions susceptibles de l'améliorer.

Soumis depuis des siècles aux préceptes de l'islam, « l'indigène » de cette colonie « évolue très lentement » en dépit des bouleversements de la colonisation, lesquels peinent à l'arracher à sa « torpeur » ancestrale et à « son fatalisme devant les actes de la vie ». Attitude que renforcent l'influence du « marabout », crédité de pouvoirs extraordinaires qui en font un guérisseur

réputé efficace, et la puissance des superstitions que ni l'instruction ni les progrès de la médecine moderne n'ont réussi à anéantir. Ces croyances, comme les pratiques qu'elles déterminent, sont les causes d'une multitude de négligences individuelles et collectives qui expliquent la prévalence élevée de la tuberculose en milieu « indigène », et les difficultés des médecins et des autorités sanitaires à lutter efficacement contre cette maladie. Il est donc nécessaire de renforcer les campagnes d'information à destination des autochtones afin de leur inculquer de nouvelles règles d'hygiène et, lorsqu'ils sont atteints, de les convaincre de suivre les traitements prescrits. Vastes mais indispensables ambitions pour qui souhaite lutter contre les ravages de ce fléau parmi les autochtones. Hélas, les obstacles sont nombreux et ils ont une origine commune, selon le Dr Henry Nogué : le « fatalisme » qui trop souvent fait dire aux musulmans de cette colonie « Inch'Allah. Si je dois mourir, c'était écrit[31] ».

Les bouleversements historiques et académiques survenus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et la multiplication des luttes anti-impérialistes menées contre la France ne semblent pas avoir modifié les analyses de certains spécialistes qui continuent d'expliquer les conduites des musulmans et l'arriération de leur civilisation par leur fatalisme religieux[32]. En 1959, le psychiatre Frantz Fanon observe que cette caractéristique, attribuée aux colonisés d'Algérie, est toujours mobilisée par la majorité des médecins afin d'expliquer les difficultés qu'ils rencontrent pour établir un diagnostic et soigner correctement les « Français musulmans d'Algérie » dont les comportements semblent irrationnels. Silence ou réponses laconiques apportées au praticien qui s'informe des raisons pour lesquelles le patient est venu consulter, attitude « frivole » à l'égard des prescriptions qui ne sont pas ou peu respectées, et « incapacité » à se rendre aux rendez-vous indispensables pour assurer un suivi médical efficace. « D'où l'impression dominante que le malade joue à cache-cache avec son médecin », écrit Fanon, lui aussi sensible à ces attitudes « de fuite » qui se traduisent souvent par l'« évanouissement » – comprendre la disparition – du patient lorsque celui-ci rompt toute relation avec le praticien alors qu'il n'est pas encore guéri, ou qu'il revient des mois plus tard dans un état qui s'est aggravé. Si l'auteur des *Damnés de la terre* reconnaît l'existence d'une forme de résignation, contrairement à certains sociologues et aux médecins qui y

souscrivent, il estime que les causes de ces comportements ne se trouvent pas dans l'islam mais dans la dureté des conditions d'existence imposées aux Algériens. Confrontés à une « famine endémique », au « chômage », à « une morbidité importante », à la guerre désormais, et affectés d'un « complexe d'infériorité » provoqué par le racisme et les discriminations systémiques subis depuis des générations, beaucoup d'entre eux sont condamnés à supporter l'existence qui leur est imposée[33]. Les ressorts de ces attitudes sont moins religieux qu'économiques, sociaux, politiques et psychologiques ; *in fine*, ils sont liés à la nature particulière de l'exploitation et de la domination coloniales qui semblent dotées, pour beaucoup d'Algériens, d'une puissance extraordinaire à laquelle il est très dangereux de s'opposer. La guerre totale conduite par l'armée française contre le FLN et les populations civiles algériennes en témoigne, sinistrement.

Enfin, cette résignation et les comportements désinvoltes des « indigènes » en matière médicale sont ambivalents et autrement plus complexes que ce qu'en disent alors la majorité des spécialistes. Fanon estime que ces attitudes sont une forme de résistance aux injonctions du colonisateur, quand bien même il revêt la blouse blanche du praticien réputé bienveillant. Dans une société divisée, hiérarchisée et ségréguée sur le plan racial et social, qui plus est en proie à un conflit d'une extrême violence, le médecin, sauf cas exceptionnel, est perçu par les « Arabes » comme un représentant voire comme un défenseur de l'Algérie française à laquelle il doit souvent son statut particulier et certains de ses privilèges. Pour beaucoup de « musulmans », ignorer les injonctions de ce dernier est une forme d'opposition minimale à la colonisation, dont l'une des figures – le praticien donc – est pour partie privée de son prestige et de son pouvoir d'injonction. Humble résistance des plus démunis sur le plan économique, social et culturel qui utilisent la seule arme à leur disposition contre l'État et la guerre coloniaux : leur corps, au risque de voir leur santé se dégrader, et de mourir dans les cas les plus graves. Petit geste en apparence, mais qui peut avoir des conséquences majeures. Pour ceux qui agissent ainsi, sans doute est-ce une façon de prendre leurs distances avec l'ensemble des individus qui incarnent un système désormais contesté dans ses fondements mêmes, et d'apporter une contribution pratique et symbolique à la lutte de libération nationale.

Désassujettissement partiel des plus assujettis qui cherchent, à la mesure de leurs moyens, à s'instituer comme de modestes sujets de l'histoire en train de s'écrire ailleurs par les armes. De là cette sécession silencieuse pour signifier leur opposition à la condition que la France leur impose.

Quelque temps après la publication du texte de Frantz Fanon – *L'An V de la révolution algérienne* –, Pierre Bourdieu doit encore, en 1964, pour souligner l'originalité de sa démarche, récuser les analyses qui font du fatalisme l'un des éléments majeurs du mahométisme. Preuve, s'il en était besoin, de la permanence remarquable de ces dernières parmi les spécialistes de l'islam et du Maghreb, ce que le Dr Henri Marchand confirme lorsqu'il écrit : « *L'unanimité des auteurs s'accorde à faire du fatalisme un des traits essentiels du caractère oriental*. » De là, poursuit-il, « passivité » et « indolence », ce qui « impressionne le plus immédiatement et le plus défavorablement […] le Français métropolitain »[34] qui vient en Algérie. Intéressantes remarques. Elles nous renseignent sur l'état des connaissances et le régime de vérité de cette période puisque la thèse exposée demeure hégémonique dans ce champ académique, à quoi s'ajoute cette observation essentielle pour l'auteur puisqu'elle est la preuve empirique qui en confirme la justesse : tous ceux qui se rendent dans cette colonie ou y vivent font, à propos des comportements des autochtones, des constats similaires.

Telles sont les thèses que Pierre Bourdieu entend récuser. Résignation des dominés confrontés à une situation – la colonisation, la guerre et les camps dits de « regroupement » – qui leur échappe complètement parce qu'elle écrase les plus démunis en bouleversant leur existence, affirme donc le sociologue. « Sans autre espoir que de récolter assez pour survivre, les plus misérables ont le choix entre ce fatalisme des désespérés qui n'a rien à voir avec l'islam et le départ forcé vers la ville ou la France », note Pierre Bourdieu, qui précise : cet « exil forcé n'est le plus souvent que le terme inéluctable d'une série de renoncements et de défaites » infligés par un système colonial souvent jugé tout-puissant[35].

Soumis et arriérés en raison des nombreux effets individuels, collectifs, économiques et sociaux de l'islamisme, les musulmans sont aussi réputés dangereux pour la morale, la sécurité et l'hygiène publiques. Les causes de cette situation ? La religion mahométane, jugée sensualiste par la plupart de ceux qui

s’y intéressent, la polygamie et ses effets délétères sur les pratiques sexuelles des hommes, lesquels sont réputés se livrer à une hyperactivité génésique favorisée par leur nature et par cette coutume. Plus grave, la polygamie est supposée encourager l’homosexualité féminine au sein des harems, et masculine ; celle-ci étant liée au manque de femmes et aux inclinations communes des mahométans pour les amours contre-nature, selon le vocabulaire de saison. De là, l’existence et le développement, en terre d’islam, de sexualités jugées coupables par la majorité des contemporains, des dernières années du XIX[e] siècle jusqu’à la guerre d’Algérie. Ils sont aussi nombreux à dénoncer également la prostitution « indigène », l’insécurité sanitaire des territoires concernés, où les maladies vénériennes et la syphilis dite arabe[36] font des ravages, et l’existence d’une surcriminalité caractérisée, affirment les experts, par des attentats à la pudeur et des viols nombreux souvent suivis de meurtres. Vastes causes et grands effets ; la conjonction de ces facteurs religieux, raciaux et psychologiques a des conséquences majeures sur les populations autochtones. De même pour les Européens et l’État colonial puisque ce dernier est confronté à d’importants problèmes intéressant la santé et l’ordre publics menacés par les pratiques incriminées et les actes homicides auxquels elles conduisent souvent, affirment médecins, psychologues et juristes. L’islamophobie savante prospère ici sur la peur de sexualités incontrôlées, sur un sexisme et sur une homophobie dominants parmi les spécialistes, qu’ils soient praticiens ou psychologues ethniques.

1. Article « Coran », *in* P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIX[e] siècle, op. cit.*, p. 103. En 1835, Lamartine critiquait le « mahométisme » pour son « fatalisme irrémédiable » qui fait du musulman le « spectateur inactif de l’action divine ». De là l’appel du poète à la colonisation du monde par l’Europe. Elle pourra civiliser ainsi des régions laissées en déshérence par des « populations » soumises au « despotisme oriental » et offrir aux hommes du Vieux Continent des activités nouvelles qui mettront un terme à l’« état […] révolutionnaire » qui menace ce dernier (*Voyage en Orient* (1835), Paris, H. Champion, 2000, p. 424, 548 et 746. Cet ouvrage a connu seize éditions nationales du vivant de Lamartine auxquelles s’ajoutent presque immédiatement des traductions en anglais, allemand et italien).

2. Orientaliste célèbre, Reinhardt Dozy écrit : L’« islamisme » a « une grande fixité, on ne saurait le contester ; mais, loin de s’en féliciter, il faut le déplorer, car le progrès continu est la tâche imposée à l’humanité ; l’immobilité, c’est la mort, et l’immobilisme est, par malheur, le principe de l’islamisme » (*Essai sur l’histoire de l’islamisme*, trad. de V. Chauvin, Paris, Maisonneuve & Cie, 1879, p. 135). Professeur à l’université de Leyde, Dozy (1820-1883) fut membre de l’Académie royale des sciences d’Amsterdam, correspondant de l’Institut de France et de l’Académie d’histoire de Madrid.

3. L. Desgrand, *De l'influence des religions sur le développement économique des peuples*, Paris, Plon, 1884, p. 2, 120, 156. Président de la Société de géographie de Lyon, Desgrand (1808-1893) est l'auteur de nombreux livres consacrés à l'Afrique et à l'Extrême-Orient. « L'islamisme expliquerait la décadence économique de la Régence : c'est le fatalisme […] qui aurait vidé le "grenier de Rome" », écrit aussi Paul Lapie, qui ajoute : l'« âme arabe, […] tout entière attirée vers le passé », s'oppose à l'« allure fiévreuse » des Européens (*Les Civilisations tunisiennes. Musulmans – Israélites – Européens. Études de psychologie sociale*, Paris, F. Alcan, 1898, p. 9). Professeur de philosophie puis recteur de l'Académie de Paris, Lapie (1869-1927) participe, avec Émile Durkheim, à la fondation de *L'Année sociologique* (1896).

4. Th. Bachelet, *Les Arabes. Origines, Mœurs, Religion, Conquêtes*, *op. cit.*, p. 93, 94, 109 et 214-215.

5. « Lettre à Maurice Vaucaire, 1886 », citée *in* G. Gengembre, préface à G. de Maupassant, *Au Soleil et autres récits de voyage*, Paris, Pocket, 1998, p. 13.

6. G. de Maupassant, *Au Soleil* (1884), *op. cit.*, p. 27 et 26.

7. En 1889, Maupassant écrit : l'islamisme a « modelé » les « indigènes » d'Algérie « jusqu'à modifier la race entière et à la différencier des autres au moral autant que la couleur de la peau différencie le nègre du blanc » (« *Allouma* », *in* A. Ruscio, *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques de Claire de Duras à Georges Simenon* (1996), *op. cit.*, p. 93).

8. G. de Maupassant, « D'Alger à Tunis » et « Vers Kairouan », in *La Vie errante* (1890), Paris, La Table Ronde, 2000, p. 125-126 et p. 167-168 et 178. Thèmes traités dans d'autres disciplines comme l'anthropologie et la géographie. En 1911, les spécialistes du droit colonial É. Larcher et G. Rectenwald affirment : En Algérie, « les cultures arabes dénotent la paresse caractéristique de la race : les charrues » sont « plus que primitives » et « l'Arabe gratte à peine le sol » (*Traité élémentaire de législation algérienne*, Paris, A. Rousseau, 1911, 2e édition, tome 1, p. 85). En 1948, l'inspecteur d'académie Aimé Dupuy écrit encore : « Le fellah arabe gratte le sol, parfois avec un simple crochet de bois, contourne, plutôt que de s'attaquer à leurs profondes racines, les buissons de jujubiers, ensemence ensuite ce champ à peine préparé, puis l'abandonne à Dieu jusqu'à la récolte » (« Colons et indigènes », in *Chemins du monde. Fin de l'ère coloniale ?*, Paris, Éditions de Clermont, 1947, p. 73). Auteur de nombreux ouvrages sur l'Algérie et la Tunisie, Dupuy (1888-1976) fut aussi directeur général de l'enseignement « indigène » en Algérie.

9. G. de Maupassant, « La Kabylie – Bougie », in *Au Soleil*, *op. cit.*, p. 124. Maupassant condamne l'expulsion des « indigènes », entre autres, mais approuve les buts poursuivis : la colonisation et la « mise en valeur » des territoires conquis, selon l'expression bientôt consacrée.

10. G. Gengembre, préface à G. de Maupassant, *Au Soleil*, *op. cit.*, p. 16. Ce spécialiste s'appuie sur une autre, D. Brahimi, pour étayer sa lecture prétendument contextualisée des textes de Maupassant, ce qui le conduit à en justifier le contenu et à verser dans une aimable apologie aveugle aux préjugés de l'écrivain transfigurés en de simples constats de la « diversité du genre humain ». Que Maupassant ait critiqué la violence de la colonisation, de l'administration et des colons est vrai mais cela est sans rapport avec les représentations qu'il élabore et qu'il véhicule. Qu'à l'époque ces dernières soient communes ne modifie pas leur nature ; cela prouve leur prégnance y compris parmi des esprits qui se pensent, étaient pensés et sont pensés comme particulièrement éclairés.

11. G. de Maupassant, « Vers Kairouan » in *La Vie errante*, *op. cit.*, p. 200 et 199. Pour rédiger ces pages, il s'est inspiré du travail de L. Rinn, *Marabouts et Khouan. Étude sur l'Islam en Algérie*, publié en 1884, à qui il emprunte citations et analyses. Rinn écrit ainsi : « la tendance qu'ont les ordres religieux musulmans à développer chez leurs adeptes l'amour de la vie contemplative, est certainement le côté le plus attaquable de leurs doctrines ; car elle contribue » à « immobiliser » les Khouans « dans une paresse improductive… »

(*op. cit.*, p. 77). Rinn (1838-1905) fut chef du bureau arabe d'El-Milia en 1869, lieutenant-colonel dans l'armée d'Afrique puis chef du Service central des Affaires indigènes au gouvernement général d'Alger. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'Algérie.

12. G. de Maupassant, « Province d'Alger » in *Au Soleil, op. cit.*, p. 52-53. Ayant assisté, dans la « grande mosquée d'Alger, à la cérémonie religieuse qui ouvre le ramadan », Maupassant écrit : « on sent qu'une foi sauvage plane, emplit ces gens, les courbe et les relève comme des pantins ; c'est une foi muette et tyrannique envahissant les corps, immobilisant les faces, tordant les cœurs » (*ibid.*, p. 55). Analyse commune alors. « Le temps du Ramadhan est toujours un temps d'excitation et de colère contre tous les mécréants », affirme aussi l'officier Étienne Villot, en 1871 (*Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie*, *op. cit.*, p. 440).

13. G. de Maupassant, « Vers Kairouan » in *La Vie errante*, *op. cit.*, p. 171 (souligné par nous).

14. G. de Maupassant, « Le Zar'ez » in *Au Soleil*, *op. cit.*, p. 74. « Il faut avoir vécu parmi [les Arabes d'Algérie], pour savoir combien le mensonge […] est chez eux une sorte de seconde nature », écrit-il en 1889 (« *Allouma* », *in* A. Ruscio, *Amours coloniales…*, *op. cit.*, p. 93).

15. Voir entre autres, C. Reynaud Paligot, *La République raciale 1860-1930*, (2006), *op. cit.* ; et O. Le Cour Grandmaison, *La République impériale. Politique et racisme d'État*, (2009), *op. cit.*

16. V. Segalen (1878-1919), *Essai sur l'exotisme*, Paris, Le Livre de poche, 1986, p. 41.

17. G. de Maupassant, article « Un colon », *Le Gaulois*, 7 septembre 1881, cité *in* G. Gengembre, préface à *Au Soleil*, *op. cit.*, p. 16.

18. Les « indigènes » sont « sujets français », affirme René Maunier qui ajoute : « Il ne peut pas, aux colonies, être question que les natifs soient citoyens ou protégés, qu'ils aient d'autres pouvoirs, qu'ils aient d'autres devoirs que ceux qu'on reconnaît partout à des sujets » (*Répétitions écrites de Législation coloniale rédigées d'après le Cours et avec l'autorisation de M. Maunier*, *Troisième année d'études*, Paris, Le Cours de Droit, 1938-1939, p. 253).

19. R. Lebel, *Histoire de la littérature coloniale en France* (1931), *op. cit.*, p. 142. La littérature coloniale « montre » la « puissante beauté de la Plus Grande France » en « abandonnant […] les utopies où se complaisait l'ignorance ». Cette littérature « se charge de *vérité ethnique* et s'attache à l'étude de problèmes psychologiques et sociaux d'où dépend la conduite des affaires politiques. *Non seulement elle chante la gloire de l'empire, mais elle participe aux tâches impériales* » (*ibid.*, p. 212. souligné par nous).

20. Capitaine A et Y. de Saint-Gouric, *Mektoub* (1923), *op. cit.*, p. 102 et 105. Dans sa thèse de droit, en 1910, A. Quellien écrit : « considéré comme la religion du fatalisme par excellence », l'islam « convient admirablement aux instincts apathiques du noir… » (*La Politique musulmane dans l'Afrique-Occidentale française*, *op. cit.*, p. 66 et 67).

21. Voir G. Deleuze, « Les personnages conceptuels », in *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Minuit, 1991, p. 60-81.

22. B. Bonnet-Germès, *L'Heure du Moghreb*, Paris, La Renaissance du Livre, 1928, p. 25, 28, 58 et 233 (souligné par nous). Ce roman a fait l'objet de cinq éditions successives l'année de sa publication. R. Lebel le cite de façon élogieuse. Voir *Histoire de la littérature coloniale en France*, *op. cit.*, p. 105. Quant au fond, il s'agit d'une remarquable écholalie. À preuve, parmi beaucoup d'autres possibles, le travail du Dr Lucien Bertholon (1854-1914). Médecin militaire et anthropologue, il fonde, en 1894, l'Institut de Carthage et la *Revue tunisienne* qui en est l'organe officiel. Il est également membre de la Société d'anthropologie de Paris. En 1889, il écrit : « ce mot (*mektoub*) explique toute l'influence stérilisante de l'Islam sur la société ; le fatalisme a tué […] tout progrès ». De là, la paresse des Arabes qui sont « imprévoyants », « voleurs par ruse », « assassins au besoin » et « d'une religiosité exagérée ». « Esquisse de l'anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans », in *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales*, tome 4,

n° 22, 1889, Paris, Masson, p. 428 et 429. En 1906, le professeur et interprète principal de l'état-major de l'armée Ismaël Hamet affirme : « Le dogme fataliste de l'Islam condamne les peuples qui suivent la loi du Koran à l'immobilisme » (*Les Musulmans français du Nord de l'Afrique*, avant-propos de A. Le Chatelier, professeur au Collège de France, Paris, A. Colin, 1906, p. 267). Hamet (1857-1932) fut également correspondant de l'Académie des sciences coloniales.

23. « Nous bousculons des gens dont l'idéal est d'avoir le derrière sur une natte pendant des journées entières », soutient l'académicien L. Bertrand en 1926 (*Devant l'Islam, op. cit.*, p. 51). Contre les clichés de la littérature coloniale et les préjugés de ses contemporains, H. de Montherlant écrit des musulmans : « Fatalistes ? Pas plus qu'aucun peuple ne le serait dans leur cas, dominés qu'ils sont par des autocrates depuis deux mille ans. […]. Mais nous aimons bien insister sur leur "fatalisme" » car, s'ils sont « fatalistes, ils ne souffrent pas » et « nous pouvons leur faire endurer le pire avec la conscience tranquille » (*La Rose des sables* (1964), Paris, Gallimard, 1998, p. 34-35). Autre interprétation du fatalisme dont les causes ne se trouvent pas dans l'islam mais dans les violences de l'oppression et de l'exploitation multiséculaires subies par les « indigènes » avant puis au cours de la colonisation française.

24. Analyse classique. H. de Castries soutient : « l'anarchie est le mal endémique de l'islam, et jusqu'à un certain point des peuples sémitiques » (*L'Islam. Impressions et études*, 4e édition, Paris, A. Colin, 1907, p. 239). La déclinaison pédagogique de ces affirmations se découvre dans un ouvrage destiné aux instituteurs. La première partie repose sur l'opposition entre « peuples civilisés » et « peuples non civilisés », lesquels se distinguent par leur cruauté, leurs affrontements incessants et « des lois injustes ». Aussi, l'auteur peut-il conclure : « C'est le *devoir* des peuples civilisés d'instruire les peuples […] peu civilisés : c'est pour cela que les Français ont conquis l'Algérie et leurs autres colonies » (C.-R. Jouve, *Leçons d'histoire et de civilisation à l'usage des écoles indigènes et françaises de l'Algérie, de l'Orient et des colonies, et des écoles rurales de la métropole*, (cours moyen), Paris, Belin, 1897, p. 13 et 14. Souligné dans le livre. Jouve est alors inspecteur des écoles en Algérie.

25. En 1932, le professeur R. Maunier affirme : « Le repos et non pas le travail, la foi et non pas l'œuvre, c'est là l'idéal indigène. Aux yeux d'un Maugrabin, le marabout pouilleux » est « un saint, […] bien plus louable que le producteur ou que le travailleur ». La cause de cette situation ? Le « *fatalisme* » qui impose de « tout laisser aller, car Dieu a tout voulu… » (*Loi française et coutume indigène en Algérie*, *op. cit.*, p. 43).

26. M. Gaudefroy-Demombynes, *Les Institutions musulmanes*, *op. cit.*, p. 184 et 187. Dans un ouvrage salué par L. Bertrand, qui en a rédigé la préface, André Servier dresse un constat similaire de l'Afrique du Nord. « Si l'on veut établir le bilan de la domination musulmane, écrit-il, c'est la population réduite au cinquième de ce qu'elle était au temps des Romains ; ce sont les campagnes abandonnées ou mal cultivées… » Parti de cet exemple jugé probant, puisqu'il repose sur une longue histoire, il affirme : « Pour le Maghreb, comme pour les autres pays conquis par les Arabes, l'Islam a été un éteignoir » (*L'Islam et la psychologie du musulman*, *op. cit.*, p. 271 et 272). Minoritaires sont ceux qui, à l'instar de Pierre-Jean André, critiquent ces analyses. « Si le *mektoub* […] a fait croire au fatalisme absolu des Musulmans, il y a certes là une grosse exagération. Le fatalisme […] dépend davantage de l'esprit particulier des races converties à l'Islam que du dogme » (*L'Islam et les races*, *op. cit.*, tome 1, p. 55).

27. Des critiques ont été formulées par certains mais elles sont demeurées vaines. É.-F. Gautier « n'ignore rien de l'époque brillante de l'Islam, écrit le professeur René Dussaud, mais il n'en tient pas compte ». Exprimée de façon laconique, cette remarque assassine se poursuit par ce constat qui confirme la partialité de l'auteur : dans l'histoire du mahométisme, Gautier ne retient que les éléments qui lui permettent

d'opposer de façon radicale l'« Orient » à l'« Occident ». (Compte rendu, *in Syria. Revue d'art oriental et d'archéologie*, 1931, vol. 12, nº 4, p. 384). Archéologue, Dussaud (1868-1958) fut professeur à l'École d'anthropologie et conservateur des Antiquités orientales au musée du Louvre.

28. É.-F. Gautier, *Mœurs et coutumes des musulmans* (1931), Paris, Payot, 1955, p. 7, 22, 32 et 285. Les recensions citées sont publiées en page de garde de la dernière édition. Huit ans plus tard, la distinction établie par Gautier est reprise par le spécialiste des colonies Georges Hardy. Après avoir salué les travaux d'André Siegfried, « magistrale illustration » des progrès de la géographie psychologique, il oppose les « peuples-acteurs » d'Occident, entreprenants, conquérants et composés d'individus « civilisés », aux « peuples-spectateurs » d'Afrique et d'Orient réunissant des « attardés » dont les traits de caractère sont la « rêverie », le « dédain du confort et de l'utile » (*La Géographie psychologique*, Paris, Gallimard, 1939, p. 25, 70 et 121). Dans un autre champ disciplinaire, le directeur de l'École algérienne de psychiatrie, A. Porot, écrit : l'« indigène musulman » se singularise par « sa passivité », qui est la « manifestation spontanée d'un tempérament atone » qui le conduit à « vivre dans le présent et le passé » sans se soucier « de l'avenir » (« Notes de Psychiatrie musulmane », *Annales médico-psychologiques*, vol. 74, nº 9, 1918, p. 377-384).

29. Dr J. Brault, *Pathologie et hygiène des indigènes musulmans d'Algérie*, A. Jourdan, Alger, 1905, p. 104, 165 et 166. Brault (1862-1916) fut correspondant de la Société de chirurgie de Paris, de la Société française de dermatologie et de syphiligraphie, et lauréat de l'Institut. Il est l'auteur de nombreuses publications consacrées aux pathologies exotiques. En 1922, la situation ne semble guère avoir évolué puisque le Dr Louis Parrot affirme : la « syphilis » est à la « première place parmi les maladies dangereuses – mais évitables – en Afrique du Nord » (*Le Livre de la bonne santé, dédié aux musulmans de l'Afrique du Nord par l'Institut Pasteur*, *op. cit.*, p. 62 et 63).

30. W. Goëau-Brissonnière, *La Syphilis nerveuse chez l'indigène musulman d'Algérie. Contribution à l'étude de la syphilis exotique*, Alger, 1926, p. 31 (citation empruntée au professeur Gillot), 62 et 65. Thèse soutenue en présence du célèbre professeur à la faculté de médecine d'Alger, A. Porot. Parmi les spécialistes de l'islam cités par W. Goëau-Brissonnière, se trouve Edmond Doutté, notamment, qui affirme : le « trait dominant » du mahométisme, « c'est la résignation, l'abandon volontaire par le fidèle de sa personne entre les mains de Dieu » (*L'Islam algérien en l'an 1900*, Alger, Girault, 1900, p. 54). Auteur de nombreux ouvrages, E. Doutté (1867-1926) a occupé des fonctions administratives importantes en Algérie où il fut également professeur.

31. H. Nogué, *Contribution à l'étude des formes cliniques de la tuberculose pulmonaire aiguë chez l'indigène algérien*, Alger, 1932, p. 168 et 176. En 1939, le professeur Robert Montagne écrit : l'Européen « est frappé de la passivité de l'Arabe, ce parasite indolent et résigné, à peu près incapable de réagir devant la misère et la conquête… » (*La Politique islamique de la France*, Paris, Centre d'études de la politique étrangère, 1939, p. 2). R. Montagne est alors directeur du Centre des hautes études d'administration musulmane.

32. En 1960, le Dr Henri Marchand, membre de l'Académie d'outre-mer, fait état de la puissance des désirs sexuels chez la « musulmane » d'Algérie et stigmatise son insouciance en matière d'hygiène liée au « fatalisme » bien connu du « caractère oriental ». Ces comportements nuisent gravement à la santé publique et à celle des « jeunes soldats arrivant de France » qui devront « se méfier », dans « leurs ébats amoureux en pays d'Islam », de la virulence des maladies vénériennes (*La Musulmane algérienne*, Rodez, Subervie, 1960, p. 136).

33. F. Fanon, « Médecine et colonialisme », in *L'An V de la révolution algérienne* (1959), Paris, La Découverte, 2001, p. 155 et suiv. En 1907, H. de Castries affirme : « il faut […] renoncer à l'accusation de fatalisme portée contre le père de l'Islam. Faut-il en charger les théologiens musulmans ? Ce serait […]

aller trop loin encore, car la doctrine de la prédestination est repoussée par la moitié d'entre eux » (*L'Islam. Impressions et études* (1907), *op. cit.*, p. 162). Ces analyses sont saluées par G. Dujarric qui félicite Castries pour avoir « courageusement protesté contre les préjugés toujours injustes […] qui nous empêchent de voir l'islamisme sous son véritable jour » (*Revue de l'Islam*, 1896, nº 24, p. 189).

34. Dr H. Marchand, *La Musulmane algérienne* (1960), *op. cit.*, p. 143 (souligné par nous).

35. P. Bourdieu et A. Sayad, *Le Déracinement*. *La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie* (1964), Paris, Minuit, 2011, p. 20. Étudiant les habitudes langagières des catégories populaires algériennes, Bourdieu écrit : « L'expérience quotidienne est vécue comme le résultat d'une sorte de plan systématique conçu par une volonté maligne. Le système colonial est perçu comme un dieu méchant et caché qui peut s'incarner […] dans "les Européens", "les Espagnols", "la France", "l'administration" » ou « "le gouvernement" » (*Esquisses algériennes*, Paris, Seuil, 2008, p. 119).

36. Voir Dr G. Lacapère, *La Syphilis arabe (Maroc, Algérie, Tunisie)* (1923), *op. cit.*

4

Islam : « sensualisme » et sexualités coupables des musulman·e·s

1906. Augustin Bernard, professeur à l'École des lettres d'Alger, et Napoléon Lacroix, chef du service des Affaires indigènes au gouvernement général, publient, sous les auspices de Charles Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, un ouvrage sur l'évolution du nomadisme. Ce soutien témoigne de l'attention accordée par les autorités à ce livre dont elles valident le contenu et qu'elles recommandent à ceux qui s'intéressent à cette possession, y vivent et y exercent parfois des responsabilités. Quelles que soient leurs activités, tous découvriront dans ce volume, qui conjugue connaissances académiques et savoir acquis sur le terrain, des analyses leur permettant de comprendre les « indigènes » et les résistances qu'ils opposent aux changements souhaités par la métropole pour moderniser leur société et « mettre en valeur » ce territoire prometteur.

Comme beaucoup de leurs pairs, Augustin Bernard et Napoléon Lacroix estiment que le « principal écueil » auquel se heurtent les Français est le « Coran ». « Évangile » et « Code » des musulmans, il commande leurs comportements intimes, privés et publics, selon eux. Obstacle au « progrès » économique et social, ce texte entrave aussi les ambitions réformatrices des autorités dans des domaines majeurs : les pratiques matrimoniales et la vie familiale, qui déterminent l'éducation des enfants et contribuent, de génération en génération, à perpétuer des traditions jugées arriérées et contraire aux bonnes mœurs. « Le mariage musulman, écrivent les auteurs, repose sur la polygamie et sur le divorce », ce qui est exclusif de « toute idée d'association » durable fondée sur l'amour, la fidélité et la stabilité réputés propres aux unions contractées par les couples des sociétés occidentales. Si des séparations existent, elles demeurent

l’exception ; en terre d’islam elles sont légion, car les mobiles principaux du mariage sont la « nécessité » et la « sensualité ». Nécessité d’avoir de nombreux enfants pour disposer des bras indispensables aux travaux agricoles ; sensualité liée au mahométisme qui, à la différence du christianisme, encourage les activités génésiques dès le plus jeune âge, en raison de l’union fréquente des « impubères », et la polygamie[1]. De là, aussi, l’existence de « vices contre nature » auxquels s’ajoute l’« adultère » fréquemment commis par les femmes à cause des mariages précoces et de la claustration qui leur sont imposés[2]. L’ensemble est à l’origine de nombreux conflits familiaux cependant que la promiscuité des tentes et des gourbis favorise l’éveil sexuel des enfants et l’onanisme. En Europe, les familles participent à la diffusion d’une morale privée et publique conforme à l’ordre social qu’elles contribuent à renforcer ; il n’en est pas de même en terre musulmane, où les foyers des fidèles sont les vecteurs d’une corruption individuelle et collective qui nuit à la société tout entière, laissent entendre Augustin Bernard et Napoléon Lacroix.

Polygamie, hypersexualité et criminalité indigènes

Lorsqu’ils publient l’ouvrage précité, leurs analyses sont, depuis longtemps, partagées par les spécialistes de l’islam et de l’Afrique du Nord. Quant au soutien du gouverneur général de l’Algérie, il s’explique moins par l’originalité – elle est faible voire inexistante – des pages que ces auteurs consacrent aux pratiques sexuelles, maritales et familiales des mahométans que par la synthèse consensuelle et didactique qu’ils proposent. À preuve, l’étude du lieutenant-colonel Étienne Villot portant sur les mœurs des « indigènes » algériens, parue en 1871, devenue un classique souvent cité et plusieurs fois réédité. Comme beaucoup avant et après lui, il estime que la religion musulmane se caractérise par l’exaltation des « plaisirs de la chair ». En témoignent les déclarations du Prophète, qui affirmait : ce que « j’aime le plus au monde, ce sont les femmes et les parfums », à quoi s’ajoute la polygamie qu’il a pratiquée puis encouragée dans le Coran. À la suite de plusieurs citations du Livre saint, Étienne Villot conclut que le mariage musulman a pour fin la « satisfaction des besoins » sexuels et qu’il est assimilable à une transaction portant sur le « champ génital

de la femme » à qui l'on impose cette union et un commerce charnel précoce. La polygamie est la cause de maux nombreux et graves qui ravalent la gent féminine au rang d'objet de plaisir. Pis encore, cette situation la condamne à « une vieillesse anticipée » puis à la répudiation en raison d'une stérilité favorisée par les excès vénériens et les maladies qui en sont les suites. La multiplication des relations charnelles épuise également le mari dont le « génie » et la « volonté » s'étiolent toujours plus[3]. L'ensemble confirme la nocivité des rapports sexuels précoces et fréquents qui ruinent la santé physique et mentale des individus concernés. De là aussi des débauches « monstrueuses » favorisées par la sollicitation constante des appétits génésiques masculins et féminins qui conduit les épouses vivant dans une « intimité forcée » à s'adonner à des relations saphiques et/ou adultérines[4]. Jalousie exacerbée, intrigues, disputes, insultes et violences ; tel est selon Étienne Villot le quotidien de la famille musulmane livrée à la puissance destructrice de passions mauvaises que ni la religion ni l'éducation ne contiennent puisque les « indigènes » vivent « au milieu d'une société sans frein ».

Familles mahométanes et corruption des mœurs

Parvenu au terme des pages consacrées aux mariages musulmans, Étienne Villot conclut en opposant les « cloaques immondes des ménages polygames » aux doux avantages de la monogamie qui repose sur l'amour, le libre consentement et la stabilité propices à une saine éducation des enfants et à la pérennité d'une société bien ordonnée. Deux civilisations s'opposent : celle du mahométisme, qui favorise les unions et les mœurs que l'on sait, condamne la « famille musulmane » à un « état semi-barbare » incompatible avec le progrès individuel et collectif, et celle, évidemment supérieure, du « christianisme », qui façonne les esprits et détermine les pratiques en inculquant aux croyants « réserve », « modestie », « solidarité » et « habitude du sacrifice »[5]. Marqués par la tempérance et le souci d'autrui, ces traits de caractère aident à comprendre les particularités sociales et morales des nations occidentales, et leurs avancées remarquables grâce auxquelles elles s'imposent dans tous les domaines.

Des années plus tard, en 1903, Charles Letourneau, professeur de sociologie à l'École d'anthropologie de Paris, fait de la polygamie et des différents types d'amours existants autant de critères permettant de distinguer et de classer les « races ». Au plus bas se trouvent les « indigènes » australiens aux affects et aux mœurs grossiers puisque hommes et femmes s'accouplent de façon bestiale. De plus, ils sont réputés abandonner « sans scrupule » infirmes et malades, et pratiquer l'« infanticide » pour se débarrasser de bouches inutiles. Viennent ensuite les populations noires d'Afrique ; là, les hommes peuvent avoir plusieurs épouses, connues pour leurs « mœurs légères » et leur obscénité. Considérées comme des bêtes de somme, elles servent « aux plaisirs génésiques » et assurent l'essentiel des activités productives pendant que les maris, qui méprisent le travail, chassent, guerroient puis « dorment paresseusement ». Sensuels, gloutons et impulsifs, les « nègres » des deux sexes ont un « niveau mental et moral […] très peu élevé », et conservent « nombre de traits du caractère enfantin ». Supérieurs à ces derniers mais inférieurs aux Européens, les Arabes musulmans pratiquent eux aussi la polygamie et avilissent les femmes qu'ils mésestiment et exploitent. Plus généralement, ils se signalent par des passions puissantes ; comme en atteste leur « fureur jalouse » qui, sans équivalent chez les autres « races », est la cause de nombreuses violences domestiques et sociales, affirme Charles Letourneau. Au-delà de différences indéniables, puisque les Aborigènes d'Australie sont des sauvages tandis que les mahométans jouissent, pour imparfaite qu'elle soit aux yeux des contemporains, d'une civilisation, tous partagent des conceptions assez voisines de l'amour qualifié de sensuel et limité, à cause de cela, à la seule satisfaction des « plaisirs » physiques. Quant aux unions et aux mariages, ils demeurent, chez les uns et les autres, déterminés par des considérations utilitaires : avoir une ou plusieurs femmes pour profiter de leur labeur et s'assurer une descendance.

Dans les « pays civilisés », au contraire, la monogamie est la règle, les femmes respectées et l'amour des époux est majoritairement « cérébral », soutient Charles Letourneau[6]. Propre aux « races » et aux civilisations supérieures, cette qualité témoigne des progrès de la raison et de la capacité des individus à se soustraire pour partie à leurs pulsions sexuelles qu'ils parviennent à maîtriser en s'élevant à des sentiments délicats et stables. Ces derniers

expliquent la solidité des mariages, dont le ressort est une douce inclination officialisée par l'expression de la volonté libre des individus qui, sans être égaux[7], forment un couple où les qualités du mari et celles de l'épouse se complètent. De là aussi le respect mutuel éprouvé par l'un et l'autre, et l'importance accordée à la fidélité indispensable à l'existence de familles harmonieuses et durables. Les rapports aux passions, jugées presque sans frein en Afrique comme en Orient, la typologie des amours et des pratiques matrimoniales enfin sont au principe d'une hiérarchie des « races » et des civilisations que domine l'Occident.

Cette antienne est des plus classiques. Dans le champ littéraire, en dépit de différences négligeables, Maupassant a contribué à sa diffusion en en faisant le motif d'une nouvelle, *Marroca*, publiée en 1882. Alors que le narrateur se rend à Bougie en Algérie, il note, à propos de « cette terre d'Afrique », qu'on y « aime furieusement ». La cause de cette situation ? Le climat, affirme-t-il après beaucoup d'autres, et, plus précisément, la chaleur entretenue par les « souffles suffocants » du Sahara et ce « fameux sirocco ». Tous « embrasent le sang, affolent la chair » et « embestialisent », conclut l'écrivain. Poncifs de la littérature exotique qui mobilisent une climatologie et une caractérologie convenues, celle-ci étant réputée déterminer celle-là et rendre compte de la « brusque tension des désirs » qui exaspère « toutes nos facultés de sensation physique ». Singulier procès de décivilisation. Il atteint les hommes et les femmes du Vieux Continent, lesquels se soustraient bientôt aux règles qui, en Europe, organisent les rapports entre les sexes ; à la tempérance succèdent des rapports multiples, fréquents et parfois adultérins. Aussi, Maupassant hiérarchise-t-il ces deux régions du monde que distinguent la nature du climat et la qualité des sentiments amoureux éprouvés par les individus. Au Nord tempéré s'épanouissent l'« amour des âmes », l'« idéalisme sentimental » et le « platonisme ». Autant d'affects, de manières d'être et d'agir qui témoignent des progrès de l'esprit humain et de ses capacités à purifier le désir. Charnel à l'origine, il se fait amour spirituel où l'autre est aimé pour ses qualités morales et intellectuelles. Rien de tel au Maghreb où n'existe, affirme Maupassant, qu'un

terrible « amour […] des sens » dont la force, stimulée par la chaleur et les comportements particuliers des femmes, « nous fait commettre tant de sottises »[8].

Relativement aux mœurs des autochtones, des considérations raciales et civilisationnelles s'ajoutent au facteur climatique. L'ensemble explique que jamais la « poésie de l'amour », propre aux habitants des « pays » européens, ne surgisse. Cela vaut pour les mariages musulmans, les unions polygames réservées aux riches « indigènes » et les liaisons qui se nouent parfois entre Français et autochtones de sexe féminin. De telles situations ont pour cause un « cœur trop rudimentaire » et une « sensibilité trop peu raffinée » qui empêchent ces êtres inférieurs de provoquer une « exaltation sentimentale » comparable à celle qu'éprouvent les Européens, notamment. Seule demeure l'« ivresse sensuelle » de ces femmes tenues pour des « bêtes à plaisir »[9] ; celui qu'elles cherchent pour assouvir leurs désirs et celui qu'elles procurent aux hommes. Bien faites pour exciter puis combler les appétits vénériens du « sexe fort », ces femmes sont incapables d'établir des relations durables en raison de la nature purement charnelle de leur amour qui les conduit à se livrer au premier venu puis, dans certains cas, à s'enfuir avec lui, comme le note le narrateur de cette autre nouvelle de Maupassant, *Allouma*, parue en 1889.

De là, pour cet écrivain et de nombreux contemporains, des rapports ambivalents avec les femmes autochtones. Fruste, assurément, mais délurée aussi, ce qui est interprété comme l'annonce d'une sexualité affranchie des contraintes morales du Vieux Continent, cette sexualité peut être satisfaite par la fréquentation de prostituées « indigènes »[10], d'épouses volages ou de femmes arabes, impudiques et sauvages. Des femmes ? Sous la plume sexiste et raciste de Maupassant, elles ne sont que des « filles », souvent qualifiées de « faciles », ce qui accentue leur déconsidération. Classique hiérarchisation des amours et des pratiques dont les singularités permettent à l'écrivain de souligner ce qu'il croit être l'originalité de l'Occident où triomphent des sentiments policés par une civilisation supérieure. De même pour l'ordre moral, familial et social établi. L'Orient, quant à lui, est brutalement sensuel puisque les musulman·e·s sont des individus inférieurs en raison de la grossièreté de leurs affects et des désordres individuels et collectifs que ces derniers engendrent. Là, pour des raisons

climatiques et civilisationnelles, les pulsions sexuelles l'emportent et le doux commerce amoureux cède le pas à l'avidité charnelle. Commune géographie des amours. Ces analyses reposent aussi sur une anatomie symbolique du corps et des sentiments. En haut, les forces de l'âme ou de l'esprit s'imposent et subliment ces derniers en les purifiant ; le langage[11], la littérature et les relations délicates qui unissent hommes et femmes du Vieux Continent en témoignent, pense-t-on alors. Ici, le sentiment amoureux est libre et vertueux, ce pourquoi il peut être célébré puisque la raison triomphe. En bas, les parties honteuses du corps sont mues par les seuls appétits génésiques qui animalisent les individus des deux sexes et ravalent leurs transports au rang de confusion obscène des chairs. Là, dominent la licence et la corruption physique et morale, comme le prouvent les amours d'Orient, jugées inférieures, instables et dangereuses. Poncifs de la littérature coloniale[12]. En 1931, l'homme de lettres Georges Grandjean stigmatise les « écrivains » et les « journalistes en mal de gloriole » qui se complaisent dans la description des débauches « mauresques » pour satisfaire un lectorat friand d'exotisme. Plus encore, Grandjean met au jour la duplicité de beaucoup de ses contemporains qui, lorsqu'ils voyagent en Afrique du Nord, font appel à des professionnelles « indigènes » pour assouvir leur « lubricité de touristes ». En conclusion, il dénonce l'islamophobie savante et littéraire qui écarte systématiquement les aspects « nobles » de la civilisation et de la religion mahométanes, toutes deux simplifiées par de « petits maîtres » qui pensent « philosopher »[13]. Virulentes remarques restées sans effets notables.

Ruineuses pour la moralité, la polygamie et l'infidélité des mahométanes sont également les causes, estime Étienne Villot, de nombreuses maladies vénériennes et d'un désastre épidémique qui affecte les autochtones et menace les Européens lorsqu'ils fréquentent des femmes arabes. Le nom de ce fléau, partout synonyme de dégénérescence individuelle et collective susceptible d'entraver les efforts entrepris par la France pour « mettre en valeur » les territoires conquis : la « syphilisation » de la société « indigène » liée à l'absence d'hygiène et aux pratiques sexuelles des musulman·e·s[14]. La dangerosité morale des sectateurs de Mahomet est redoublée par leur dangerosité sanitaire, celle-ci étant une conséquence de celle-là. Au « point de vue social », poursuit Étienne Villot, les unions multiples favorisent une sorte de « communisme » qui anéantit

la « responsabilité individuelle », entretient l'« esclavage domestique » des femmes et perpétue des traditions contraires aux principes des sociétés modernes fondées sur le libre consentement des individus et l'égalité. Au plan politique enfin, les mariages musulmans renforcent la « servitude », l'« immobilité »[15] et le fatalisme favorables à la tyrannie. Si Étienne Villot ne s'étend pas sur les rapports entre la conception de la famille, le statut des femmes et la nature des régimes établis en Orient, il laisse entendre, à la suite de Montesquieu, que les modalités du « gouvernement domestique » sont conformes à celles qui régissent la vie de la cité. Là où triomphent la soumission des femmes et le pouvoir absolu des hommes, triomphe aussi un « gouvernement despotique, qui aime à abuser de tout »[16]. La somme de ces coutumes néfastes explique l'arriération des musulmans et leurs résistances permanentes à la civilisation européenne.

La version pédagogique de ces thèses est exposée dans un livre de Théodore Bachelet, publié de nouveau en 1886 et destiné aux élèves des écoles. On y découvre qu'au sein de la « famille » musulmane la « sainteté des affections domestiques est profanée par la polygamie et par la facilité du divorce ». Ici, l'amour maternel est « étouffé » par la « jalousie » et la « rivalité » des épouses qui se querellent sans cesse pour obtenir les faveurs sexuelles et matérielles de leur mari. Aussi les enfants trouvent-ils « à leur berceau » non la « tendresse » des mères mais leurs « haines » et leurs « rancunes » qui font du foyer le lieu clos de violences familiales incompatibles avec une éducation digne de ce nom. De là, aussi, des « drames incessants, dont le dénouement naturel est l'assassinat dès qu'il devient possible », affirme ce professeur. Pour lui et beaucoup de ses pairs, l'immoralité et la dangerosité de la polygamie ne font aucun doute puisqu'elle est la cause et l'effet de la corruption des mœurs transmise de génération en génération. S'y ajoutent des atteintes graves aux personnes, comme le prouve la fréquence des actes criminels favorisés par les passions et la suspicion maladive des musulman·e·s. L'ensemble confirme l'infériorité et la nocivité morales et sociales de l'islam puisque Mahomet, à la différence de Jésus, n'a pas combattu les « passions humaines » mais les a exaltées en stimulant l'« orgueil » et la « volupté », peut-on lire sous la plume de Théodore

Bachelet[17]. Et, pour étayer plus encore ses affirmations, il évoque la conception mahométane du Paradis où soixante-douze vierges sont promises aux vertueux fidèles.

Des vices privés aux désordres publics

Spécialiste du droit colonial et de la criminalité « indigène », Émile Larcher estime que cette dernière est trois fois supérieure à celle de la métropole. La réalité est sans doute plus terrible, laisse-t-il entendre, puisque de nombreux actes contraires aux lois demeurent inconnus des autorités. Plus grave, cette criminalité se caractérise souvent par des agissements d'une rare sauvagerie, estime-t-il à la suite de l'avocat Durieu de Leyritz qu'il cite : massacres de familles entières dont les membres sont égorgés et « assassinats horribles précédés de viols hideux ». Tous ont pour causes, soutient Émile Larcher, les « instincts » homicides des autochtones, leur « luxure », leur goût du « pillage » et « la haine du musulman à l'encontre du roumi »[18]. Si la sexualité particulière des musulmans et les passions qu'elle favorise sont ici convoquées de façon allusive, il n'en est pas de même dans un autre ouvrage de Larcher. À la suite d'une étude comparative réalisée pour mieux comprendre les singularités de la « criminalité algérienne », il conclut : les « crimes contre les mœurs » sont si élevés qu'ils viennent « immédiatement » après les « crimes de sang ». Cet état de choses s'explique par les « appétits bestiaux » et les pratiques « sodomites » des Arabes qu'ils partagent avec « tous les Orientaux ». Les « musulmanes » commettent aussi de nombreux actes criminels en ayant souvent recours à l'avortement[19], sans doute pour faire disparaître le fruit de leurs infidélités ou celui des rapports sexuels fréquents imposés par leur mari. L'ensemble témoigne de la dangerosité des autochtones dont les mœurs grossières sont à l'origine de violences multiples et particulières qui exigent une « répression plus prompte et plus rigoureuse » que dans la « Mère Patrie ». La nature et la fréquence des crimes commis en Algérie confirment l'infériorité de la civilisation mahométane par rapport à celle de l'Europe où les atteintes physiques aux personnes et aux biens ont régressé en devenant moins violentes et plus « rusées »[20].

L’essentiel de ces analyses sont confirmées, en 1926, par le Dr Côme Arrii, disciple du célèbre professeur Antoine Porot qui l’a aidé dans ses travaux de recherche en lui fournissant plusieurs rapports médicaux-légaux. Après lui avoir dédié sa thèse, Côme Arrii cite longuement un travail pionnier de son maître : « Notes de Psychiatrie musulmane » destinées à « dégager les éléments constitutionnels et les tendances réactionnelles de l’âme indigène au point de vue pathologique » parues dans les *Annales médico-psychologiques* en 1918. Il s’en inspire pour étudier à son tour les « grands traits psychiques » de l’autochtone algérien et « éclairer » certains de ses comportements criminels qui débouchent souvent sur des « meurtres commis dans des conditions de violence et de sauvagerie parfois inouïes ». Jugé primitif, l’« indigène » se caractérise par une « réduction de la vie intellectuelle » nommée « puérilisme », lequel explique sa crédulité, son entêtement et sa proximité psychologique avec l’enfant occidental. Il s’en distingue cependant sur un point essentiel ; contrairement à ce dernier, qui manifeste une forte curiosité pour les choses de l’esprit, l’autochtone musulman est réputé dépourvu d’un tel appétit. Deux instincts et une passion l’emportent chez lui sur les « préoccupations d’ordre affectif » et rationnel : l’« instinct de conservation » et un puissant « instinct de reproduction » auxquels s’ajoute l’« orgueil » propre au « sexe masculin ». Souvent pathologique, cet orgueil est la cause d’une jalousie maladive qui entraîne de nombreuses violences domestiques et/ou perpétrées sur quiconque est perçu comme portant atteinte à la haute image que le musulman a de lui-même. De là, enfin, une « criminalité » spécifique aux autochtones puisque les outrages sexuels commis « dans le mariage », les attentats à la pudeur et les viols sont courants. Il est fréquent que ces derniers soient suivis « impulsivement » du meurtre de la victime en raison d’une « fureur homicide » soutenue, précise ce médecin, par une « excitation sexuelle » et une « ivresse érotique » qui atteignent alors leur paroxysme. Dans les cas les plus graves, ces traits expliquent l’existence de « monstres d’amoralité » qui se signalent par une « carence émotive », des déficiences mentales prononcées et une « perversion des inclinations naturelles ». La psycho-pathologie de « l’indigène algérien » et son « impulsivité criminelle » se transforment ainsi en un « problème médico-légal » particulièrement

préoccupant. Faute d'établissements en nombre suffisant, beaucoup d'« aliénés » restent en liberté dans le « bled » où ils suscitent la peur car ils sont souvent délinquants ou meurtriers.

Ces problèmes ne se posent pas seulement en Algérie ; la métropole est aussi concernée en raison de l'importance de l'immigration nord-africaine et de ses effets délétères sur la « civilisation » française. En effet, les pathologies physiques et psychologiques des « musulmans » sont d'autant plus répandues et graves qu'ils s'affranchissent, lorsqu'ils travaillent dans l'Hexagone, du contrôle social traditionnel de la colonie, et qu'ils fréquentent alors bars et prostituées. Chez ces « individus hypersensibles », de tels comportements favorisent les atteintes à l'ordre public et à la sécurité des personnes. La « chronique des tribunaux » en témoigne puisque les « Sidis », bien que « nouveaux venus dans la criminalité » métropolitaine, n'ont pas tardé à s'y « tailler une large part », affirme le Dr Côme Arrii qui renforce ainsi la thèse relative à la surcriminalité « indigène » soutenue depuis longtemps par les meilleurs spécialistes[21].

Nul doute qu'Arrii, ses pairs et ses lecteurs se souviennent du crime passionnel commis par Mohamed Ben Slimane, originaire de Tizi-Ouzou, le 7 novembre 1923 rue Fondary à Paris, suivi de l'attaque au couteau de trois personnes dont le seul « tort » était d'être présentes et d'avoir été témoins de la scène. Bilan : deux femmes tuées, celle qui avait refusé les avances de cet immigré nord-africain et une passante, auxquelles s'ajoutent deux blessés graves. Quelques heures plus tard, selon *Le Petit Parisien*, une « foule » s'est ruée sur les lieux du drame, et les « Algériens, nombreux dans le quartier, ont été pris à partie » et « sérieusement malmenés »[22]. Après avoir défrayé la chronique de la presse parisienne puis hexagonale, ce fait divers est devenu une affaire nationale en raison de la mobilisation de certains journaux[23], de celle de forces politiques diverses, opposées à l'immigration des « Arabes », et des rassemblements de manifestants indignés exigeant l'expulsion immédiate de ces derniers. Pour beaucoup, ce meurtre confirme la dangerosité des « indigènes », laquelle exige des dispositions nouvelles, une surveillance accrue et une justice exemplaire. Confronté à cette évolution rapide qui a changé la nature de la situation – un crime auquel ont succédé de violentes polémiques mettant en cause l'autorité et l'efficacité de la justice, et celles de l'État –, le gouvernement

est contraint de réagir par la voix du ministre de l'Intérieur, Camille Chautemps. Quelques semaines plus tard, en 1924, celui-ci se déclare favorable au contrôle de l'immigration maghrébine et à une limitation de la vente d'alcool aux Nord-Africains, conformément aux souhaits des spécialistes auxquels se sont ralliés de nombreux responsables pour échapper à l'accusation de laxisme et/ou exploiter ce meurtre à des fins partisanes. De plus, à l'initiative du conseiller de Paris Pierre Godin, le Service de surveillance et de protection des indigènes nord-africains (SSPINA) est créé en 1925. Il comprend une Brigade nord-africaine (BNA) chargée de surveiller cette population dangereuse[24]. Les débats relatifs au caractère des Arabes musulmans, à leurs pathologies et aux « problèmes » liés à leur présence en métropole sont ainsi passés du champ académique et psychiatrique au champ politique en suscitant de nombreuses controverses puis en favorisant l'adoption de dispositions plus sévères et la mise en place d'institutions nouvelles.

À l'instar d'Antoine Porot qui, en tant que fondateur et directeur de l'École algérienne de psychiatrie, occupe trois positions éminentes liées entre elles : celles de professeur, de praticien et d'expert sollicité par les tribunaux, Côme Arrii souhaite faire œuvre de connaissance et de conseil auprès des autorités en matière de politique d'assistance et d'orientations pénales. Comme beaucoup de ses pairs, il estime indispensable de renforcer les dispositions préventives et répressives. Les analyses et les conclusions de ce praticien confirment l'importance de la psychiatrie ethnique comme science pratique coloniale. Coloniale, elle l'est non seulement parce que ses « objets » de recherche sont les autochtones mahométans mais aussi parce qu'Antoine Porot et ses épigones, dont il a souvent dirigé les thèses puis cosigné les articles[25], entendent défendre, grâce à leurs enquêtes, leur expertise et leurs propositions de réforme, l'Algérie française, ses institutions et la métropole.

Dans ce contexte académique, journalistique et politique caractérisé par la construction de l'immigration « arabo-musulmane » comme problème civilisationnel, moral, sanitaire et sécuritaire susceptible d'exposer la population française à des dangers multiples et graves, les autorités nationales décident, le 4 avril 1928, de mettre un terme à la libre circulation des « indigènes » nord-africains entre Alger et Paris. Établie depuis le 14 juillet 1914, cette liberté est

réduite à néant par l'adoption de dispositions particulièrement restrictives réclamées depuis longtemps par un nombre croissant de personnalités venues d'horizons professionnels et politiques divers[26]. Désormais, les autochtones qui souhaitent quitter la colonie doivent produire une carte nationale d'identité, un extrait de casier judiciaire constatant l'absence de condamnation lourde, le justificatif d'un pécule de 150 francs et le versement d'une caution destinée à couvrir les frais d'un rapatriement éventuel. Afin d'éviter la production de certificats médicaux de complaisance, ou jugés tels par les services de police, une contre-visite médicale est organisée sur le lieu d'embarquement pour s'assurer que les candidats au départ ne sont pas atteints de maladies contagieuses. De plus, ils doivent prouver qu'ils sont vaccinés depuis moins de cinq ans. Supprimées le 17 juillet 1936, ces dispositions sont partiellement rétablies par deux arrêtés du gouverneur général de l'Algérie. Le premier – 9 décembre 1936 – impose de nouveau le cautionnement, le second – 29 janvier 1937 – un contrôle sanitaire.

Quelques années plus tard, en 1939, le Dr Suzanne Taëb, interne à l'hôpital psychiatrique de Blida, poursuit les recherches consacrées au « primitivisme des Nord-Africains » en s'intéressant aux « idées d'influence » et au « rôle des superstitions » dans les pathologies de ses patients. Comme le Dr Côme Arrii, c'est une élève d'Antoine Porot qu'elle cite d'abondance en plaçant son travail sous l'autorité de ce médecin dont les pouvoirs académiques se confirment grâce aux thèses qu'il dirige et aux nombreuses contributions de disciples d'autant plus reconnaissants qu'ils lui doivent souvent leur premier ouvrage et des responsabilités hospitalières significatives. En prolongeant les analyses d'Antoine Porot, ces fidèles renforcent le prestige et l'influence scientifiques de leur maître et de l'École algérienne de psychiatrie qu'il a fondée. La conjonction de ces pratiques, la somme des publications offertes par les membres de cette École et les stratégies discursives employées permettent d'observer *in vivo* comment se perpétuent un puissant « régime de vérité » et l'orthodoxie qu'il entretient. De là aussi, une forme d'écholalie révérencieuse et référencieuse – osons ce néologisme – qui se traduit par de nombreuses citations empruntées aux travaux d'Antoine Porot et notes de bas de page renvoyant à sa production scientifique. Toutes sont présentes pour signifier la dette du Dr Suzanne Taëb à

son égard, le sérieux de l'investigation qu'elle mène en partie grâce à lui, la bonne connaissance qu'elle a du champ disciplinaire auquel elle appartient et de la production de ses aînés dont elle attend une reconnaissance indispensable pour poursuivre sa double carrière de psychiatre et de chercheure. Ce ne sont ni le diable ni l'insignifiance qui se trouvent dans ces détails mais la considération et la fidélité intellectuelles dues à Antoine Porot en même temps qu'ils révèlent la permanence de son autorité. Enfin, eu égard aux critères académiques, ce souci de la citation, qui peut s'interpréter aussi comme un souci de filiation scientifique, témoigne de la rigueur du Dr Suzanne Taëb[27]. Si ses investigations reconduisent l'essentiel des découvertes de ce professeur, elles s'enrichissent d'ouvrages plus récents, majeurs également : ceux de Lucien Lévy-Bruhl et de Charles Blondel[28], sur lesquels cette praticienne s'appuie pour étayer ses analyses. Comme ces deux figures dominantes de la psychologie, Suzanne Taëb estime que la mentalité des « indigènes » est « primitive » car elle est « intensément mystique », « peu conceptuelle » et fortement marquée par une « crédulité religieuse » persistante. Selon elle, l'ensemble de ces caractéristiques, déterminées par des facteurs ethnico-raciaux et cultuels propres à l'islam, explique la puissance instinctuelle et passionnelle des Nord-Africains, et la faiblesse de leurs activités intellectuelles.

Pour autant, ajoute ce médecin dans un souci de précision destiné à renforcer ses thèses en faisant la démonstration qu'elle est animée par la volonté de savoir et de distinguer, on ne saurait assimiler le primitivisme des Arabes à celui des « peuplades nègres du Congo ou de l'Afrique centrale ». En effet, ces derniers sont des sauvages alors que les premiers « ont eu une civilisation » déterminée par leur religion. Aussi est-il indispensable, pour avoir une connaissance adéquate de la psychologie et des pathologies des musulmans, de prendre en compte cette situation particulière. Dans la hiérarchie des « races », ils occupent, on le sait, une position intermédiaire : supérieurs aux Noirs mais inférieurs aux Blancs. La « pauvreté » de la vie intellectuelle des « indigènes » algériens, marquée par une « inappétence de l'esprit pour les solutions logiques et complètes », le confirme. De même leurs « maladies mentales », puisque « leurs idées délirantes » sont « rarement bien organisées ». Enfin, les autochtones atteints de troubles graves commettent souvent des « fugues » et des meurtres

qui, pour ces derniers, sont en général plus violents que ceux perpétrés par des Européens. À cela s'ajoutent, soutient Suzanne Taëb, plusieurs perversions : la « coprophagie » et l'« exhibitionnisme », lequel est engendré par un « érotisme exagéré » dont les effets nuisent à la moralité et à l'ordre publics[29]. Bien que moins fréquent, cet érotisme, cause ou effet de l'hypersexualité des populations concernées, affecte également les femmes, dont les infidélités et les conduites contraires aux bonnes mœurs s'éclairent.

D'abord traités et condamnés au plan moral, les problèmes engendrés par la polygamie et la sexualité réputée exacerbée des musulmans[30] sont rapidement devenus des enjeux sanitaires de première importance en raison de leurs conséquences désastreuses pour les populations locales et européennes. Il faut y ajouter, pendant l'entre-deux-guerres, marquée par l'augmentation de l'immigration nord-africaine en métropole, les Français·e·s de l'Hexagone menacés eux aussi par la syphilis dite arabe[31] et les maladies contagieuses des Maghrébins. Enfin, lorsque des spécialistes de la législation en vigueur en Algérie, puis certains praticiens de l'École algérienne de psychiatrie se sont intéressés à la criminalité « indigène », ces problèmes sont devenus sécuritaires. Grâce à de nombreuses enquêtes de terrain, les uns et les autres estiment avoir démontré ceci : la mentalité primitive des Arabes musulmans favorise des troubles psychologiques particuliers qui sont à l'origine de crimes nombreux, caractérisés par des violences extrêmes et souvent sexuelles[32]. La conjonction de ces thèses racistes et islamophobes, constitutives d'un « régime de vérité » élaboré au sein d'institutions diverses et souvent prestigieuses, a contribué à forger de « l'indigène » mahométan une image particulièrement négative. Après avoir été saisi par le droit colonial, la médecine, l'hygiène privée et publique, et la psychologie ethnique, qui jouissent d'une influence importante auprès des pouvoirs publics, l'Arabe musulman est désormais un *tout-Autre*, inférieur et inquiétant.

Sont à l'œuvre plusieurs processus distincts mais complémentaires. Ils aident à comprendre comment « l'autochtone » d'Afrique du Nord est devenu cet individu étrange et menaçant susceptible, en raison de ses caractéristiques ethnico-raciales, religieuses et culturelles[33], de provoquer mépris, colère et indignation. Un processus d'*altérisation-racisation* fait de lui un étranger absolu

dont les différences sont, à cause de cela, jugées irréversibles par la majorité des contemporains puisqu'elles résistent à toute entreprise d'assimilation. Imputées à l'islam, qui façonne le caractère obtus, orgueilleux et haineux de « l'Arabe », et à ses coutumes ancestrales, ces résistances sont, pour beaucoup, synonymes de risques immédiats ou à venir. Dans les possessions de la République impériale, elles rendent difficile voire impossible la « conquête des cœurs », et elles sont l'expression de l'hostilité sourde ou déclarée du mahométan à l'endroit du « *roumi* ». En métropole, ces caractéristiques empêchent le « Nord-Africain » de se fondre dans le creuset national réputé admirable puisque ce dernier transforme, avec efficacité, les immigrés européens en nouveaux Français fiers de leur patrie d'adoption.

À ce premier processus s'ajoute un autre : l'*infériorisation* au terme duquel l'« Arabe mahométan » se voit assigner un rang particulier dans la hiérarchie du genre humain, ce pourquoi il n'est ni un semblable, ni un citoyen mais un « sujet français » assujetti à un ordre juridique et politique singulier. Une telle situation légitime son statut d'« indigène » exclu de la communauté nationale et incapable d'y participer puisque, sauf cas exceptionnel, sa minorité intellectuelle et civilisationnelle est au principe de sa minorité civique juridiquement établie par des dispositions discriminatoires. Cette troublante étrangeté est renforcée par un troisième élément : la dangerosité polymorphe, morale, sécuritaire et sanitaire, imputée au « Nord-Africain musulman ». Pis encore, en raison de leur nature et de leurs conséquences, certaines des menaces qu'il incarne sont potentiellement existentielles pour la nation car elles sont susceptibles d'atteindre ses membres au plus intime en altérant leurs qualités physiques et mentales par corruption du sang, syphilisation et métissage. Synonyme d'abâtardissement, ce dernier est condamné par la majorité des spécialistes qui partagent une commune mixophobie[34] puisque les défauts des métis sont établis par les médecins, les psychologues ethniques et les psychiatres auxquels s'ajoutent nombre de coloniaux convaincus par leurs analyses et leurs propres expériences de terrain. Enfin, deux autres maux jugés gravissimes sont attachés à l'islam et à ses sectateurs : l'homosexualité masculine et féminine.

Inversion, perversions et conquête de « la musulmane »

Dans un chapitre de l'*Esprit des lois* consacré à la polygamie, Montesquieu estime qu'elle est « inutile au genre humain », aux individus des « deux sexes » et aux « enfants », qui ne peuvent bénéficier de l'affection dont ils ont besoin en raison de leur nombre, des épouses multiples qui accaparent leur père et de l'impossibilité pour celui-ci d'accorder à sa progéniture une attention véritable. Plus grave, loin de favoriser la tempérance des hommes et la paix des ménages, « la possession de beaucoup de femmes ne prévient pas toujours les désirs pour celle d'un autre ; il en est de la luxure comme de l'avarice, elle augmente sa soif par l'acquisition des trésors ». Pris dans une dynamique passionnelle qui exacerbe les appétits charnels et la convoitise, les individus pratiquent souvent l'« adultère », affirme le philosophe. Presque arrivé au terme de son analyse, Montesquieu ajoute cette précision qui confirme les conséquences désastreuses de la polygamie. « La pluralité des femmes, qui le dirait !, mène à cet amour que la nature désavoue : c'est qu'une dissolution en entraîne toujours une autre », conclut-il en énonçant ce qu'il tient pour une loi générale[35]. Elle est liée à la puissance des désirs de la chair, constamment sollicités, et à la corruption complète des mœurs que celle-ci engendre dans un contexte où rien ne s'oppose à la transgression de règles morales essentielles. Soucieux de montrer que ces vérités reposent sur des faits rapportés par des amoureux de Clio, le philosophe cite ses sources – l'*Histoire d'Alger* de Logier de Tassis[36] – conformément aux règles que beaucoup de philosophes et d'historiens observent désormais pour signifier le sérieux de leurs connaissances qui, bien sûr, ne doivent rien aux préjugés du vulgaire. Amendées, précisées et illustrées par des exemples puisés dans l'actualité des contemporains au XIXe siècle, ces thèses ont fait florès.

« Sodomites » et lesbiennes

1884, Maupassant séjourne dans la province d'Alger. Il y fréquente des prostituées et relate les mœurs arabes qu'il révèle à ses lecteurs même s'il lui faut heurter leur sensibilité en traitant d'un « sujet bien difficile » parce qu'il suscite en métropole indignation et scandale. Impossible pourtant de « passer

sous silence » certains vices « quand on veut essayer de raconter la vie » des autochtones et le « caractère particulier de ce peuple » arabe. Suite à ces lignes introductives destinées à entretenir un court suspense propre à renforcer l'intérêt du public, l'écrivain dévoile l'objet du délit : les « amours antinaturelles entre êtres du même sexe ». Si ce type de relations est ancien, puisque Socrate, Alcibiade son « *ami* », César, Henri III et quelques « grands hommes » se sont livrés à cette « malpropre passion », il s'agissait d'« exceptions d'autant plus remarquées » qu'elles étaient « rares » en Europe, à l'époque antique puis contemporaine. Tout autre est la situation de l'« Afrique », soutient Maupassant, où « cet amour anormal est entré si profondément dans les mœurs que les Arabes semblent le considérer comme aussi naturel que l'autre ». Suite à ces références historiques et aux comparaisons qu'elles autorisent pour mieux comprendre ce qu'il en est dans la région d'Alger, l'écrivain s'interroge sur les causes de ce phénomène. Certaines sont favorisées par un état particulier des mœurs susceptibles d'évoluer puisque la « rareté des femmes » est liée à la possibilité qu'ont les « riches » autochtones de posséder « quatre épouses légitimes et autant de concubines qu'ils en peuvent nourrir ». Faute de trouver une âme féminine, les hommes pauvres sont condamnés à satisfaire leurs « désirs sensuels » avec leur semblable. C'est ainsi que les « mœurs de Sodome » se sont répandues par la faute de cette polygamie dont on mesure à quel point elle corrompt les individus des deux sexes et la société tout entière en offrant aux enfants le terrible spectacle de pratiques immorales. D'autres causes sont naturelles : l'« ardeur du climat » exaspère en effet le désir sexuel des Arabes et leur « tempérament violent », si bien que la conjonction de ces facteurs a ruiné « la délicatesse, la finesse » et la « propreté intellectuelle » qui préservent les Européens des « contacts répugnants ». Une fois de plus, la supériorité de ces derniers se confirme puisqu'ils savent, grâce à leurs qualités multiples, s'opposer à ce que l'écrivain et la majorité de ses contemporains tiennent pour une perversion dangereuse.

Pour illustrer sa démonstration, Maupassant donne quelques exemples sans doute puisés dans la chronique des tribunaux, du moins le laisse-t-il entendre afin de renforcer la valeur probante de son article. Ici, un « ancien employé du hammam » a égorgé ses « deux amants » qui avaient eu une liaison en son

absence. Là, un « jeune Arabe de grande tente, qui se livrait à la prostitution masculine, a été étranglé par ses frères » qui lui reprochaient non son homosexualité mais sa « vénalité ». Sordides faits divers comme il en existe également en métropole ? Terribles faits de société bien plutôt puisqu'ils sont supposés révéler l'ampleur de ces amours contre-nature qui prospèrent dans tous les milieux et dans toutes les régions d'Algérie où ils provoquent de nombreux homicides. Aux troubles à l'ordre moral s'ajoutent ceux réitérés à la sécurité des personnes, ce qui renforce la dangerosité de l'homosexualité dont les effets catastrophiques sont partout observables. Presque parvenu au terme de son article, Maupassant ménage ses effets en multipliant les révélations. Il commence par cette affirmation destinée à corroborer l'état de fait précédemment exposé : « Ce qui prouve combien ce vice est entré dans les mœurs des Arabes, c'est que tout prisonnier qui leur tombe dans les mains est aussitôt utilisé pour leurs plaisirs. » Et le romancier d'apporter cette précision : « S'ils sont nombreux, l'infortuné peut mourir à la suite de ce supplice de volupté. » À la barbarie de ces pratiques s'ajoute la nécrophilie, bien établie par la justice qui « constate […] fort souvent » que les assassinats sont suivis du « viol » *post-mortem* de la victime. Ici, ce n'est plus l'écrivain qui s'exprime mais, à travers lui, une institution prestigieuse grâce à laquelle se découvre une vérité judiciaire établie par des experts, des juges et des condamnations qui confirment l'ampleur de ces perversions. Ces lignes témoignent d'une homophobie partagée par beaucoup, entretenue, actualisée et diffusée ici par Maupassant puisque les invertis arabes sont accusés de crimes multiples et de comportements odieux. Acmé de la suggestion, enfin, soutenue par une mise en récit particulière. Désireux d'informer le public sur les sexualités singulières des autochtones algériens, mais soucieux de ne pas trop heurter sa sensibilité, Maupassant écrit : « Il est encore d'autres faits fort communs et tellement ignobles que je ne les puis rapporter ici[37]. » L'écrivain laisse donc ses lecteurs imaginer le pire et compléter eux-mêmes cet épouvantable tableau des mœurs « indigènes ».

Cent trente-six ans séparent les analyses de Montesquieu de l'article rédigé par Maupassant. En dépit du temps écoulé et relativement aux causes des amours contre-nature, tous deux partagent de mêmes convictions établies sur l'histoire et

l'actualité. Si les continuités sont remarquables, elles prospèrent d'autant plus qu'elles sont soutenues par l'apport de disciplines nouvelles qui corroborent les observations faites par de nombreux contemporains. Vérité historique à l'époque de l'*Esprit des lois*, vérité journalistique, policière et judiciaire au temps de Maupassant, elle est aussi devenue, grâce à la médecine légale, une vérité anatomique et criminelle. Les spécialistes de l'hygiène et des maladies sexuellement transmissibles ont également apporté leur contribution scientifique. Dès 1852, certains ont constaté l'existence de pathologies liées à la pratique de la sodomie qui entraîne la multiplication des « fissures anales » si courantes « chez les indigènes » algériens, observe le Dr Alphonse Bertherand[38]. Dans la thèse qu'il soutient à la faculté de Lyon en 1884, le Dr Adolphe Kocher livre les résultats de ses recherches menées sur les autochtones de cette colonie. « Les organes génitaux de l'Arabe, la verge surtout, acquièrent le plus souvent des dimensions considérables qui diffèrent peu soit à l'état flaccide, soit à l'état d'érection. On peut évaluer en moyenne que, comparativement à l'Européen, le pénis de l'Arabe est au moins un tiers plus long et plus gros », affirme-t-il. Les causes de ces singularités anatomiques ne sont pas naturelles mais culturelles puisqu'elles sont liées à l'« excitation génésique manuelle », connue pour « favoriser le développement de l'organe » masculin, à laquelle s'adonnent les garçons dès le plus jeune âge. Outre que cela confirme la précocité de l'hypersexualité des musulmans, les conséquences sont désastreuses, soutient ce médecin : attentats à la pudeur, viols, consommation élevée d'aphrodisiaques et pratiques sodomites. Le « pantalon à la turque » en atteste puisqu'il « porte » souvent « un orifice siégeant vers le niveau de l'anus » qui permet aux hommes de « se livrer, commodément et sans se déshabiller, à leur honteux commerce ». Eu égard aux exigences académiques, la prise en compte de cette particularité vestimentaire témoigne d'un sens remarquable de l'observation qui honore le Dr Adolphe Kocher. De plus, ce pantalon révèle l'extraordinaire banalité des relations sexuelles contre-nature qui déterminent jusqu'à la conception de l'habillement masculin. Ainsi analysé, ce détail, auparavant insignifiant voire ignoré à cause de cela, est d'une grande importance démonstrative puisqu'il est une preuve supplémentaire qui corrobore deux vérités : comme « tous les peuples d'Orient », « l'Arabe » d'Algérie est « sodomite »[39]. La majeure comme

la mineure de ce syllogisme sont alors tenues pour vraies, la seconde illustrant la première, ce qui confirme cette conclusion à laquelle souscrivent de nombreux contemporains : les mahométans du Levant et du Maghreb se livrent communément à des actes homosexuels ; les enquêtes de terrain, écrirait-on aujourd'hui, et les progrès de la médecine l'attestent.

Les femmes de même. Les causes de leur saphisme sont souvent présentées comme identiques ou proches de celles qui favorisent l'inversion des musulmans : savoir, la polygamie. Confinées dans des harems dont elles ne peuvent sortir librement, vivant entre coépouses, parfois délaissées plusieurs jours par un mari qui ne peut satisfaire leur appétit génésique exacerbé par l'attente, la frustration, la jalousie et l'atmosphère sensuelle de leurs appartements, les mahométanes « brûlent de désirs et sont obligées de se satisfaire entre elles », affirme l'écrivain Pétrus Durel. Cela ne les empêche pas d'intriguer pour rencontrer d'autres hommes qu'elles fréquentent lorsque leurs gardiens et leurs rivales sont « affairés par suite de quelque fait important[40] ». Si le doyen de la faculté de droit d'Alger, Louis Milliot, partage le constat relatif au lesbianisme, ce juriste estime que les foyers polygames n'en sont pas la cause exclusive car les spécialistes savent qu'ils sont peu nombreux. Souvent forcé et déterminé par des considérations sociales, financières et utilitaires, le mariage mahométan n'est fondé ni sur l'amour, ni sur la liberté, ce pourquoi les relations entre époux se caractérisent par une faiblesse essentielle. À la différence des « peuples civilisés », où les membres du couple éprouvent l'un pour l'autre « estime et confiance », la « musulmane » est traitée comme une « servante » et comme un « instrument de reproduction ». De là des infidélités multiples et réciproques qui conduisent les femmes à « céder souvent à la curiosité malsaine de l'adultère ». Dans les villes, les « mœurs sont généralement plus relevées » que dans les campagnes mais « le régime de fréquentation exclusivement féminine engendre quelquefois des habitudes de saphisme ». En dernière analyse, tous ces comportements ont pour cause l'« absence d'éducation morale de la femme » qui est « un vice général de la société musulmane ». Le cas de la « Berbère » est différent puisqu'il est déterminé par un atavisme propre à cette

race et à l'« immense territoire des Djebala », décrit comme le « pays des abominations charnelles » où les pratiques « de Lesbos » et de Sodome sont fréquentes[41].

Ces sexualités coupables ont également inspiré certains romans consacrés au Maghreb français où elles deviennent objet de fiction et d'intrigues. Paul Odinot, officier des Affaires indigènes dans le royaume chérifien puis écrivain à succès, emmène ainsi ses lecteurs dans un Maroc livré aux violences tribales, à l'injustice, à la corruption et à l'insécurité permanentes avant que le général Lyautey ne parvienne à établir un ordre nouveau à partir de 1912. La vie des femmes du protectorat se découvre grâce à une « indigène », nommée Géranium. Jeune danseuse, elle relate les mœurs des autochtones de sexe féminin qui se donnent facilement aux militaires arrivés de métropole. Elle-même vit bientôt avec un officier une relation difficile en raison de différences raciales, cultuelles et culturelles qui provoquent des disputes presque quotidiennes. Impossible union mixte. Après plusieurs rebondissements, elle s'achève par une séparation qui confirme le caractère néfaste de ces liaisons synonymes de souffrances et d'échec. Renouant avec ses traditions, ce qui prouve qu'elle est incapable d'évoluer, Géranium devient la quatrième épouse d'un caïd[42]. Quant à Jean, son ancien amant, il retourne dans l'Hexagone pour s'y marier à une compatriote après que ses supérieurs lui ont rappelé cette règle coutumière applicable aux militaires : s'il est possible d'avoir « une grue pour maîtresse », des relations durables avec une « indigène » sont proscrites. « Malheureuses » parce que « maltraitées » par leur père puis par leur mari musulmans, les Marocaines que l'on « tarde à marier » et celles qui sont « délaissées » par des époux volages, sont nombreuses à se trouver des « compagne[s] d'amour » pour « apaiser leurs sens ». Plus grave, selon Paul Odinot, ces liaisons ne sont pas temporaires et destinées à satisfaire des appétits sexuels momentanément frustrés puisque de « véritables ménages » de femmes se forment dans une atmosphère de débauche générale[43].

Au début du XXe siècle puis pendant l'entre-deux-guerres, juristes et spécialistes du Maghreb français font leurs les analyses développées quelques années auparavant par de nombreux praticiens qui ont contribué, par le sérieux, la précision et l'exhaustivité de leurs recherches, à substituer aux généralités

montesquiviennes, fondées sur des récits de voyage dont la fiabilité paraît désormais incertaine, des études circonstanciées et conformes aux nouvelles règles de la scientificité. Aucun doute n'est possible ; les travaux des uns et des autres établissent avec certitude l'enchaînement pervers qui conduit de la polygamie à l'inversion, aux pratiques charnelles que l'on sait, à la fréquence des outrages aux bonnes mœurs dont témoignent, entre autres, la prostitution non réglementée et la multiplicité des crimes sexuels[44].

Pourtant éloigné des disciplines précitées, même s'il a exercé comme médecin, Élie Faure, grand historien de l'art et essayiste connu, rédige, en 1932, un article substantiel consacré à « l'âme islamique ». À la suite de considérations sur l'« érotisme brûlant des populations tropicales », il affirme : la rapide « propagation de l'islam » a été favorisée par la « polygamie » qu'il tient pour une « forme sociale » adéquate à la puissance des passions génésiques des peuples convertis. Quant aux « villes d'Orient », « l'obsession sexuelle [y] est constante », selon lui, et cette situation explique à la fois la licence des femmes, qui exaspèrent le désir masculin par le « voile », le « fard » et un « excès de mystère »[45], et l'importance de l'homosexualité chez les hommes qui ne peuvent trouver facilement une épouse parce que les plus riches en entretiennent plusieurs. À l'instar de beaucoup, Faure soutient que l'inversion est de notoriété publique dans les sociétés orientales, ce qui témoigne de sa banalité et d'une acceptation coupable à ses yeux. Rien de tel dans les pays occidentaux où ce type d'orientation sexuelle demeure marginal grâce à des règles morales qui empêchent pareille corruption. Cette comparaison permet de souligner les singularités de l'« âme » et des contrées musulmanes, et la supériorité des Européens où l'hétérosexualité, la monogamie et la famille nucléaire s'imposent sans conteste.

Avec le développement de l'immigration nord-africaine dans les années 1920, les problèmes posés par les mœurs imputées aux mahométans ne concernent plus seulement les colonies mais désormais la métropole où un « nombre assez considérable de Marocains se livrent à des « actes contre nature », affirme le docteur en droit Joanny Ray. Plus grave, ces « indigènes » en font « parfois un métier », ce qui contribue à l'extension de ces pratiques contraires à la morale et à l'ordre publics. Enfin, « courante dans les groupes de 2 ou 3, assez fréquente

dans les autres », la banalité de la « pédérastie » s'explique par le fait qu'elle « semble admise par tous comme presque normale »[46]. Aussi, la présence de ces immigrés est-elle indésirable puisqu'ils persévèrent dans ces comportements voire même s'y initient en raison d'une surreprésentation masculine parmi les travailleurs arrivés du royaume chérifien.

En raison de son inversion, toujours, l'« Arabe musulman » est également accusé de nuire à la virilité des Français qu'il expose à une féminisation redoutée, susceptible de compromettre les qualités jugées indispensables pour que ces derniers assument correctement leurs devoirs d'époux, de père, de citoyen et de soldat. Terribles mœurs qui affectent l'homme ; ce pilier de l'ordre familial, social, politique et militaire. Petites causes, grands effets. De proche en proche, cette sexualité coupable contribue à saper les fondements de la société, ce pourquoi la condamnation des homosexuels nord-africains participe de la défense des colonies, de la métropole et de leurs mâles bâtisseurs. Dans la première moitié du XXe siècle, le « Nord-Africain » partage certaines de ses caractéristiques sexuelles avec une autre minorité racisée et barbarisée : les Juifs. Au principe de l'hypersexualité de l'un et de l'autre, et des perversions qu'elle est supposée engendrer, un même « *tempérament ardent* » : celui « *du sémite* » qui explique l'« absence » de toute règle morale susceptible de « servir de frein » aux hommes et aux femmes, affirme Louis Milliot dans la thèse qu'il soutient à la faculté de droit de Paris en 1910. De là, une corruption généralisée qui est à l'origine de l'infidélité notoire des maris, laquelle favorise celle de leur(s) conjointe(s) : ces pratiques adultérines faisant de la vie des ménages un « enfer[47] » où les disputes violentes sont légion, de même les divorces auxquels elles conduisent souvent.

Pendant l'entre-deux-guerres, de nombreux contemporains, hantés par le « flot montant » de l'immigration maghrébine et par le spectre d'une « République juive[48] », tous deux associés à une décadence protéiforme, tiennent l'efféminement du pays pour une preuve supplémentaire qui confirme la nocivité des uns et des autres, et la réalité du déclin de la « race » et de l'esprit français. En un mot de la civilisation qui s'épanouit depuis si longtemps à l'abri des frontières « naturelles » de l'Hexagone. Relativement aux sexualités coupables imputées aux Juifs comme aux « indigènes » d'Afrique du Nord,

l'antisémitisme, l'arabophobie et l'islamophobie, élitaires d'abord puis populaires dans les années 1930, présentent de nombreux points communs souvent négligés quand bien même ces différents phénomènes se distinguent par ailleurs. En effet, la dangerosité particulière imputée à l'« israélite » est aussi liée à ses capacités d'intégration à la société où il occupe, dit-on, d'éminentes responsabilités économiques, financières, administratives et politiques supposées témoigner de sa volonté de la dominer pour imposer ses intérêts particuliers.

Enrichies par les apports des différentes disciplines étudiées, les analyses relatives aux Maghrébins ont contribué à légitimer et à infléchir les politiques publiques mises en œuvre par la IIIe République, en Algérie comme en métropole, dans les domaines sanitaire, juridique et migratoire. Conformément aux thèses des démographes, des spécialistes de législation coloniale, de psychologie ethnique et de criminalité « indigène », ces politiques doivent être aussi interprétées comme l'application de préoccupations biopolitiques puisqu'elles ont pour but, grâce à une gestion différentielle des « races », de défendre la population et la société françaises que la majorité des contemporains estiment exposées aux pratiques sexuelles néfastes, aux maladies physiques et aux pathologies mentales des mahométans. Il faut donc les surveiller, les contrôler, les réprimer de façon sévère et souvent exemplaire lorsqu'ils commettent des délits ou des crimes, et, quand ils souhaitent travailler dans l'Hexagone, limiter leur nombre et les sélectionner pour ne retenir que les individus sains. Triomphe de l'immigration choisie qui voit les travailleurs « exotiques » relégués au plus bas de la hiérarchie cependant que la main-d'œuvre européenne est jugée plus fiable et plus facilement assimilable en raison de ses origines blanches et chrétiennes. L'ensemble est indissociable d'un racisme et d'une islamophobie depuis longtemps scientifiques et élitaires qui sont devenus racisme et islamophobie d'État destinés à conjurer les périls que font peser les Arabes musulmans sur la moralité et la sécurité sanitaire des Français. Aussi faut-il adopter de nouvelles mesures – celles restreignant considérablement la liberté de circulation des « indigènes nord-africains », entre autres – et mettre en place des institutions spécialisées – l'hôpital franco-musulman de Bobigny par exemple – pour protéger la santé de la population hexagonale.

Si les mahométans sont stigmatisés avant la Seconde Guerre mondiale, l'abrogation, à la Libération, des Codes de l'indigénat et de l'ensemble des dispositions d'exception applicables aux Nord-Africains bouleverse leur condition. Comme les autres colonisés, et conformément à la Constitution de la IVe République, les autochtones algériens sont désormais citoyens jouissant de prérogatives supposées identiques à celles des membres de la communauté nationale et de l'Union française[49]. Au vrai, leur citoyenneté demeure inégale en raison de l'existence, à l'Assemblée algérienne, du double collège destiné à assurer la surreprésentation politique des Français d'origine européenne[50]. De plus, ils demeurent victimes de discriminations systémiques étudiées par plusieurs spécialistes de l'époque[51]. Quant aux représentations des Arabes musulmans, pour l'essentiel elles perdurent et cette permanence aide à mieux comprendre la situation qui leur est faite.

Amours orientales **vs** *amours occidentales après 1945*

On aurait pu penser que la destruction des Juifs d'Europe, le rétablissement des institutions républicaines, les réformes précitées, la rupture épistémologique liée à la publication, par Claude Lévi-Strauss, de *Race et histoire* en 1952, et la multiplication des luttes anti-impérialistes allaient affecter les recherches consacrées aux populations maghrébines. Dans plusieurs disciplines qui nous intéressent, les continuités l'emportent sur les discontinuités. De même, et ceci est une conséquence de cela, les méthodes et les références évoluent peu.

À la faculté de médecine de Lyon, en 1951, le Dr Léon Mugniery soutient sa thèse consacrée à la situation sanitaire et morale des Nord-Africains établis dans la « région stéphanoise ». Outre que l'écrasante majorité d'entre eux – « huit sur dix » – vivent avec des prostituées qu'ils épousent parfois, l'« homosexualité » est aussi « un penchant désastreux » en particulier chez les jeunes. La cause de ces agissements divers ? Un « fort appétit sexuel qui est l'apanage de ces Méridionaux au sang chaud », écrit ce médecin. Confondante et pauvre écholalie qui oblige à réviser les analyses rassurantes, et passablement mythologiques, relatives aux bouleversements dont l'après-Seconde Guerre mondiale aurait été le théâtre, et les élites universitaire, intellectuelle et politique de la

IVe République des actrices essentielles[52]. La situation est autrement plus complexe dans les champs de la médecine, de l'ethnopsychiatrie comme dans celui de la psychologie des peuples où les changements interviennent beaucoup plus tardivement. Fort de son enquête et de ses savantes conclusions, Léon Mugniery s'engage dans le débat public. L'« octroi de la citoyenneté française, conférant l'égalité des droits » aux personnes précitées, « semble avoir été trop précoce et basé sur des raisons sentimentales et politiques ». Erreur funeste, laisse-t-il entendre, provoquée par l'ignorance des comportements qu'il vient de mettre au jour, lesquels témoignent d'une réalité ancienne, selon lui : l'impossible ou très lente assimilation des travailleurs nord-africains. À rebours de cette réforme dangereuse, il aurait fallu fonder l'extension de prérogatives aussi importantes sur l'« évolution sociale et intellectuelle » des Maghrébins dont les « comportement[s] » collectifs, « famili[aux] et sanitaire[s] » demeurent « primitif[s] »[53]. Aussi sont-ils incompatibles avec la condition de citoyen que ce médecin ne conçoit pas fondée sur des *droits* accessibles à tous, dès lors que les individus sont majeurs, mais comme une *fonction*. Et cette fonction exige des qualités particulières qui interdisent son universalisation à des hommes réputés arriérés et durablement incapables de réformer leurs mœurs en se pliant aux règles morales, hygiénistes et juridiques de la métropole.

Poursuivons du côté de la psychologie ethnique. Dans un manuel destiné aux étudiants, dirigé par le Dr Antoine Porot et publié en 1952 par les Presses universitaires de France, son collègue le Dr Henri Aubin signe la contribution intitulée : « Psychopathologie des indigènes nord-africains ». Après avoir souligné l'importance de la « mentalité primitive », qui « doit être évoquée ici avec d'autant plus de force que l'on a affaire à un groupement ethnique moins évolué », ce praticien affirme : « l'islam […] a fortement imprégné les diverses populations soumises à sa loi ». De là plusieurs conséquences : le « fatalisme », cause de « l'inappétence native des non-civilisés pour le travail, leur aboulie, leurs caprices, leur impulsivité », qui peuvent faire place à « une explosion de fureur » souvent meurtrière lorsque « les instincts fondamentaux (de conservation ou sexuels : fréquence de la jalousie homicide) entrent en jeu ». Conformément aux exigences académiques, peut-être pour prévenir des critiques, Henri Aubin précise : « Tout cela doit être apprécié *avec objectivité et*

en dehors de tout esprit de dénigrement car il s'agit, le plus souvent, de particularités sociologiques[54]. » Cet ouvrage a fait l'objet de cinq éditions successives jusqu'en 1975, ce qui témoigne d'une réception et d'un succès remarquables. Puissance réaffirmée de la science, soutiennent l'auteur et ses pairs cependant que beaucoup de lecteurs ont sans doute partagé cette conviction. De même en 1959 pour la publication d'Antoine Porot et de Charles Bardenat qui, à la lumière des « événements » d'Algérie, actualisent la thèse de l'« impulsivité criminelle » propre aux Maghrébins. Les violences de la guerre, qui a débuté le 1er novembre 1954, confirment que ces hommes sont sujets à des « explosions agressives » dont l'« aspect totalitaire » doit beaucoup à l'islam qui « subjugue l'individu et le rend incapable de s'adapter à notre civilisation individualiste »[55].

En 1953, dans le champ juridique cette fois, le professeur à la faculté de droit d'Alger Georges-Henri Bousquet publie *La Morale de l'Islam et son éthique sexuelle* qu'il présente comme une synthèse actualisée des travaux de nombreux orientalistes et spécialistes de cette religion[56]. À l'instar de beaucoup, il affirme : le mahométisme est « ouvertement favorable aux plaisirs de la chair en tant que tels », ce qui le distingue du christianisme connu pour sa très grande réserve à leur endroit. De l'observation à l'évaluation négative du Livre sacré et des pratiques qu'il est supposé légitimer, le pas est vite franchi par Bousquet qui ajoute : le musulman est indifférent au « péché de *zina* – coït » qu'il commet dès son jeune âge avec d'autres garçons puis à l'adolescence voire même à l'âge adulte. Cela ne l'empêche pas de se marier, d'avoir des enfants et de fréquenter diverses « maisons de tolérance ». Alors qu'en Occident de tels comportements sont réprouvés, il n'en est rien en terre mahométane. De même pour l'adultère commis par l'époux. Ne reposant pas sur la volonté libre et égale des individus concernés, le mariage laisse à ce dernier une licence d'autant plus grande que nul serment de fidélité ne le lie à celle qui partage désormais son foyer. Aussi peut-il, sans violer sa parole, avoir de nombreuses relations extraconjugales.

Quant aux femmes, même jeunes, elles peuvent être contraintes à des rapports charnels car aucun principe religieux ne s'y oppose. Plus grave, le mariage des impubères, affirme Georges-Henri Bousquet, favorise ces pratiques, ce qui explique leur fréquence et leur permanence dans les sociétés musulmanes si

rétives à l’émancipation du « sexe faible ». De là, une dégradation morale de la femme qui, aux dires du « maître William Marçais », longuement cité par l’auteur, « est susceptible de l’incliner à toutes les bassesses » dans un monde que « nul code de la galanterie » ne régit puisque le mari, surtout s’il est riche et polygame, peut répudier ses épouses à tout moment. Aussi, pour éviter pareille humiliation, ces dernières sont-elles prêtes à satisfaire les moindres désirs charnels de celui qui, dans l’espace domestique, dispose de pouvoirs exorbitants sur leur personne. Au terme de son ouvrage, Georges-Henri Bousquet conclut comme beaucoup avant lui en hiérarchisant la « conception chrétienne et européenne de l’union conjugale », qu’il juge « avant tout spiritualiste » et « égalitaire », donc supérieure laisse-t-il entendre, et la « conception musulmane beaucoup plus charnelle et absolument opposée à l’égalité » entre conjoints, ce pourquoi elle est jugée inférieure[57].

Écholalie remarquable soutenue par des ouvrages, des articles et des recensions élogieuses ; tous rédigés par des auteurs souvent connus qui reconduisent des thèses anciennes en les actualisant conformément aux exigences académiques. Le plus rebattu peut ainsi perdurer sous le vernis attrayant de recherches prétendument nouvelles, exhaustives et conduites par d’éminents spécialistes qu’anime depuis longtemps une indéfectible volonté de savoir. Leurs multiples publications, assorties d’abondantes notes de bas de page et de bibliographies fournies où figurent les grands auteurs, en témoignent. Grâce à « ses nombreux voyages » en « pays musulmans », à « sa connaissance parfaite de la langue arabe », à « son information universelle » et à « son esprit ouvert », Georges-Henri Bousquet est encensé par la critique. Autant de compétences et de qualités qui font de lui un « maître auquel on peut se fier sans crainte d’erreur », écrit l’universitaire Albert Vincent dans la *Revue des sciences religieuses*[58]. Pour nombre de lecteurs, les ouvrages de ces professeurs permettent d’entrer de plain-pied dans la *science* en ayant l’assurance d’accéder à des connaissances aussi précises et complètes que possible, et à des références majeures qui doivent être connues et citées par quiconque entend poursuivre des recherches dans le même champ disciplinaire. L’accueil réservé à *La Morale de l’Islam et son éthique sexuelle* le confirme puisque l’ouvrage a été réédité en 1966 et 1990.

Quant aux lecteurs du Dr Henri Marchand, qui découvrent, en 1954, sa nouvelle publication consacrée aux mariages franco-musulmans en Algérie après trois années « de réflexion, d’enquêtes » et de « recherches bibliographiques », beaucoup, sans doute, partagent des convictions similaires. Praticien dans cette colonie pendant trente-huit ans, disposant d’une excellente connaissance des autochtones, membre de l’Académie des sciences d’outre-mer, Henri Marchand est connu de ceux qui s’intéressent à l’islam et aux relations entre les deux communautés, selon l’expression consacrée. Après avoir observé la paucité des unions mixtes, avant 1930 – environ « 170 par an pour l’ensemble de l’Afrique du Nord française » auxquelles s’ajoutent 400 contractées en métropole –, il s’interroge sur leurs ressorts affectifs dans un contexte où les mariages de ce type sont le plus souvent réprouvés. Pour les « musulmans[59] », l’un de ces ressorts est « une curiosité sensuelle toujours en éveil qui n’est pas discutable et dont j’ai été à même de juger par nombre de confidences », affirme Henri Marchand. Vérité incontestable donc, depuis longtemps établie par les spécialistes que corrobore son expérience de médecin. Quant à « la Française », poursuit l’auteur, elle tient « l’Oriental » pour « un être sensuel au plus haut point », doté, qui plus est, « d’une vigueur physique exceptionnelle » puisqu’il est capable de satisfaire « trois ou quatre femmes » et qu’il connaît « les épices et les boissons qui portent à l’amour »[60]. Pour beaucoup, ces lignes confirment les nombreuses études consacrées depuis longtemps aux pratiques sexuelles des mahométans. Le terme adéquat, pour qualifier de façon précise la période ouverte après 1945, ne peut être celui de rupture épistémologique. Il s’agit plutôt d’évolutions parfois lentes et différentielles suivant les disciplines étudiées puisque certaines analyses élaborées pendant l’entre-deux-guerres continuent d’être mobilisées.

Enfin, Henri Marchand s’intéresse à « la femme musulmane » qui joue un rôle majeur dans la société algérienne. En raison d’un « tempérament sensuel, reconnu, admis » et parfois « même célébré », par les siens et par de nombreux écrivains français, elle doit être défendue « contre elle-même » pour éviter troubles conjugaux, relations adultérines et maladies sexuellement transmissibles si néfastes pour les adultes et les enfants à naître. Autrement plus graves pour la stabilité de l’ordre colonial, les « événements » survenus depuis le 1er novembre

1954 démontrent que les passions des mahométanes les conduisent parfois à commettre des actes d'une « cruauté barbare » singulière. Habituellement contenue par les règles morales et sociales communes, cette cruauté remonte facilement « du tréfonds de l'âme », affirme Henri Marchand. Les causes de cette violence sont : l'absence d'instruction, l'enfermement traditionnel auquel ces femmes sont soumises depuis des « siècles » et une conjoncture marquée la multiplication des attaques perpétrées par les nationalistes algériens. De là, un « cerveau sous-évolué », une « mentalité puérile » et une profonde ignorance, conclut ce praticien. L'ensemble fait de ces musulmanes des mineures qui, à l'instar des enfants, sont faciles à influencer, à dominer et à manipuler. À preuve, poursuit l'auteur, certaines d'entre elles se font « porteuses et jeteuses de bombes dans les cafés, dans les stades » et les « cinémas ». « Les Djamila Bouhired, les Drif Zohra, les Samia Lakhdari[61] et quelques autres » témoignent de cette haine viscérale à l'endroit des Français, selon Henri Marchand. Les actes de ces militantes font l'objet d'une pathologisation notable. Purgés de toute signification politique, ils ne sont plus que les manifestations brutales d'une psychologie infantile, pervertie et dangereuse. Raison de plus, soutient ce médecin, pour engager une nouvelle « pacification » qui soutiendra les efforts déjà entrepris par l'armée.

Gagner « la musulmane » à la cause de l'Algérie française

Dans cette bataille décisive, et contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent, il faut accorder à « la musulmane » des attentions particulières pour l'arracher à la cause de l'indépendance ou l'empêcher de la défendre en privant le FLN de soutiens affectifs, humains, logistiques et parfois opérationnels[62]. Aussi les pouvoirs publics doivent-ils s'engager dans cette voie en favorisant les mariages mixtes supposés accélérer la francisation-civilisation des Algériennes. À n'en pas douter, il s'agit là d'une nouvelle version de la « conquête des cœurs ». Si Henri Marchand s'en inspire, il va au-delà de ses prestigieux devanciers. De même, il s'oppose à ses contemporains, majoritairement mixophobes[63], en se faisant l'avocat d'unions franco-musulmanes et d'une mixophilie conçue comme la poursuite de la « pacification » par d'autres moyens. Politisation remarquable,

aussi, mais à front renversé, des pratiques matrimoniales que ce médecin entend mettre au service de l'Algérie coloniale là où ses adversaires n'ont cessé, depuis le début du XXe siècle, de condamner ces mariages au nom de considérations racistes, islamophobes et hygiénistes, et d'une biopolitique destinée à défendre l'intégrité physique et psychologique des Français.

À l'« Européen » qui s'interrogerait sur les avantages personnels qu'il pourrait trouver à une telle union, Henri Marchand répond qu'en « s'attach[ant] à une musulmane », celui-ci ne sera pas « déçu en général ». En effet : « Outre le charme physique d'autant plus apprécié que joue pour lui aussi la loi des contrastes, outre l'attrait d'une sensualité qui, lorsqu'elle n'est pas poussée à l'excès, est un avantage, la musulmane présente aux yeux des Français deux qualités vraiment incomparables » : la « précocité sexuelle » et « une spontanéité charmante ». Tels sont les différents attraits de l'Algérienne susceptibles de répondre aux désirs des hommes du Vieux Continent, et de combler leurs attentes de maris puis de pères.

Se marier à une « musulmane » devient ainsi un acte politique qui doit favoriser le rapprochement des « communautés » mahométane et française. Si, d'un point de vue individuel, les avancées peuvent sembler minimes, Henri Marchand ne doute pas que la somme de ces mariages, favorisés par les autorités et l'évolution des mentalités, renforcera l'unité de la société. En conclusion et pour renforcer sa démonstration, ce praticien opte pour une histoire alternative de l'Algérie coloniale qui aurait pu échapper, partiellement du moins, aux « événements » survenus « depuis novembre 1954 […] si nous avions été plus compréhensifs et moins hésitants vis-à-vis de la femme musulmane ». Satisfaite et reconnaissante, conquise en un mot par de telles orientations destinées à l'arracher à l'influence rétrograde du bloc mahométan, elle aurait contribué à tempérer la violence des affrontements. « N'oublions pas », ajoute Henri Marchand pour clore son ouvrage sur des perspectives optimistes, « que cette pacification de l'Algérie, qu'il s'agit de compléter à l'heure présente », dépend, « pour la plus grande part, de la femme musulmane »[64]. C'est elle qu'il faut séduire pour la soumettre au pouvoir marital du Français et à l'ordre colonial établi. Grâce à ces nouvelles épouses et aux familles bientôt fondées, ce dernier sera plus fort en trouvant dans les unes et les autres autant de soutiens précieux,

estime ce praticien. Francisation-civilisation de la « musulmane », écrivions-nous ? Il faut y ajouter un autre processus : la domestication de la population féminine autochtone dont l'affectivité, les passions et les comportements seront tempérés et bientôt conformes aux règles morales, aux pratiques amoureuses, conjugales, familiales et sociales de la « Française », laquelle doit être associée à cette entreprise pour en accélérer la mise en œuvre[65].

Cette politique de conquête des femmes a été prise très au sérieux par Frantz Fanon qui lui consacre plusieurs pages, à la fin des années 1950, pour l'analyser et mieux organiser la résistance à ce qu'il interprète comme une offensive destinée à affaiblir la lutte pour l'indépendance. Rappelant la « fameuse formule » : « ayons les femmes et le reste suivra », élaborée, selon lui, par les bureaux arabes[66], il estime que ces orientations sont désormais celles de l'administration coloniale qui mobilise les « enseignants », une « meute d'assistantes sociales et d'animatrices d'œuvres de bienfaisance », et investit des « sommes importantes » pour gagner l'autochtone de sexe féminin aux « valeurs » françaises. Les objectifs poursuivis ? Atteindre la « musulmane » pour mieux « conquérir un pouvoir réel sur l'homme et posséder les moyens pratiques, efficaces, de déstructurer la culture algérienne »[67]. Lutte politique, assurément, et lutte contre la puissance prêtée à l'islam qui asservit les « femmes » en s'opposant à toute réforme de leur condition. Preuve, pour de nombreux spécialistes, de l'incompatibilité jugée depuis longtemps essentielle entre cette religion et l'émancipation féminine que le colonisateur prétend soutenir désormais.

C'est dans ce contexte que des opérations de dévoilement des « musulmanes » sont organisées par les autorités coloniales d'Alger. Hier, la France incarnait la « civilisation qui marche sur la barbarie[68] », aujourd'hui elle est la modernité, la liberté et l'égalité des sexes en acte ; quiconque critique ces projets est aussitôt disqualifié en étant renvoyé à la défense rétrograde de traditions archaïques. Grâce à ce renversement discursif et politique, les combattants du FLN et leurs soutiens européens, progressistes et favorables au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, deviennent les suppôts de la réaction mahométane et de l'oppression féminine. Quant aux partisans de l'Algérie française, ils se présentent sous le masque attrayant de l'émancipation des femmes, et de la

modernisation familiale et sociale de la colonie. Pendant que les hommes des généraux Massu et Salan torturent, violent, exécutent sommairement et pratiquent la disparition forcée, leurs épouses rassemblent, le 16 mai 1958, une douzaine d'adolescentes qui jettent leurs voiles et les brûlent à proximité du siège du gouvernement général de l'Algérie. Admirable division sexuelle du travail, beautés de la « pacification » et de la « réconciliation » soutenues, entre autres, par le Comité d'action sociale et de solidarité féminine que préside « Mme la Générale Salan », qui se « propose » de « poursuivre le mouvement » initié par « Mme la Générale Massu », écrit le commandant Jacques Carret. Quatre jours après, cette dernière déclare vouloir œuvrer elle aussi à l'« union des cœurs par des actes d'entre-aide [*sic*] et de compréhension totale » afin de contribuer au « regroupement de toutes les forces vives d'Algérie ». Ayant rapporté ces propos et salué les actions de ces femmes, Jacques Carret, l'auteur de ces lignes dignes de figurer dans un bréviaire de la novlangue au service de la domination et de l'exploitation coloniales, ajoute : « La mission civilisatrice de la France s'impose plus que jamais, car, dans un monde troublé, son humanisme, son sens des valeurs morales sont nécessaires à l'édification d'une communauté dans laquelle les citoyens, sans distinction de sexe, de race, ni de religion, jouiront des mêmes droits. » Pour mener à bien ces tâches grandioses, « la musulmane », aidée par « l'Européenne » en qui elle peut trouver une égale et une sœur, est « appelée à jouer un rôle primordial »[69].

Relativement à la sexualité des mahométan·e·s, les démographes ne sont pas en reste. En 1960, dans la prestigieuse revue *Population* de l'INED, le spécialiste Mahmoud Seklani publie un article consacré à la fécondité des pays arabes dont la croissance démographique ne laisse pas d'inquiéter autorités locales, gouvernements européens et institutions internationales. Sous la plume de l'auteur, « le musulman », ainsi qu'il ose l'écrire, n'est qu'un *« homo religiosus »* soumis aux traditions établies par le Prophète qui a « fait preuve d'une exubérance sexuelle exceptionnelle » ; les neuf femmes qu'il a épousées en témoignent. Défendues par les exégètes du Coran, ces traditions ont transformé « le sectateur » de Mahomet en « *homo eroticus* » fort actif puisque l'islam n'a pas « dicté de limites » aux « impulsions sentimentales » et aux « épanchements sexuels », affirme Mahmoud Seklani. Plus encore, cette religion

voue à la « chair » un « culte » conforme aux injonctions de son fondateur qui, après avoir comparé les femmes à un « champ de labour », recommande à leur mari d'y venir à sa guise. Ces prescriptions permettent de distinguer la morale musulmane, jugée licencieuse, de l'« éthique chrétienne hostile » au commerce charnel dès lors qu'il n'est pas « purifié » par la « procréation ».

Telles sont les causes principales de la démographique galopante des États musulmans, ce qui rend difficile leur développement économique et social, poursuit ce chercheur. Fidèle aux études de psychologie musulmane, il précise : la « mentalité » du mahométan, toujours caractérisée par « des formes de pensée prélogiques et essentiellement émotives », contribue également à cette situation. L'antienne est classique mais sa puissance analytique et démonstrative demeure intacte dans certaines disciplines, ces lignes en attestent. Très communément aussi, Mahmoud Seklani convoque la force du « *mektoub* », qui encourage la « résignation » des musulmans et transforme leur vie en destin puisque nul ne saurait s'opposer à la volonté divine sans pécher. Autant de facteurs qui sont des obstacles majeurs à la régulation des naissances. Ces conclusions valent pour les campagnes algériennes comme pour les villes où l'« emprise des coutumes » reste « grande », parce que « la religion est partout ». Si le « contact avec les mœurs occidentales [y] est plus sensible », il n'est pas suffisant pour transformer l'« organisation traditionnelle de la famille » même si des évolutions sont perceptibles dans les milieux aisés d'Alger. Terrible permanence de traditions qui ont résisté à cent trente ans de colonisation et aux efforts entrepris pour éduquer le « musulman » et la « musulmane » afin que la natalité s'établisse à un « état normal » conforme aux exigences du monde moderne. Quant aux 13 000 foyers algériens installés en France, deux enquêtes, conduites en 1953 et 1956, ont mis au jour une baisse significative du nombre d'enfants et l'influence positive d'un nouvel « esprit malthusien »[70].

Étayées sur des recherches nombreuses, ces analyses entretiennent des représentations convenues relatives à l'hypersexualité irresponsable des mahométan·e·s, à l'arriération de leurs coutumes religieuses qu'ils continuent de respecter et à leurs conséquences désastreuses pour les pays concernés. À l'heure des indépendances, du surgissement du « tiers monde » pensé comme problème, des progrès de l'hygiène privée et publique, et de ceux de la médecine, le danger

est moins moral ou sanitaire que démographique désormais puisqu'il y va du développement des États musulmans. Si, depuis quelques années, la nature des périls s'est transformée, à cause des bouleversements géopolitiques précités, leurs causes sont identiques : traité comme un bloc homogène, l'islam se caractérise par la manifestation libre des pulsions sexuelles, une morale surannée, la soumission radicale des femmes, et son incapacité supposée à accueillir les changements imposés par le triomphe de la modernité. *A contrario*, l'éthique du christianisme, condamnant les élans de la chair, est créditée d'une capacité d'adaptation remarquable qui en fait une religion supérieure en raison de ses effets individuels et collectifs supposés : répression des désirs et faible natalité congruente aux exigences d'une économie puissante où les individus agissent de façon rationnelle en limitant les naissances. L'opposition Orient/Occident, en partie abandonnée à la critique rongeuse des souris, fait place à une autre, plus conforme à l'avancée des connaissances : tiers monde/pays développés. Changement notable, certes, mais qui repose sur des représentations et des conceptions dont la permanence ne laisse pas de surprendre. Soutenue par des références bibliographiques classiques, bien que récentes parfois, l'argumentation de Mahmoud Seklani lui permet d'être fidèle aux travaux de ses prédécesseurs[71], de se placer sous leur double autorité institutionnelle et scientifique, et de reprendre l'essentiel de leurs analyses pour étudier les objets qui sont les siens. Ici, le nouveau n'est pas lié à l'originalité des thèses défendues mais au fait qu'elles sont mobilisées pour rendre compte de phénomènes démographiques conçus comme des problèmes qui mobilisent désormais des acteurs du monde académique et des responsables politiques. La direction de la revue *Population* ne s'y est pas trompée puisqu'elle fait précéder l'article de Mahmoud Seklani d'une présentation élogieuse pour souligner l'importance de sa « contribution » à l'étude « de la fécondité dans les pays arabes »[72].

Remarque 2. Du mythe orientaliste du « musulman » et de « la musulmane » au mythe contemporain de « la beurette »

Les représentations étudiées, relatives à la sexualité des mahométan·e·s, n'appartiennent pas à un passé révolu. Elles sont aujourd'hui réhabilitées par certains. Octobre 2014, un certain « Maurice D. » publie sur le site d'extrême droite Minurne Résistance. D'abord la France un ouvrage intitulé : *La Vraie Nature de l'Islam. Impérialiste, intolérant, totalitaire. Mieux le connaître pour mieux le combattre*[73]. Afin de lester ce pamphlet islamophobe de références prestigieuses destinées à lui donner l'apparence d'une recherche sérieuse, l'auteur multiplie les citations du Coran et de nombreux auteurs français et étrangers. Montaigne, Bossuet, Voltaire, Condorcet, Tocqueville, Renan et Churchill, notamment, composent un florilège d'extraits choisis à dessein pour illustrer la nocivité de la religion mahométane réputée avoir été un obstacle majeur et constant au progrès. Ces différents textes, qui relèvent de l'islamophobie savante et politique d'hier, sont mis au service de l'islamophobie contemporaine qu'ils légitiment en l'inscrivant dans une généalogie supposée exemplaire où se côtoient de célèbres ancêtres. Suite à un préambule destiné à souligner l'extrême dangerosité de l'islam pour l'Occident, confronté à un « troisième fléau » totalitaire après ceux du « nazisme » et du « communisme », il est question de la sexualité de Mahomet. Décrit comme un berger « doté » d'un « sexe gros et long », zoophile au temps de sa jeunesse, il est également sodomite, affirme Maurice D. Atteint de priapisme à l'âge adulte, le Prophète a eu toute sa vie un « besoin maladif de rapports » charnels « fréquents ». Sa polygamie, ses aventures adultérines, son mariage avec la jeune Aïcha de 9 ans en témoignent, selon lui. Hypersexualité, homosexualité, zoophilie et pédophilie : rien ne manque à ce portrait singulier mais classique au regard des ouvrages précédemment étudiés. Si la forme est plus violente, en raison de la nature pamphlétaire de ce texte, le fond est d'une banalité remarquable.

Islamophobe, ce texte réhabilite aussi des représentations antisémites classiques puisque Mahomet est le « Dominique Strauss-Kahn de son époque ». Comme lui, il est jugé « très intelligent et obsédé par les femmes », ce qui renforce la nocivité de ces deux personnes ; leur intelligence étant mise au service de fins moralement répréhensibles – la multiplication des « conquêtes » féminines, le libertinage voire des relations sexuelles imposées – et politiquement dangereuses : la conquête de l'Occident par divers moyens. De

façon retorse, afin de récuser par avance toute accusation d’antisémitisme, Maurice D. pratique l’écriture entre les lignes et l’art de la suggestion car il sait que ses lecteurs comprendront le message implicite de son texte, lequel est souvent, ces quelques citations en témoignent, assorti d’un sous-texte reposant sur des rapprochements improbables mais signifiants. Ce sous-texte autorise toutes les dénégations en rejetant sur l’interprète la faute de son interprétation qui serait motivée par la malveillance et/ou une vigilance excessive caractéristique de la « pensée unique », et liberticide puisqu’elle ne tolère aucun écart par rapport à la doxa dominante. La formule de cette stratégie, destinée à se jouer des censures morales, politiques voire judiciaires, est la suivante : « C’est vous qui le dites », à tort bien sûr. Bénéfice de cette opération : transformer l’accusateur en accusé jugé responsable d’insinuations sans fondement, sans autre fondement du moins que sa lecture injustement soupçonneuse.

À cause du Prophète et de traditions persistantes, l’« amour » a dans le monde musulman été célébré « jusqu’au XVIe siècle » par des « manuels érotiques, nombreux, bien écrits » et beaucoup lus « où l’on n’utilisait pas moins de soixante mots différents pour décrire le sexe de l’homme et de la femme dans tous leurs états », soutient l’auteur. Enfin, pour souligner plus encore la situation désastreuse des musulmanes, et contre toute vérité, Maurice D. affirme que l’excision est une prescription mahométane supposée attester du caractère violemment rétrograde de cette religion. Presque arrivé au terme de son pamphlet et comme beaucoup d’autres avant lui, l’auteur soutient que le christianisme, à la différence de l’islam, a « exercé » une « influence » bénéfique, « morale et spirituelle ». De plus, Jésus est réputé avoir décrété l’« égalité » des sexes et contribué ainsi à l’émancipation des femmes, « entérinée » plus tard par l’« Église » alors qu’en terre musulmane ces dernières sont des « être[s] de deuxième catégorie ». Jadis ennemis extérieurs, les mahométans sont aujourd’hui des ennemis plus dangereux encore puisque, résidant par millions en Europe et en France, ils entendent appliquer la « charia » pour imposer un contrôle total de la « société », à l’instar du « nazisme » ou du « marxisme ». Et ce avec la complicité « d’Obama et de Hollande », tous deux accusés de mener une « guerre molle » contre le « radicalisme islamique »[74].

En ce qui concerne les musulmanes, le mythe contemporain de la « beurette », synonyme de femme « facile », à la sexualité exubérante et capable, pour cela, d'offrir des plaisirs particuliers, présente de nombreuses analogies avec les représentations forgées par les orientalistes, certains romanciers et spécialistes de l'islam à la fin du XIXe siècle. Image ambivalente en vérité qui peut conduire certains à qualifier la « beurette » de « bon coup », selon la détestable expression consacrée, ou à la disqualifier au contraire en la ravalant au rang de « pute » au motif qu'elle a eu, ou que la rumeur lui impute, de nombreux partenaires sexuels avant le mariage. Souillée à jamais, elle est alors exclue de l'ensemble des femmes susceptibles de devenir de « bonnes épouses » et de « bonnes mères » en étant désormais reléguée parmi celles qui, réellement ou symboliquement du point de vue des censeurs masculins, se livrent à des activités prostitutionnelles. Classique et très réactionnaire condamnation qui témoigne de la puissance du mythe de la virginité[75] chez certains qui exigent des femmes une abstinence prémaritale à laquelle eux-mêmes ne se soumettent pas. Puissance aussi de conceptions patriarcales et virilistes. Elles reposent, entre autres, sur le contrôle de la sexualité féminine qui doit être assujettie aux règles définies par les hommes, lesquels s'affirment comme tels par la multiplication, valorisée et valorisante, des conquêtes. Celles-ci sont assimilées, les termes employés en témoignent, à une sorte d'art de la guerre ou de la chasse euphémisé puisqu'il s'agit de vaincre la femme convoitée pour « la prendre » ou « tirer un bon coup ». Puissance et suggestion du vocabulaire à l'évidente violence symbolique qui peut légitimer des violences physiques et sexuelles. Classiques dissymétrie et inégalité aussi où la liberté que s'octroient les hommes prospère sur la soumission des femmes puisque dans leur cas la liberté n'est que licence. « Fais pas ta beurette » est, paraît-il, une insulte prisée chez les jeunes de 12 à 25 ans. Cette qualification vaut disqualification immédiate et mise au ban de celles qui sont visées car elles deviennent infréquentables[76]. En 2017, pour les recherches effectuées en France sur des sites pornographiques, la jeune femme « issue de l'immigration maghrébine » arrive en quatrième position – en hausse de 7 points par rapport à l'année précédente – et « l'Arabe » de sexe féminin occupe la première place sur le site Pornhub[77].

Pour Maupassant et plusieurs de ses contemporains, la « fille indigène » n'est qu'une « bête à plaisir » convoitée par des Européens désireux de s'encanailler en se livrant à des pratiques charnelles réprouvées, voire interdites, sur le Vieux Continent. Véritable tourisme sexuel, parfois relaté avec force détails par des Français fiers de leurs mâles « exploits » qu'ils narrent avec complaisance dans les lettres envoyées à leurs amis demeurés dans l'Hexagone. En Égypte, Gustave Flaubert se vante ainsi d'« avoir tiré cinq coups » en un jour et « gamahuché trois fois ». Après la relation de ses performances, qui s'ajoutent à d'autres, l'écrivain poursuit par la description d'une fête nocturne organisée par une célèbre courtisane nommée Kuchuk-Hanem et reléguée, comme la majorité des prostituées, dans la cité d'Esneh en Haute-Égypte où plusieurs Français se sont rendus pour bénéficier de ses prestations. Ayant assisté à des danses, Gustave Flaubert affirme avoir profité des entractes pour continuer à « baiser ». Il achève sa nuit dans le lit de Kuchuck, qu'il « a sucée avec rage », avant de préciser à l'intention de Louis Bouilhet : « Quant aux coups, ils ont été bons. Le 3e surtout a été féroce, et le dernier sentimental. » Maxime Du Camp – « Max » dans la correspondance – n'hésite pas à recourir aux services d'une mineure de « 12 à 13 ans environ » pour se « branler » avec les « mains de l'enfant posées sur son vit ». Acmé du romantisme et de la galanterie française. Enfin, lorsque Ernest Feydeau se rend en Algérie, Gustave Flaubert lui écrit pour s'enquérir de ses prouesses sexuelles puisqu'il se doute que ce voyage sera l'occasion pour son ami de s'initier aux charmes des femmes autochtones. « Eh bien, qu'en dis-tu de cette Méditerranée et de cette Afrique ? […] Admires-tu les dromadaires ? et gamahuches-tu les c… sans poils, jolie variété des artifices donnés au pourpris de Vénus ? » demande l'écrivain.

Trois lignes et autant sinon plus de clichés relatifs à cet Orient singulier. Là, des femmes, jugées disponibles pour ne pas dire offertes, sont d'une « passivité de bête où se dilate l'orgueil viril[78] » de l'Européen. Il peut multiplier ainsi aventures et sorties dans les lupanars d'Alger en s'affirmant comme un vainqueur puissant auquel peu de « filles » résistent durablement. Le Maghreb et le Levant ? Des terres mal exploitées et des populations à conquérir d'abord par la force des armes, à « pacifier » ensuite puis à coloniser pour jouir enfin, et en toute liberté, des femmes qui y vivent. Aux fusils des hommes blancs et aux

viols commis lors des conflits succèdent le phallus des civils, notamment – les lettres de Gustave Flaubert, les textes de Maupassant et la littérature coloniale en attestent –, et des relations charnelles, tarifées ou non, avec les autochtones de sexe féminin. Victoire complète et comportement classique de nombreux conquérants. Dans le cas présent, stade suprême de l'impérialisme qui signe, sur le plan intime et symbolique, la défaite des « indigènes » et leur terrible assujettissement quand bien même ils résistent. Plus encore pour les femmes, qui sont des proies faciles et convoitées auxquelles les Européens peuvent accéder aisément puisque l'ordre colonial règne et que les voyages se multiplient entre la métropole et les possessions françaises. Les contrées « orientales » et les territoires d'Afrique du Nord ? Des terres où tout est permis pour les hommes du Vieux Continent qui peuvent y jouir d'une sexualité qu'ils disent libre alors qu'elle prospère sur la soumission des femmes et leur exploitation sexuelle lorsqu'elles se prostituent. Triomphe du virilisme aussi, comme idéologie de la suprématie masculine sur la nature et les femmes, qui s'affirme et se renforce dans les territoires de l'empire. Là-bas, les corps et les âmes s'endurcissent, soutiennent de nombreux contemporains fiers de ces glorieux champs d'honneur où les hommes échappent à la routine et au confort jugés émollients de la métropole. Au tournant du XIXe siècle et pour de longues années, colonisation égale virilisation ; les possessions ultramarines étant de précieuses « pépinières d'hommes » et des écoles « d'héroïsme, où les caractères se trempent », ce qui permettra à la métropole d'y puiser des « matériaux » humains de qualité[79].

Aujourd'hui, française ou étrangère, peu importe pourvu qu'elle soit originaire du Maghreb. « Beurette » donc aux charmes « exotiques » et aux activités sexuelles réputées « chaudes », pour user d'un vocabulaire ancien mais toujours contemporain où les femmes, et les catégories ethnico-raciales auxquelles elles sont supposées appartenir, sont inscrites dans une échelle de température qui coïncide souvent avec plusieurs oppositions classiques et liées entre elles. Occident/Orient, Nord/Sud, froid/chaud, raison/passions, élevé/bas, activité/lascivité, propre/sale ; cette liste n'est pas exhaustive et chacun peut la compléter pour mettre au jour d'autres oppositions. Autant de paires sémantiques « antonymes » et « asymétriques »[80] puisque le second terme est toujours associé à une situation d'infériorité ou à des différences réputées révéler

les défauts des collectivités humaines implicitement désignées. Puissance de la suggestion qui associe de nombreuses images et entretient des clichés et des préjugés indurés depuis des décennies. Les ouvrages des spécialistes et la littérature l'attestent en même temps qu'ils ont contribué à les pérenniser et, pour la seconde, à les populariser, souvent. L'ensemble compose un vaste tableau naturel et humain, cohérent, ordonné et hiérarchisé qui permet à ceux qui le tiennent pour vrai de s'orienter, de classer et de bien juger, pensent-ils. En un mot, de connaître la diversité des choses et des êtres alors que triomphent des caricatures des unes et des autres. Triomphe de l'idéologie, aussi. Il est d'autant plus important qu'elle peut se parer des atours de la tradition, de savoirs établis[81] depuis longtemps et de la puissance du sens commun ainsi légitimé. Sur le plan symbolique, langagier et pratique, les paires précitées structurent les représentations du monde et des femmes, et leurs caractéristiques physiques, comportementales et morales. De là, ces assignations qui permettent d'inscrire la diversité des femmes dans une gradation de la chaleur qui est aussi une gradation de l'ardeur et de la disponibilité sexuelles imputées. L'ensemble est au principe d'une mythologie et d'une typologie des amours : certaines sont estimées raisonnables et conformes aux bonnes mœurs, comme on dit ; les autres sont déraisonnables et immorales puisque dominées par la toute-puissance du désir et les passions uniquement charnelles qu'il est supposé susciter.

« Chaude » donc lascive, gourmande et voluptueuse : ces quelques adjectifs révèlent l'hypersexualité prêtée à la « beurette », même si elle n'est pas la seule. Mais cette « odalisque » des temps présents doit être aussi soumise. Comme son « ancêtre indigène », elle n'est qu'un objet de jouissance et de consommation sexuelle, destinée à être dominée par des hommes qui peuvent en disposer à leur guise. Nouvelle forme de tourisme sexuel désormais possible sans qu'il soit nécessaire de franchir des frontières internationales puisque ces jeunes femmes, « issues de l'immigration » maghrébine, infériorisées, racisées et orientalisées, sont françaises pour l'écrasante majorité d'entre elles. Miracle de l'essentialisation qui permet de faire passer des continuités tout à fait improbables pour des vérités psychologiques et comportementales. Mythologie aussi comprise comme récit des origines et imputation, fort de ces dernières, de supposés traits de caractère hérités de leurs aïeules. La « beurette » ? Une

« *houri* » contemporaine et postcoloniale ; promesse d'une « aventure », d'un érotisme ou d'une pornographie « exotiques » désormais accessibles dans l'Hexagone, ou à portée d'ordinateur.

1. En dépit de la réprobation de nombreux contemporains, un arrêt de la Cour d'Alger du 28 janvier 1930 a jugé qu'une fillette de 12 ans, mariée et contrainte d'avoir des relations sexuelles avec son époux, devait « réintégrer le domicile conjugal » puisque ces actes n'entraînaient pas la nullité du mariage (cité par le juriste P. Decroux, *Féminisme en Islam. La femme dans l'Islam moderne*, Casablanca, 1947, p. 23).

2. A. Bernard et N. Lacroix, *L'Évolution du nomadisme en Algérie*, Alger, A. Jourdan, 1906, p. 297, 272 et 273.

3. Analyses classiques. En 1905, le Dr Julien Brault, spécialiste des maladies syphilitiques, affirme : la « décrépitude » accélérée des « jeunes filles arabes » a pour cause les « excès vénériens » auxquels elles sont contraintes après avoir été mariées. Ce mal atteint aussi les hommes qui, pour le combattre, ont « recours » aux « aphrodisiaques » (*Pathologie et hygiène des indigènes musulmans d'Algérie*, *op. cit.*, p. 181).

4. « La pudeur est tout à fait inconnue à la femme arabe et, sans le moindre scrupule, elle se livre […] au premier venu » (Article « Femme », *in* P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du* XIX[e] *siècle*, *op. cit.*, tome VIII, p. 206).

5. E. Villot, *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie* (1888), *op. cit.*, p. 58, 80 et 87.

6. Ch. Letourneau, *La Condition de la femme dans les diverses races et civilisations*, Paris, V. Giard & E. Brière, 1903, p. 21, 53 et 367. Ouvrage publié dans la « Bibliothèque de sociologie internationale » dirigée par R. Worms qui préside l'Institut international de sociologie. Auteur prolifique, Letourneau (1831-1902) a succédé à Paul Broca comme secrétaire général de la Société d'anthropologie. En 1921, le juriste Charles Barbet oppose lui aussi les civilisations supérieures, où la « femme » est « une précieuse associée de l'homme », à la civilisation musulmane où elle est ravalée au rang de « bête plus ou moins apte à la reproduction » qui doit se soumettre à la « brutalité du mâle en rut » (*Questions sociales et ethnographiques*. *France-Algérie-Maroc*, ouvrage honoré d'une souscription du gouvernement général de l'Algérie, Alger, J. Carbonnel, 1921, p. 129).

7. La femme des « sociétés civilisées » est « en général plus faible […] que son compagnon », à cause d'une « conformation » qui la « rapproche » du « type enfantin », écrit Ch. Letourneau. Infériorité intellectuelle également, comme le prouvent les rares contributions des femmes au développement des arts et de la littérature, selon lui (*ibid.*, p. 492 et 503).

8. G. de Maupassant, *Marroca* (1882), *in* A. Ruscio, *Amours coloniales*, *op. cit.*, p. 75-76. « La loi qui ne permet qu'une femme se rapporte plus au physique du climat de l'Europe qu'au physique du climat de l'Asie. C'est une des raisons qui a fait que le mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie, et tant de difficulté à s'étendre en Europe », écrivait Montesquieu (*De l'esprit des lois*, GF-Flammarion, 1979, tome 1, livre XVI, chap. II, p. 410). En 1869, les rédacteurs du *Grand Dictionnaire universel du* XIX[e] *siècle* citent longuement le philosophe avant de conclure : « C'est la latitude qui, pour l'espèce humaine, paraît avoir déterminé la monogamie ou la *polygamie*. » Elle « n'a pu prendre racine en Europe, c'est que la monogamie est une loi physique dans les climats froids ou tempérés » (Article « Polygamie », tome XII, p. 1313).

9. G. de Maupassant, *Allouma*, *in* A. Ruscio, *Amours coloniales…*, *op. cit.*, p. 97. L'Afrique est « nue, sans arts, vide de toutes joies intelligentes », écrit Maupassant mais, comme les femmes, elle « fait peu à peu la

conquête de notre chair par un charme inconnaissable et sûr… ». Les musulmanes d'Alger ont « peu de souci pour les enfants, aucun pour la famille. Elles s'adonnent à la superstition et à la sorcellerie ; elles sont très lascives et portées » à la « débauche », affirmait le prélat belge Jean-Baptiste Gramaye en 1623, qui ajoutait : « Il est méritoire de laisser les marabouts souiller les femmes mariées et même s'accoupler aux bêtes. […] Les péchés contre nature sont vertus » (*Alger aux XVI*e*-XVII*e *siècles*, Paris, Éditions du Cerf, 1998, p. 537 et 515).

10. « Les Français arrivent à Alger affamés de Mauresques », écrit l'archéologue et romancier Ernest Feydeau (1821-1873) qui, ayant longtemps séjourné dans cette ville, affirme savoir ce qu'il en est de l'attrait exercé par ces amours exotiques et souvent vénales (*Alger. Étude*, Paris, M. Lévy, 1862, p. 166). Pour une étude historique, voir Ch. Taraud, *La Prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962*, Paris, Payot, 2009 et P. Blanchard, N. Bancel, G. Boëtsch, Ch. Taraud et D. Thomas (dir.), *Sexe, Race & Colonies*, Paris, La Découverte, 2018, p. 192-217.

11. Ch. Letourneau affirme ainsi que le « langage » des Noirs et des autochtones australiens « ne contient même pas d'expression pour désigner ce que nous appelons amour » (*La Condition de la femme dans les diverses races et civilisations* (1903), *op. cit.*, p. 53).

12. Pour « l'Orientale », « l'amour » n'est « qu'un désir sexuel ». « L'amour volupté a créé le harem ; l'amour âme a créé le mariage », écrit la romancière Marie Bugéja en 1921. *Nos sœurs musulmanes*, *op. cit.*, p. 78.

13. G. Grandjean, *L'Amour en Islam*, Paris, Société française d'éditions littéraires et techniques, 1931, p. 143.

14. En Algérie, les « filles » sont « aussi […] pourries que le liquide fangeux de puits sahariens », note Maupassant, *Marroca*, *op. cit.*, p. 77. La situation est identique au Maroc où la syphilis atteint entre 75 % et 90 % de la population autochtone, selon le Dr G. Lacapère. Aussi recommande-t-il aux soldats français d'éviter les femmes « indigènes », d'utiliser des préservatifs et d'observer une hygiène rigoureuse après chaque rapport (*Les Contagions vénériennes au Maroc*, Casablanca, Imp. G. Mecié, 1918). Sur la France, voir A. Corbin, *Les Filles de noces. Misère sexuelle et prostitution au XIX*e *siècle*, Paris, Champs/Flammarion, 1989, p. 386 et suiv.

15. E. Villot, *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie* (1888), *op. cit.*, p. 93 et 251. Les effets prêtés à la polygamie sont sans commune mesure avec la réalité du phénomène. En Algérie, il y avait environ « 150 000 hommes polygames » en 1891 et seulement « 2 830 en 1915 », selon J.-P. Roux, qui ajoute : « Au milieu du XXe siècle, la polygamie "réelle" (et non seulement "légale") est plus réduite chez les musulmans que chez les chrétiens » (*L'Islam en Occident. Europe-Afrique*, Paris, Payot, 1959, p. 180). Directeur de recherches au CNRS et professeur à l'École du Louvre, J.-P. Roux (1925-2009) est l'auteur de nombreux ouvrages. En 1903, le capitaine Antoine-Vincent Passols dénonçait l'hypocrisie de ses contemporains et faisait remarquer qu'entre « la polygamie avouée des musulmans et la polygamie cachée des chrétiens, il n'y a de différences que dans la légalité de l'une et l'illégalité de l'autre » (*L'Algérie et l'assimilation des indigènes musulmans. Étude sur l'utilisation des ressources militaires en Algérie*, Paris, Lavauzelle, 1903, p. 10). De même, A. D. de Beaumont affirme : les « chrétiens d'Europe ne rougissent » pas « de posséder […] plusieurs femmes » ; « en France », ils « sont […] réputés *fiers lapins* ». « Les gens riches […] ont volontiers » un « logement séparé » pour « leur maîtresse », « le commerçant ne se fait guère scrupule de caresser sa commise, le bourgeois de batifoler avec la bonniche », le « paysan » de « coucher avec la fille de ferme » (*L'Ikdam*, 16 août 1919, p. 1).

16. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, tome 1, livre XVI, chap. IX, « Liaison du gouvernement domestique avec le politique », p. 415.

17. Th. Bachelet, *Les Arabes. Origines, Mœurs, Religion, Conquêtes, op. cit.*, p. 110. En 1897, le professeur Henri Carnoy affirme : la polygamie est une source d'« énervement » et d'épuisement qui pousse les hommes à user d'aphrodisiaques, lesquels accélèrent leur décrépitude, selon lui. « L'Arabe, précise-t-il, est d'une jalousie terrible et la tyrannie dans son intérieur dépasse toutes nos idées à ce sujet » (« L'Islam. Mœurs et coutumes », *Revue de l'Islam*, 1897, p. 31 et 32). Critiquant les thèses qui font de la polygamie la cause de perversions diverses, Georges Dorys constate : cette pratique et celle des harems sont de plus en plus marginales, faute d'argent. Il ajoute : « Les peuples d'Occident […] ne sont peut-être pas beaucoup plus monogames, en réalité, que les Orientaux » (« Le Harem du Sultan », *Revue de l'Islam*, janvier 1901, nº 62, p. 25).

18. É. Larcher, *Trois années d'études algériennes législatives, sociales, pénitentiaires et pénales*, (1902), *op. cit.*, p. 161 et 166.

19. L'art. 317 du Code pénal de 1810, en vigueur à l'époque, fait de l'avortement un crime. Les politiques natalistes mises en œuvre après la Première Guerre mondiale ont aggravé cette disposition. La loi du 1er août 1920 sanctionne ainsi toute incitation à l'avortement et aux pratiques anticonceptionnelles. Cette « loi est applicable en Algérie et aux colonies, dans les conditions qui seront déterminées par des règlements d'administration publique », est-il précisé à l'art. 7.

20. É. Larcher et J. Olier, *Les Institutions pénitentiaires de l'Algérie*, Paris, Rousseau, 1899, p. 39 et 7. Ailleurs, Larcher stigmatise la précocité des mariages musulmans, la fréquence des divorces, l'infidélité des femmes et la prostitution qui fait vivre des « tribus entières » (*Traité élémentaire de législation algérienne*, Paris, A. Rousseau, 2e édition, tome 1, p. 83). Dans sa thèse de droit, J. Van Vollenhoven écrit : le paysan algérien se caractérise par l'« amour de la volupté, de la luxure et de la ripaille ». La cause de ces « vices » ? La « paresse », selon lui (*Essai sur le fellah algérien*, Paris, A. Rousseau, 1903, p. 169). Van Vollenhoven (1877-1918) fut gouverneur général de l'Indochine (1914-1915) puis de l'A-OF (1917-1918). « Les femmes turques, écrit Pierre Loti, font très bon marché de la fidélité qu'elles doivent à leurs époux. » « Oisives, dévorées d'ennui, physiquement obsédées de la solitude des harems, elles sont capables de se livrer au premier venu » (*Aziyadé* (1879), Paris, Presses de la Cité, 1989, p. 82. Le préfacier, Cl. Gagnière, rappelle : on « peine à imaginer aujourd'hui le succès […] des livres de Loti : il fut presque immédiat, prodigieux, fantastique et durable » p. II-III).

21. Dr C. Arrii, *De l'impulsivité criminelle chez l'indigène algérien* (1926), *op. cit.*, p. 32, 33, 40, 41, 42 et 13. La « psychologie de l'indigène » algérien est dominée, affirme Antoine Porot, par « des instincts rudimentaires et une sorte de métaphysique religieuse et fataliste qui pénètre tous les actes de la vie individuelle et collective » (« Notes de Psychiatrie musulmane », *Annales médico-psychologiques* (1918), *op. cit.*, cité par C. Arrii, *idem*, p. 32).

22. *Le Petit Parisien*, 8 novembre 1923. Condamné à mort, Ben Slimane est guillotiné le 19 août 1924.

23. Le journal *Liberté* a mené campagne sur le thème : « Qu'on nous débarrasse des Sidis ! ». Voir P. Bourdarie, « Les Algériens à Paris et en France », *La Revue indigène*, nº 179-180, novembre-décembre 1923, p. 260 ; Cl. D. Rosenberg, *Policing Paris. The Origins of Modern Immigration Control Between the Wars*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2006, p. 142 et suiv.

24. Voir E. Blanchard, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », *Bulletin de l'IHTP*, nº 83, 2004, p. 1. P. Godin (1875-1954) avait été chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie.

25. A. Porot et C. Arrii ont ainsi publié un article issu de la thèse du second. Voir « L'impulsivité criminelle chez l'indigène algérien », *Annales médico-psychologiques*, vol. 90, nº 2, 1932, p. 588-611. « Le mari achète sa femme qui devient sa propriété, écrivent-ils. Elle n'a pour lui qu'une double valeur instrumentaire : la satisfaction de ses besoins génitaux et le rôle d'animal domestique. » La puissance de

l'« instinct génital » du « mâle indigène » est la cause de nombreux crimes (*ibid.*, p. 597-599). Cette revue prestigieuse se présente comme le « Bulletin officiel de la Société médico-psychologique » fondée en 1852. Le centième anniversaire de cette Société fut célébré en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles se trouvaient le secrétaire général de la préfecture de la Seine, J. Julien, et le Dr M. Laignel-Lavastine, membre de l'Académie de médecine et du comité de rédaction de la revue.

26. « Faute de surveillance », les immigrés d'Algérie, « sont souvent porteurs de germes morbides » et, « réduits au chômage, ils constituent un embarras pour les municipalités et une menace pour la sécurité », affirme l'avocat Gustave Mercier. Aussi juge-t-il indispensable d'établir au plus vite « une surveillance étroite des départs » et d'interdire le territoire métropolitain aux Nord-Africains dépourvus de contrat de travail et atteints de maladies contagieuses (*La France nord-africaine* (1927), *op. cit.*, p. 61). Hostile à l'immigration des « indigènes » algériens et marocains, parce qu'il la juge dangereuse pour l'intégrité raciale de la métropole, le général Azan salue ces dispositions et précise : « ce n'est pas vers le Nord qu'il faut dirige[r] » ces hommes ; « c'est vers le Sud. Au lieu de leur montrer le chemin de Paris et de Saint-Denis, montrons-leur le chemin du Niger et du Tchad » (*Une œuvre française*, Paris, F. Alcan, 1929, p. 48-49). Enfin, pour protéger la « race française », le Dr René Martial se prononce en faveur de la mise en place d'un « dossier bio-anthropologique » destiné à identifier les immigrés porteurs de « tares » et de « maladies chroniques » pour empêcher leur entrée dans l'Hexagone (*La Race française*, Paris, Mercure de France, 1934, p. 324). Auteur prolifique, Martial (1873-1955) a exercé d'importantes responsabilités au sein d'institutions en charge de l'hygiène publique.

27. Comme le Dr Arrii, S. Taëb débute son travail par une citation identique extraite des « Notes de psychiatrie musulmane » publiées en 1918 par le Dr Porot. Vingt et un ans plus tard, ces dernières demeurent des références majeures qui doivent être impérativement mentionnées sous peine de disqualification académique.

28. En 1922, L. Lévy-Bruhl est célèbre grâce à *La Mentalité primitive* parue chez Alcan où elle a fait l'objet de huit éditions successives. Quatre ans plus tard, il signe la préface du livre de son ami et disciple Ch. Blondel, intitulé lui aussi *La Mentalité primitive*, publié aux éditions Stock en 1926. « Il y a aujourd'hui un intérêt scientifique » et « politique de la plus haute importance à entrer le plus intimement qu'il se pourra dans la "mentalité primitive" » car il y va, notamment, de la « mise en valeur des pays tropicaux », écrit Lévy-Bruhl (« Préface » *in* Ch. Blondel, *La Mentalité primitive*, Paris, Stock, 1926, p. 8). La psychologie des peuples « exotiques » : une science pratique au service de la colonisation, entre autres ? Assurément.

29. Dr S. Taëb, *Les Idées d'influence dans la pathologie mentale de l'indigène nord-africain. Le rôle des superstitions*, Alger, V. Heintz, 1939, p. 24 et 74.

30. Georges Hardy affirme : les caractéristiques du « Marocain » sont la « sensualité », qui en fait « facilement un débauché », la « cupidité » et la « vanité ». Quant à l'amour, il « ne dépasse guère le plaisir physique » et « la femme n'est pour lui qu'un animal agréable » (*L'Âme marocaine d'après la littérature française*, Paris, Larose, 1926, p. 25 et 39).

31. Temps long des représentations, aussi. En 1975, l'un des personnages de Romain Gary-Émile Ajar affirme : « Les infirmiers disent que les Arabes sont syphilitiques » (*La Vie devant soi* (1975), Paris, Folio, Gallimard, 2017, p. 189).

32. La thèse relative à l'hypersexualité des musulmans est également soutenue par des orientalistes étrangers connus. Voir S.-M. Zwemer qui écrit : « The whole tendency of polygamy, slavery and concubinage with unlimited divorce, was to create an unhealthy and degrading atmosphere ; *a sex-obsession with which all Moslem literature is besmirched* » (*Moslem Women* (1926), Gorgias Press, 2009, p. 51 souligné par nous). Zwemer (1867-1952) est professeur à l'université de Princeton et membre de la Royal Geographical Society of London. Le peintre Étienne Dinet et El Hadj Sliman ben Ibrahim Baâmer écrivent

de ce livre qu'il appartient à l'« islamophobie pseudo-scientifique » car son auteur fait partie de ceux « qui n'étudient la langue arabe et la religion musulmane que dans le but […] de les dénigrer » (*Le Pèlerinage à la maison sacrée d'Allah* (1930), *op. cit.*, p. 177).

33. Dénonçant l'envahissement de certains quartiers de Marseille, de Paris et de leurs banlieues par des « Africains du Nord » peu « aptes au travail », Georges Mauco souligne les dangers qu'ils font courir aux Français : prostitution, risques de contagion car ces immigrés sont porteurs de « terribles fléaux » : la « tuberculose » et les « maladies vénériennes ». De plus, les Arabes sont la cause d'une criminalité « quinze fois supérieure à celle de la population » nationale, selon lui. C'est pourquoi ces « éléments » allogènes, « physiquement » et moralement « inférieurs ou trop différents ethniquement », risquent d'« abâtardir » la race. Comment conjurer ces périls ? En pratiquant une sélection rigoureuse de la main-d'œuvre étrangère, pour ne retenir que les hommes « ethniquement assimilables », les Européens, et en appliquant une politique nataliste favorable aux familles françaises. Cette argumentation se trouve *in* G. Mauco (1899-1988), *Les Étrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique*, Paris, A. Colin, 1932, p. 485 et 523. Issu d'une thèse soutenue à la Sorbonne, ce livre est devenu un classique et son auteur l'un des meilleurs spécialistes des questions migratoires qui s'est vu confier des responsabilités nationales puis internationales. Inauguré le 22 mars 1935, l'hôpital franco-musulman de Bobigny poursuit des objectifs voisins : surveiller, ségréguer, éloigner et soigner les Nord-Africains dans une institution *ad hoc* où ils sont obligés de se rendre lorsqu'ils sont malades. Rapporteur de la commission d'études de cet établissement, Octave Depont écrit : cet établissement permettra de « *filtrer la vase de ces sortes de torrents d'hommes* » qui se précipitent « vers nos usines » de Paris et de « sa banlieue », et de renforcer les contrôles (*Les Berbères en France*. *L'hôpital franco-musulman de Paris et du département de la Seine*, Lille, Douriez-Bataille, 1937, p. 3 et 4. Souligné par nous). Auteur de nombreux ouvrages sur l'Afrique du Nord, Depont (1862-19..) fut administrateur de communes mixtes en Algérie, chef de cabinet du préfet d'Alger puis sous-préfet des Deux-Sèvres.

34. En raison de la multiplication des relations entre des infirmières et des blessés maghrébins au cours de la Grande Guerre, les autorités militaires interdisent, en juin 1916, au personnel féminin d'exercer dans les établissements accueillant des Nord-Africains et des mesures de surveillance sont décidées. Voir G. Meynier, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Nlle édition revue et corrigée, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2015, p. 430-431.

35. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, *op. cit.*, tome 1, livre XVI, chap. VI, p. 413. Depuis au moins deux siècles, ces pratiques sont réputées bien établies ; « la chronique des faits divers abondait en traits relatifs à l'homosexualité barbaresque » (G. Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVIe et XVIIe siècles*, Genève, Droz, 1973, p. 96).

36. En 1801, ce livre demeure une référence. Le professeur de médecine à l'université de Montpellier Joseph-Marie Vigarous le cite pour étayer sa thèse sur la précocité de l'enfantement des femmes d'Alger (*Cours élémentaires de maladies des femmes ou essai sur une nouvelle méthode pour étudier ou pour classer les maladies de ce sexe*, Paris, Imprimerie de Crapelet, 1801, p. 41).

37. G. de Maupassant, « Province d'Alger », in *Au Soleil*, *op. cit.*, p. 64, 65 et 66. Si l'homosexualité est dépénalisée en France depuis 1791, les homosexuels, hommes et femmes, peuvent être poursuivis pour outrage à la pudeur et ils sont à l'époque fichés par la police. Ces pratiques ont perduré jusqu'en 1981. En 1860, les Britanniques ont imposé des dispositions homophobes dans leur colonie des Indes. Certaines sont toujours en vigueur au Bangladesh, par exemple, puisque l'art. 377 du Code pénal sanctionne d'une peine d'emprisonnement à vie ou d'une durée de dix ans quiconque « a eu une relation charnelle contre-nature volontaire avec un homme, une femme ou un animal ».

38. A. Bertherand (1815-1887), *Précis des maladies vénériennes, de leur doctrine et de leur traitement*, Paris, J.-B. Baillière, 1852, p. 251. Chirurgien-major de 1re classe et lauréat du Val-de-Grâce, Bertherand est un médecin réputé. Ce livre a reçu une médaille d'or décernée par le ministère de la Guerre.
39. Dr A. Kocher, *De la criminalité chez les Arabes au point de vue de la pratique médico-judiciaire en Algérie*, Paris, Baillière, 1884, p. 180, 106, 169 et 171. Dans une étude sur la criminalité en Tunisie, le Dr Bertholon cite le travail de Kocher et constate : « La sodomie et la pédérastie » sont « courante[s] dans les grandes villes », ce qui favorise l'« adultère des femmes », selon lui (« Esquisse de l'anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans », *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales*, no 22, tome 4, Paris, Masson, 1889, p. 418). Estimant que la « syphilis » et la « sodomie » sont deux « vices endémo-constitutionnels » des « indigènes » musulmans, René Ricoux conclut : « Le peuple français n'a aucun intérêt à compromettre ses qualités natives, sa supériorité morale, en se mêlant avec des races corrompues, au sang vicié » (*La Démographie figurée de l'Algérie. Études statistiques des populations européennes qui habitent l'Algérie*, préface du professeur Bertillon, Paris, Masson, 1880, p. 258 et 262). Médecin à l'hôpital de Philippeville, membre de la Société d'anthropologie de Paris, Ricoux (1843- ?) s'est rendu célèbre grâce à cet ouvrage. Le Dr Maurice Boigey écrit lui aussi : « La perversion de l'instinct sexuel […] marche de pair, chez le Musulman, avec la perversion des sentiments et l'aberration du sens moral » puisqu'il est « frénétiquement pédéraste et masturbateur » (« Étude psychologique sur l'Islam », *Annales médico-psychologiques* (1908), *op. cit.*, p. 8). En 1915, le doyen de la faculté des Lettres d'Alger, René Basset, dénonce le « célibat forcé » de nombreux « indigènes », lié à la polygamie, et la « démoralisation » – comprendre l'homosexualité – qui en est la suite. À l'appui de ce passage, il cite la thèse de Kocher qui fut donc lue au-delà du champ médical (*Mélanges africains et orientaux*, Paris, J. Maisonneuve & fils, 1915, p. 222). Enfin, l'hypertrophie du pénis des Arabes est confirmée, en 1927, par le Dr Jacobus. La dissection de plusieurs « cadavres » montre que cet organe, « au lieu d'être rétracté […] comme celui de l'Européen, présentait encore un développement considérable ». Conséquence de cette particularité ? La « recherche », par l'« indigène », du « coït anal » (*L'Art d'aimer aux colonies*, Paris, Éditions G. Anquetil, 1927, p. 170).
40. P. Durel (1877-19..), *La Femme dans les colonies françaises. Études sur les mœurs au point de vue myologique et social*, Paris, Dulon, 1898, p. 50.
41. L. Milliot, *Étude sur la condition de la femme musulmane au Maghreb…* (1910), *op. cit.*, p. 243 et 266. Antienne classique. « La double conséquence de la polygamie, écrit Clément Duvernois en 1863, est de populariser, parmi les oisives du harem, la passion qui déshonora Sapho, tandis qu'en blasant les hommes sur les relations avec l'autre sexe, elles leur inspirent les goûts les plus honteux » (*L'Algérie pittoresque*, Paris, J. Rouvier, 1863, p. 166). Journaliste, Duvernois (1836-1879) fut rédacteur en chef du journal *L'Algérie*, député (1870) et ministre de l'Agriculture et du Commerce.
42. Le terme désigne alors un chef de tribu et/ou un notable exerçant diverses fonctions administratives et judiciaires auprès des populations « indigènes ».
43. P. Odinot, *Géranium ou la vie d'une femme marocaine*, Rabat, Édition F. Moncho, 1932, p. 120, 178 et 104. Odinot (1884-1958) fut membre de l'Académie des sciences d'outre-mer. Plus généralement, ces amours mixtes témoignent de l'assimilation impossible des mahométans et de la nécessité, pour éviter des tensions avec les colons, de vivre séparément. « On a bien fait » de bâtir « au Maroc des villages européens loin des villes musulmanes. Comme cela, les causes de conflits sont moins fréquentes » (*ibid.*, p. 169). Mixophobe, ce roman est aussi un plaidoyer en faveur de la ségrégation urbaine jugée indispensable à la stabilité de l'ordre colonial.
44. « L'homme arabe […] partage avec les peuples orientaux la pratique de la sodomie, il ne respecte pas l'enfant », affirme en 1911 le juriste Émile Larcher qui ajoute : « La femme n'est pas fidèle. Des tribus

entières vivent de la prostitution » (*Traité élémentaire de législation algérienne*, *op. cit.*, tome 1, p. 83). Selon Georges Hardy, le « Marocain » recherche « ardemment […] les jouissances matérielles, depuis le doux farniente jusqu'à la satisfaction des vices les moins avouables » (*L'Âme marocaine d'après la littérature française* (1926), *op. cit.*, p. 23).

45. E. Faure (1873-1937), « L'Âme islamique ou de l'érotisme à l'abstraction », in *D'autres terres en vue* (1932), Paris, Seuil, 1995, p. 105, 106, 107 et 108. Plus généralement, voir R. Aldrich, *Colonialism and Homosexuality*, Londres, Routledge, 2002.

46. J. Ray, *Les Marocains en France*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938, p. 203. Paul Odinot écrit : au Maroc, les « maîtres d'école » musulmans sont souvent accusés « d'être les amis de petits garçons au teint de pêche et aux yeux de gazelle » (*Le Caïd Abdallah*, Paris, La Renaissance du Livre, 1921, 8e édition, p. 65). S'il s'agit d'un roman, Paul Odinot précise : « la fiction s'y mêle à la réalité » (*ibid.*, p. 5). Le conseiller à la Cour d'appel Charles Barbet affirme : dans les tribus voisines des Djebala au Maroc, de « jeunes éphèbes sont passés maîtres dans l'art de l'amour » contre-nature (*Questions sociales et ethnographiques* (1921), *op. cit.*, p. 162 et 163).

47. L. Milliot, *Étude sur la condition de la femme musulmane au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie)*, Paris, J. Rousset, 1910, p. 235 et 234, souligné par nous). Ce même « tempérament ardent » explique la pratique courante de la « sodomie » et de la « bestialité », ajoute-t-il (*ibid.*, p. 267).

48. P. Birnbaum, *Un mythe politique : la « République juive » de Léon Blum à Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 211 et suiv. Contrairement à ce que laisse entendre l'auteur, l'hypersexualité, l'homosexualité et l'efféminement imputés aux Juifs ne sont pas propres à l'antisémitisme. Selon Eugène Fromentin, les Maures forment un « peuple quasi féminin, des garçons presque filles, des jeunes gens qu'on prendrait pour des femmes, […] une beauté certaine mais jamais virile ». Les causes de ces singularités ? Les gynécées et l'enfermement des femmes (*Une année dans le Sahel* (1859), *op. cit.*, p. 81-82). L'hyperactivité génésique des Juifs et l'« enjuivement », synonyme, entre autres, de féminisation de la race aryenne, sont au cœur du pamphlet antisémite d'Otto Weininger : *Sexe et caractère* (1916), trad. D. Renaud, Paris, Kontre Kulture, 2012. Rappelons que Kontre Kulture est dirigé par Alain Soral. Il est pour le moins singulier que ce dernier puisse, en toute impunité, publier de violents textes antisémites français et étrangers. Sur ces thèmes, voir G. L. Mosse, *L'Image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, trad. de l'anglais par M. Hechter, Paris, Pocket, 1997.

49. Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 établit ceci : « La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion » (*Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, GF, 1970, p. 388). En 1959, un jeune énarque écrit : en Algérie « l'égalité de tous les citoyens devant la loi, qui est le principe […] de notre Constitution, n'a *jamais été pratiquée*. L'égalité des devoirs existait et notamment l'impôt du sang, mais point l'égalité des droits. *Dans les domaines politique et économique, la discrimination n'a cessé de jouer au bénéfice des Français et au détriment des musulmans*. » L'auteur de ces constats accablants ? Michel Rocard (« Le drame algérien », in *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la guerre d'Algérie*, Paris, Mille et Une Nuits, 2003, p. 42, souligné par nous).

50. Environ 800 000 électeurs d'origine européenne disposent ainsi d'une représentation identique à celle de 9 millions de « musulmans ». Le 11 avril 1946, le député Mohamed Bendjelloul dénonce une « inégalité choquante » et une « injustice flagrante » qui font des « musulmans algériens » des « parents pauvres » relégués « dans un collège de second rang » (*Assemblée nationale constituante*, 2e séance du 11 avril 1946, p. 1718). Bendjelloul (1893-1985) fut conseiller général de Constantine (1931), vice-président du Conseil général jusqu'en 1951 et cosignataire, avec Ferhat Abbas, du Manifeste du peuple algérien (12 février 1943).

51. Voir A. Michel, *Les Travailleurs algériens en France*, Paris, CNRS, 1956. Dans la préface, le conseiller d'État Pierre Laroque affirme : « S'il est une conclusion qui se dégage de manière aveuglante » de cette étude, « c'est que la discrimination entre travailleurs européens et travailleurs algériens *est partout, dans les conditions d'emploi, […] dans les conditions d'existence* » et dans l'« *habitat* » (*ibid.*, p. 3, souligné par nous). En 1952, le Dr Henri Marchand notait déjà : les Nord-Africains sont « mis en quarantaine », mal logés, victimes de « sous-alimentation », accusés d'« enlever le gagne-pain » des Français et de « transporter » des « maladies redoutables telles que la variole, la tuberculose et le trachome » (*L'Islam avec nous*, Alger, C. Vollot, 1952, p. 185).
52. Voir les analyses déjà citées de P.- A. Taguieff, *La Couleur et le sang. Doctrines racistes à la française*, *op. cit.*, p. 33 et *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, *op. cit.* Sur l'histoire et les évolutions de ces différentes disciplines, voir O. Le Cour Grandmaison, *L'Empire des hygiénistes. Vivre aux colonies*, Paris, Fayard, 2014, p. 239-266. Après 1945, la France, « grâce à son génie propre », impose une « logique de l'égalité », soutient Marceau Long. Sauf à se limiter à une approche platement institutionnelle, qui occulte l'ampleur des discriminations subies par les Nord-Africains, difficile de conclure à la « victoire des valeurs républicaines » dans le domaine de l'immigration, comme l'affirme aussi P. Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique d'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 16-17 et 59. Voir aussi P. Weil, *Liberté, égalité, discriminations*, Paris, Grasset, 2008 ; l'étude de la condition faite aux Maghrébins dans les années 1950 étant négligée.
53. Cité par F. Fanon, « “Le syndrome nord-africain” » (1952), in *Pour la révolution africaine. Écrits politiques* (1964), Paris, La Découverte, 2006, p. 19 et 20. La « seconde plaie sanitaire des émigrants » venus d'Algérie « est la syphilis », affirme, en 1950, l'avocat à la Cour d'appel d'Alger Luc Muracciole, qui ajoute : « Hommes pauvres, venus sans femme, ils fréquentent les prostituées du plus bas étage. Aussi, cette maladie […] prend un regain de virulence qui la rend souvent mortelle. » « Seul un contrôle au départ permettant le dépistage, suivi du refoulement et de soins pour les plus gravement atteints, de soins réguliers obligatoires dans la métropole pour les autres, permettraient de pallier dans une certaine mesure cet état de chose » (*L'Émigration algérienne. Aspects économiques, sociaux et juridiques*, Alger, Ferraris, 1950, p. 110). Rappelons qu'à cette date ces « émigrants » sont, en droit, des « Français musulmans d'Algérie ».
54. H. Aubin, « Indigènes nord-africains (psychopathologie des) », *in* A. Porot, *Manuel alphabétique de psychiatrie clinique, thérapeutique et médico-légale*, Paris, PUF, 1952, p. 217 (souligné par nous). Aubin ajoute aux caractéristiques des Nord-Africains : « le manque de soin […] dans les activités professionnelles, la tendance au mensonge et aux querelles dans la collectivité ». Médecin-commandant des troupes coloniales, Aubin (1903-1987) fut également médecin-chef du service de psychiatrie d'Alger et consultant de l'Organisation mondiale de la santé. Pour une étude de cette discipline, voir H. Ellenberger, *Ethno-psychiatrie*, Lyon, ENS Éditions, 2017.
55. A. Porot et Ch. Bardenat, *Psychiatrie médico-légale*, Paris, Maloine, 1959, p. 303 et 296.
56. S'il émet quelques réserves, l'universitaire Albert Vincent salue ce « volume » qui « nous introduit dans le monde fermé de l'Islam » et « comble […] une lacune » puisqu'il n'existait pas, selon lui, d'ouvrage traitant de la « morale islamique en tant que telle » (« Compte rendu », *Revue des sciences religieuses*, 1955, 29-4, p. 409).
57. G.-H. Bousquet, *L'Éthique sexuelle de l'Islam* (1953), Paris, Desclée de Brouwer, *op. cit.*, p. 49, 87, 113, 174 et 212. Il s'agit d'un classique souvent cité. En 1945, Andrae Tor, professeur à l'université d'Uppsala, note : « Le trait qui, dans le caractère de Mahomet, répugne le plus aux Chrétiens occidentaux, est sans nul doute sa sensualité. » M. Gaudeffroy-Demombynes, qui rédige la préface, juge le livre « excellent » (*Mahomet. Sa vie et sa doctrine*, trad. de l'allemand par J. Gaudeffroy-Demonbynes, Paris, Maisonneuve, 1945, p. 187 et 5). En 1965, le chercheur au CNRS Jean-Paul Charnay écrit : « La

satisfaction de la chair […] constitue une manifestation de la vie telle que Dieu l'a créée. Il ne faut pas s'y opposer : l'exemple du Prophète le prouve » (*La Vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XX*[e] *siècle*, préface de J. Berque, Paris, PUF, 1965, p. 19).

58. A. Vincent, « Recension du livre de G.-H. Bousquet *L'Islam maghrébin. Introduction à l'étude générale de l'Islam* », *Revue des sciences religieuses*, 29-4, 1954, p. 397. En 1966, lors de la réédition de *La Morale de l'Islam…*, J.-P. Charnay rédige un compte rendu dans lequel il salue le travail de Bousquet qui éclaire les « attitudes » des musulmans des deux sexes (*Archives de sociologie des religions*, n° 25, 1968, p. 172).

59. Ailleurs, il justifie le recours aux catégories de « musulman » et de « musulmane », estimées plus justes que celle d'« Arabes » puisque ces derniers ne sont « qu'une minorité dans la masse musulmane de l'Afrique du Nord » (*La Musulmane algérienne* (1960), *op. cit.*, p. 11).

60. Dr H. Marchand, *Les Mariages franco-musulmans* (1954), *op. cit.*, 29, 38 et 51. Voir Fl. Renucci, « "Citoyennes", sujets et mariages mixtes en Algérie 1870-1919 », *in* I. Felici et J.-Ch. Vegliante (dir.), *Oublier les colonies*, Paris, Mare & Martin, 2011.

61. En septembre 1956, Djamila Bouhired, Drif Zohra et Samia Lakhdari ont participé à des attentats à la bombe commis en différents lieux de la ville d'Alger.

62. En 1949, après avoir évoqué les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, le spécialiste de l'Algérie coloniale Léon Lehuraux estime indispensable d'accorder une grande attention à « la femme indigène » pour « réduire le foyer de résistance » à la « civilisation française ». En faisant de la « musulmane » une « ménagère intelligente », consciente de ses « droits » et de ses « devoirs », les « relations entre les divers éléments ethniques » de ce territoire seront plus fortes (*Islam et chrétienté en Algérie*, *op. cit.*, 173).

63. Le juriste Paul Decroux soutient, à l'inverse, que les unions mixtes sont « contraires à la loi coranique » et condamnées « par l'opinion publique ». De là, leur rareté en Algérie comme en Tunisie ; les « indigènes […] n'acceptant pas que leurs filles épousent un "roumi" ». De plus, « au contact de la civilisation occidentale », l'islam « retourne à la stricte observance de la loi primitive », ce qui infirme, selon lui, les prévisions optimistes relatives à l'assimilation des mahométanes unies à des Français (*Féminisme en Islam. La femme dans l'Islam moderne* (1947), *op. cit.*, p. 36 et 29).

64. Dr H. Marchand, *La Musulmane algérienne* (1960), *op. cit.*, p. 90-91, 150 et 214.

65. En 1954, Marchand affirmait déjà à propos de « la musulmane » : « C'est par elle, bien plus que par les mâles, que doit se faire l'évolution, le rapprochement franco-musulman. » « Toute femme française […] peut y contribuer » (*Les Mariages franco-musulmans*, *op. cit.*, p. 121).

66. Pratique ancienne, en effet. Dans un rapport militaire de 1956, on lit ceci : « un habitant rejoint les rebelles, sa famille (ses femmes sont mises à l'abri dans une zone surveillée, ses biens saisis et partagés…). BUGEAUD, le grand vainqueur de l'Algérie, l'a dit avant nous : "Le seul moyen pour les faire céder est de s'attaquer à leurs intérêts : leurs femmes au premier plan" » (« Rapport sur le moral des tirailleurs pour 1956 », cité *in* M. Harbi et G. Meynier, *Le FLN. Documents et histoire 1954-1962*, Paris, Fayard, 2004, p. 60. En majuscule dans le texte original).

67. F. Fanon, *L'An V de la révolution algérienne*, *op. cit.*, p. 19, 21 et 23. Citant l'« administration », Frantz Fanon reproduit ce texte dont il ne précise ni la nature ni l'origine : « Si nous voulons frapper la société algérienne dans sa contexture, dans ses facultés, il nous faut tout d'abord conquérir les femmes ; il faut que nous allions les chercher derrière le voile où elles se dissimulent et dans les maisons où l'homme les cache » (*ibid.*, p. 20).

68. V. Hugo, *Choses vues 1830-1848*, Paris, Gallimard, « Folio », 1997, p. 168. Hugo célébrait ainsi la nomination de Bugeaud au poste de gouverneur général de l'Algérie en décembre 1840 ; avec emphase,

l'écrivain ajoutait : « Nous sommes les Grecs du monde ; […]. Notre mission s'accomplit, je ne chante qu'hosanna » (*ibid.*).

69. J. Carret, *La Femme musulmane*, Imprimerie officielle, 1958, p. 59. Carret est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Algérie française. Pour une étude précise, voir N. MacMaster, *Burning the Veil. The Algerian war and the « emancipation » of Muslim women, 1954-1962*, Manchester, Manchester University Press, 2009.

70. M. Seklani, « La fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements », in *Population*, n° 5, 1960, 15e année, p. 832, 835, 836 et 840. Deux ans après sa publication, Jacques Berque cite cet article et fait sienne la formule de M. Seklani qualifiant le « Maghrébin » d'« *homo eroticus* ». *Le Maghreb entre deux guerres* (1962), *op. cit.*, p. 356.

71. Pour l'Algérie, M. Seklani s'appuie sur les travaux de R. Charles et de G.-H. Bousquet. L'ouvrage d'Octave Pesle est également utilisé. « La femme dans l'Islam a très peu d'initiative », écrit ce dernier qui précise : « c'est un des effets de l'*essence totalitaire de la loi musulmane* ». Plus loin, il ajoute : « Dieu a laissé à Mohamed la plus grande liberté sexuelle. Pour lui pas de limites… » (*La Femme musulmane dans le droit, la religion et les mœurs*, Rabat, Éditions de la Porte, 1946, p. 72 et 78, souligné par nous). Auteur de nombreux livres, Pesle (1889-1947) fut enseignant à l'Institut des hautes études marocaines.

72. M. Seklani, « La fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements », in *Population*, *op. cit.*, p. 831.

73. Ouvrage également référencé et accessible sur les sites Français de France, Résistance Républicaine, l'Union fait la force, Histoire E-book.

74. Maurice D, *La Vraie Nature de l'Islam…*, *op. cit.*, p. 3, 10, 14, 42, 57. Le 4 février 2018, après l'incarcération de Tariq Ramadan, accusé de viols, Cyrano, éditorialiste à *Riposte laïque*, soutient : « Le viol des femmes infidèles est totalement légitimé par le Coran. » De même, la « pédophilie » et l'« inceste », ajoute-t-il. Pour conclure, il précise : « L'Islam n'est pas une religion, c'est un dogme de conquête, et les assassins musulmans ne trahissent pas les écrits du Coran. En tuant et en violant, ils imitent […] Mahomet, et se comportent donc, comme l'a fait Tariq Ramadan, s'il est coupable, en bons musulmans. » Perversions multiples, transgression d'un interdit universel, violences et outrages sexuels ; tels sont quelques-uns des éléments jugés constitutifs de l'islam qui permettraient de comprendre les atrocités commises à l'époque contemporaine par des mahométans, et les comportements de Tariq Ramadan en particulier. Aussi, concernant ce dernier, n'est-ce pas l'homme qui est en cause mais le *prédicateur*, ce qui permet d'imputer les actes dont il est accusé à la religion musulmane. Conséquence : tous les mahométans sont supposés faire peser sur les femmes de graves menaces pour leur intégrité physique et psychologique (« Viols : Tariq Ramadan s'est comporté en parfait musulman », *Riposte laïque*, 4 février 2018).

75. Voir S. Tersigni, « La virginité des filles et "l'honneur maghrébin" dans le contexte français », *Hommes & Migrations*, « Vies de familles », n° 1232, juillet-août 2001, p. 34-40.

76. C. Vautier, « "Fais pas ta beurette" : un documentaire se penche sur ce terme très connoté », Clique, 24 décembre 2016.

77. Gonzo, « L'année 2017 de Pornhub », *Le Tag parfait*, 9 janvier 2018. Voir aussi E. Fassin et M. Trachman, « Voiler les beurettes pour les dévoiler : les doubles jeux d'un fantasme pornographique blanc », *Journal Modern & Contemporary France*, vol. 21, 2013, p. 199-217 ; N. Guénif-Souilamas, *Des « Beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset, 1999.

78. G. Flaubert, « Lettre 24 du 13 mars 1850 adressée à L. Bouilhet », « lettre du 14 novembre 1850 » adressée au même, « lettre du 4 juillet 1860 adressée à E. Feydeau », in *Correspondance*, choix et présentation de B. Masson, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2002, p. 124, 132, 393-394. Critiquant les analyses de E. W. Saïd dans *L'Orientalisme*, le professeur Francis Lacoste affirme : le voyage en Orient est

pour Gustave Flaubert l'occasion de « partir à la rencontre de l'Autre pour renaître comme Artiste, c'est-à-dire, en fin de compte, vaincre la Mort ». Noblesse et pureté réhabilitées du voyage que rehausse le recours systématique aux majuscules pour distinguer la quête esthétique de l'auteur de *Salammbô* des triviales préoccupations du touriste. Gustave Flaubert : ethnocentrique, sexiste et platement orientaliste ? Il n'en est rien, affirme ce desservant du culte de l'écrivain – de l'Écrivain – qui se livre à une lecture sacralisée et sacralisante de son œuvre et de sa correspondance (« L'Orient de Flaubert », *Romantisme. Revue du XIXe siècle*, nº 119, 2003, p. 84).

79. A. Mérignhac, *Traité de législation et d'économie coloniales*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1925, 2e édition, p. 165. Professeur de droit international public à la faculté de Toulouse et membre de l'Institut de droit international, Alexandre Mérignhac (1857-1927) est l'auteur d'ouvrages qui sont devenus des classiques. Après avoir critiqué la « paix amollissante » de la métropole, Charles Régismanset vante lui aussi les colonies, où se conservent « intactes la force et l'audace d'oser qui sont parmi les plus belles qualités de notre race » (*Questions coloniales*, Paris, Larose, 1912, tome 3, p. 7 et 8). Écrivain, Régismanset (1877-1945) fut fonctionnaire du ministère des Colonies. Quant au romancier M.-A. Leblond, il salue la « Renaissance française » qui s'opère « au contact de l'Afrique rude » où « notre race » se « virilise » (« Préface » à R. Randau, *Les Colons*. *Roman de la patrie algérienne*, Paris, E. Sansot & Cie, 1907, p. V). Voir Ch. Taraud, « La virilité en situation coloniale de la fin du XVIIIe siècle à la Grande Guerre », *in* A. Corbin, J.-J. Courtine et G. Vigarello (dir.), *Histoire de la virilité*, Paris, Seuil, 2011, tome 2, p. 331-347.

80. R. Koselleck, *Le Futur passé. Contributions à la sémantique des temps historiques*, trad. de J. et M.-C. Hoock, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 190 et suiv. Sur ces oppositions, voir entre autres René Maunier qui écrit en 1932 : « Arabes immobiles » *vs* « Français toujours mobiles » ; « les Orientaux rêveurs, contemplateurs et les Occidentaux constructeurs, producteurs ; les premiers inspirés, les seconds agités ; les uns tournés vers le passé, et les autres tendus vers l'avenir » (*Loi française et coutume indigène en Algérie*, *op. cit.*, p. 39).

81. « Dans les pays froids, on aura peu de sensibilité pour les plaisirs ; elle sera plus grande dans les pays tempérés ; dans les pays chauds, elle sera extrême », affirme Montesquieu. Suite à ces constats qu'étayent ses expériences menées sur le « tissu extérieur d'une langue de mouton » et à plusieurs exemples, il conclut : les « peuples » du Nord « ont peu de vices, assez de vertus, beaucoup de sincérité et de franchise. Approchez des pays du Midi, vous croirez vous éloigner de la morale même… » (*De l'Esprit des lois*, *op. cit.*, livre XIV, chap. II, p. 376). En 1884, le Dr Adolphe Kocher place cette citation en exergue de sa thèse de médecine, *De la criminalité chez les Arabes au point de vue de la pratique médico-judiciaire en Algérie*, *op. cit.*, p. 5.

5

Islamophobie, gouvernement des « musulmans » et droit colonial

Kabylie, mars 1871. Une insurrection, conduite par le *bachaga* El Mokrani[1], éclate. Près de 200 000 combattants, soutenus par « plus de 800 000 » autochtones, affrontent l'armée d'Afrique composée de 86 000 hommes. Aidées par la marine et des « colons miliciens » qui ont participé à la « pacification », les forces françaises ont livré 340 combats avant de parvenir, un an plus tard, à rétablir l'ordre dans la région, écrit Louis Rinn en 1891. Si cet officier devenu historien estime que ces événements ont des causes multiples qui sont à chercher dans l'agrégation singulière « de froissements, de rivalités, de désordres locaux ou d'intrigues politiques », tous favorisés par la situation catastrophique de la métropole consécutive à la débâcle de 1870 et à l'effondrement du Second Empire, il sait que l'« élément religieux » a joué un rôle majeur. Au chef précité comme à d'autres personnalités musulmanes, l'islam a permis de « proclamer la guerre sainte » contre les Français, de jouir d'une légitimité et d'une autorité immenses grâce auxquelles ils ont bénéficié d'une adhésion populaire remarquable, laquelle explique qu'ils aient pu « déchaîner » le soulèvement le « plus formidable depuis l'occupation » d'Alger en 1830 et la reddition de l'émir Abd el-Kader, le 23 décembre 1847.

Si le mahométisme n'est pas la cause de l'insurrection, il en a été un adjuvant essentiel qui a précipité son extension en contribuant à unifier les tribus. Preuve, une fois encore, de la dangerosité de cette religion, de ceux qui parlent et agissent en son nom, et des marabouts enfin qui, bénéficiant d'une audience importante parmi les « indigènes », les entretiennent dans la haine du « *roumi* » en attendant le moment opportun pour se manifester. Faiblesse ou crise majeure

de l’autorité française sont aussitôt exploitées parce qu’elles sont interprétées comme des signes annonciateurs de la revanche. Grâce à sa connaissance des autochtones algériens, des confréries et à son analyse du soulèvement en Kabylie, Louis Rinn n’entend pas seulement rendre compte de ce dernier, il souhaite mettre en garde ses contemporains contre la réitération de tels événements et la puissance de l’islam qui « fournira toujours des *entraîneurs* dangereux[2] ». Si la connaissance de l’histoire récente est nécessaire, il est indispensable d’apprendre *de* cette histoire pour renforcer l’État colonial et assurer une paix durable sans laquelle il ne saurait y avoir de colonisation pérenne. Aussi faut-il « surveiller les agissements religieux ou politiques des musulmans », maintenir des « moyens de coercition » extraordinaires, tels que le séquestre et la responsabilité collective, et accorder au gouverneur général de ce territoire les « mêmes attributions qu’un général d’armée » en « pays ennemi ».

« La force, telle est notre raison d’être »

À ceux qui, s’appuyant sur les « principes de notre droit moderne », s’élèvent contre ces pouvoirs jugés exorbitants, Louis Rinn répond : un « exposé impartial » de la situation suffit à prouver leur utilité dans une « société musulmane » profondément arriérée où les « idées » sont encore celles du « Moyen Âge ». Les événements de 1871 et les troubles plus récents l’attestent : seules des prérogatives immenses accordées au représentant de la France permettront de résister aux « retours offensifs de la barbarie[3] », soutenait déjà, en 1874, Ernest Picard, président et rapporteur de la commission chargée de présenter la loi relative à la prévention des incendies de forêts. Pour de nombreux contemporains, l’État colonial, comme état d’exception permanent, le séquestre[4], la responsabilité collective et certaines dispositions répressives, incluses dans les versions successives du Code de l’indigénat algérien adoptées depuis le 9 février 1875, ne sont pas seulement motivés par des considérations raciales. La peur de la religion musulmane, de ses sectateurs, des confréries, des marabouts et du fanatisme est aussi à l’origine d’un régime politique particulier et de mesures spécifiques. Tous sont destinés à conjurer des menaces qu’il faut

pouvoir réprimer promptement pour assurer la sécurité des colons, et éviter que des atteintes à l'ordre public ne dégénèrent en soulèvements coûteux sur le plan humain, financier et politique.

« Dans tout adepte du Coran, quel qu'il soit, il y a l'étoffe d'un révolté »

On doit cette courte citation à Camille Sabatier. En 1882, lorsque cet ancien magistrat et administrateur de commune mixte en Algérie publie *Les Difficultés algériennes. La question de la sécurité. Insurrections-Criminalité*, beaucoup partagent ses analyses. Que le « fanatisme » ait joué un « rôle important » dans les récents « mouvements insurrectionnels » de cette colonie est une évidence. Après avoir cité des versets du Coran qui prescrivent aux croyants la guerre sainte contre les « infidèles », il estime que la France doit rester l'arme au pied. Plus encore, « vis-à-vis de l'Arabe » – le terme est souvent alors synonyme de musulman –, « notre politique » doit se résumer à cette règle, ajoute Camille Sabatier : « affirmer » constamment notre « force » par « des manifestations éclatantes » et « répétées », et « par des répressions implacables » afin que les « indigènes » demeurent « résignés » et finissent, bon gré mal gré, par accepter la domination qui leur est imposée.

Si de telles orientations sont nécessaires pour s'imposer aux « foules » musulmanes, elles ne sont pas suffisantes. Elles doivent être complétées par des actions spécifiques contre les « marabouts » : cette « méchante race », qui « nous est essentiellement ennemie », vit souvent de la mendicité et entretient chez les « indigènes » des sentiments d'hostilité. Les premiers seront donc étroitement surveillés, poursuivis, « internés dans leurs zaouïas » si nécessaire et, dans les cas les plus graves, déportés « loin de l'odeur de l'islam ». De plus, il faut interdire les collectes d'argent, les *ziaras*[5], qui leur permettent d'exercer et de perpétuer leur magistère auprès des fidèles dont ils exploitent les « trésors de vengeance et de haine » accumulés contre la France. Une telle proscription concerne également les « manifestations du culte » qui, réunissant un grand nombre de fidèles, énervent le « fanatisme » des participants et soumettent les Européens des villes où elles se déroulent à « une secrète terreur ». Quant aux

autochtones, ils doivent être assujettis à la force que l'on sait car « tout adepte du Coran, quel qu'il soit, a l'étoffe d'un révolté » qui se dresse contre l'autorité dès que celle-ci faiblit. Pour obvier à ces dangers, Camille Sabatier suggère d'« interdire […] les promenades maraboutiques » et de « contrarier le plus possible l'organisation des pèlerinages et l'enseignement des zaouïas ». À cela s'ajoute la nécessité de prononcer des peines plus sévères que celles infligées aux criminels du Vieux Continent pour dissuader les autochtones. Camille Sabatier propose donc les dispositions suivantes : pour les crimes et en rapport avec leur gravité, « 1. La mort ; 2. Cayenne à perpétuité, soit comme forçat, soit comme colon ; 3. Transportation perpétuelle comme colon dans une île lointaine », et pour les « délits : 1° chantiers publics ; 2° amende ». Eu égard au droit commun appliqué aux Européens, ces peines exceptionnelles, rapidement prononcées, permettraient d'établir un « système » de répression « efficace » car « beaucoup plus expéditif » et « moins coûteux » que celui qui existe, conclut cet ancien magistrat[6].

Ces propositions n'ont pas été votées lors des débats relatifs à la situation sécuritaire de l'Algérie dans les dernières années du XIXe siècle, mais la peur de l'islam, de ses conséquences politiques et des marabouts est demeurée au centre des préoccupations des contemporains. En 1898, conformément à la nature particulière du Code de l'indigénat, adopté pour des périodes limitées, le rapporteur à la Chambre des députés, Étienne Flandin, défend sa prorogation. En raison des services qu'il a rendus à la défense de l'« ordre public » et des « succès » de la France dans cette colonie, où elle est parvenue à stabiliser la situation, il est nécessaire de conférer à ce code « un caractère […] définitif ». Face à des « indigènes » dont les « idées », les « traditions » et les « habitudes d'esprit » sont contraires à « notre moderne séparation des pouvoirs », « l'invocation de la loi ne peut suffire ». « Il faut y ajouter le prestige du commandement, et au besoin l'usage de la contrainte », soutient Étienne Flandin. Aussi le Code de l'indigénat, constitutif avec d'autres dispositions d'un régime d'exception, doit perdurer pour conférer aux administrateurs des prérogatives disciplinaires indispensables à la surveillance des autochtones et à la répression de ceux qui violent les dispositions existantes[7]. Dans le domaine des affaires religieuses, l'article 18 « Des infractions spéciales à l'indigénat » proscrit toute

« réunion sans autorisation pour ziara ou zerda (pèlerinage, repas public) – réunion sans autorisation de plus de vingt-cinq personnes du sexe masculin ; coups de feu, sans autorisation, dans une fête, par exemple : un mariage, une naissance, une circoncision[8] ».

La lettre des propositions radicales de Camille Sabatier n'est certes pas reprise mais l'esprit islamophobe qui les légitime est commun à celui qui justifie la prorogation du Code de l'indigénat grâce auquel les fonctionnaires des colonies jouissent de pouvoirs exorbitants leur permettant d'agir avec célérité en évitant les lenteurs si souvent condamnées de la justice ordinaire. Classique critique adressée à cette institution dont les procédures parfois complexes sont dénoncées comme autant d'obstacles incompatibles avec les urgences du maintien de l'ordre en Algérie qui exige un état d'exception permanent. La majorité des juristes, des députés et des ministres estiment qu'un tel impératif est dicté par la situation « politique, religieu[se] et social[e] du monde musulman […] encore réfractaire à notre civilisation », affirme le sénateur Ludovic Trarieux en juin 1890. Si des discussions ont eu lieu sur le contenu des « infractions spéciales à l'indigénat », ajoute-t-il, le principe même d'une « *répression exceptionnelle* » est soutenu par tous[9]. Affranchies des règles habituelles appliquées aux justiciables européens, les dispositions adoptées autorisent les agents de l'administration à agir de façon immédiate pour sanctionner les autochtones qui violent les mesures discriminatoires auxquelles ils sont assujettis. Plus encore, le Code de l'indigénat, l'internement administratif et la responsabilité collective sont au service de cette urgence qu'ils organisent afin d'exposer les musulmans à la raison d'État, celle de l'État colonial. Conçues pour répondre à un « impératif de vitesse[10] », caractéristique de l'exception, toutes ces mesures sont jugées indispensables dans les possessions où vivent des autochtones réputés arriérés, fanatiques et dangereux.

Réprimer les musulmans est nécessaire mais il faut faire mieux : surveiller les responsables religieux et les activistes mahométans, ou supposés tels, de façon à prévenir la réitération de troubles graves. Le 25 janvier 1895, les services du gouverneur général de l'Algérie, Jules Cambon, rédigent une circulaire précise. Plusieurs sectes, jugées « hostiles » à la France parce qu'elles « surexcite[nt] les esprits », sont visées. De plus, il est demandé aux autorités locales d'établir la

« liste des indigènes entretenus par les établissements religieux » et de recenser le « personnel du culte ». Au-delà des autochtones qui ont des liens avec diverses institutions musulmanes, ou qui y exercent des fonctions influentes et pour cela suspectes, on découvre ceci : l'ensemble de la population doit être placé sous « surveillance », notamment les habitants des « petites localités » où les « moindres nouvelles » sont « grossies par les racontars et prennent une importance d'autant plus exagérée que les esprits sont moins éclairés ». Des critères de race, de classe et de religion se combinent pour faire du menu peuple arabe, inculte et mahométan, une plèbe dangereuse à laquelle il faut accorder une attention particulière puisqu'elle est à l'origine de manifestations nombreuses. En conclusion, cette circulaire exige que soient portés à la connaissance de l'« Administration supérieure » tous les « faits de nature à intéresser le bon ordre et la tranquillité publique ». Les musulmans étrangers, dont « le nombre s'est considérablement accru », sont également concernés et les maires devront s'assurer qu'ils respectent l'obligation de « faire viser » leur passeport par les autorités locales[11].

« Une police vigilante et sans pitié »

Au-delà de ces dispositions propres à l'Algérie, et peut-être en s'inspirant des initiatives prises par le gouvernement général de cette colonie, il est nécessaire de créer des services *ad hoc*, capables de quadriller l'ensemble des territoires conquis par la France, de connaître l'état d'esprit des « indigènes » et d'identifier les hommes qui exercent auprès d'eux un pouvoir d'influence politique et religieux important. Compléter les structures de l'État colonial en le dotant de pouvoirs de police renforcés qui permettront à ses dirigeants d'avoir une connaissance précise des autochtones, tel est l'impératif de l'heure maintenant que la France est une grande « puissance musulmane ». En 1906, le gouverneur général de l'A-OF, Ernest Roume, crée une « section […] chargée de grouper les renseignements concernant l'islam et de coordonner les instructions envoyées sur tous les points » de ce « territoire ». De plus, il donne l'« ordre d'exercer une surveillance étroite » des « marabouts étrangers ». Le 8 juin de la même année, Georges Leygues établit, au sein du ministère des Colonies dont il a la charge, un

« Service spécial des affaires musulmanes et d'informations islamiques » rattaché à la Direction Afrique et dirigé par un militaire. Les attributions de ce nouveau service sont les suivantes : « étudier les questions » en rapport avec cette religion « dans l'ensemble du domaine colonial », faire des propositions aux gouverneurs, « centraliser les renseignements » et « établir une liaison » entre les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la Défense nationale pour que tous puissent bénéficier des informations collectées et réagir au plus vite[12].

Au mois d'août 1911, en A-OF toujours, l'administrateur des Colonies, Jules Brévié, passe de ces prescriptions à la pratique en rédigeant, à la demande du gouverneur du Soudan français (actuel Mali), François-Joseph Clozel, une circulaire destinée à organiser, « *à l'égard des musulmans* », un « régime de surveillance administrative ». Pour y parvenir, il faut s'appuyer sur les chefs de villages et de cantons qui seront obligés de déclarer les « marabouts vivant dans leur circonscription » et d'avertir les autorités « de l'arrivée et du départ de ces personnages ». Leurs déplacements seront ainsi étroitement contrôlés et soumis à une autorisation préalable délivrée sous la forme d'un « laissez-passer » qui ne sera accordé que pour régler une « affaire personnelle » après que le demandeur aura fourni des indications sur son « itinéraire ». Tout « marabout voyageant » sans ce document sera présumé se livrer au « charlatanisme », puni « disciplinairement » et « reconduit dans son village ». L'objectif ? Restreindre au maximum les déplacements de ces chefs religieux pour limiter leur prosélytisme et réduire leur influence auprès des « indigènes ». De plus, la construction de mosquée et d'école religieuse fera l'objet d'une « demande » envoyée à l'administration, seule habilitée à accepter ou à refuser ; les contrevenants seront immédiatement punis. Pour assumer l'ensemble de ces tâches, une « *police musulmane* » est créée dans de nombreux cercles de l'A-OF. Grâce au rapport écrit en février 1913 par un administrateur colonial de la région de Bandiagara, on apprend que cette police a permis de découvrir « toutes les manifestations » de la « propagande islamique ». Après avoir tenu des « propos antifrançais » lors de prêches à la mosquée, deux « individus ont été arrêtés ». Dans le cercle de Gao, le capitaine Scheer fait état de mouvements hostiles encouragés par des hommes revenus de La Mecque. Il informe donc ses

supérieurs que des « mesures énergiques » ont rétabli le calme dans les « esprits si facilement impressionnables des Noirs ». Sous la plume du même, on apprend que le « *salam* » d'un « nomade illettré » est « une affirmation » de religiosité qui lui « permet de mépriser son vainqueur » en attendant le « retour des beaux jours de guerre et de pillage », et ce salut, anodin pour les profanes, devient un signe de « protestation contre la présence de l'Infidèle ». La peur de l'islam légitime le fait d'ériger la suspicion en principe d'interprétation des moindres gestes de la vie quotidienne, ce qui conforte la thèse commune alors selon laquelle tout musulman est potentiellement un ennemi de la France.

Fort de ces différents rapports, Jules Brévié conclut à l'efficacité des dispositions arrêtées et à la nécessité de poursuivre dans cette voie car, en A-OF, les Français devront longtemps combattre le « danger islamique[13] ». Des mesures voisines sont en vigueur en Tunisie depuis le mois de juillet 1882. Peu après la victoire française, le général en chef adressait aux commandants de cercles des instructions détaillées portant sur la nécessité de signaler rapidement toutes les « nouvelles politiques circulant dans leur circonscription », d'étudier l'organisation « des populations indigènes » afin de prévenir un « mouvement insurrectionnel », et de bien connaître les « ordres religieux existants », leurs chefs, leur influence et le nombre de leurs adeptes. En 1937, au-delà du cas tunisien et en s'appuyant sur l'expérience acquise dans les autres territoires de l'empire, le spécialiste Arthur Pellegrin énonce une règle générale dont l'application permettra de faire face à la « mauvaise humeur » des autochtones. Le « gouvernement » des « peuples de religion musulmane » exige une « politique spéciale » fondée sur le « prestige » qu'il définit comme l'« expression d'une volonté de puissance » qui doit combiner le recours à la « force » et la défense constante de la « dignité » des fonctionnaires et des Européens[14]. Par leur hexis corporelle et les rapports qu'ils entretiennent avec les « indigènes », tous doivent inspirer le respect et susciter l'obéissance, ce qui contribuera à renforcer l'autorité de l'État colonial et celle des hommes venus du Vieux Continent.

Les dispositions en vigueur en Algérie, en A-OF et en Tunisie, les rapports et les instructions élaborés dans ces colonies tendraient à prouver que les propositions relatives à la surveillance des mahométans ont bien été suivies

d'effets. En quelques années, l'État colonial a mis en place un vaste pouvoir en « réseau[15] », capable de suivre les « indigènes » au plus près grâce à la présence d'informateurs et de chefs locaux qui fournissent aux administrateurs des renseignements multiples et circonstanciés. Aussi les fonctionnaires coloniaux sont-ils à même de connaître les opinions des musulmans, les agissements des marabouts et de sévir contre les agitateurs dangereux pour la « présence française ». L'ensemble de cette chaîne administrative et policière permet de transformer au plus vite la multiplicité des informations collectées en pouvoir répressif exercé sur les autochtones. Organisée de la sorte, cette surveillance verticale, qui part du sommet de l'État colonial pour atteindre les populations, est renforcée par une autre. Horizontale, celle-ci prospère au sein même de la société « indigène » grâce au maillage du territoire rendu possible par la présence de nombreux collaborateurs, ce qui permet de réduire le temps de réaction des autorités. Surveiller pour punir rapidement, et punir pour prévenir en sanctionnant les musulmans jugés dangereux afin de dissuader les autres de les imiter, empêcher l'agrégation des mécontentements puis leur possible transformation en émeutes : tels sont les objectifs de ces dispositions et de ces pratiques. Après la conquête militaire qui a permis à la République impériale de s'emparer de vastes territoires puis de les contrôler de façon assez lâche, en raison de leur étendue et des moyens humains limités pour remplir cette mission nécessaire à l'affirmation de la souveraineté française, l'État colonial doit assumer des tâches nouvelles et indispensables à la réussite de la colonisation. Parmi elles, la surveillance des populations autochtones est une priorité puisqu'elle participe de la défense quotidienne de la sécurité publique et des conditions requises pour la « mise en valeur » de ces possessions. Pour le spécialiste Georges Hardy, l'ensemble relève de la « pacification » définie comme l'« exercice d'*une police vigilante et sans pitié* ». Eu égard à leurs spécificités, les actions d'une telle police s'inscrivent nécessairement dans la longue durée puisqu'elles contribuent, avec la justice et le droit coloniaux, au maintien de l'ordre dans les territoires exotiques. À ceux qui s'émeuvent des pouvoirs du gouverneur général et se montrent « volontiers indulgents » pour les « soi-disant champions de l'indépendance indigène », Georges Hardy répond : « Il y a là […] un devoir impérieux de protection et une tâche des plus

méritoires[16]. » En effet, tous deux intéressent la situation présente des possessions françaises, leur développement économique et social futur, et la préservation de l'empire.

La Mecque : le « sanctuaire du fanatisme »

Indispensable, la surveillance des musulmans doit s'étendre à d'autres manifestations et pratiques religieuses. L'une d'entre elles inquiète particulièrement les experts et les autorités coloniales : le pèlerinage à La Mecque, en raison de son caractère annuel, du nombre de mahométans qui s'y rendent ou qui souhaitent le faire, et du prestige attaché à la personne du *hadj*[17] lorsqu'il regagne son lieu d'habitation.

De plus, la ville sainte est aussi le foyer de la « haine » contre les *roumis* où les « indigènes » algériens, encouragés à la « guerre » par leurs coreligionnaires qui dénoncent leur condition d'« esclaves » soumis au « joug des infidèles », nourrissent leur détestation de la France et deviennent des « ennemis » fort dangereux. Clément Duvernois, l'auteur de ces lignes publiées en 1858, critique la politique du gouvernement de ce territoire qui facilite, selon lui, le voyage des pèlerins en espérant que ces derniers feront l'« éloge » de « notre tolérance ». Erreur funeste, tranche-t-il avant de conclure : « Que les Arabes aillent à La Mecque, s'il leur plaît d'y aller ; qu'ils y aillent à leurs frais et à leurs risques et périls[18]. »

Contrôler, surveiller et sanctionner

En 1871, les orientations des autorités coloniales ont radicalement changé. « Les musulmans qui reviennent du pèlerinage se font remarquer par une grande intolérance et une foi presque agressive », écrit le lieutenant-colonel Étienne Villot, qui ajoute : ils constituent une menace pour l'ordre public en raison de la « vénération » dont ils jouissent auprès de « leurs coreligionnaires ». Et, pour étayer cette proposition, il apporte ces précisions corroborées par les troubles survenus en Algérie : « Presque tous les grands agitateurs, avant de prêcher la rébellion, étaient allés retremper leur courage et leur foi au berceau de

l'islamisme. » Celui-là même qui demeure gros de « menaçantes provocations pour notre conquête » et « pour la civilisation européenne » car il entretient le « sentiment national » et la « haine des Chrétiens »[19]. Cette peur du mahométisme, du pèlerinage et de ses effets politiques et religieux est à l'origine des dispositions restrictives adoptées en Algérie le 26 août 1881 à l'initiative du gouverneur général Albert Grévy. Elles obéissent à deux logiques distinctes mais liées : réduire le nombre de ceux qui pourront gagner la ville sainte, en raison des conditions imposées aux demandeurs et de la lourdeur de la procédure administrative à laquelle ils doivent se soumettre, et exercer un contrôle étroit de ces derniers. De plus, le gouverneur général dispose d'un pouvoir exorbitant puisqu'il est libre de permettre ou d'interdire le pèlerinage à La Mecque, lequel n'est pas un *droit* mais relève d'une *autorisation* motivée par des considérations relatives à la défense de l'ordre et de l'hygiène publics, et à la situation de l'Algérie et des pays musulmans. Entre 1881 et 1885, les départs pour la ville sainte furent ainsi interdits.

Par des actes authentiques, le candidat au départ doit prouver qu'il détient la somme de 1 000 francs, ce qui est considérable à l'époque[20]. Sans doute s'agit-il d'exclure les plus pauvres, jugés, en raison de leur situation sociale, incultes, frustes et pour cela sensibles aux prêches exaltés de personnalités musulmanes influentes. De plus, l'« indigène » est tenu d'établir que sa famille « est à l'abri du besoin », qu'il a acquitté les « impôts et taxes » dus à l'« État » ou à la « commune », et qu'il dispose d'un « répondant solvable domicilié dans la même commune » qui s'engagera « à rembourser, le cas échéant, les avances » faites « pendant le voyage ». La demande doit être adressée aux autorités locales qui ne pourront, est-il précisé, délivrer « aucun permis de voyage avant d'y avoir été » invitées « par décision du général commandant la division ou du préfet », lesquels détiennent *in fine* l'effectivité du pouvoir de décision. Un double contrôle, administratif d'abord, d'opportunité ensuite, est ainsi établi puisque ces fonctionnaires peuvent refuser la requête de l'autochtone pour des motifs qu'ils n'ont pas à justifier même si celui-ci remplit les conditions préalables requises. Les musulmans qui méconnaîtront ces dispositions seront « internés » à leur retour dans un pénitencier pour une durée fixée par le gouverneur général[21].

Treize ans plus tard, par un arrêté du 10 décembre 1894, Jules Cambon, qui exerce désormais cette responsabilité, complète ces mesures. Outre les formalités déjà imposées, il s'agit de surveiller les musulmans tout au long de leur voyage puisqu'ils sont divisés en groupe de vingt que dirige un chef désigné, autant que possible, par l'« autorité administrative de la commune du domicile ». Ses fonctions ? Réceptionner les vivres et les distribuer, et « fournir au commissaire du gouvernement et au consul de France à Djedda tous les renseignements utiles » sur le déroulement du voyage. Eu égard aux fonctions de ce chef, il peut être tenu pour les yeux et les oreilles de l'administration coloniale qui dispose d'un homme de confiance pour maintenir l'ordre politique, religieux et sanitaire. Enfin, des mesures d'hygiène sont imposées aux navires transportant les mahométans puisque les denrées alimentaires, « la nature, la quantité et la dimension des bagages » des pèlerins doivent être aussi contrôlées[22]. Ici, ce n'est pas le diable qui se trouve dans ces détails mais de possibles et meurtrières épidémies.

Les règles sont strictes ; certaines pratiques le sont moins, selon le Dr Ferdinand Jousseaulme qui a consacré sa thèse de médecine, publiée en 1894, à ces dispositions sanitaires après avoir voyagé vers La Mecque en qualité de « médecin commissionné » par les autorités d'Algérie. Si ce praticien salue l'action de ces dernières et la vigilance des services compétents, qui ont validé la « nomenclature » des médicaments disponibles dans la pharmacie du navire, il critique sévèrement le comportement des compagnies maritimes. Par appât du gain, et racisme peut-être, « 1 500 Arabes » furent acceptés à bord du *Gergovia* alors que d'habitude il n'embarque que « 900 émigrants italiens » à destination de l'« Amérique ». De là de nombreux désagréments – encombrement du pont supérieur, promiscuité et dégradation des conditions d'hygiène liée à cette situation même – auxquels s'ajoute l'insuffisance du personnel médical puisqu'un seul médecin – l'auteur de la thèse – fut embarqué et contraint de trouver des aides parmi les « indigènes ». Peine perdue, écrit-il, car, « paresseux naturellement », indifférents à tout ce qui ne concerne pas leurs intérêts, et trop souvent négligents des règles élémentaires de propreté individuelle et collective, les « services qu'ils nous ont rendus ont été presque nuls ». En conclusion, Ferdinand Jousseaulme recommande d'accroître le personnel infirmier, de

limiter le nombre de passagers, même si les « intérêts des Compagnies de navigation » en « souffriront peut-être », et d'augmenter le prix du voyage pour améliorer les conditions de transport, quitte à rendre le pèlerinage moins facilement accessible aux plus démunis[23].

Au-delà d'une surveillance générale depuis longtemps jugée indispensable, les autorités coloniales d'Algérie entendent désormais individualiser cette dernière avant le départ, pendant et au cours du trajet vers La Mecque, de même au retour, afin de pouvoir agir rapidement en cas de troubles ou de maladies contagieuses. À preuve, écrit le Dr Julien Brault, le pèlerinage de 1893 a coûté la vie à près de 40 000 musulmans, ce qui justifie les dispositions arrêtées dans l'ancienne Régence d'Alger même si les intéressés « s'en plaignent amèrement[24] » car ils les jugent attentatoires au libre exercice de leur religion. De plus, ces mesures restreignent considérablement un autre droit fondamental et constitutif d'un ordre juridique libéral : la liberté de circulation. Pour les « indigènes », rien de tel puisqu'elle est limitée par les différentes dispositions étudiées, lesquelles renforcent leur statut de « sujets français » soumis à une législation d'exception. Quant à l'État colonial, sa nature autoritaire voire « dictatoriale[25] », comme le soutiennent certains contemporains, se révèle une fois encore en raison des pouvoirs exorbitants de l'administration et du gouverneur général qui peut autoriser ou interdire le pèlerinage pour des motifs variés. Les décisions prises par les différents gouverneurs de l'Algérie, de 1880 à 1914, le confirment puisque, sur « trente-cinq pèlerinages, vingt-trois interdictions » ont été décidées, « soit près des deux tiers »[26]. Ces chiffres témoignent d'une constance certaine dans l'application d'orientations restrictives puisqu'au cours de cette période la possibilité de se rendre à La Mecque fut l'exception. S'y ajoutent une politique religieuse et des choix financiers discriminatoires à l'endroit des mahométans ; les crédits destinés, en 1892, aux « dépenses du culte musulman » le prouvent. Les premiers s'élèvent à peine à « 250 000 francs » pour une population de « 4 millions d'indigènes », soit 0,062 franc par personne, alors que « 400 000 catholiques » reçoivent plus de « 700 000 francs » – 1,75 francs par personne – et « 10 000 protestants » près de « 100 000 ». Suite à ce constat révélateur des orientations du pouvoir colonial, le même ajoute : « ce ne sont pas les quelques augmentations accordées » aux

musulmans qui « ont fait disparaître cette écrasante disproportion entre les dotations » octroyées aux uns et aux autres[27]. L'auteur de ces lignes, Maurice Colin, avocat et professeur de droit à la faculté d'Alger, n'est pas un farouche opposant à la colonisation. Après avoir dédié son ouvrage à Jules Cambon, gouverneur général honoraire de l'Algérie, il estime qu'en persévérant dans cette voie, gravement attentatoire aux libertés religieuses des mahométans, la France risque de compromettre l'amélioration des relations entre ces derniers et les Européens.

La suspicion faite droit

Si des réformes importantes sont adoptées à la veille de la Première Guerre mondiale et le « permis de voyage », indispensable jusque-là pour quitter l'Algérie et gagner la métropole, supprimé, les autochtones doivent toujours se conformer aux dispositions sanitaires en vigueur. De plus, ils sont obligés de disposer d'un passeport délivré par le gouverneur qui conserve le droit « d'apprécier s'il doit ou non accorder à des indigènes » la possibilité « de se rendre à l'étranger ». Au-delà du seul pèlerinage, le rapport présenté par Étienne Flandin au Sénat, le 15 juin 1914, permet de découvrir que cette mesure est également justifiée par la volonté de contrôler l'émigration des « Arabes » algériens vers Constantinople, l'Égypte et la Syrie où de nombreuses « associations » jugées hostiles à la métropole existent. À cela s'ajoute la crainte de voir la « jeunesse indigène » partir étudier à l'université « musulmane » Al-Azhar au Caire ou à celle de Médine ; toutes deux étant réputées abriter des « comités panislamiques » et dispenser une « éducation qui risquerait de transformer nos sujets musulmans en adversaires militants de la France, résolus à se faire, à leur retour en Algérie, les propagandistes d'une agitation dangereuse[28] ». Une fois encore, en dépit des justifications liées à la volonté de préserver la santé individuelle des pèlerins et la santé publique des populations d'Algérie, la peur de l'islam motive cette disposition exorbitante du droit commun qui permet d'interdire les déplacements à l'étranger d'individus jugés peu fiables par les autorités coloniales ou susceptibles de constituer une menace à leur retour. À la présomption d'innocence se substitue une présomption de

dangerosité laissée à la libre appréciation du gouverneur général qui peut sanctionner un « indigène » *non pour ce qu'il a fait* mais *en raison de ce qu'il est supposé être* ou, plus singulier encore, *de ce qu'il pourrait devenir* après avoir eu de « mauvaises » fréquentations politiques et religieuses. Triomphe de la suspicion et renversement des fondements du droit pénal moderne puisque la matérialité des faits tend à disparaître au profit de l'ère du soupçon érigée en principe recteur. Sans doute étayé par des rapports de police, une évaluation des candidats au départ et de la situation au Levant, un tel principe légitime des atteintes majeures portées à la liberté religieuse et de déplacement. L'ensemble confirme la nature illibérale du droit colonial qui se manifeste ici par une définition remarquablement extensive et liberticide de la défense de l'ordre public puisqu'il s'agit de prévenir des menaces supposées n'ayant fait l'objet d'aucun début de réalisation.

À la suite des réformes adoptées à la veille de la Grande Guerre et au lendemain de ce conflit, alors que de nombreux responsables politiques et militaires saluent le patriotisme des « indigènes », l'émir Khaled n'est pas dupe. À ceux qui affirment, pour s'en inquiéter dans les « journaux algériens » notamment, que les autochtones sont désormais « citoyens français », il rappelle ceci : de nombreuses « lois et mesures d'exception » comme la mise sous surveillance, le séquestre et l'amende collective sont toujours en vigueur. De plus, les « Arabes » demeurent privés de représentation politique dans les « deux Chambres », l'écrasante majorité d'entre eux ne jouissent pas du droit de vote et ils sont toujours victimes de graves discriminations religieuses. Le prouve, entre autres, l'état lamentable de plusieurs mosquées qui « menacent ruine » et sont dépourvues de « presque tout le matériel nécessaire au service »[29]. En 1917, la situation est similaire en Tunisie où les cheikhs Ismail Sefaihi et Saleh Cherif dénoncent le « besoin […] irrésistible » des Français « de subjuguer des peuples étrangers, de les priver de leur indépendance et de leur liberté » en exerçant sur eux la « plus despotique des dominations ». Et, pour illustrer cette politique, qui repose également sur l'« injustice » et la « spoliation », ils rappellent que le « pèlerinage » fut plusieurs fois interdit par les autorités du protectorat. Quant aux musulmans partis sans passeport, ils furent nombreux à être internés à leur retour sur ordre du résident général qui, à l'instar de son homologue de la

colonie algérienne, dispose de pouvoirs l'autorisant à priver un « indigène » de liberté sans jugement. Plus généralement, ces deux personnalités critiquent l'absence de « respect » de la religion, des droits individuels et de la « propriété »[30].

En 1932, alors que le pèlerinage à La Mecque a été de nouveau interdit un an plus tôt en Algérie comme en Tunisie, pour des raisons d'hygiène jugées « prohibitives » et qui ne trompent personne, Ferhat Abbas dénonce ces mesures attentatoires « à la liberté de culte », les interventions constantes de la « Préfecture » dans les affaires musulmanes et la fermeture, sur ordre du gouverneur général Jules Carde, de l'accès à la mosquée de la Pêcherie d'Alger par des gendarmes et des tirailleurs sénégalais. Après 1945, alors que les « indigènes » sont devenus, en droit, citoyens de l'Union française, la condamnation des pratiques discriminatoires demeure incluse dans le programme du « Front algérien » qui réunit l'Union démocratique du Manifeste algérien (UDMA), le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), le Parti communiste algérien (PCA) et l'Association des Oulémas. En juillet 1951, tous exigent le « respect des libertés fondamentales : liberté de conscience, d'opinion, de presse et de réunion », et la « fin de l'ingérence administrative dans les affaires du culte musulman »[31]. En dépit d'évolutions juridiques et politiques, l'existence de ces revendications, trois ans avant le déclenchement de la guerre d'Algérie le 1er novembre 1954, prouve que les orientations autoritaires et attentatoires aux libertés religieuses mises en œuvre par l'État colonial l'ont emporté. Jamais ces dernières n'ont été pensées comme des libertés fondamentales ; toujours elles furent traitées en pures variables d'ajustement soumises à un impératif majeur : défendre l'ordre public dans un contexte de peur constante, bien que plus ou moins forte selon la conjoncture, de l'islam et de ses conséquences politiques. De là, aussi, les protestations réitérées des « indigènes » d'abord, des « Français musulmans d'Algérie » après la Seconde Guerre mondiale, et des différentes organisations créées par les uns et les autres pour exiger le libre exercice de leur religion[32].

Si le pèlerinage à La Mecque, l'influence réelle ou supposée des marabouts et des confréries ont suscité les inquiétudes que l'on sait, et justifié les dispositions arrêtées pour contrôler, surveiller et sanctionner les musulmans visés,

l’islamophobie savante et élitaire est à l’origine d’autres mesures. Au tournant du XIXe siècle, la majorité des responsables politiques estiment que les particularités des sectateurs de Mahomet appellent des « moyens de coercition » extraordinaires qui ont parfois suscité de vifs débats. Indépendamment des réformes du Code de l’indigénat, régulièrement votées par les députés entre 1875 et 1914, la nécessité de son maintien fait l’objet d’un large consensus. De même pour l’internement administratif et la mise sous surveillance qui a succédé à cet internement au lendemain de la Première Guerre mondiale, la responsabilité collective et le séquestre. Tous doivent en partie leur existence aux représentations que se font spécialistes, fonctionnaires coloniaux et hommes politiques de la religion musulmane et de ses adeptes.

Islamophobie et dispositions d’exception

En 1890, Louis Rinn défend l’ensemble des dispositions que nous venons d’évoquer. À ceux qui les condamnent, il rétorque qu’on ne peut juger de leur bien-fondé en s’appuyant sur les conceptions juridiques élaborées et mises en œuvre sur le Vieux Continent. Là, les Européens jouissent d’un « sens moral » et d’une « intelligence » autrement plus « raffinés » que ceux des « indigènes dont la civilisation et les idées retardent de plusieurs siècles ». À l’universalisme des principes établis par la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen du 26 août 1789, il convient d’opposer un relativisme juridique fondé sur les différences raciales, religieuses et culturelles qui existent entre les peuples avancés et ceux d’Afrique du Nord. Dans ces contrées, la « société musulmane » et les autochtones sont identiques à ce qu’ils étaient « il y a quatre ou cinq cents ans », et cet « état social impose des tempéraments à notre législation », conclut Louis Rinn. En Algérie, la légitimité de cette dernière ne peut ni ne doit être appréciée à l’aune d’un « idéal juridique ou philosophique » hérité des Lumières et de la Révolution française. Seules comptent l’efficacité des dispositions en vigueur et leur capacité à répondre « aux intérêts solidaires » de la métropole, des nationaux installés outre-Méditerranée et des « indigènes ». Habile rhétorique qui permet à cet officier d’accréditer l’idée selon laquelle la « pacification » et la colonisation de cette possession, et les mesures

indispensables à leur réalisation, bénéficient à l'ensemble des populations. La suite éclaire cette généreuse assertion puisqu'il précise que, « de notre côté », ces besoins et ces intérêts sont : « l'affirmation de la souveraineté de la France, le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, la récupération des dépenses de répression et de réparation des dommages matériels » pour œuvrer au plus vite à la « reconstitution normale des forces productives ». D'une critique radicale de l'universalisme qui le conduit à promouvoir un relativisme qui ne l'est pas moins, Louis Rinn se fait *in fine* l'avocat d'une conception purement instrumentale du droit dont la fonction n'est pas de garantir des prérogatives fondamentales mais de servir au mieux l'ordre colonial et la « mise en valeur » de l'Algérie. Ces objectifs deviennent ainsi l'*ultima ratio* des dispositions à appliquer et à défendre contre ceux qui, en métropole, ignorent les différences des temps, des populations et des civilisations, et les tâches nécessaires au développement de ce territoire. Défaire le « parti musulman », à l'origine de troubles nombreux et récurrents, exige de soumettre les « indigènes » à « *un traitement tout à fait spécial* » où le « droit commun » ne saurait avoir cours. Pis encore, se conformer à ce dernier est « une imprudence et une faute », conclut Louis Rinn, ce qui permet de comprendre pourquoi et comment, dans un contexte où l'urgence et la « nécessité » commandent, *l'exception est devenue la règle* pour les autochtones algériens. L'internement administratif, la responsabilité collective, le séquestre et le Code de l'indigénat en témoignent. Pour ce militaire, qui a très tôt dénoncé les dangers du « panislamisme », des « congrégations » et des « associations religieuses » mahométanes, de telles dispositions sont indispensables et elles le resteront longtemps[33].

Cette conception n'a rien de radical ou de marginal. En 1890, Louis Rinn, alors conseiller du gouvernement général d'Algérie, n'entend pas innover mais apporter sa contribution aux débats comme spécialiste jouissant d'une double légitimité, celle d'homme de terrain qu'il a été et qu'il demeure, et celle d'historien désormais reconnu par ses contemporains pour la qualité de ses travaux consacrés à cette possession. À preuve, il met constamment ses pas dans ceux du sénateur Ernest Picard qu'il cite d'abondance pour justifier, avec et après lui, la responsabilité collective soutenue par tous les membres de la « commission chargée d'élaborer et de présenter la loi du 17 juillet 1874 relative

aux incendies et à leur prévention ». Faisant siens les propos de ce parlementaire, il affirme : « La conquête a ses lois. Elle emploie la force pour imposer le droit comme pour résister aux retours offensifs de la barbarie. À ceux qui l'attaquent […], elle répond en donnant à la justice les moyens d'exécution que le pouvoir militaire a dans la main » afin de servir au mieux l'« intérêt de la politique française en Algérie »[34]. Seize ans plus tard, en 1890, il faut persévérer dans cette voie. Si les périls insurrectionnels ont été conjurés, les responsables exécutés ou déportés en Nouvelle-Calédonie et les tribus soumises à des amendes collectives qui ont précipité leur ruine, la surcriminalité des « indigènes » et la menace islamiste demeurent. Pour préserver la sécurité, il est nécessaire de maintenir des dispositions extraordinaires adaptées à cette situation que beaucoup jugent fragile.

Internement administratif et responsabilité collective

« Les musulmans, comme tous les peuples de civilisation peu avancée, sont très attachés à leur foi religieuse, et, comme chez tous les ignorants, la religion tourne aisément au fanatisme » qui est la « cause la plus redoutable des crimes des indigènes sur les roumis », affirme en 1902 Émile Larcher, spécialiste du droit colonial algérien. Les émeutes de Margueritte (26 avril 1901) confirment que le « milieu » autochtone est « particulièrement propice au crime et à l'insurrection » pour des raisons diverses où se mêlent des facteurs ethniques, sociaux, culturels et cultuels. Si une telle énumération est juste, elle demeure trop générale ; pour ce juriste, comme pour beaucoup d'autres, l'islam joue un rôle essentiel dans les mouvements collectifs, notamment, où la haine religieuse à l'endroit des Européens est un puissant ressort. L'ensemble justifie la défense et le maintien de l'internement administratif même si cette mesure, « attentatoire à la séparation des pouvoirs », est « contraire aux principes les plus certains de notre droit public », reconnaît Émile Larcher. En effet, cette sanction est prononcée par le gouverneur général pour une durée indéterminée qu'il établit seul cependant que le lieu de son exécution n'est pas non plus fixé *a priori*. Cela peut être en Algérie ou à Calvi[35], ajoute ce juriste qui précise : dans ce dernier cas, cela rend l'application de l'internement plus pénible aux « indigènes » qui

vivent alors « loin de l’odeur de l’islam ». Intéressante précision. Elle permet de découvrir que l’internement se double de la déportation qui, pour taire son nom, n’en est pas moins effective et connue des spécialistes. Frappés parce que musulmans potentiellement fanatiques ou déjà tenus pour tels, les autochtones doivent être soumis, de surcroît, à des conditions particulières conçues pour aggraver la sanction qui les frappe. À l’instar de beaucoup, Émile Larcher estime que les mahométans craignent beaucoup moins la privation de liberté, en raison de leur fatalisme légendaire, que la séparation d’avec leurs coreligionnaires. Ainsi mis en œuvre, l’internement est adéquat aux fins poursuivies par les autorités coloniales : réprimer durement les sectateurs de Mahomet réputés menaçants pour l’ordre public et dissuader les autres de les imiter[36].

À ceux qui critiquent cette disposition, Émile Larcher rappelle combien l’internement a été un instrument répressif essentiel. Enfin, ajoute-t-il, les « Algériens » (comprendre, les colons) y « voient l’un des meilleurs moyens d’obtenir cette sécurité dont ils sentent si vivement le besoin », ce que confirment les « assemblées, coloniales ou départementales » qui « ont maintes fois manifesté leur prédilection pour cette peine que n’affaiblissent pas les lenteurs de l’instruction et du jugement ». Aux Européens, conformément aux principes de l’État de droit, le respect indispensable des procédures afin de garantir la présomption d’innocence, les prérogatives des justiciables et ceux de la défense ; aux « indigènes » mahométans, conformément aux principes de l’état d’exception permanent, la promptitude d’une sanction décidée dans les conditions que l’on sait et contre laquelle ils ne peuvent faire appel. Une fois encore l’efficacité et la célérité sont érigées en critères exclusifs d’évaluation ; les seuls qui vaillent lorsqu’il s’agit de réfléchir à la légitimité d’une mesure destinée à s’appliquer aux musulmans réputés inférieurs, dangereux et rétifs au progrès. Au terme de ce plaidoyer, qui confirme le triomphe du relativisme juridique, Émile Larcher conclut : « Nous n’éprouvons […] aucun embarras en ce qui concerne la régularité ou la légitimité de l’internement. C’est le cas, modifiant une pensée célèbre, de dire : vérité d’un côté de la Méditerranée, erreur de l’autre. Le principe de la séparation des pouvoirs est excellent dans une société civilisée » mais « il n’est point de mise avec des tribus qui portent toute leur admiration et tout leur respect vers la force. Qu’un châtiment suive toujours

et rapidement le crime, tel est le but à atteindre ; notre procédure ne l'atteint pas ; des mesures administratives l'atteignent, donc celles-ci doivent être préférées à celle-là »[37]. Victoire de la raison d'État, également, puisque les dérogations aux principes fondamentaux comme à la législation ordinaire sont justifiées par un impératif majeur : préserver les intérêts de la colonie et des Européens. Le salut de l'Algérie française : telle est la loi suprême qui légitime ces dispositions.

Douze ans plus tard, en 1914, alors que les critiques formulées par des « indigènes », des députés et des sénateurs se multiplient, que la conscription imposée aux « musulmans » place la métropole dans l'« obligation morale » de leur « accorder […] les compensations et droits légitimes que mérite partout l'impôt du sang », il n'est plus possible de maintenir l'internement administratif. Pour beaucoup, il est désormais perçu pour ce qu'il a toujours été : l'« arbitraire érigé en système » au temps où « l'occupation militaire était encore toute guerrière », affirme Albin Rozet lors des débats parlementaires de juillet 1914. Après avoir fustigé cette « tradition », il ajoute : « on s'explique mal » qu'elle ait été suivie si longtemps « dans un pays pacifié et organisé par une puissance civilisée ». Sous sa forme initiale, l'internement administratif a vécu, dans les territoires civils du moins puisqu'il est maintenu dans le « reste de l'Algérie » : les territoires du Sud[38]. Magnanime, la République a fait un geste politique, juridique et symbolique important en direction de ses « sujets musulmans ». Est-ce à dire que le gouverneur général est maintenant privé de la possibilité de recourir à des dispositions d'exception ? Nullement. Il serait « singulièrement imprudent et dangereux de supprimer dès aujourd'hui […] les pouvoirs indispensables au dépositaire de l'autorité française pour assurer le maintien de la sûreté publique », précise Albin Rozet. À l'internement succède donc la « mise sous surveillance » des « indigènes » dans « une tribu, un douar ou une localité » pour une durée de deux ans maximum et pour les motifs suivants : « 1. *Actes d'hostilité contre la souveraineté française* ; 2. *Toutes prédications politiques ou religieuses, toutes menées de nature à porter atteinte à la sécurité générale* », et « *tous actes* » qui « *favorisent manifestement les vols de récoltes ou de bestiaux* ». Qu'est-ce qui justifie cette mesure sans équivalent en

métropole ? Entre autres, le « fanatisme » et la « haine » des « musulmans » qui, « entretenus par les marabouts et les confréries religieuses », sont la cause de la plupart des troubles survenus en Algérie, affirme ce député.

Plus encore, il ne s'agit pas de réprimer uniquement des atteintes à l'ordre colonial mais de les prévenir autant que possible en accordant au gouverneur général les « moyens » d'intervenir dès qu'une « rumeur de révolte » gronde « parmi les indigènes ». En ces circonstances, poursuit Albin Rozet, « il faut qu'immédiatement la main de la France puisse s'abattre sur les meneurs et paralyser leurs mauvais desseins[39] ». Des ouï-dire et des informations collectées par la police et les autorités locales suffisent pour appliquer la mise sous surveillance et priver de leur liberté les personnes visées alors qu'elles n'ont pas commis d'acte répréhensible. Si les dispositions répressives d'exception mobilisées contre les musulmans évoluent, les fondements de leur légitimité demeurent : la peur de l'islam comme de ses effets politiques, et la suspicion à l'endroit des mahométans, de certains religieux et des confréries. Remarquable bégaiement discursif qui soutient l'exorbitance de cette mesure présentée par celui qui l'a défendue comme l'expression d'une volonté réformatrice, libérale et généreuse. Banalisation, extension et permanence de l'exception en fait rendues d'autant plus aisées que la mise sous surveillance est perçue, par la majorité des parlementaires qui l'ont votée, comme une disposition modérée soutenue par le réalisme, une bonne connaissance des musulmans et de l'histoire mouvementée de l'Algérie. Initialement prévue pour une période limitée à cinq ans, cette « variété de l'internement », écrivent Émile Larcher et Guy Rectenwald, est pérennisée par la loi du 4 août 1920. Importante précision qui révèle ceci : la mise sous surveillance ne sonne nullement le glas de l'internement administratif puisque la première n'est qu'une forme particulière du second désormais encadré par des règles nouvelles.

Après la Grande Guerre et la victoire de la Révolution russe, les autorités métropolitaines et coloniales redoutent les « influences malsaines » des « propagandistes panislamiques ou bolcheviks[40] » ; la mise sous surveillance est donc jugée indispensable pour lutter contre ces menaces. Douze ans plus tard, en 1932, alors que les envolées lyriques sur le soutien et la combativité des « sujets » et « protégés » musulmans français au cours du dernier conflit mondial

ne sont plus que souvenirs, de même les promesses faites dans l'euphorie de la victoire, le Parti communiste dénonce la trahison des autorités qui n'ont jamais honoré ces dernières. Aussi les « indigènes » algériens sont-ils toujours soumis aux « actes d'arbitraire » du « gouverneur » qui, « pour un rien », les place sous « surveillance » et en « résidence forcée »[41].

Quant à l'« *amende collective* » qui « frappe les collectivités indigènes, tribus ou douars », il est « impossible de trouver le texte » ayant permis au général en chef, puis au gouverneur général, d'employer cette mesure conforme « aux *traditions musulmanes* et aux lois de la guerre » dont l'existence, précisent Émile Larcher et Guy Rectenwald, a été consacrée par Bugeaud dans une circulaire du 2 janvier 1844 « en même temps qu'il détermine ses conditions d'application ». Les « cas où il y a lieu de prononcer » cette sanction « *ne sont déterminés par aucun texte* sauf pour l'incendie de forêts : c'est la jurisprudence du conseil du gouvernement qui a précisé les conditions dans lesquelles il y a lieu de l'appliquer »[42]. Favorables à cette disposition, ces juristes n'en rappellent pas moins qu'elle est contraire à un principe majeur du droit pénal moderne : celui de l'individualité de la peine. De plus, ils confirment que celui qui dirige l'Algérie coloniale jouit de pouvoirs discrétionnaires remarquables ; « sa liberté d'action » est entière et les « *considérations politiques seules doivent l'emporter* quand il examine l'opportunité, la nécessité et la mesure du châtiment qu'il inflige ». Autant d'éléments qui corroborent la nature exceptionnelle de cette disposition qui permet de sanctionner des individus alors qu'ils ne sont pas directement et personnellement impliqués dans les faits qui leur sont reprochés.

L'amende collective, infligée pour cause de troubles graves à l'ordre public, est justifiée par les « mœurs indigènes », les pratiques des « khalifes arabes », des « émirs berbères » et des « Turcs », soutient Louis Rinn en 1890. Favorable à son maintien, qui permet à l'« exécutif » d'intervenir avec célérité et fermeté, il rappelle que la responsabilité collective, massivement utilisée au lendemain de l'insurrection de 1871 en Kabylie, a été déterminante pour rétablir l'autorité de la France et frapper de stupeur les populations soulevées. Elles furent ainsi soumises à une amende de « 63 millions » de francs à laquelle s'est ajouté le séquestre de près de 2,6 millions d'hectares de terres, soit l'équivalent de cinq départements français[43].

En 1921, comme beaucoup de ses contemporains, le magistrat Charles Barbet défend toujours les sanctions collectives motivées par les comportements des « *conspirateurs* indigènes » qui « s'obstinent » le plus souvent « à rester muets » en dépit des « objurgations des officiers de police judiciaire ». Face à ces silences complices, d'autant plus persistants que les « attentats commis » l'ont été sur la « personne d'un roumi », la « répression » doit être « rapide, énergique et proportionnée à la gravité de la faute » pour surmonter les conséquences désastreuses de solidarités villageoises, ethniques et « confessionnelles » qui entravent la bonne marche de la justice. Faute d'éléments, cette dernière est souvent obligée de classer les affaires ou de prononcer des « ordonnances de non-lieu », ce qui permet aux « indigènes » coupables d'actes répréhensibles d'échapper à une condamnation, en jouissant *de facto* d'une impunité dangereuse pour la sécurité publique. Aussi est-il nécessaire de frapper les musulmans « d'une façon exemplaire en les rendant collectivement responsables » des troubles « commis ». À ceux qui s'étonneraient de cette position, Charles Barbet répond : compte tenu des mœurs des « indigènes », c'est la seule façon de faire plier ces « Conspirateurs du silence » qui font passer la solidarité avec leurs coreligionnaires avant le respect de la loi et de l'ordre. De plus, ce magistrat estime qu'il faut frapper aussi les « caïds » lorsqu'ils refusent de collaborer avec les autorités coloniales. La révocation immédiate : telle doit être la sanction des individus qui, en agissant de la sorte, trahissent la confiance de la France et portent atteinte à son « prestige ».

Enfin, certains articles du Code de l'indigénat sont eux aussi déterminés par des considérations relatives à la dangerosité des sectateurs de Mahomet. De même pour la peine capitale, puisque de nombreux contemporains estiment que la guillotine suscite chez les mahométans une terreur singulière alors que la privation de liberté et l'obligation de travailler consécutives à une condamnation, aussi sévère soit-elle, sont souvent accueillies avec indifférence. Comme beaucoup de ses pairs, Charles Barbet affirme : les autochtones « s'accoutument très vite à la réclusion et ne souffrent, ni moralement ni physiquement, de ce régime ». Inefficaces sont la prison et les « tâches matérielles parfois pénibles » imposées aux condamnés arabes[44]. Aussi faut-il privilégier des sentences plus exemplaires car plus adaptées à la mentalité fruste des « indigènes ».

Sur quelques articles du Code de l'indigénat et sur la peine de mort

9 février 1875. L'arrêté général sur les infractions à l'indigénat entre en vigueur en Algérie. Son objectif majeur : doter l'« administration » de « pouvoirs discrétionnaires et extrajudiciaires » jugés nécessaires pour défendre l'ordre colonial si souvent menacé par les autochtones désormais soumis à « un régime de répression tout particulier ». Si ce dernier peut sembler « exorbitant à certaines personnes, peut-être un peu trop imbues d'idées théoriques et abstraites dont l'application serait […] néfaste » dans cette possession, « sa raison d'être » est inscrite dans la situation même des Français. Face à plus de « quatre millions » d'Arabes et de Berbères vaincus, certes, mais prompts à se soulever, « il convient d'être toujours prêts à frapper » pour garantir la « sécurité des colons » indispensable au développement économique et social de l'Algérie. Écrites en 1906, ces lignes, martiales et lumineuses, relativement à la nature et aux finalités du Code de l'indigénat, sont écrites par le juriste Jacques Aumont-Thiéville qui ajoute : « sur le principe, il n'y a plus d'hésitation » même si des divergences existent sur les moyens à employer pour parvenir aux fins énoncées. À preuve, poursuit-il, « ce régime [de l'indigénat], qui ne devait être qu'un essai » temporaire, a été constamment prorogé sans difficulté par les parlementaires puis étendu aux autres colonies de l'empire. Le général Gallieni, qui, avec beaucoup d'autres, a œuvré en ce sens, se félicite de cette évolution puisque les « administrateurs » des différents territoires disposent eux aussi de « cette arme » bien faite pour réprimer les autochtones des possessions françaises[45]. Les mesures précitées du droit colonial et les Codes de l'indigénat des différents territoires exotiques peuvent être interprétés comme la poursuite de la « pacification » par d'autres moyens. L'exorbitance des pouvoirs conférés aux gouverneurs généraux, celle des mesures adoptées, leurs origines parfois, leurs modalités d'application et le vocabulaire employé pour en rendre compte l'attestent.

En Algérie, l'article 20 du Code de l'indigénat du 9 février 1875 vise les autochtones en tant que musulmans puisqu'il sanctionne les « réunions sans autorisation pour *zerda*, *ziara* (pèlerinage et repas public) ou autres fêtes religieuses » pensées, par la majorité des spécialistes et des responsables, comme

des causes importantes de troubles graves à la sécurité publique. Maintenue dans les versions successives de ce code votées par les parlementaires, cette mesure est constamment défendue puis étendue aux réunions de « plus de 15 personnes de sexe masculin » tenues sans l'accord préalable des autorités. Selon le gouverneur général, Jules Cambon, ces dispositions offrent de nombreux avantages : elles autorisent « une surveillance à la fois prudente, éclairée et étroite » des ordres religieux et des confréries, ce qui permet aux fonctionnaires d'être « au courant »[46] des moindres faits et gestes des populations musulmanes et des personnalités influentes susceptibles d'être à l'origine de menées antifrançaises. Particulièrement exhaustive et répressive en raison de la multiplication des proscriptions établies, la loi du 28 juin 1881, qui porte énumération des « faits considérés » comme des « infractions spéciales de l'indigénat », ajoute à cette disposition deux articles. L'article 31 vise les « quêtes faites sans autorisation par les khouans, marabouts ou tolbas[47] » pour contrôler autant que possible les hommes et certaines sources de financement qui sont, pour ces mahométans, l'occasion de se déplacer et de faire du prosélytisme. L'article 37 impose également une autorisation pour l'« ouverture de tout établissement religieux ou d'enseignement[48] ». Par la suite, cette mesure a été maintenue en raison de son « incontestable utilité » puisqu'il importe, affirme Émile Larcher, de suivre les agissements des « confréries musulmanes » afin que les administrateurs soient « armés contre elles » et capables de « déjouer, dès le début, toute menée hostile de leur part »[49]. La peur de l'islam et la volonté corrélative de disposer d'un maximum d'informations, indispensables pour connaître les humeurs réputées changeantes des mahométans, sont au principe de ces dispositions.

Enfin, relativement à la peine capitale, il convient de la maintenir et de l'appliquer sous des formes particulières pour susciter l'effroi des musulmans. Si en 1899 Émile Larcher et Jean Olier s'interrogent sur la légitimité de cette peine en Europe, où elle « recule devant la civilisation », il n'en est pas de même en Algérie. Là, les autorités judiciaires sont confrontées à un « milieu beaucoup moins policé » qui exige des mesures plus dissuasives et sévères. Les « travaux forcés » ? Ils laissent « trop d'espoirs d'évasion » aux condamnés, estiment ces deux juristes. De plus, si cette peine infamante est redoutée sur le Vieux

Continent, il en va autrement dans cette colonie où les Arabes, habitués à des conditions d'existence sommaires, la subissent avec résignation. La prison ? Elle est « plus que bénigne » pour les « indigènes », précisent les mêmes. Jugés moins affectés par la privation de liberté, les autochtones trouvent dans les geôles algériennes des conditions matérielles souvent supérieures aux leurs lorsqu'ils étaient libres. Eux qui vivaient dans des « taudis enfumés, enfiévrés et puants », découvrent des établissements pénitentiaires propres et bien aérés, « une nourriture » tenue pour « exquise et abondante », et des « heures très douces au grand soleil du préau » où ils s'abandonnent à leur paresse légendaire. Dans un contexte marqué aussi par la fréquence des « assassinats », il est impératif de maintenir la peine de mort et des modalités particulières d'exécution.

En métropole, la « publicité » de cette sentence est jugée « détestable » par Émile Larcher et Jean Olier qui réprouvent le spectacle offert par la peine capitale parce qu'il heurte la sensibilité des Français et qu'il est dépourvu de vertu dissuasive, selon eux[50]. Rien de tel en Algérie où le « condamné » à mort est conduit en plein jour sur le lieu de son crime afin que les « indigènes, accourus de tous les douars voisins », puissent assister à son « dernier supplice »[51]. Là, il s'agit d'exhiber la puissance souveraine de la France et de sa justice à des populations arriérées qui n'entendent que la force, comme la majorité des contemporains le répètent. Plus encore, l'atteinte portée à l'intégrité physique du corps de l'individu exécuté heurte les croyances des mahométans qui sont convaincus que ce dernier ne pourra jamais, à cause de cela, être reçu au paradis. Aussi n'est-il pas rare que la femme ou les parents du guillotiné s'emparent de sa dépouille pour recoudre la « tête ». « Cette pratique, généralement tolérée », affaiblit l'exemplarité de la peine, écrit Émile Larcher, qui estime nécessaire, lorsque le crime est particulièrement « grave », de s'opposer à « cette reconstitution » afin que les « musulmans » soient frappés de « stupeur ». Soucieux d'apporter des précisions sur la façon dont il convient d'agir, ce juriste ajoute : « Il faudrait donc, pour l'intimidation, exiger que toujours la tête demeurât séparée du corps. » Intéressantes analyses qui attestent une bonne connaissance des croyances des mahométans, lesquelles déterminent un cérémonial et des dispositions spécifiques conformes aux objectifs poursuivis

par Émile Larcher : terroriser les adeptes de Mahomet en donnant de la justice française une image implacable et supposément dissuasive. Fort de ces principes, il se prononce contre le « droit de grâce [qui] ne devrait jamais s'exercer » ; pour les « indigènes », une telle décision est l'« aveu d'une injustice commise », un « signe de faiblesse » et une regrettable « concession à l'Islam »[52].

Dix-neuf ans plus tard, en 1921, le magistrat Charles Barbet défend des positions voisines. Favorable à l'abolition de la peine de mort en Europe, à l'instar des « philosophes » des Lumières et des « éminents penseurs » du XIXe siècle – Lamartine et Hugo, notamment –, il estime que la situation particulière de l'Algérie condamne par avance une telle évolution. Alors que l'insécurité demeure l'un des problèmes majeurs de cette colonie, puisque les « malandrins indigènes » n'hésitent pas à « torturer » leurs victimes, selon lui, on ne saurait se priver de ce châtiment. Ce qui est juste sur le Vieux Continent est fort dangereux outre-Méditerranée où la moindre réforme tendant à limiter la répression à l'encontre de « nos sujets musulmans » est interprétée par eux comme un signe d'indulgence susceptible d'encourager insubordination et troubles à l'ordre public. Pour « enrayer » la multiplication des crimes commis par les autochtones, qui « font bon marché de la vie d'autrui », surtout si la victime est un « infâme roumi », seule la guillotine est efficace. Elle suscite d'autant plus l'effroi que la « décapitation » empêche la « résurrection suprême », affirme-t-il lui aussi, ce pourquoi la peine capitale est « un frein à la féroce brutalité des indigènes »[53]. Ces derniers sont bien visés comme mahométans puisqu'il s'agit, en s'appuyant sur leurs croyances, de redoubler la mort physique par une autre plus effrayante encore puisqu'elle est réputée éternelle ; tuer le mort[54] et tuer la mort, en quelque sorte, pour mieux terrifier les vivants.

Après l'impôt du sang payé, entre autres, par les autochtones d'Algérie au cours de la Première Guerre mondiale, de nombreuses réformes sont intervenues. Suppression des tribunaux répressifs et des « pouvoirs juridictionnels de l'administrateur des communes mixtes », encadrement juridique des « sentences du gouverneur général », qui demeure cependant un « juge répressif, ce qui est anormal », non-application du Code de l'indigénat à environ 400 000 musulmans alors que l'écrasante majorité continuent d'y être soumis, constate le juriste

Paul-Émile Viard en 1937[55]. À preuve, entre la loi du 15 juillet 1914, qui réforme et reconduit ce code d'exception, et 1926, « 40 641 condamnations se montant à 223 490 francs d'amende et 142 271 jours de prison » ont été prononcées. Les motifs principaux sont les suivants : « actes de désordre sur les marchés et les lieux de rassemblement », « retard dans le paiement des impôts » et « refus de fournir les renseignements demandés par les agents de l'autorité »[56]. Le « monstre juridique » de l'indigénat a donc continué de sévir et de servir l'ordre colonial inégalitaire, raciste et islamophobe, y compris à l'époque du Front populaire qui n'a ni supprimé ni réformé le premier. Seule la Libération a eu raison de ce code et des dispositions d'exception en vigueur dans les territoires de l'empire. Quant aux discriminations frappant les « indigènes » puis les « Français musulmans d'Algérie », elles ont continué de prospérer sous la IVe comme sous la Ve République. De même pour les héritiers de l'immigration coloniale et postcoloniale.

1. Cheikh El Mokrani (1815-1871) s'affirme comme le chef de cette insurrection. Il est tué au combat le 5 mai 1871 après avoir refusé de se rendre aux autorités françaises.

2. L. Rinn, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, Alger, A. Jourdan, 1891, p. 646 et 665 (souligné par l'auteur). Ouvrage classique alors. Sur cette insurrection, voir Ch.-R. Ageron, *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, PUF, 1972 et A. Clayton, *Histoire de l'armée française en Afrique, 1830-1962*, Paris, Albin Michel, 1994. La situation est plus grave encore puisqu'une révolte éclate dans les Aurès (1879) suivie d'un soulèvement dans le Sud-Oranais (1881) et dans les environs de Saïda conduit par Bouamama, un « marabout fanatique », selon le professeur Paul Leroy-Beaulieu (*La Politique française en Algérie*, Paris, Chaix, 1881, p. 3). Deux ans supplémentaires ont été nécessaires pour y mettre un terme. De 1871 à 1883, l'Algérie a été le théâtre d'affrontements presque incessants.

3. Pour la première partie de cette citation, voir L. Rinn, *Marabouts et Khouan. Étude sur l'Islam en Algérie* (1884), *op. cit.*, p. VII. À ces menaces s'ajoute le « panislamisme » qui, « des îles de la Sonde à l'Atlantique » est « un véritable danger pour tous les peuples européens ayant des intérêts en Afrique ou en Asie », précise-t-il (*ibid.*, p. V). Cet ouvrage, qui fut longtemps une référence majeure, a été publié « grâce à la haute bienveillance de M. le Gouverneur général [de l'Algérie] Tirman » (*ibid.*, p. VIII). Pour la seconde, voir L. Rinn, *Régime pénal de l'indigénat en Algérie. Le séquestre et la responsabilité collective*, Alger, A. Jourdan, 1890, p. 33. Ernest Picard (1821-1877), cité par Rinn, fut parlementaire et ministre. De son côté, Louis Vignon affirme : « nous devons » disposer d'une « arme de guerre » et d'une « arme de paix. D'une part, c'est le séquestre et la responsabilité collective ; d'autre part, ce sont les peines portées au Code de l'indigénat » (*La France en Algérie*, Paris, Hachette, 1893, p. 497). Ministre des Finances, Vignon (1859-1932) fut aussi professeur à l'École coloniale.

4. « Mesure née de la guerre » de conquête dans les années 1840, selon les spécialistes É. Larcher et G. Rectenwald, le séquestre permet, pour des motifs tels que : actes d'hostilité contre des Français ou des

tribus soumises, passage à l'ennemi ou incendies de forêts susceptibles d'« être assimilés à des faits insurrectionnels », au gouverneur général de s'emparer des terres des « indigènes » (*Traité élémentaire de législation algérienne* (1923), *op. cit.*, p. 540).

5. Considérées par les autorités coloniales comme des fêtes religieuses qui donnent lieu à des pèlerinages et à des dons d'argent au profit des marabouts, les *ziaras* sont soumises à une autorisation préalable. Voir art. 20 du Code de l'indigénat du 9 février 1875 *in* O. Le Cour Grandmaison, *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique. Le droit colonial en Algérie et dans l'empire français*, Paris, La Découverte, 2010, p. 182.

6. C. Sabatier (1851-1919), *Les Difficultés algériennes. La question de la sécurité. Insurrections-Criminalité* (1882), *op. cit.*, p. 20, 21, 30 et suiv., et 62-63. À la différence de beaucoup, il condamne la responsabilité collective qui renforce l'hostilité des « indigènes », selon lui.

7. « Nos indigènes, affirme Ernest Mercier, sont de grands enfants […]. Il faut les mener fermement » et « mater les intrigants ». Relativement aux marabouts, il propose que l'« administration » enlève « ceux qui démontrent par leurs actes des intentions hostiles » (*La Question indigène en Algérie au commencement du XX*e *siècle* (1901), Paris, L'Harmattan, 2006, p. 127 et 99). Ernest Mercier (1840-1907) fut maire de Constantine de 1883 à 1900.

8. Cité par R. Estoublon et A. Lefébure, *Code de l'Algérie annoté, supplément 1896-1897*, Alger, A. Jourdan, 1898, p. 123 et 126. Depuis 1888, des dispositions similaires sont incluses à l'article 3 du Code de l'indigénat de l'A-OF. Voir *Gouvernement général de l'A-OF. Justice indigène*, Imprimerie du gouvernement général, Gorée, 1905, p. 97. R. Estoublon (1844-1905) fut directeur honoraire de l'École de droit d'Alger et professeur à la faculté de droit de Paris. A. Lefébure était conseiller à la Cour d'appel d'Alger et professeur honoraire de l'enseignement supérieur. Le *Code annoté* est alors une référence majeure. E. Flandin (1853-1922) fut député, sénateur et résident général de France en Tunisie (1918-1921).

9. Cité par R. Estoublon et A. Lefébure, *Code de l'Algérie annoté* (1896), *op. cit.*, p. 892 (souligné par nous). L. Trarieux (1840-1904) fut député, sénateur, fondateur et premier président de la Ligue des droits de l'homme (1898-1903). Huit ans plus tard, Étienne Flandin reprend des passages entiers de son rapport. « La justice sommaire des musulmans répugne à nos idées mais elle est appropriée aux mœurs […] des Arabes », écrit Léon Roches qui ajoute : « Nous devrons la leur appliquer jusqu'à ce que leur fanatisme disparaisse au contact de notre civilisation » (*Dix ans à travers l'Islam 1834-1844* (1904), *op. cit.*, p. 41).

10. H. L'Heuillet, *Basse politique, haute police. Une approche historique et philosophique de la police*, Paris, Fayard, 2001, p. 49. Le Coran forme « une barrière infranchissable », soutiennent É. Larcher et J. Olier qui ajoutent : une telle situation « justifie » des « dérogations faites au droit pénal français au préjudice des indigènes et qui consistent » dans ces trois « peines spéciales » : « le séquestre, l'internement et l'amende collective » (*Les Institutions pénitentiaires de l'Algérie* (1899), *op. cit.*, p. 4 et 9).

11. Cité *in* E. Doutté, *L'Islam algérien en l'an 1900* (1900), *op. cit.*, p. 171.

12. L. Chauvot, *Le Haut Comité méditerranéen, et les Organismes de politique musulmane* (1938), *op. cit.*, p. 23, 61 et 62.

13. J. Brévié, *Islamisme contre « naturisme » au Soudan français…* (1923), *op. cit.*, p. 258-259, 266, 267, 274 et 296 (souligné par nous).

14. A. Pellegrin, *L'Islam dans le monde. Dynamisme politique. Position de l'Europe et de la France*, Paris, Payot, 1937, p. 156-157 et 159. Comme beaucoup, il affirme : les musulmans « sont incapables à eux seuls d'évoluer politiquement » et « intellectuellement » en raison de la puissance de leur religion (*ibid.*, p. 64). Écrivain, journaliste et membre du Grand Conseil de la Tunisie (1922- 1943), Pellegrin (1891-1956) est élu en 1939 à l'Académie des sciences coloniales. En 1950, il obtient le Grand Prix de l'Académie française.

Spécialiste de l'Afrique du Nord, Raymond Peyronnet affirme : « L'indigène ne respecte que la force […]. Tous les auteurs, tous les explorateurs, tous les administrateurs sont unanimes » (*Le Problème nord-africain* (1924), *op. cit.*, tome 1, p. 487). Enfin, l'académicien Louis Bertrand écrit : pour « réussir auprès » des « indigènes », il faut leur « en imposer ». « Présentons-nous […] comme les successeurs de l'Empire romain », c'est la « seule politique africaine raisonnable » (*Le Figaro*, 16 novembre 1926, p. 3).

15. Terme utilisé par le gouverneur général de l'A-OF William Ponty dans une circulaire du 26 décembre 1912 consacrée à la « surveillance de l'islam ». Après avoir dénoncé la « propagande maraboutique […], dernier obstacle au triomphe » de « notre œuvre civilisatrice », il exige que « tous ses militants » soient « démasqués » et « étroitement surveillés » (cité *in* J.-L. Triaud, « Politiques musulmanes de la France en Afrique subsaharienne à l'époque coloniale », *in* P.-J. Luizard (dir.), *Le Choc colonial et l'Islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 275).

16. G. Hardy, *Nos Grands Problèmes coloniaux*, Paris, A. Colin, 1933, seconde édition, p. 15 (souligné par nous). Ouvrage primé par l'Académie des sciences morales et politiques.

17. Nom donné aux musulmans qui ont effectué le pèlerinage à La Mecque.

18. Cl. Duvernois, *L'Algérie, ce qu'elle est, ce qu'elle doit être…*, *op. cit.*, p. 262.

19. E. Villot, *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie* (1871), *op. cit.*, p. 441 et 429. Comme beaucoup, il dénonce également le « Ramdhan » qu'il tient pour « un temps d'excitation et de colère contre tous les mécréants de l'univers » (*ibid.*, p. 440). En 1884, Maupassant note : au cours de ce jeûne, les Arabes « redeviennent tout à coup […] sauvagement fanatiques et stupidement fervents », emportés qu'ils sont par une « furieuse exaltation » religieuse qui fait craindre une nouvelle « insurrection » (« Province d'Alger », in *Au Soleil*, *op. cit.*, p. 52-53).

20. Somme à peu près équivalente à 3 600 euros.

21. « Décret du 26 août 1881 », cité *in* E. Doutté, *L'Islam algérien en l'an 1900*, *op. cit.*, p. 176 et suiv. Dans une circulaire du 6 juillet 1880, Albert Grévy écrivait : il faut « restreindre autant que possible les pèlerinages à La Mecque de manière à éviter que les pèlerins ne puissent s'affilier à des ordres religieux notoirement hostiles à notre domination » ou entretenir des relations avec « des agitateurs réfugiés dans les États musulmans ». L'année suivante, il interdit le pèlerinage pour des motifs officiellement sanitaires (cité *in* Ch.-R. Ageron, *Les Algériens musulmans et la France 1871-1919* (1968), Paris, Bouchène, 2005, tome 1, p. 310). A. Grévy (1823-1899) fut parlementaire et gouverneur général de l'Algérie (1879-1881). Voir également O. Saaidia, *Algérie coloniale. Musulmans et Chrétiens : le contrôle de l'État (1830-1914)*, préface de H. Laurens, Paris, CNRS Éditions, 2015.

22. « Arrêté du 10 décembre 1894 », *Bulletin officiel du gouvernement général de l'Algérie*, Alger, Imprimerie administrative, 1895, p. 140 et suiv.

23. Dr F. Jousseaulme, *Un Voyage de pèlerins à La Mecque. Quelques considérations sur l'application des mesures sanitaires internationales dans la mer Rouge*, Montpellier, Imprimerie Centrale du Midi, 1894, p. 5, 38 et 39.

24. J. Brault, *Pathologie et hygiène des indigènes musulmans d'Algérie* (1905), *op. cit.*, p. 183 et 184. Pour des raisons sanitaires, les Dr L. Raynaud, H. Soulié et P. Ricard approuvent ces dispositions qu'ils estiment « sévères » mais indispensables (*Hygiène et pathologies nord-africaines. Assistance médicale*, Collection du Centenaire de l'Algérie, Paris, Masson, 1932, p. 191).

25. Qualificatif employé par le député Albin Rozet qui fustige les prérogatives excessives du gouverneur général (« Rapport fait au nom de la Commission des Affaires extérieures, des protectorats et des colonies »…, 17 juillet 1914, *op. cit.*, p. 1156). « La métropole est organisée sur le mode libéral ; les dépendances sur le mode autoritaire », écrivent les célèbres juristes Joseph Barthélemy et Paul Duez en 1933 (*Traité de droit constitutionnel*, Paris, Economica, 1985, p. 283). Le premier fut professeur à la faculté

de droit de Paris, à l'École libre des sciences politiques, membre de l'Institut, président de l'Académie des sciences morales et politiques puis garde des Sceaux sous le régime de Vichy (1941-1943). Le second fut professeur de droit de l'université de Lille et membre de l'Institut international de droit public. « La liberté de se déplacer et de s'établir est le signe extérieur des régimes libéraux », affirme Georges Burdeau qui ajoute : « Aucune autorisation, aucun passeport ne peuvent être exigés sans que soit immédiatement compromise l'indépendance individuelle. À elle seule l'obligation d'être porteur de ces pièces policières crée une atmosphère qui n'est plus celle de la vraie liberté » (*Les Libertés publiques*, Paris, LGDJ, 4e édition, 1972, p. 113). Ferhat Abbas, enfin, dénonce les violations des « droits de l'homme » et le régime du « talon de fer » et du « mépris » fondé sur le Code de l'indigénat, les tribunaux répressifs, les cours criminelles, les conseils de guerre et les amendes collectives (*La Nuit coloniale* (1962), *op. cit.*, p. 25 et 83).

26. L. Chantre, « Se rendre à La Mecque sous la IIIe République. Contrôle et organisation des déplacements des pèlerins du Maghreb et du Levant entre 1880 et 1939 », *Cahiers de la Méditerranée*, no 78, 2009, p. 3. Pour une étude plus vaste, voir du même, *Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

27. M. Colin, *Quelques questions algériennes. Études judiciaires, administratives, économiques et sociales*, Paris, Librairie de la Société du Recueil général des lois et des arrêts, 1899, p. 47. Colin (1859-1920) fut député puis sénateur.

28. Cité *in* É. Larcher et G. Rectenwald, *Traité historique, théorique et pratique des juridictions musulmanes en Algérie* (1931), *op. cit.*, p. 240. Le 25 juin 1888, au Sénat, Victor Schœlcher déclarait : ces atteintes à la liberté de circulation sont comparables au « régime de l'esclavage » puisque avant l'abolition du 27 avril 1848 les esclaves ne pouvaient se déplacer sans « permis de circulation » (*ibid.*, p. 1162). L'université Al-Azhar est l'un des plus vieux établissements d'enseignement supérieur, fondé à proximité de la mosquée du même nom en 988.

29. Émir Khaled, « Réponse à Jean Mélia », *L'Ikdam*, no 15, 21-26 juin 1919, p. 1. Contrairement à la convention, signée le 5 juillet 1830 entre le général Bourmont et le dey d'Alger, garantissant le libre exercice de la « religion mahométane », 4 grandes mosquées, 90 petites, 17 chapelles et 7 *zaouiyas* furent détruites (Ch.-R. Ageron, *Les Algériens musulmans et la France 1871-1919*, *op. cit.*, p. 297). Dans un précédent numéro de *L'Ikdam*, Mélia écrivait : « ce que désirent » les « musulmans croyants, c'est que leur religion […] *soit absolument respectée* » ; preuve qu'à cette date elle ne l'est toujours pas en dépit de l'« impôt du sang » payé pendant la Première Guerre mondiale (*ibid.*, no 14, 7-14 juin 1919, p. 1). Favorable à une politique coloniale libérale, Eugène Jung critique, en 1933, les « obstacles mis au pèlerinage de La Mecque » qui provoquent le « mécontentement » des « musulmans » (*Le Réveil de l'Islam et des Arabes*, *op. cit.*, p. 51). Remarquable continuité politique.

30. Cheikh I. Sefaihi et Cheikh S. Cherif, *Les Doléances des peuples opprimés. La Tunisie et l'Algérie*, Lausanne, Librairie nouvelle, 1917, p. 3, 19 et 22. Le premier est un ancien *cadi* (juge) de Tunis. Le second fut professeur à l'université Zeituna de cette ville. Exilé, il fonde à Berlin la Commission pour l'indépendance de la Tunisie et de l'Algérie.

31. F. Abbas, « Un nouveau commentateur du Coran : Sidi Michel », *L'Ikdam*, nouvelle série, no 22, 15 avril 1932, p. 2 ; et F. Abbas, *La Nuit coloniale* (1962), *op. cit.*, p. 228. Gouverneur général de l'A-OF (1923-1930), Jules Carde occupe cette fonction en Algérie de 1930 à 1935. Parmi les revendications de l'UDMA, défendues par Ferhat Abbas au premier congrès de juillet 1948, on lit ceci : « application à la religion musulmane du principe de la séparation du Culte et de l'État, retour des biens habous à la Communauté musulmane… » (*Regards sur le présent et l'avenir de l'Algérie. Notre combat contre le colonialisme pour l'avènement d'une démocratie véritable en Algérie*, p. 26). Le programme de l'Étoile nord-africaine, fondée le 20 juin 1926 par Messali Hadj, exige l'« abolition immédiate de l'odieux code de

l'indigénat et de toutes les mesures d'exception » ainsi que la « liberté de voyage absolue pour la France et l'étranger » afin de permettre enfin aux « Arabes » de se rendre librement à La Mecque (cité *in* B. Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, *op. cit.*, p. 119).

32. « En près d'un siècle d'Algérie française républicaine, ce pays ne connaîtra jamais d'autre régime que d'exception », écrit Pierre-Jean Luizard (« Introduction », in *Le Choc colonial et l'islam*, *op. cit.*, p. 19). Le traitement des libertés religieuses le confirme.

33. L. Rinn, *Marabouts et Khouan. Étude sur l'Islam en Algérie* (1884), *op. cit.*, p. V.

34. L. Rinn, *Régime spécial de l'indigénat en Algérie…* (1890), *op. cit.*, p. 10, 79, 86 et 33. Juriste et spécialiste de l'Algérie, Henry Drapier affirme : « notre droit pénal, destiné à des civilisés, n'est pas […] en harmonie avec les mœurs indigènes » en raison des « vols, razzias, crimes et vengeances privées, passions et vices qui forment l'héritage » de ce « peuple livré à lui-même ». Aussi est-il indispensable, face à des autochtones « aux instincts frustes », de recourir à des mesures contraires aux principes de la législation métropolitaine (*La Condition sociale des indigènes algériens*, Paris, A. Rousseau, 1899, p. 154).

35. Voir F. Colonna, « Les "détenus" arabes de Calvi 1871-1903. Le bagne, une expérience de dépaysement ? », in *Horizons Maghrébins. Le droit à la mémoire*, 2006, nº 54, p. 89-99.

36. Ailleurs, É. Larcher et G. Rectenwald confirment que l'internement fut en partie conçu et appliqué pour atteindre spécifiquement les musulmans puisqu'il vise la « répression des discours factieux », les « pèlerins qui vont gagner à La Mecque le titre vénéré de *hadj*, malgré les prohibitions », et les « fanatiques » qui appellent à chasser « les roumis à la mer ». Pour étayer plus encore leur argumentation, ils ajoutent : « La cause la plus fréquente des troubles insurrectionnels a toujours été le *fanatisme musulman* entretenu par les marabouts et les confréries religieuses » (*Traité historique, théorique et pratique des juridictions musulmanes en Algérie*, préface de M. Morand, doyen de la faculté de droit d'Alger, Alger, J. Carbonnel, 1931, p. 29 et 47. Souligné par nous). L'internement pour violation des dispositions relatives au pèlerinage à La Mecque s'élève, entre 1889 et 1914, à 14 % selon Sylvie Thénault, mais de fortes disparités existent puisque le pourcentage est de 37 % à Constantine et de 3 % à Alger (*Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, O. Jacob, 2012, p. 48).

37. É. Larcher, *Trois années d'études algériennes*, *op. cit.*, p. 87 et suiv.

38. É. Larcher et G. Rectenwald, *Traité élémentaire de législation algérienne*, *op. cit.*, tome 2, p. 230.

39. A. Rozet, « Rapport fait au nom de la Commission des Affaires extérieures, des protectorats et des colonies »…, 15 juillet 1914, *op. cit.*, p. 1183-1184.

40. É. Larcher et G. Rectenwald, *Traité élémentaire de législation algérienne*, *op. cit.*, tome 2, p. 233. Le 14 septembre 1916, Charles Lutaud, gouverneur général de l'Algérie, précise dans une circulaire : la mise sous surveillance vise notamment les « personnages politiques ou religieux qui, par leurs actes ou leurs discours, cherchent à combattre notre influence ». La généralité des termes employés permet d'étendre au maximum l'application de cette mesure et de préserver les pouvoirs immenses du gouverneur (cité *in* É. Larcher et G. Rectenwald, *Traité historique…*, *op. cit.*, p. 48).

41. H. Cartier, *Comment la France « civilise » ses colonies* suivi par *Code de l'indigénat, code de l'esclavage* (1932 et 1928), Paris, Les Nuits rouges, 2006, p. 82. De ces réformes, Gilbert Meynier écrit : « La montagne a accouché d'une souris. » « Le code de l'indigénat est adouci, non supprimé : l'arbitraire des administrateurs court encore pour cinq ans et rien n'est changé aux juridictions d'exception » (*L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XX*[e] *siècle*, *op. cit.*, p. 50). Contrairement aux affirmations de S. Thénault, le « régime pénal de l'indigénat » ne tend pas « à s'éteindre après la Première Guerre mondiale… » ; il n'est que réformé. Le prouvent les nombreux écrits des contemporains favorables

ou hostiles à ce régime (S. Thénault, « Le régime pénal de l'indigénat algérien, au cœur de la discrimination coloniale », in *Algérie-France : Comprendre la passé pour mieux construire l'avenir*, Les Documents de travail du Sénat, décembre 2012, nº GA 105, p. 16).

42. É. Larcher et G. Rectenwald. *Traité élémentaire de législation algérienne, op. cit.*, tome 2, p. 235 (souligné par nous).

43. L. Rinn, *Régime pénal de l'indigénat. Le séquestre et la responsabilité collective*, *op. cit.*, p. 32, 45 et 86. La première citation reproduit les propos tenus par Ernest Picard en 1874.

44. Ch. Barbet, *Questions sociales et ethnographiques*, *op. cit.*, p. 146-147 et 133.

45. J. Aumont-Thiéville, *Du régime de l'indigénat*, Paris, A. Rousseau, 1906, p. 1, 6, 47 et 74. Le régime de l'indigénat fut appliqué en Cochinchine (1881, supprimé en 1903), au Sénégal et en Nouvelle-Calédonie (1887), à Madagascar (1889), en A-OF (1904) et A-EF (1910).

46. « Sur la surveillance politique et administrative des indigènes algériens et musulmans étrangers », *in* R. Estoublon et A. Lefébure, *Code de l'indigénat annoté, op. cit.*, p. 1017. Voir également art. 5 du Code de l'indigénat de 1914 (in *ibid.*, p. 1190).

47. Le terme *khouan* – frère – est utilisé par les membres des congrégations religieuses musulmanes. *Tolbas* désigne les écoliers d'une *zâouia*.

48. É. Sautayra, *Législation de l'Algérie. Lois, ordonnances, décrets et arrêtés*, Paris, Maisonneuve & Cie, 1884, tome 2, p. 268. Magistrat, Émile Sautayra (1826-1885) fut vice-président du tribunal d'Alger puis conseiller à la Cour.

49. É. Larcher, *Traité élémentaire de législation algérienne*, Paris, A. Rousseau, 1911, 2e édition, tome 1, p. 472. Mesure incluse dans l'art. 6 du Code de l'indigénat du 15 juillet 1914.

50. Sur ce point, Émile Larcher et Jean Olier sont en avance sur leur temps puisque les exécutions publiques n'ont été abolies en métropole que le 24 juin 1939.

51. É. Larcher et J. Olier, *Les Institutions pénitentiaires de l'Algérie*, *op. cit.*, p. 69 et 71. « Les cours d'assises d'Algérie prononcent à elles seules plus de condamnations à mort que toutes les cours métropolitaines », notent-ils. Preuve d'une sévérité plus grande ? Nullement. Ces sentences confirment la surcriminalité des « indigènes », la gravité des crimes commis et la nécessité de châtier leurs auteurs de façon exemplaire.

52. É. Larcher, *Trois années d'études algériennes…* (1902), *op. cit.*, p. 239 et 136. Dans sa thèse de droit, Jules Vernier de Byans affirme : « La peine de mort […] ne doit pas être commuée. Cette théorie peut paraître trop absolue, surtout en présence du mouvement qui se dessine en Europe pour l'abolition de la peine capitale, mais nous ne devons pas oublier que la moindre faiblesse à l'égard des indigènes peut entraîner […] les conséquences les plus graves… » Quant à l'« exécution de la peine de mort », elle doit être réglée, « autant que possible, d'après les coutumes locales » pour « mieux frapper l'esprit des populations » (*Condition juridique et politique des indigènes dans les possessions coloniales*, Paris, A. Leclerc, 1905, p. 137-138). Vernier de Byans est « officier d'administration de 2e classe du Commissariat des troupes coloniales ».

53. Ch. Barbet, *Questions sociales et ethnographiques. France – Algérie – Maroc*, *op. cit.*, 133-134.

54. Voir P-L. Assoun, *Tuer le mort. Le désir révolutionnaire*, Paris, PUF, 2016.

55. P.-E. Viard, *Les Droits politiques des indigènes d'Algérie*, Librairie du Recueil Sirey, 1937, p. 8. D'après le recensement organisé en 1921, la population musulmane de l'Algérie s'élève à 4 923 000. Seule une minorité échappe donc au Code de l'indigénat.

56. *Journal officiel de l'Algérie* du 21 juin 1927, cité *in* H. Cartier, « Code de l'indigénat, code d'esclavage » (1928), *in Comment la France « civilise » ses colonies*, *op. cit.*, p. 140.

Conclusion

> « Les données essentielles du problème humain de l'immigration nord-africaine […] sont ethniques et se ramènent à ce fait fondamental : l'islam. […] Beaucoup plus qu'une foi, beaucoup plus qu'une pratique religieuse, beaucoup plus qu'un orgueil communautaire, l'islam est une manière d'être, de sentir, de comprendre, un tempérament en somme, une psychologie qui crée par-derrière toutes les apparences secondaires d'européanisation, un profond refus de toute assimilation. »
>
> Louis Chevalier (1947).

> « C'est là le grand reproche que j'adresse au pseudo-humanisme : d'avoir trop longtemps rapetissé les droits de l'homme, d'en avoir eu, d'en avoir encore une conception étroite, parcellaire, partielle et partiale et, tout compte fait, sordidement raciste. »
>
> Aimé Césaire (1955).

Aux Français·e·s, de droite comme de gauche, fiers d'appartenir à un pays à nul autre pareil qui, du « Roi-Soleil » aux glorieuses Républiques sans oublier la « Révolution » de 1789, se distingue par son admirable « passion de l'universel[1] », la citation d'Aimé Césaire en exergue de cette conclusion sera sans doute inacceptable. Elle le sera plus encore si l'on ajoute, par souci de précision, que la conception étriquée et critiquée par l'écrivain martiniquais fut aussi « sordidement » et durablement hostile à l'islam, comme civilisation et religion. Cette islamophobie fut savante et élitaire d'abord, au principe de la politique coloniale appliquée ensuite dans de nombreuses possessions ultramarines, d'État lorsqu'elle a légitimé l'adoption de dispositions discriminatoires portant atteinte à la liberté de circulation comme à la liberté religieuse, à des droits fondamentaux donc, et justifié des mesures de police et de surveillance. L'ensemble fut constitutif d'un état d'exception permanent appliqué, entre autres, aux « indigènes » musulmans, jusqu'en 1945.

Islamophobie populaire, ou souhaitée telle enfin, comme le prouvent certains ouvrages recommandés par l'institution scolaire, ainsi que des nouvelles et des romans à succès publiés à la fin du XIXe siècle et pendant l'entre-deux-guerres.

Islamophobie ? Pour ceux qui croient le terme nouveau, forgé par les « Frères musulmans » afin de « criminaliser la moindre » remise en cause « du dogme religieux »[2], de telles analyses seront jugées excessives et insignifiantes. Beaucoup sont convaincus que le triomphe de la IIIe République a sonné le glas des conceptions hiérarchisées du genre humain et des discriminations multiples fondées sur l'adhésion, réelle ou imputée, des « indigènes » à la religion musulmane. N'est-elle pas remarquable cette République qui, en adoptant des lois majeures sur la liberté de la presse (1881), l'école publique, laïque et obligatoire (1881 et 1882), la liberté d'association (1901) et la séparation des Églises et de l'État (1905), a su porter si haut les idéaux de ses fondateurs et dirigeants historiques ? Certains concéderont qu'il y eut certes des hommes influents, comme Arthur de Gobineau, Gustave Le Bon et Georges Vacher de Lapouge, pour théoriser l'existence de races supérieures et inférieures, mais de semblables conceptions ne furent pas celles des élites politiques, administratives, savantes et universitaires de l'époque. La France républicaine serait ainsi demeurée insensible aux chants de ces tristes sirènes exaltant la race blanche et/ou aryenne, c'est selon, la pureté du sang et la nécessité de la préserver. Quant à l'« Arabe », au « Jaune » et au « Nègre », ils se voyaient attribuer des caractéristiques négatives établissant leur minorité individuelle et collective, leur dangerosité parfois aussi, et pour ce dernier sa sauvagerie qui le ravale au plus bas. D'autres admettront que les réalités d'alors furent autrement plus complexes que cette dichotomie enchantée conforme au roman national qu'elle contribue à entretenir[3]. Mais, ajouteront-ils, le célèbre discours de Jules Ferry sur les « races supérieures » et leur « devoir » de civilisation à l'endroit des « races inférieures »[4], par exemple, était conforme à l'esprit du temps et de la colonisation. Sauf à commettre le péché mortel d'anachronisme et à se départir d'une objectivité indispensable à la rigueur analytique, il faudrait étudier cette situation en se gardant de toute réflexion sur la compatibilité de ces conceptions et des orientations coloniales qu'elles ont légitimées avec les principes républicains.

Objection classique qui prospère sur l'oubli, la méconnaissance ou la marginalisation des discours et des textes critiques de l'époque alors que leurs auteurs furent souvent célèbres et que certains d'entre eux demeurent des figures exemplaires du régime républicain. En juillet 1885, à la Chambre des députés, Georges Clemenceau, Frédéric Passy – premier Prix Nobel de la Paix en 1901 avec le fondateur de la Croix-Rouge, Henri Dunant – et Camille Pelletan ont immédiatement réagi aux propos du fondateur de l'école laïque qu'ils accusent de trahir les idéaux de 1789 et de la République en se faisant l'apôtre de l'inégalité des races pour justifier les guerres et les conquêtes coloniales qu'il défend, et qu'il entend poursuivre. Enfin, désireux d'obtenir une majorité indispensable au soutien de cette politique, Jules Ferry n'hésite pas à solliciter des élus royalistes, comme Albert de Mun qu'il félicite pour son « discours très beau et très patriotique », et des ecclésiastiques en la personne de l'évêque et député monarchiste d'Angers, Charles-Émile Freppel. Singulière coalition. Réunissant des hommes que tout oppose par ailleurs, elle confirme qu'elle est au service d'orientations qui ne doivent rien aux principes républicains et tout aux compromissions indispensables pour persévérer dans cette voie impériale, militaire et désastreuse pour les peuples et les collectivités visés. « Parler à ce propos de civilisation, c'est joindre à la violence l'hypocrisie », déclare Georges Clemenceau. À ceux qui vantent les bienfaits de la colonisation, il rétorque : « Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares, et vous y verrez la violence, les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, et le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur[5]. »

Dans le champ académique, certains se sont livrés à une déconstruction roborative, allègre et systématique des théories racialistes de leurs contemporains, qu'ils soient adeptes de la mesure des crânes, sociologues ou versés dans la psychologie des peuples ; beaucoup jouissant alors d'une influence aussi importante qu'inquiétante au regard de ses effets intellectuels et collectifs. Dangereuse involution. Contrairement au roman national-républicain toujours vivace, elle n'est pas limitée à quelques personnalités, souvent extérieures au monde universitaire, hostiles aux droits de l'homme et à la « Gueuse », puisqu'elle affecte l'ensemble des sciences sociales et humaines, et, plus largement, « tous les domaines de notre vie d'action et de pensée », estime

Jean Finot dans un ouvrage paru en 1906. Véritable conception du monde qui conjoint théorisations, analyses diverses, enquêtes de terrain et pratiques soutenues, entre autres, par le développement des sciences coloniales et leur consécration institutionnelle grâce à la fondation, en 1922, de l'Académie du même nom[6]. L'ensemble prospère d'autant plus qu'il se pare des atours prestigieux de nombreuses disciplines et de l'autorité scientifique de leurs différents promoteurs pour beaucoup acquis à la République qu'ils défendent avec enthousiasme depuis qu'elle a réussi à faire du pays la deuxième puissance impériale du monde. Mais Jean Finot n'est pas dupe du poids des mots, des envolées lyriques et prétendument généreuses, et des travaux qui se développent dans les universités, les laboratoires et les facultés de médecine. À des degrés divers, bien sûr, il considère que les uns et les autres légitiment le « massacre des peuples dits inférieurs » et le « droit, revendiqué » par les Européens, « de dominer »[7] ceux qui n'ont pas l'heur d'appartenir au Vieux Continent, soit très exactement ce que font les républicains et leurs alliés engagés dans la construction de la « Plus Grande France ». Analyse des théories et des conceptions, assurément, et des pratiques qu'elles autorisent. Jean Finot sait que les premières sont indispensables au développement comme à la pérennité des secondes.

Le projet même de République impériale, sa réalisation obstinée et souvent meurtrière entre 1881 et 1912, son extension après la Première Guerre mondiale au Togo, au Cameroun, au Liban et en Syrie, la mise en place d'un État colonial comme État d'exception permanent, l'assujettissement des « indigènes » établi par leur statut de « sujets français » et de nombreuses dispositions exorbitantes du droit commun, la défense implacable des possessions ultramarines n'auraient pas été sans l'adhésion de la majorité des dirigeants politiques et des élites républicaines aux doctrines relatives à l'inégalité des races. Pas de République impériale sans République raciale[8], et sans racisme d'État, tous trois entés sur un racisme scientifique, élitaire et républicain grâce auquel la première et la seconde ont été conçues puis mises en œuvre avec le soutien des radicaux-socialistes et des socialistes[9].

Tableau toujours partiel en vérité. Au terme de cet ouvrage, une conclusion se dégage avec clarté. L'islamophobie savante élaborée par de prestigieux

professeurs du Collège de France, des psychologues, des médecins, des juristes, des sociologues et des historiens, popularisée par des ouvrages de référence comme le *Grand Dictionnaire universel du* XIX*e siècle* (1869) de Pierre Larousse, des manuels destinés aux élèves des écoles, des nouvelles d'un auteur célèbre – Maupassant – et, pendant l'entre-deux-guerres, par de nombreux romans exotiques souvent beaucoup lus, a elle aussi été indispensable à l'avènement de la République impériale comme à sa défense. Plus encore, si cette islamophobie, d'abord élitaire et antérieure à la construction de l'empire colonial, a remarquablement prospéré, c'est parce que nombre de ses concepteurs dans différentes disciplines partageaient avec d'autres savants de leur temps une conception hiérarchisée du genre humain qu'ils ont jugé nécessaire de compléter pour rendre compte de la situation des Arabes musulmans en mobilisant des éléments cultuels et culturels, civilisationnels en un mot, propres à l'islam. Les conceptions racialistes et islamophobes développées par Renan et ses nombreux épigones, leur influence durable, qui est à l'origine d'un renanisme longtemps puissant, l'attestent. Pourtant éloignés de ce dernier et des études ultérieures consacrées à l'histoire et au présent des peuples mahométans du Maghreb, de l'A-OF et du Levant, les travaux des psychologues et des psychiatres de l'École d'Alger, ceux des praticiens, des médecins légistes et des spécialistes du droit colonial corroborent la position subalterne, l'impossible assimilation et la dangerosité polymorphe des musulmans.

Réputé par essence inférieur, hostile au progrès de la raison, des sciences et des techniques, exaltant le *djihad* contre les infidèles, l'islam condamne ses sectateurs au fatalisme et au fanatisme, lequel est depuis les années 1840 pensé comme un obstacle majeur à l'expansion impériale de la France, à la « pacification » et à la « mise en valeur » des territoires conquis. Aussi faut-il, pour venir à bout des « passions religieuses et déprédatrices des tribus arabes[10] », concevoir une doctrine et des pratiques militaires nouvelles. Au mitan du XIXe siècle, la guerre totale menée dans l'ancienne Régence d'Alger par l'armée d'Afrique commandée par le général Bugeaud en témoigne. Par la suite, les multiples insurrections et émeutes des « indigènes » de cette possession, et les conflits surgis au lendemain de la Première Guerre mondiale au Maroc (1921-1926) puis en Syrie (1925-1927) confirment ce que beaucoup tiennent pour une

vérité : l'islam fut et demeure un puissant facteur de résistances et de contestations souvent radicales. Ce contexte scientifique, académique et politique aide à comprendre les débats relatifs aux orientations « musulmanes » de la France et l'application en Algérie, en Tunisie et en A-OF d'une politique islamophobe, malgré l'opposition de certains spécialistes et hauts fonctionnaires des colonies qui s'inquiètent de leurs conséquences pour l'établissement de relations apaisées avec les « indigènes » mahométans. Si, au Maroc, Lyautey est parvenu à mettre en œuvre des conceptions et des pratiques différentes, qu'il espérait pouvoir étendre au Maghreb français, son départ en 1925 et surtout la peur de l'islam, du panislamisme, de la montée des nationalismes soutenus par l'Internationale communiste, et celle plus grande encore de leur possible coalition ont eu raison de ses orientations et ses ambitions. Quant aux intéressés eux-mêmes, savoir les « musulmans » comme les contemporains l'écrivent alors, de l'émir Khaled au lendemain de la Grande Guerre à Ferhat Abbas dans les années 1930 puis au Front algérien en 1951, tous ont exigé le respect des droits fondamentaux et de la liberté religieuse, en vain.

Pendant l'entre-deux-guerres, l'islam n'est plus seulement la religion qui entrave les progrès de la colonisation française, il devient une menace existentielle pour les « puissances musulmanes » du Vieux Continent, estiment de nombreux contemporains, dirigeants et/ou spécialistes de l'empire. Ces bouleversements de la conjoncture politique internationale et nationale, et les nombreuses analyses développées alors ont pour conséquence une évolution significative des représentations de l'islam. Sa dangerosité s'impose d'autant plus que les sectateurs du Prophète semblent de nouveau conquérants[11] dans les colonies, notamment, cependant qu'en métropole la présence croissante de Nord-Africains, jugés nuisibles à la sécurité sanitaire comme à l'ordre moral et public, inquiète les autorités. Aussi des mesures discriminatoires et particulièrement restrictives sont-elles adoptées le 4 avril 1924. Mettant un terme à la libre circulation, elles entendent limiter cette immigration pour des motifs où se mêlent des considérations ethnico-raciales et religieuses, et la volonté de préserver la population française de maux divers et graves engendrés par cette « invasion pacifique »[12].

Relativement aux droits fondamentaux des « indigènes » musulmans, Jules Ferry a contribué à établir la doctrine de la IIIe République. Dès 1892, il s'exprime sur ce sujet majeur dans un texte rédigé avec soin puisqu'il s'agit de la préface écrite pour l'ouvrage de Narcisse Faucon consacré à la Tunisie. « Le régime représentatif, la séparation des pouvoirs, la Déclaration des droits de l'homme et les constitutions sont là-bas des formules vides de sens. On y méprise le maître qui se laisse discuter », affirme le fondateur de l'école laïque. De telles analyses ne valent pas uniquement pour cette colonie. Soucieux, sans doute, d'établir ses conceptions et la politique qui en est la suite sur des fondements valables pour l'ensemble des possessions conquises en terre d'islam, Jules Ferry ajoute : « Les musulmans n'ont pas la notion du mandat politique, de l'autorité contractuelle, du pouvoir limité, *mais ils ont, au plus haut degré, l'instinct, le besoin, l'idéal du pouvoir fort et du pouvoir juste*[13]. » Victoire éclatante et sinistre du relativisme qui est au principe d'une conception purement instrumentale et illibérale du droit colonial conçu comme la continuation de la politique islamophobe de la France par d'autres moyens. De même pour l'État colonial établi dans les différents territoires mahométans, qu'il prenne la forme du protectorat ou d'une administration directe que dirige un gouvernement général investi de pouvoirs exorbitants, comme en Algérie. À preuve, en 1892 toujours, Jules Ferry défend la nécessité d'établir dans ce territoire une autorité toute-puissante et très libre vis-à-vis de la métropole, à l'instar des « Anglais en Inde », des « Hollandais à Java » et des « Russes dans leurs grandes expansions asiatiques »[14]. Pour Jules Ferry, et de nombreux républicains et contemporains, l'homme de la Déclaration des droits de l'homme et le citoyen doivent être blancs et de civilisation chrétienne pour jouir de ces droits fondamentaux et de prérogatives politiques. Sordidement racistes, sordidement islamophobes, aussi, sont ces conceptions qui ont longtemps fait florès. Islam ? Ô phobie !

1. P. Bouretz, *La République et l'universel*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 2000, p. 11.

2. G. Kepel, *Terreur sur l'Hexagone. Genèse du djihad français*, avec la collaboration de A. Jardin, Paris, Gallimard, 2015, p. 41-42. Il est pour le moins singulier qu'un professeur s'autorise ce qui ne serait pas toléré d'un·e étudiant·e de master. Une rapide recherche permet de découvrir ce que tous ceux qui s'intéressent sérieusement à ces questions savent : le terme « islamophobie » – comme « islamophilie » – est en usage chez les orientalistes et les spécialistes français des colonies dès le début du XXe siècle.

3. « La stupéfiante et heureuse inconscience épique du Français à se sentir de plain-pied avec l'universel accuse dans la psychologie nationale au moins deux traits expressifs », affirme l'historien Alphonse Dupront dans un ouvrage à vocation encyclopédique publié dans la collection célèbre d'une prestigieuse maison d'édition. Et, pour illustrer son propos, il ajoute : « l'un demeure, pris que nous sommes dans une geste à la mesure du monde, l'incapacité nationaliste » et le fait « que ce pays soit très peu "raciste"… ». La colonisation, analysée par le même ? « Autre chose qu'impérialisme, ou même que nationalisme, mais la bonne conscience d'accomplir tout à la fois l'ordre de l'histoire et celui de l'éternel » (« Du sentiment national », *in* M. François (dir.), *La France et les Français*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », 1972, p. 1450 et 1470). Spécialiste des croisades, A. Dupront (1905-1990) fut fondateur et président de l'université Paris-IV-Sorbonne. En 2006, Max Gallo ajoute sa touche cocardière à ce tableau enchanteur en louant « Clovis », « Jeanne, la Pucelle » – qui témoigne de « cette place centrale occupée par les femmes dans l'histoire de notre sensibilité et de notre politique » (*sic*) –, les Lumières et les droits de l'homme, bien sûr, qui sont autant d'« élans » donnés au « monde ». Sublime histoire dont « nous pouvons » et devons « être fiers », conclut l'académicien (*FIER d'être français*, Paris, Fayard, 2006, p. 131).

4. J. Ferry, 28 juillet 1885, in *1885 : le tournant colonial de la République*, Introduction de G. Manceron, Paris, La Découverte, 2007, p. 61.

5. G. Clemenceau, 30 juillet 1885. « Non, il n'y a pas de droit des nations dites supérieures contre les nations inférieures. » « Je ne comprends pas que nous n'ayons pas été unanimes ici à nous lever d'un bond pour protester contre vos paroles », lance-t-il à l'adresse de Jules Ferry (*1885 : le tournant colonial de la République*, *op. cit.*, p. 78, 79 et 80). Même Jules Harmand, grand défenseur de la colonisation à laquelle il a consacré un livre majeur, dénonce « ces hypocrisies misérables » et « ces mensonges de la civilisation qui ne trompent personne » (*Domination et colonisation*, Paris, Flammarion, 1910, p. 12). J. Harmand (1845-1921) fut commissaire général du gouvernement au protectorat du Tonkin puis diplomate.

6. Membre de cette institution, l'écrivain Pierre Mille la définit comme un « cerveau colonial complet » qui doit, par la diversité et la richesse de ses membres comme de ses productions, aider les autorités métropolitaines et ultramarines dans le domaine des affaires impériales (*Académie des sciences coloniales*, X^e^ anniversaire, Paris, Société d'éditions, 1933, p. 20). Également journaliste, Pierre Mille (1864-1941) fut chef de cabinet du gouverneur général de Madagascar, chroniqueur au journal *Le Temps*, membre du Conseil supérieur des colonies, fondateur et président de la Société des écrivains coloniaux (1933-1936).

7. J. Finot, *Le Préjugé des races*, Paris, F. Alcan, 1906, 2e édition, p. 15 et 502. Ce livre a rencontré un succès important, en France comme à l'étranger, puisqu'il a été traduit en anglais et en allemand l'année même de sa parution. « Les doctrines implacables sur l'inégalité des humains, ornées d'un vernis scientifique, se multiplient à l'infini ; basées sur les différences craniologiques, la grandeur ou la petitesse des membres, la couleur de la peau ou celle des cheveux, elles s'efforcent d'appeler comme garant de leurs thèses audacieuses une sorte de pseudo-science avec ses lois problématiques, ses faits non contrôlés ou ses généralisations injustifiables », écrit-il. « Le nombre de ces théories est incalculable. Pour employer l'expression de Charles le Téméraire, c'est une "universelle araignée", dont les pattes sont » partout « visibles […]. Absolus et cruels, pleins de confiance dans leurs lois, les créateurs et les partisans de toutes ces doctrines s'appliquent à les imposer comme dogmes de salut et guides infaillibles de l'humanité ». Sociologue, J. Finot (1858-1922) fut directeur de la *Revue des revues*.

8. Voir C. Reynaud Paligot, *La République raciale 1860-1930*, *op. cit.*

9. Juillet 1925. Alors que les députés débattent des crédits nécessaires à la poursuite des opérations militaires engagées contre les forces d'Abd el-Krim au Maroc, Léon Blum déclare : « Nous avons trop l'amour de notre pays pour désavouer l'expansion de la pensée [et] de la civilisation française. »

Poursuivant en s'inspirant des célèbres propos de Jules Ferry, le dirigeant de la SFIO ajoute : « Nous admettons *le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture* et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science ou de l'industrie ; mais le colonialisme de guerre, nous l'avons toujours repoussé » (*Le Populaire*, 17 juillet 1925, p. 2. Souligné par nous). Délicate précision. À quoi oblige-t-elle ? Pas même à un vote contre puisque les élus socialistes se sont abstenus. Quant au Front populaire, il a poursuivi la politique ultramarine des gouvernements antérieurs sans réformer le statut des « indigènes ». Et le projet Blum-Viollette (30 décembre 1936) destiné à étendre la citoyenneté à 21 000 « indigènes » dits « évolués » des départements français d'Algérie ? En raison des oppositions surgies alors, il n'est pas même discuté au Parlement et les audaces réformistes de la métropole n'ont jamais atteint les autochtones de l'empire.

10. A. de Tocqueville, « Travail sur l'Algérie » (octobre 1841), in *Œuvres I*, *op. cit.*, p. 696. L'islam a érigé la « guerre en moyen légitime de prosélytisme et en devoir religieux », lit-on dans *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* (1869), *op. cit.*, article « Coran », tome V, p. 103.

11. « Les difficultés auxquelles les nations européennes, puissances musulmanes, ont eu à faire face depuis la guerre l'ont bien prouvé. Pour beaucoup de musulmans du Maroc, de Syrie, même de Turquie ou d'Égypte, la guerre sainte contre le *roumi* restait souhaitable », écrit l'historien Léon Abensour dans un ouvrage destiné au grand public (*L'Islam* (1927), *op cit.*, p. 93).

12. G. Mauco, *Les Étrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique* (1932), *op. cit.*, p. 560. En métropole, ajoute-t-il, « l'existence des Nord-Africains est […] un exemple typique des dangers moraux et sanitaires du brusque transplantement dans les centres urbains. Déjà peu aptes au travail discipliné et soutenu de l'industrie moderne, les Nord-Africains achèvent de perdre toute résistance par le genre de vie qu'ils mènent ». La « prostitution » et les « guérisseurs » contribuent à « ruiner la santé morale et physique de ces malheureux, parmi lesquels la tuberculose et la syphilis font des ravages effrayants » (*ibid.*, p. 347).

13. J. Ferry, « Préface » à N. Faucon, *La Tunisie depuis l'occupation française* (1892), *op. cit.*, *in* P. Robiquet, *Discours et opinions de Jules Ferry*, *op. cit.*, p. 529. Souligné par nous).

14. J. Ferry, *Le Gouvernement de l'Algérie*, Paris, A. Colin, 1892, p. 57.

Bibliographie sélective

ABBAS Ferhat, *De la colonie vers la Province. Le jeune Algérien*, Éditions de la Jeune Parque, Paris, 1931.

ABBAS Ferhat, *La Nuit coloniale*, Julliard, Paris, 1962.

ABENSOUR Léon, *L'Islam*, Éditions de Sciences et Voyages, Paris, 1927.

AGERON Charles-Robert, *Politiques coloniales au Maghreb*, PUF, Paris, 1972.

AGERON Charles-Robert, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, PUF, Paris, 1979.

AGERON Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France 1871-1919*, présentation de Gilbert Meynier, Éditions Bouchène, Paris, 2005, tome 1.

AJAM Maurice, *Problèmes algériens (Impressions de voyage)*, E. Larose, Paris, 1913, préface de Joseph Caillaux, ancien président du Conseil.

ALLEN Chris, *Islamophobia*, Burlington, Ashgate, 2010.

ANDRÉ Pierre-Jean, *L'Islam et les races*, P. Geuthner, Librairie orientaliste, Paris, 1922.

ARENDT Hannah, *La Nature du totalitarisme*, trad. de M.-I. B. de Launay, Payot, Paris, 1990.

ARENDT Hannah, *Les Origines du totalitarisme*, Gallimard, Paris, 2002.

ARKOUN Mohammed (dir.), *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Albin Michel, Paris, 2006.

ARRII Côme, *De l'impulsivité criminelle chez l'indigène algérien*, J. Carbonnel, Alger, 1926.

ARTHUR Hélène, *Rêves et réalités. Des mariages mixtes entre chrétiennes et musulmans*, Fédération internationale des Amies de la jeune fille, Paris, 1954.

AUMONT-THIÉVILLE Jacques, *Du régime de l'indigénat*, A. Rousseau, Paris, 1906.

AZAN Paul, *Recherche d’une solution de la question indigène en Algérie*, Challamel, Paris, 1903.

AZAN Paul, *L’Armée indigène nord-africaine*, Ch. Lavauzelle, Paris, 1925.

AZOULAY Élie-Edmond, *De la condition politique des indigènes musulmans d’Algérie*, Université d’Alger. Faculté de droit, année 1921, nº 2.

BACHELET Théodore, *Mahomet et les Arabes*, Mégard & Cie, Rouen, 1878.

BACHELET Théodore, *Les Arabes. Origines, mœurs, religion, conquêtes*, Bibliothèque morale de la jeunesse, Mégard & Cie, Rouen, 1886.

BALCOU Jean, *Ernest Renan*. *Une biographie*, H. Champion, Paris, 2015.

BASSET René, *Mélanges africains et orientaux*, J. Maisonneuve & Fils, Paris, 1915.

BECKER Carl-Heinrich, *L’Islam et la colonisation de l’Afrique*, Union coloniale française, Paris, 1910.

BERNARD Augustin et LACROIX Napoléon, *L’Évolution du nomadisme en Algérie*, ouvrage publié sous les auspices de M. C. Jonnart, gouverneur général de l’Algérie, A. Jourdan, Alger, 1906.

BERNARD Augustin, LADREIT DE LACHARRIÈRE, Jacques, GUY, Camille, TARDIEU, André et PINON René, *L’Afrique du Nord*, Félix Alcan, Paris, 1913.

BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Seuil, 1962.

BERTHERAND Émile, Dr, *Hygiène musulmane*, Paris, Challamel, 1874.

BERTHOLON Lucien Dr, « Esquisse de l’anthropologie criminelle des Tunisiens musulmans », in *Archives de l’anthropologie criminelle et des sciences pénales*, nº 22, 1889, tome 4, Paris, Masson, Paris.

BERTRAND Louis, *Le Sang des races* (1899), Robert Laffont, Paris, 1978.

BERTRAND Louis, *Le Mirage oriental*, Librairie académique Perrin, Paris, 1910.

BERTRAND Louis, *Devant l’Islam*, Plon, Paris, 1926.

BINGER Louis-Gustave, *Esclavage, islamisme et christianisme*, Société d’éditions scientifiques, Paris, 1891.

BIRNBAUM Pierre, *Un mythe politique : la « République juive » de Léon Blum à Pierre Mendès France*, Fayard, Paris, 1988.

BONET-MAURY Gaston, *L'Islamisme et le christianisme en Afrique*, Hachette, Paris, 1906.

BONNAFONT Jean-Pierre, *La Femme arabe dans la province de Constantine*, E. Maillet, Paris, 1866, extrait de *L'Union médicale*, nouvelle série, 1865.

BONNET-GERMÈS Berthes, *L'Heure du Moghreb*, La Renaissance du Livre, Paris, 1928.

BOURDARIE Paul, *L'Institut musulman et la Mosquée de Paris*, extrait de la *Revue Indigène*, octobre-décembre 1919, Imprimerie nouvelle, Thouars, 1920.

BOURDIEU Pierre et SAYAD, Abdelmalek, *Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie* (1964), Éditions de Minuit, Paris, 2011.

BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris, 1986.

BOUSQUET Georges-Henri, *Les Grandes Pratiques rituelles de l'Islam*, PUF, Paris, 1949.

BOUSQUET Georges-Henri, *L'Islam maghrébin. Introduction à l'Étude générale de l'Islâm*, 4e édition revue et augmentée, La Maison des livres, Alger, 1955.

BRAULT Julien, *Pathologie et hygiène des indigènes musulmans d'Algérie*, A. Jourdan, Alger, 1905.

BRÉMOND Édouard (général), *L'Islam et les questions musulmanes au point de vue français*, préface de M. le Professeur Huvelin, Ch. Lavauzelle, Paris, 1924.

BRUNEL Camille, *La Question indigène en Algérie. L'affaire de Margueritte devant la Cour d'assises de l'Hérault*, Challamel, Paris, 1906.

BUGÉJA Marie, *Nos sœurs musulmanes*, La Revue des Études littéraires, Paris, 1921.

BURKE III Edmund et PROCHASKA David, *Genealogies of Orientalism*, University of Nebraska Press, Lincoln, 2008.

BÜTTGEN Philippe, LIBERA Alain DE, RASHED Marwan, ROSIER-CATACH Irène (dir.), *Les Grecs, les Arabes et nous. Enquête sur l'islamophobie savante*, Fayard, Paris, 2009.

CARRA DE VAUX Bernard, *Le Mahométisme. Le génie sémitique et le génie aryen dans l'Islam*, H. Champion, Paris, 1897.

CARRET Jacques, *La Femme musulmane*, Imprimerie officielle, Paris, 1958.

CASTRIES Henry de, *L'Islam. Impressions et études*, 4e édition, A. Colin, Paris, 1907.

CHANTRE Louis, *Pèlerinages d'empire. Une histoire européenne du pèlerinage à La Mecque*, Éditions de la Sorbonne, Paris, 2018.

CHARLES Raymond, *L'Âme musulmane*, Flammarion, Paris, 1958.

CHARLES Raymond, *L'Évolution de l'Islam*, Calmann-Lévy, Paris, 1960.

CHARNAY Jean-Paul, *La Vie musulmane en Algérie d'après la jurisprudence de la première moitié du XXe siècle*, PUF, Paris, 1965.

CHAUVELOT Robert, *Où va l'Islam. Stamboul-Damas-Jérusalem-Le Caire-Fez-Le Sahara*, préface de Théodore Steeg, J. Tallandier, Paris, 1931.

CHAUVOT Louis, *Le Haut Comité Méditerranée et les Organismes de politique musulmane*, Librairie technique et économique, Paris, 1938.

CHEVALIER Louis, « Principaux aspects du problème de l'immigration », in *Les Travaux du Haut Comité Consultatif de la population et de la famille*, INED, travaux et doc, Cahier no 1, PUF, Paris, 1946.

CHEVALIER Louis, *Le Problème démographique nord-africain*, INED, Travaux et documents, Cahier no 6, préface d'Alfred Sauvy, PUF, Paris, 1947.

COHEN William B., *Empereurs sans sceptre. Histoire des administrateurs de la France d'outre-mer et de l'École coloniale*, trad. de L. de Lesseps et de C. Garnier, préface de H. Deschamps, Berger-Levrault, Paris, 1973.

COLIN Maurice, *Quelques questions algériennes. Études judiciaires, administratives, économiques et sociales*, Librairie de la Société du Recueil général des lois et des arrêts, Paris, 1899.

DAUDET Léon, *Le Stupide XIXe siècle*, Nouvelle Librairie Nationale, Paris, 1922.

DEBRÉ Robert et SAUVY Alfred, *Des Français pour la France. Le problème de la population*, Gallimard, Paris, 1946.

DECROUX Paul, *Féminisme en Islam. La femme dans l'Islam moderne*, extraits de la *Gazette des Tribunaux du Maroc*, Casablanca, no 994, 1947.

DELAFOSSE Maurice, « L'état actuel de l'islam dans l'Afrique-Occidentale Française », *Revue du Monde musulman*, vol. XI, no 5, mai 1910.

DEPONT Octave et COPPOLANI Xavier, *Les Confréries religieuses musulmanes*, publié sous le patronage de Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, J. Maisonneuve, Paris, 1897.

DESGRAND Louis, *De l'influence des religions sur le développement économique des peuples*, Plon, Paris, 1884.

DINET Étienne, *Le Pèlerinage à la maison sacrée d'Allah* (1930), Adrien-Maisonneuve, Paris, 1962.

DINET Étienne et BEN IBRAHIM Sliman, *L'Orient vu de l'Occident*, Paris, Geuthner, 1925.

DOUTTÉ Edmond, *L'Islam algérien en l'an 1900*, Girault, Alger, 1900.

DOZY René, *Essai sur l'histoire de l'Islamisme*, trad. de V. Chauvin, Maisonneuve & Cie, Paris, 1879.

DRAPIER Henry, *La Condition sociale des indigènes algériens*, A. Rousseau, Paris, 1899.

DUREL Pétrus, *La Femme dans les colonies françaises. Études sur les mœurs au point de vue myologique et social*, Dulon, Paris, 1898.

Encyclopédie de l'Islam. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des peuples musulmans, A. Picard et Fils, Paris, 1913.

ESTOUBLON Robert et LEFÉBURE Adolphe, *Code de l'Algérie annoté, supplément 1896-1897*, A. Jourdan, Alger, 1898.

FALLOT Ernest, « L'Islam et la politique musulmane de la France dans l'Afrique du Nord », *Revue politique et parlementaire*, t. XL, nº 119, mai 1904.

FANON Frantz, *L'An V de la révolution algérienne* (1959), La Découverte, Paris, 2001.

FANON Frantz, *Les Damnés de la terre* (1961), La Découverte, Paris, 2002.

FAURE Élie, *D'autres terres en vue*, Seuil, Paris, 1995.

FINOT Jean, *Le Préjugé des races*, F. Alcan, Paris, 1906.

FOUCAULT Michel, *Dits et Écrits II, 1976-1988*, Gallimard, Paris, 2001.

FROMENTIN Eugène, *Une année au Sahel* (1857), Gallimard, « La Pléiade », Paris, 1984.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES Maurice, *Les Institutions musulmanes*, Flammarion, Paris, 1921.

GAUTHIER Léon, *Introduction à l'étude de la philosophie musulmane. L'esprit sémitique et l'esprit aryen. La philosophie grecque et la religion de l'Islam*, Paris, E. Leroux, 1923.

GAUTIER Émile-Félix, *Mœurs et coutumes des musulmans* (1931), Payot, Paris, 1955.

GOUGUENHEIM Sylvain, *Aristote au mont Saint-Michel. Les racines grecques de l'Europe chrétienne*, Seuil, Paris, 2008.

GOUILLY Alphonse, *L'Islam dans l'Afrique-Occidentale Française*, Larose, Paris, 1952.

GUÉNIF-SOUILAMAS Nacira, *Des « Beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset, Paris, 1999.

GUERNIER Eugène, *La Berbérie, l'Islam et la France*, Éditions de l'Union Française, Paris, 1950.

HAMET Ismaël, *Les Musulmans français du Nord de l'Afrique*, avant-propos par Alfred Le Chatelier, professeur au Collège de France, A. Colin, Paris, 1906.

HARDY Georges, *L'Âme marocaine d'après la littérature française*, Larose, Paris, 1926.

HARDY Georges, *Le Problème religieux dans l'empire français*, PUF, Paris, 1940.

HOUDAS Octave, *L'Islamisme*, E. Leroux, Paris, 1908.

HUART Claude, *Histoire des Arabes*, P. Geuthner, Paris, 1912.

L'Ikdam. Organe de défense des intérêts politiques et économiques des Musulmans de l'Afrique du Nord, 1919 et années suivantes.

JUNG Eugène, *L'Islam, notre ami, notre allié*, Publication du Centre Abaad, Saint-Ouen, 1992. Contient *L'Islam sous le joug (La nouvelle croisade)* (1926) et *Les Arabes et l'Islam face aux nouvelles croisades* (1931).

JUNG Eugène, *L'Islam et les musulmans dans l'Afrique du Nord*, Éditions de la Jeune Parque, Paris, 1930.

JUNG Eugène, *Le Réveil de l'Islam et des Arabes*, Chez l'auteur, Paris, 1933.

KEPEL Gilles, *Terreur sur l'Hexagone. Genèse du djihad français*, avec la collaboration de A. Jardin, Paris, Gallimard, Paris, 2015.

KESSOUS Mohamed, *La Vérité sur le malaise algérien*, Bone, 1935.

KIMON Daniel, *Pathologie de l'Islam* (1897), Éditions du Lore, Paris, 2008.

KOCHER Adolphe, *De la criminalité chez les Arabes au point de vue de la pratique médico-judiciaire en Algérie*, Baillière, Paris, 1884.

LACAPÈRE Georges, *La Syphilis arabe (Maroc, Algérie, Tunisie)*, G. Doin, Paris, 1923.

LAMARTINE Alphonse DE, *Voyage en Orient* (1835), H. Champion, Paris, 2000.

LAMMENS Henri, *L'Islam. Croyances et Institutions* (1926), Éditions du Trident, Paris, 1993.

LAPIE Paul, *Les Civilisations tunisiennes. Musulmans – Israélites – Européens*. *Études de psychologie sociale*, F. Alcan, Paris, 1898.

LARCHER Émile et OLIER Jean, *Les Institutions pénitentiaires de l'Algérie*, A. Rousseau, Paris, 1899.

LARCHER Émile, *Trois années d'études algériennes législatives, sociales, pénitentiaires et pénales*, A. Rousseau, Paris, 1902.

LARCHER Émile et RECTENWALD Guy, *Traité historique, théorique et pratique des juridictions musulmanes en Algérie*, préface de M. Morand, doyen de la Faculté de droit d'Alger, J. Carbonnel, Alger, 1931.

LAROUSSE Pierre, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, tome V, Administration du Grand Dictionnaire universel, Paris, 1869, Slatkine, Genève-Paris, 1982.

LAURENS Henry, *Orientales II. La IIIe République et l'Islam*, CNRS Éditions, Paris, 2004.

LAURENS Henry (dir.), *Ernest Renan. La science, la religion, la République*, O. Jacob, Paris, 2013.

LAURENS Henry, TOLAN John et VEINSTEIN Gilles, *L'Europe et l'islam. Quinze siècles d'histoire*, O. Jacob, Paris, 2009.

LAVERGNE Bernard, *Afrique du Nord et Afrique noire. Les solutions nouvelles qui s'imposent*, Larose, Paris, 1956.

LE CHATELIER Alfred, *L'Islam au XIXe siècle*, E. Leroux Éditeur, Paris, 1888.

LE CHATELIER Alfred, *L'Islam dans l'Afrique occidentale*, G. Steinheil Éditeur, Paris, 1899.

LE NAOUR Jean-Yves, *Djihad 1914-1918. La France face au panislamisme*, Perrin, Paris, 2017.

LE PAUTREMAT, Pascal, *La Politique musulmane de la France au XXe siècle*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003.

LE RÉVÉREND André, *Lyautey écrivain 1854-1934*, préface de Jean Guitton de l'Académie française, Paris, Ophrys, Paris, 1976.

LE RÉVÉREND André, *Un Lyautey inconnu. Correspondance et journal inédits 1874-1934*, Librairie académique Perrin, Paris, 1980.

LEROI-GOURHAN André et POIRIER Jean, *Ethnologie de l'Union française (Territoires extérieurs)*, PUF, Paris, *Tome premier : Afrique*, Introduction de Charles-André. Julien, 1953.

LEROY-BEAULIEU Paul, *Les Difficultés algériennes. La question de la sécurité. Insurrections-Criminalité*, A. Jourdan, Alger, 1882.

LETOURNEAU Charles, *La Condition de la femme dans les diverses races et civilisations*, V. Giard & E. Brière, Paris, 1903.

LEWIS Bernard, *Le Retour de l'Islam*, trad. de T. Jolas et D. Paulme, Gallimard, Paris, 1986.

LIOGIER Raphaël, *Le Mythe de l'islamisation. Essai sur une obsession collective*, Seuil, Paris, 2012.

LUIZARD Pierre-Jean (dir.) *Le Choc colonial et l'Islam*, La Découverte, Paris, 2006.

Lyautey l'Africain. Textes et lettres du maréchal Lyautey, t. 1, 1912-1913, présentés par Pierre Lyautey, Plon, Paris, 1953.

MACHIAVEL Nicolas, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Paris, 1952.

MACMASTER Neil, *Burning the Veil. The Algerian war and the « emancipation » of Muslim women 1954-1962*, Manchester University Press, Manchester, 2009.

MALLET Albert et ISAAC Jules, *Histoire 4. La Naissance du monde moderne 1848-1914* (1961), Hachette Littératures, Paris, 2003.

MARÇAIS William, *Articles et conférences*, Publications de l'Institut d'Études orientales, Faculté des Lettres d'Alger, Adrien-Maisonneuve, Paris, 1961.

MARÇAIS Georges, *L'Art musulman*, Paris, Librairie d'Art R. Ducher, Paris, 1926.

MARCHAND Henri, *L'Islam avec nous*, C. Vollot, Alger, 1952.

MARCHAND Henri, *Les Mariages franco-musulmans*, Vollot-Debacq, Alger, 1954.

MASSE Henri, *L'Islam*, A. Colin, Paris, 1930.

MATHIEU Renault, *L'Empire de la Révolution. Lénine et les musulmans de Russie*, Syllepse, Paris, 2017.

MAUCO Georges, *Les Étrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique*, A. Colin, Paris, 1932.

MAUNIER René, *Loi française et coutume indigène en Algérie,* Domat-Montchrestien, Paris, 1932.

MAUNIER René, *Sociologie coloniale I*, Domat-Montchrestien, Paris, 1932.

MAUNIER René, *Coutumes algériennes*, Domat-Montchrestien, Paris, 1935.

MAUPASSANT Guy DE, *Au Soleil* (1884), Pocket, Paris, 1998.

MAUPASSANT Guy DE, *La Vie errante* (1890), Paris, La Table Ronde, 2000.

MÉLIA Jean, *Le Coran pour la France*, Ligue française en faveur des Indigènes musulmans d'Algérie, Paris, 1928.

MÉLIA Jean, *La France et l'Algérie*, Plon, Paris, 1919.

MERCIER Gustave, *La Question indigène. Une mise au point des réformes à accomplir*, Alger, Jourdan, 1913.

MESSAL Raymond, *La Genèse de notre victoire marocaine. Un précurseur. Alfred Le Chatelier (1855-1929)*, préface du maréchal Franchet d'Espèrey, Dunod, Paris, 1931.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Nouvelle édition revue et corrigée, Éditions Bouchène, Saint-Denis, 2015.

MESSAOUDI Alain, *Les Arabisants et la France coloniale, 1780-1930*, Lyon, ENS Éditions, 2015.

MICHEL Andrée, *Les Travailleurs algériens en France*, Éditions du CNRS, Paris, 1956.

MILLIOT Louis, *Étude sur la condition de la femme musulmane au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie)*, J. Rousset, Paris, 1910.

MILLIOT Louis, *Notre politique musulmane*, Librairie universitaire J. Gamber, Paris, 1926, extrait de « L'année politique française et étrangère ».

MISMER Charles, *Soirées de Constantinople*, Paris, Lacroix et Cie Éditeurs, Paris, 1870.

MISMER Charles, « L'islamisme et la science », *La Philosophie positive*, nº 6, mai-juin 1883.

MONTAGNE Robert, *La Politique islamique de la France*, Centre d'études de la politique étrangère, Paris, 1939.

MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Garnier/Flammarion, Paris, 1979.

MONTET Édouard, *L'Islam*, Payot, Paris, 1923.

MONTEZER Jean-Louis, *L'Afrique et l'Islam*, préface de A. Goux, Grande-Imprimerie, Dakar, 1939.

MONTHERLANT Henri DE, *La Rose de sable*, Gallimard, Paris, 1998.

NOGUÉ Henry, *Contribution à l'étude des formes cliniques de la tuberculose pulmonaire aigüe chez l'indigène algérien*, Université d'Alger, Alger, 1932.

ODINOT Paul, *Géranium ou la vie d'une femme marocaine*, Éd. F. Moncho, Rabat, 1932.

PASSOLS Antoine-Vincent (capitaine), *L'Algérie et l'assimilation des indigènes musulmans. Étude sur l'utilisation des ressources militaires en Algérie*, Lavauzelle, Paris, 1903.

PAVIE Auguste, *À la conquête des cœurs* (1922), PUF, Paris, 1947.

PELLEGRIN Arthur, *L'Islam dans le monde. Dynamisme politique. Position de l'Europe et de la France*, Payot, Paris, 1937.

PERRON Nicolas, *L'Islamisme, son institution, son influence et son avenir*, E. Leroux, Paris, 1877.

PEYRONNET Raymond, *Le Problème nord-africain*, Peyronnet et Cie Éditeurs, Paris, 1924.

POROT Antoine, « Notes de Psychiatrie musulmane », in *Annales médico-psychologiques*, vol. 74, nº 9, 1918.

POROT Antoine, *Manuel alphabétique de psychiatrie clinique, thérapeutique et médico-légale*, PUF, Paris, 1952.

POROT Antoine et BARDENAT Charles, *Psychiatrie médico-légale*, Maloine,

Paris, 1959.

QUELLIEN Alain, *La Politique musulmane dans l'Afrique-Occidentale Française*, Larose, Paris, 1910.

RAYMOND Charles, *L'Âme musulmane*, Flammarion, Paris, 1958.

RAYMOND Charles, *L'Évolution de l'Islam*, Calmann-Lévy, Paris, 1960.

RENAN Ernest, *Études d'histoire religieuse* (1857), Gallimard, Paris, 1992.

RENAN Ernest, *Averroès et l'averroïsme. Essai historique,* 2e édition revue et augmentée, M. Lévy Frères, Paris, 1861.

RENAN Ernest, *De la part des peuples sémites dans l'histoire de la civilisation*, Michel Lévy Frères, Paris, 1862.

REYNAUD-PALIGOT Caroline, *La République raciale, 1860-1930,* PUF, Paris, 2006.

RICOUX René, *La Démographie figurée de l'Algérie. Études statistiques des populations européennes qui habitent l'Algérie,* préface du Professeur Bertillon, Masson, Paris, 1880.

RINN Louis, *Marabouts et Khouan. Étude sur l'Islam en Algérie*, A. Jourdan, Alger, 1884.

RINN Louis, *Régime pénal de l'indigénat en Algérie. Le séquestre et la responsabilité collective*, A. Jourdan, Alger, 1890.

RINN Louis, *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie,* A. Jourdan, Alger, 1891.

RIVERA Annamaria, *Les Dérives de l'universalisme. Ethnocentrisme et islamophobie en France et en Italie*, La Découverte, Paris, 2010.

RODINSON Maxime, *La Fascination de l'Islam,* La Découverte, Paris, 2003.

RONDEAU DU NOYER E. F., *Mahomet. Étude médico-psychologique,* A. Parent, Paris, 1865.

RONDOT Pierre, *L'Islam et les Musulmans aujourd'hui*, Éditions de l'Orante, Paris, 1958.

ROSENBERG Clifford, *Policing Paris. The Origins of Modern Immigration Control Between the Wars*, Cornell University Press, Ithaca et Londres, 2006.

ROUX Jean-Paul, *L'Islam en Occident. Europe-Afrique*, Payot, Paris, 1959.

RUSCIO Alain, *Amours coloniales. Aventures et fantasmes exotiques de Claire*

de Duras à Georges Simenon, Éditions Complexe, Bruxelles, 1996.

RUSCIO Alain, *La Question coloniale dans « L'Humanité » (1904-2004)*, La Dispute, Paris, 2005.

SAAIDIA Oissila, *Algérie coloniale. Musulmans et Chrétiens : le contrôle de l'État (1830-1914)*, préface de Henry Laurens, CNRS Éditions, Paris, 2015.

SABATIER Camille, *Les Difficultés algériennes. La question de la sécurité. Insurrections-Criminalité*, A. Jourdan, Alger, 1882.

SAID Edward W., *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Seuil, Paris, 1997.

SAID Edward W., *Culture et impérialisme*, Fayard, Paris, 2000.

SAINT-GOURIC Yvon DE et Capitaine A., *Mektoub*, Éditions du *Mercure Africain*, Alger, 1923.

SARRAUT Albert, *Grandeur et servitude coloniales*, Éditions du Sagittaire, Paris, 1931.

SBAÏ Jalila, *La politique musulmane de la France. Un projet chrétien pour l'islam ? 1911-1954*, préface de Henry Laurens, CNRS Éditions, Paris, 2018.

SÉDILLOT Louis-Amélie, *Histoire générale des Arabes*, Maisonneuve et Cie, Paris, 1877.

SEGALEN Victor, *Essai sur l'exotisme*, Le Livre de poche, Paris, 1986.

SEKLANI Mahmoud, « La fécondité dans les pays arabes : données numériques, attitudes et comportements », *Population*, nº 5, 1960.

SELLAM Sadek, *La France et ses musulmans. Un siècle de politique musulmane 1895-2005*, Fayard, Paris, 2006.

SERVIER André, *L'Islam et la psychologie du musulman*, préface de Louis Bertrand, Challamel, Paris, 1923.

SICARD Jules, *Le Monde musulman dans les possessions françaises. Algérie-Tunisie-Maroc-Afrique-Occidentale Française*, E. Larose, Paris, 1928.

SIEGFRIED André, *L'Âme des peuples*, Hachette, Paris, 1950.

SIEGFRIED André, *De la IIIe à la IVe République*, Grasset, Paris, 1956.

SINGARAVÉLOU Pierre, *Professer l'Empire. Les sciences coloniales en France sous la IIIe République*, PUF, Paris, 2009.

STEEG Théodore, *La Paix française en Afrique du Nord. En Algérie et au*

Maroc, F. Alcan, Paris, 1926.

STODDARD Theodore Lothrop, *Le Nouveau Monde de l'Islam*, trad. de l'Anglais par A. Doysié, Payot, Paris, 1923.

STODDARD Theodore Lothrop, *Le Flot montant des peuples de couleur contre la suprématie mondiale des Blancs* (1920), trad. de A. Doysié, Payot, Paris, 1925.

STORA, Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, La Découverte, Paris, 1999.

TAGUIEFF Pierre-André, *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, La Découverte, Paris, 1987.

TAGUIEFF Pierre-André, *La Couleur et le Sang. Doctrines racistes à la française*, Mille et une Nuits, Paris, 2002.

TARAUD Christelle, *La Prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962*, Payot, Paris, 2009.

THÉNAULT Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, O. Jacob, Paris, 2012.

TOCQUEVILLE Alexis DE, *Travail sur l'Algérie* (octobre 1841), in *Œuvres I*, Gallimard, coll. « La Pléiade », Paris, 1991.

TOCQUEVILLE Alexis DE, *Notes sur le Coran et autres textes sur les religions*, présentation et notes de J.-L. Benoît, Bayard, Paris, 2007.

TOLAN John V., *Les Sarrasins. L'islam dans l'imagination européenne au Moyen Âge*, trad. de P.-E. Dauzat, Aubier, Paris, 2003.

TOR Andrae, *Mahomet. Sa vie et sa doctrine*, trad. de l'allemand par J. Gaudeffroy-Demombynes, préface de Maurice Gaudrefroy-Demombynes, Adrien-Maisonneuve, Paris, 1945.

TRENGA Victor, *L'Âme arabo-berbère. Étude sociologique sur la société musulmane nord-africaine*, Homar Éditeur, Alger, 1913.

TRIDON Henri, *Comment la France perdra ses colonies*, Éditions et librairies, Paris, 1914.

URBAIN Ismaël, *L'Algérie française. Indigènes et Immigrants* (1862), préface de M. Levallois, Séguier, Paris, 2002.

VAN GENNEP Arnold, *En Algérie*, Mercure de France, Paris, 1924.

Van Vollenhoven Joost, *Essai sur le fellah algérien*, A. Rousseau, Paris, 1903.

Vermeren Pierre, *La France en terre d'islam. Empire colonial et religion XIXe-XXe siècle*, Belin, Paris, 2016.

Vernier de Byans Jules, *Condition juridique et politique des indigènes dans les possessions coloniales*, A. Leclerc, Paris, 1905.

Villot Étienne, *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie* (1871), 3e édition, A. Jourdan, Alger, 1888.

Viollette Maurice, *L'Algérie survivra-t-elle ? Notes d'un ancien gouverneur général*, F. Alcan, Paris, 1931.

Viollis Andrée, *Notre Tunisie*, Gallimard, Paris, 1939.

Wieninger Otto, *Sexe et caractère* (1916), trad. D. Renaud, Kontre Kulture, Paris, 2012.

Zarka Yves-Charles, Taussig Sylvie et Fleury Cynthia, *L'Islam en France*, PUF, Paris, 2004.

Zwemer Samuel-Marinus, *Moslem Women* (1926), Gorgias Press, Piscataway, 2009.

Index des noms de personnes

Index thématique